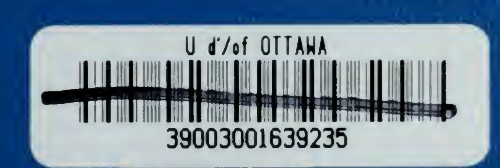

U d'/of OTTAWA
39003001639235



HISTOIRE

DES

CORPORATIONS

RELIGIEUSES

10439. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

HISTOIRE

DES

CORPORATIONS

RELIGIEUSES

PAR

A. DE ROLLAND



PARIS

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, RUE SUGER, 20
PRÈS DE LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1869



AU DOCTEUR

A. GUÉPIN,

DE NANTES

Cher Maître,

Permettez-moi de vous dédier ce livre. Ce n'est pas seulement à l'énergique combattant de 1830, au Commissaire général de la République dans les départements de l'Ouest en 1848, au chef vénéré de la démocratie nantaise que je l'offre, mais surtout au philosophe, au libre penseur, à l'auteur de la *Philosophie du dix-neuvième siècle*.

Je n'ai point oublié ces belles et grandes leçons que, sous forme de causerie intime, vous nous donniez à la loge Mars et les Arts, lorsque j'habitais Nantes. Aussi, avant de commencer cet ouvrage, j'ai cherché tout d'abord à m'inspirer de ce souvenir, à ne juger l'histoire

épouvantable des corporations religieuses qu'au point de vue du progrès incessant de l'activité humaine, prenant pour base et pour guides ces grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sauveront le monde.

Certes il m'était facile d'évoquer les scandales et les crimes de grand nombre de ces institutions et de les exposer dans toute leur abominable hideur; rien n'eût été plus propre à inspirer le dégoût et la haine. Je ne l'ai pas voulu, me contentant de rapidement énumérer les atrocités de l'inquisition et les hauts faits des Jésuites, dans l'intérêt absolu de la vérité.

Au surplus, le passé est bien mort; notre grande Révolution en a fait justice, et si, de nos jours, le cléricalisme semble avoir reconquis sa splendeur et sa force insolente, ce n'est plus là qu'une transition, nécessaire peut-être, pour nous amener pacifiquement, par la seule influence de la raison, à l'indépendance de la conscience humaine, à la cessation du pouvoir spirituel, à la séparation radicale de l'Église et de l'État.

Sans doute la double réaction politique et religieuse qui a suivi l'éclair de 1848 est, à tous les points de vue, profondément déplorable. Mais, pendant cette nuit de vingt années, l'esprit impérissable de la nation s'est concentré en

lui-même. Toute dilatation extérieure nous était interdite; le silence et la mort planaient à la surface, mais la vie s'était amassée à l'intérieur.

Le peuple a réfléchi, comparé et jugé; il a surtout beaucoup appris..... à ses dépens. Ce qui tombera maintenant, tombera bien, sans effort, sans violence, à tout jamais, comme le fruit pourri qui se détache de l'arbre.

Voilà pourquoi j'ai laissé de côté la question oiseuse de savoir si les corporations religieuses doivent être supprimées, oui ou non. Il suffisait de constater, et je l'ai fait, qu'elles se sont établies et développées à l'aide de l'ignorance et de tous les despotismes; qu'elles ont été constamment hostiles à la marche de la civilisation; qu'elles se sont appuyées sur l'esclavage, l'autorité absolue, la force brutale, les tortures de l'inquisition et le bras des bourreaux; qu'elles ne vivent plus aujourd'hui que des impôts prélevés sur les superstitions, l'aveuglement et la faiblesse humaine, grâce à une tolérance, à une protection même que la situation politique explique fort bien. Filles des ténèbres, elles disparaîtront nécessairement au grand jour de la liberté, et ce jour est prochain.

Les couvents qui abritent aujourd'hui cette milice noire ont leur existence indissolublement

liée à celle du pouvoir temporel des papes. Or ce pouvoir, qui a causé tant de douleurs à l'humanité, qui a fait couler tant de sang innocent et commettre de si grands crimes, ce pouvoir ne se tient plus debout. Il est mort; nos baïonnettes ne soutiennent plus qu'un cadavre, et c'est pour se donner encore une fois l'illusion de la vie que le doux et évangélique Pie IX vient de faire tomber deux têtes. C'est dans le sang humain que roule le siége apocryphe de Pierre.... dans le sang, comme s'il n'en avait pas encore été assez répandu!

En abritant cet ouvrage sous votre nom vénéré de tous, je n'ai point cherché à vous rendre solidaire de ma manière de voir. Unis par les principes, nous pouvons varier en quelques points secondaires sur leur application; seulement, s'il y a quelque chose de bon, d'utile, de sérieux dans ce livre, je tiens à le constater publiquement, c'est à vous que je le dois.

Agréez, cher maître, l'expression des sentiments d'affection et de respect de votre tout dévoué

A. DE ROLLAND.

Paris, février 1869.

HISTOIRE

DES

CORPORATIONS RELIGIEUSES

CHAPITRE PREMIER.

Le christianisme n'a rien apporté de nouveau à l'ancien monde. — La cause réelle des persécutions. — Haine du peuple romain contre les Juifs. — Les Juifs selon Tacite. — L'idée messianique. — Il y a plusieurs messies avant le Christ et après lui. — Le Christ résume les doctrines des philosophies païennes. — Comment il échappe à César. — Premiers effets du spiritualisme chrétien. — Toutes les religions ont eu des moines. — Saint Paul, ermite. — Saint Antoine. — Les premiers monastères de femmes. — Organisation de la vie cénobitique. — Les premières sectes. — Les lutteurs et les stylites. — Saint Siméon. L'*Échelle du ciel* et la vie des premiers moines.

Association plus ou moins secrète fondée en haine de l'autorité romaine, le christianisme, dès son origine, n'apporta rien de nouveau à l'ancien monde. Sa morale toute platonicienne était depuis longtemps prêchée à Alexandrie, puisque Marc, arrivant dans cette ville, y trouva une école célèbre, une chaire où lui-même enseigna. Ses pratiques appartenaient

en grande partie au rite judaïque ; quelques autres furent ensuite empruntées au paganisme, et ses miracles avaient été opérés par toutes les sectes et toutes les religions. S'il devint suspect aux Romains, s'il fut persécuté avec tant de vigueur et pendant si longtemps, ce fut moins à cause de son essence que parce qu'en quittant l'état spéculatif il se constitua en véritable révolte, en danger permanent pour l'État.

Il est nécessaire, pour se bien rendre compte de l'institution du monachisme, de son développement à travers les âges et des maux qu'il a causés à l'humanité, de remonter à sa source même et d'étudier rapidement comment il prit naissance. Il convient surtout d'établir nettement et une fois pour toutes le caractère des persécutions qui ensanglantèrent les trois premiers siècles. Les pères de l'Église leur ont attribué sans sourciller une seule cause, essentiellement, absolument religieuse. Dans les Actes des martyrs les interrogatoires, conservés, arrangés ou inventés, ne tendent qu'à constater uniquement l'antagonisme entre la divinité du Christ et les divinités païennes. Double erreur, puisque la divinité du Christ ne fut affirmée que par le concile de Nicée en 325 et que les persécutions vraiment religieuses ne commencèrent que sous Commode et ses successeurs, vers l'an 170. Jusque là elles avaient été dictées par des motifs absolument politiques, par une raison d'État qui, invoquée aujourd'hui, produirait encore, à peu de choses près, des résultats identiques.

Bien avant le Christ, avant surtout que sa prétendue doctrine eût pris un corps, le peuple juif, peuple conquis mais insoumis, était universellement détesté et particulièrement abhorré des Romains. Tacite, le grand et impartial historien, dans le portrait qu'il nous en a laissé et qu'il est important de lire, ne peut se défendre de la haine et du mépris le plus profond.

« Sont profanes pour les Juifs, dit-il, toutes les choses qui sont pour nous sacrées; par contre sont licites toutes les choses qui sont pour nous impures. Ils consacrèrent dans un sanctuaire l'effigie de l'animal (l'âne) qui leur avait montré leur chemin et les avait sauvés de la soif; ils immolèrent le bélier pour faire injure à Jupiter Ammon, et le bœuf que les Égyptiens adorent dans Apis. Ils ne mangent point de porc, en souvenir de la lèpre qui les avait jadis souillés, et à laquelle cet animal est sujet. Ils rappellent maintenant par de fréquents jeûnes leurs longues faims d'autrefois; et le pain judaïque, sans levain, est une commémoration des moissons pillées. Le septième jour est jour de repos, parce que le septième jour mit fin à leurs fatigues et à leur marche; puis, leur paresse naturelle aidant, ils ont aussi consacré la septième année à l'oisiveté.

« Leurs rites, de quelque source qu'ils viennent, se défendent par leur antiquité; mais toutes les autres institutions sont sinistres, hideuses, marquées au coin de la dépravation. Aussi tous les gens de la pire espèce, qui méprisent les religions de leur patrie, entassaient-ils là les tributs et les offrandes.

De là l'accroissement des richesses des Juifs; attendu aussi que si, vis-à-vis les uns des autres, ils ont une fidélité obstinée, une sympathie toujours disposée à se secourir, envers tous les étrangers ils ont une haine et une hostilité implacables. Séparés dans les festins, couchant dans des lits séparés, les Juifs, race très-portée à la concupiscence, s'abstiennent de tout commerce avec les femmes étrangères. Entre eux rien n'est illicite. Ils ont institué la circoncision, comme signe de distinction d'avec les autres races. Ceux qui adoptent leur religion se font circoncire, et la première chose qu'on leur inculque, c'est de mépriser les dieux et de renier leur patrie, de ne plus faire aucun cas de leurs parents, de leurs enfants, de leurs frères. Cependant on pourvoit à l'accroissement de la population, car il est défendu de tuer aucun enfant. Ils pensent que les âmes de ceux qui ont été tués dans le combat ou dans les supplices sont immortelles. De là leur ardeur de la génération et leur mépris de la mort. Suivant la coutume d'Égypte, ils aiment mieux enterrer que brûler leurs morts. Ils ont le même souci et la même croyance, en ce qui touche l'enfer, que le peuple égyptien, mais une croyance tout opposée en ce qui touche les choses célestes. Les Égyptiens vénèrent divers animaux et des images fabriquées; les Juifs ne conçoivent qu'un seul Dieu et par la pensée seulement. Pour eux sont profanes tous les hommes qui se font des images de Dieu matérielles et de formes humaines. Leur Dieu est tout-puissant, éternel, immuable, immortel. Ils

ne flattent point les rois, n'honorent point les Césars.... »

Telle est l'idée générale que le peuple romain se faisait des Juifs, et l'on comprendra les persécutions lorsque l'on saura qu'à chaque instant il y avait des insurrections invariablement fondées sur des prétextes religieux.

En effet, ce peuple remuant, orgueilleux et haineux, presque continuellement asservi, malgré ses revers et ses humiliations, poursuit de génération en génération l'idée messianique. Tous ses chefs, depuis Moïse, l'ont entretenu dans l'espérance qu'un sauveur viendra et étendra la domination juive sur toute la terre. Les prophéties abondent dans ce sens, et comme elles sont naturellement fort vagues, à chaque instant surgit un individu qui se donne pour le messie attendu. Saint Paul dit : « Il y a eu et il y aura de faux Christs. » Effectivement, même avant Jésus, les rédempteurs abondent. Un certain Théodas organise une bande qu'il prêche et qu'il arme; il est tué et sa bande dispersée. Judas le Galiléen prêche l'émancipation et soulève le peuple; il est également tué et ses sectateurs se dispersent. Après le Christ d'autres sauveurs surgissent sous Néron et Trajan; les Juifs sont battus et persécutés. Autant d'insurrections autant de défaites.

Les Juifs n'étaient pas seulement travaillés par les aspirations légitimes à l'indépendance; la philosophie grecque avait pénétré chez eux et préparé les voies aux réformateurs. A Alexandrie; le Juif

Philon, surnommé le second Platon, enseignait la doctrine du Verbe et de la Trinité. Sa morale, antérieure à celle du Christ, n'en différait en rien. Quintus Sextus, qui vivait vers le même temps, condamnait les jeux du cirque et la cruauté romaine. Il prêchait la suppression des sacrifices d'animaux, l'examen de conscience pour chaque jour de la vie, à la manière de Pythagore; les mortifications de la chair; la trinité; l'immortalité de l'âme et la résurrection; les peines ou récompenses d'une autre vie.

Le vieux monde croulait; le polythéisme était vaincu; la raison précipitait les dieux de leurs autels et les empereurs sentaient craquer leur trône. L'effroi était en haut, l'agitation en bas, et les classes moyennes, fatiguées du présent, incertaines de l'avenir, éprouvaient une immense lassitude, un découragement profond. C'était l'heure de la rénovation religieuse et d'une immense révolution sociale, — l'heure marquée par le progrès incessant de l'humanité, l'heure qui sera reculée plus tard par le christianisme triomphant.

Le Christ parut. Laissons de côté les prodiges qui se seraient accomplis à sa naissance, dont aucun auteur contemporain n'a parlé. Que trois rois soient venus de l'Orient sans que personne s'en soit aperçu, et aient séjourné incognito dans une petite bourgade de Judée; qu'Hérode ait fait massacrer tous les premiers nés, sans que l'histoire ait flétri ce crime inepte, peu importe; l'essentiel n'est pas là. Le Christ parut, résuma les doctrines des messies qui

l'avaient précédé et fonda une école durable. Philosophe, mais répugnant à l'action, il enseigne le royaume des cieux sans oser flageller les turpitudes des royaumes de la terre. « Rendez à César ce qui est à César. » — « Mon royaume n'est pas de ce monde, » telles sont les phrases équivoques à l'aide desquelles il glisse sur les aspirations de la populace qui le suit, aspirations dont saint Paul tirera parti plus tard. Grâce à cette réserve, il échappe à César pour tomber entre les mains des dignitaires de l'église juive qui le mettent à mort.

Mais la semence est jetée et le spiritualisme va développer rapidement le penchant général à la solitude et à l'isolement. « Les chrétiens, dit encore Tacite, sont des gens qui haïssent le genre humain. » En effet, Tertullien enseignera bientôt qu'il n'est pas permis à un chrétien de porter les armes, et dans son *Traité de l'idolâtrie* il avancera même qu'un chrétien ne peut en conscience être ni juge ni magistrat. Et pendant longtemps la première marque de conversion de la part d'un gentil sera de renoncer à tout emploi, d'apporter tout son argent entre les mains du prêtre et de se condamner à l'isolement, soit au sein même de la société, soit au fond des déserts.

Au surplus le christianisme ne saurait prétendre que seul il a pu inspirer le détachement des biens de ce monde, l'amour de la solitude et de la vertu. De tout temps on a vu des hommes — et des femmes — préférer la contemplation et l'oisiveté au travail et aux devoirs de la société. L'isolement et l'austérité

affectée ou sincère en ont toujours imposé aux masses ignorantes. Les religions surnaturelles, nécessairement productives, n'ont jamais manqué de ministres. L'amour du repos et la crainte des persécutions entraînaient vers les solitudes ces parasites dont la crédulité superstitieuse faisait promptement des saints. L'Égypte, l'Assyrie, la Perse, l'Inde et la Chine ont eu de tout temps leurs ermites, leurs bonzes, leurs brachmanes et leurs fakirs. Une partie des prêtres en Égypte, les esséniens et les thérapeutes chez les Juifs, les druides chez nos ancêtres, vivaient isolés du monde. Chez les Grecs l'école de Pythagore n'était à vrai dire qu'un couvent, et à Rome le collége des Vestales ressemblait beaucoup à un monastère. Là encore le christianisme n'a rien inventé, mais il est juste de reconnaître que, pour le malheur de la civilisation, il a grandement développé.

A mesure que les visionnaires et les extatiques courent au désert, les institutions chrétiennes sont plus connues et, logiquement, elles éveillent toute la sollicitude des dépositaires de la loi. La législation romaine, bien antérieure au christianisme, punissait sévèrement toute corporation, toute association étrangère au corps même de l'État. Déjà, à plusieurs reprises, des sociétés s'étaient formées sous le nom de colléges ou de *sodalitates;* elles avaient été poursuivies avec rigueur et persévérance.

Sous la république de Romulus le pouvoir civil et le pouvoir religieux étaient confondus; toute

tentative de division était donc nécessairement regardée comme une conspiration. Or le Christ avait établi une autorité nouvelle et ses disciples, en appliquant la pratique à la théorie, en avaient fait la rivale de l'autorité civile. Celle-ci ne devait-elle pas se défendre? Saint Paul, dans sa première aux Corinthiens, défendait aux chrétiens de reconnaître la juridiction des tribunaux établis; un gouvernement soucieux de vivre pouvait-il le souffrir?

Quel pouvoir aujourd'hui même serait assez fort pour tolérer l'existence d'une secte qui renoncerait à tous les emplois, refuserait le service de la patrie, renverserait les autels et ne reconnaîtrait qu'en paroles l'autorité établie? Il n'y en a pas, et les persécutions, qui commencèrent à la fin du second siècle, étaient parfaitement rationnelles. Les déserts s'en peuplèrent d'autant. On fuyait par esprit d'opposition, pour échapper à la société, en haine des institutions romaines; la pauvreté, la chasteté, l'isolement devinrent de silencieuses, mais énergiques protestations contre la dépravation du monde qui s'écroulait. Et la société romaine entreprit la lutte dans laquelle elle devait être infailliblement vaincue parce que la force brutale ne saurait en aucun cas et en aucun temps triompher de l'idée. Le désert, avec ses privations et ses misères, c'était encore l'avantage de vivre libre, sans aucune autorité, sans aucun contrôle sur la vie et les mœurs; c'était surtout l'association, et nous verrons bientôt le chrisianisme vainqueur, après avoir été châtié longtemps à ce titre par le pouvoir civil, organiser ce principe

d'association religieuse qui avait fait sa vie et sa force.

Voilà la vie monacale instituée. Y a-t-il eu des anachorètes et des cénobites avant l'époque des persécutions? C'est un point sur lequel on a beaucoup disputé, mais qui est de médiocre importance. Ce qu'il y a de certain, c'est que les déserts de la Thébaïde se peuplèrent du troisième au quatrième siècle, et que le premier anachorète dont la légende fasse mention est saint Paul, ermite, qui s'étant retiré dans une grotte vers l'an 259, y mourut à l'âge de 114 ans. Rien de fabuleux et de fantastique comme l'histoire de ce solitaire, ainsi qu'elle est racontée aux croyants. Nous aurons à nous y accoutumer du reste ; la vie des pères du désert est tout ce qu'il y a de chimérique au monde ; l'imagination orientale y a mis toutes les excentricités de ses rêves capricieux et la foi seule — la foi aveugle et ignorante — peut faire lire jusqu'au bout de semblables récits.

Puisque Paul est le premier anachorète de la légende chrétienne, accordons-lui une courte biographie. Il est né — nous suivons pas à pas les relations cléricales — quelque part dans la Basse-Thébaïde, l'on ne sait où, ni à quelle époque. La persécution de l'empereur Dèce (an 249), l'ayant obligé de se cacher, Dieu, que déjà à cette époque l'on faisait intervenir partout, lui inspira le dessein de renoncer à tout pour aller s'enfoncer dans la solitude. Dieu et Dèce, pour une fois, paraissent s'être trouvés d'accord. Et voilà Paul qui trouve par miracle une

grande caverne, ouverte par le haut, formant salon, ombragée d'un vieux palmier, au pied duquel une fontaine très-claire et très-complaisante sortait, formait un gai petit ruisseau et rentrait dans la terre. Notre ermite vécut là jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, se nourrissant du fruit du palmier et se couvrant de ses feuilles. A cette époque le palmier se fatiguant, un corbeau envoyé par Dieu se mit à lui apporter tous les jours la moitié d'un pain, comme au prophète Élie, sans jamais y joindre le moindre morceau de fromage. Cependant, un jour, Paul ayant reçu la visite de saint Antoine, le corbeau bien avisé doubla la portion, ce dont les deux saints s'émerveillèrent beaucoup. Et lorsqu'il mourut, dans les bras de saint Antoine, ce dernier se trouva fort embarrassé, n'ayant pas d'instrument pour creuser la terre. Mais aussitôt deux lions accoururent à lui du fond du désert, rugirent auprès du corps pour témoigner de leur douleur, et se mirent ensuite à gratter la terre de leurs ongles et firent une fosse capable de contenir un homme, après quoi ils se retirèrent tout joyeux, munis de la bénédiction de saint Antoine. En ce temps là les corbeaux et les lions étaient beaucoup plus intelligents que de nos jours.

Telle est la légende, absurde mais acceptée sans observations par les croyants. Nous en verrons bien d'autres et, si le cadre de cet ouvrage le permettait, nous relèverions des tissus d'absurdités. Passons à saint Antoine que ses luttes avec le démon ont rendu célèbre. Celui-là n'a ni palmier, ni corbeau, il

travaille dans son désert, laboure, tresse des nattes, donne des consultations, fait des miracles, chasse les démons des corps des possédés. On va le voir de vingt lieues à la ronde ; l'empereur Constantin lui écrit, les sages le consultent, il visite les anachorètes et fonde pour sa sœur le premier monastère de filles. Nous remarquerons, chemin faisant, que partout où un monastère d'hommes se fonde, il s'en élève aussitôt un autre de femmes. Saint Pacôme va suivre l'exemple donné par saint Antoine et bâtir à son tour un couvent pour sa sœur, sur les bords du Nil. Michelet, historien trop sentimental, prétend que cette coutume touchante contribua beaucoup à l'avancement dans la perfection de l'un et de l'autre sexe. Nous verrons bientôt ce qu'en pensèrent saint Benoît, et ensuite saint Ambroise dans son Hodœporicon.

En même temps que saint Antoine et saint Pacôme organisent la vie cénobitique dans la Haute et Basse-Thébaïde, saint Amon s'établit sur le mont de Nitrie, saint Macaire dans le désert de Scété, saint Hilarion dans la Palestine, saint Grégoire en Arménie, saint Jean Climaque et saint Nil sur la montagne du Sinaï, puis vient saint Basile, qui introduit la loi nouvelle dans le Pont et la Cappadoce et réunit les solitaires et les cénobites en les obligeant à s'engager par des vœux solennels, leur traçant des règles que les Grecs, Nestoriens, Melchites, Géorgiens, Mingréliens et Arméniens devaient suivre longtemps.

Il ne pouvait venir plus à propos. Les déserts se

peuplant, l'orgueil humain s'était mis de la partie et déjà (IVe siècle) l'on comptait des sectes nombreuses.

D'abord, il y avait la grande classification générale des anachorètes vivant seuls dans les villes ou les campagnes, et des cénobites pratiquant la vie commune. Puis viennent :

Les ermites, fuyant les regards humains.

Les ascètes, solitaires portant continuellement le cilice.

Les rigides, qui ne demandent pas à aller au ciel mais seulement à éviter les flammes de l'enfer.

Les élus qui aspirent au paradis.

Les vigilants qui se privent de sommeil.

Les brouteurs qui vivent d'herbes et de racines.

Les quiétistes qui ne parlent et ne remuent pas.

Et enfin les lutteurs et les stylites qui méritent bien une mention particulière pour l'originalité avec laquelle ils vivaient et travaillaient à leur salut.

Les lutteurs étaient des moines robustes et habiles qui accomplissaient les plus prodigieux tours de force dans l'art de la mortification. « Ils se portaient même entre eux des espèces de défis. Les combattants les plus célèbres se déguisaient ; ils se rendaient *incognito* chez leurs adversaires ; ils les étonnaient par quelque trait extraordinaire de mortification et, se dérobant sur le champ à leurs yeux, ils retournaient jouir dans leur ancienne retraite de la surprise et de l'humiliation des vaincus. C'est ce

qui arrivait souvent à saint Hilarion, à saint Antoine, à saint Nil, à saint Macaire et à beaucoup d'autres. Ceux même qui n'approchaient que de très-loin de la vigueur de leurs modèles s'honoraient de leurs succès. Ils se glorifiaient d'appartenir à tel ou tel désert qui renfermait un guerrier connu par les plus brillants exploits en ce genre. On accourait de toutes parts pour les admirer[1]. »

Les stylites vivaient dans des colonnes droites et découvertes, à une très-grande hauteur. Le plus illustre et le dernier de ces extravagants fut saint Siméon dont Théodoret, évêque de Cyr, a écrit la vie fabuleuse. Siméon, attiré invinciblement par la grâce, se rendit *à l'âge de douze ans* dans un monastère composé de quatre-vingts moines qui s'exerçaient aux travaux les plus pénibles de la pénitence. Plus vigoureux que ses nouveaux frères, il se mit à les étonner par ses austérités. Les autres mangeaient de deux jours l'un, il ne mangea qu'une fois la semaine, donnant sa nourriture aux pauvres. A cette abstinence il ajouta une macération bien extraordinaire. Étant un jour allé tirer de l'eau au puits, il prit la corde et s'en serra les reins si étroitement qu'elle entra dans la chair, et il ne s'en aperçut qu'à l'odeur et au sang qui en découlait : la plaie fut plus de deux mois à guérir, et le *supérieur le pria de se retirer, de peur que son exemple ne nuisît aux autres.*

Comme on le voit, saint Siméon appartenait à la

1. *Histoire impartiale des jésuites*, Paris, 1768.

catégorie des lutteurs et il était un des mieux trempés, aussi s'empressait-on de le congédier. Mais cela n'est rien encore. Le futur stylite forma ensuite le dessein d'imiter le jeûne de Moïse, d'Élie et du Christ, et de passer les quarante jours du carême sans manger. Le pieux évêque Théodoret ne craint pas d'affirmer que Siméon passa *vingt-huit carêmes* de la sorte. Enfin, Siméon monta au haut d'une montagne où il fit faire une enceinte de pierres sèches, et s'y renferma, résolu d'y vivre à découvert, exposé aux injures de l'air. Il portait une grosse chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à une grosse pierre et de l'autre à son pied droit, afin de ne pouvoir sortir de là quand bien même il l'aurait voulu.

On comprend qu'avec ce système notre saint se fit bientôt une grande réputation. On lui amenait des malades et on le priait de les guérir. Ne le pouvant, ou ne voulant pas s'en donner la peine, il s'avisa de se placer sur une colonne. D'abord — nous suivons toujours le récit de l'évêque Théodoret — il en fit faire une de six coudées de haut, ensuite une de douze, puis une de vingt-deux, et enfin une de trente-six. C'était toujours de plus fort en plus fort.

Toutefois cette manière originale de faire son salut ne lui valut pas l'approbation de tous. Théodoret convient que quelques-uns s'en moquaient, que d'autres l'outrageaient comme un imposteur, et que les solitaires de l'Égypte allèrent jusqu'à vouloir se séparer de sa communion. Mais l'évêque d'Antioche intervint, et Siméon put rester sur sa colonne. De

là — toujours suivant son biographe — il instruisait les assistants, répondait à ceux qui le consultaient, guérissait les malades, terminait les différends et réconciliait les ennemis. Il convertit même plusieurs milliers d'infidèles de diverses nations, qui, après l'être venus voir par le seul motif de la curiosité, s'en retournaient chrétiens. Après être resté trente-sept ans sur sa colonne, Siméon mourut à l'âge de soixante-neuf ans.

Débarrassons ce récit de ses grossières exagérations, il n'en reste pas moins comme fait certain qu'aux premiers siècles, il y eut une fièvre de renoncement aux biens de ce monde. L'amour de la solitude devient une fureur, en même temps qu'il est pour les faibles une ressource contre les persécutions. Cette débauche de spiritualisme, ces excès ridicules de mortification, loin de repousser la foule, l'attirent, au contraire, tant l'esprit humain, suivant la marche ordinaire, se jette avec ardeur sur toutes les nouveautés.

Il ne faut pas l'oublier, du reste, cela se passe en Égypte, et, par son climat, par la nature de ses peuples, l'Égypte était fertile en imaginations ardentes, par conséquent extrêmes. Sous le règne du polythéisme, ses déserts se peuplaient déjà de solitaires qui allaient y chercher une vie indépendante. Lorsqu'elle eut adopté le christianisme, elle ne fut pas moins féconde en reclus dont tous les efforts tendirent à imaginer les macérations et les austérités les plus absurdes. Le ciel ne pouvant plus se gagner qu'aux dépens de la chair, ils traitèrent leurs corps

avec une dureté qui se changea rapidement en épidémie, et alla, comme on l'a déjà vu, jusqu'à la folie.

Les femmes ne pouvaient tarder longtemps à être attirées par cet étrange spectacle. On les vit bientôt quitter leurs maris et le soin de leur ménage pour se consacrer sans réserve à une oisive contemplation. Plus faibles d'esprit, elles se livrèrent avec une ardeur d'autant plus grande aux mortifications qui leur étaient enseignées, et dépassèrent bientôt leurs modèles. Cassien parle d'une ville du nom d'Oxyriaque, qu'il aurait vue et qu'il surnommait le miracle de l'Égypte. On y comptait, à ce qu'il assure, dix mille vierges et vingt mille moines, vivant ensemble, les uns dehors les murs, les autres dedans, et n'ayant ensemble de communication que celle des âmes.

Il n'est pas d'extravagances auxquelles les nouveaux convertis ne se soient livrés avec furie. On sait de quelle façon Origène interpréta le passage de saint Mathieu : « *Plusieurs se sont faits eunuques pour le royaume du ciel.* » S'il n'eut pas beaucoup de devanciers ni d'imitateurs, les premiers anachorètes et cénobites ne s'adonnèrent pas moins à des pratiques qui devaient agir fortement sur leur intelligence et leur esprit. D'après les écrits des Pères de ce temps-là, la plupart se déchiraient le corps avec des chaînes garnies de pointes de fer qu'ils portaient en façon de ceinture, « et ils ne les ôtaient que quand la pourriture des plaies donnait lieu de redouter la gangrène. » Les uns se dévouaient à passer toute

leur vie debout, à l'air, sans s'asseoir, sans se coucher, même pour dormir. Les autres se tenaient dans la même position, « mais sur un seul pied. »

Jean Moschus, dans son *Pré spirituel*, rapporte que plusieurs d'entre eux ne mangeaient que quand on les allait visiter. Saint Macaire d'Alexandrie passait tous les carêmes debout, sans dormir, et sans manger autre chose qu'une feuille de chou chaque dimanche. Saint Hilarion vivait de quinze figues par jour. Saint Antoine ne couchait que sur la terre nue, dans des tombeaux, et encore y était-il souvent battu par le diable.

Saint Jean Climaque, dans l'*Échelle du ciel*, raconte les choses les plus étranges d'un monastère d'Égypte où il avait demeuré lui-même. On y voyait des vieillards, après quarante ou cinquante ans de profession, obéir avec une simplicité d'enfant. Les railleries, les contestations, les discours inutiles en étaient bannis; chacun s'étudiait à édifier son frère. L'abbé maltraitait souvent les plus parfaits, sans aucun autre sujet que de les exercer, les faire avancer dans la vertu et instruire les autres par leur exemple.

A un mille de ce monastère, il y en avait un petit nommé *la Prison*, où s'enfermaient volontairement ceux du grand monastère qui, depuis leur profession, étaient tombés dans quelques péchés considérables. C'était un lieu affreux, ténébreux, sale, infect. Tout y inspirait la pénitence et la tristesse. On n'y allumait jamais de feu; on n'y usait ni de vin, ni d'huile, ni d'aucune autre nourriture que de pain et de quelques herbes. « Depuis qu'ils y étaient en-

trés, ils n'en sortaient plus jusqu'à ce que Dieu fît connaître à l'abbé qu'il leur avait pardonné. »

Saint Jean Climaque ayant prié l'abbé de lui faire voir cette prison, y demeura un mois, et voici ce qu'il raconte :

« J'en vis qui passaient la nuit à l'air, tout debout, forçant la nature, pour s'empêcher de dormir, et se reprochant leur lâcheté quand le sommeil les prenait. D'autres, les yeux tournés vers le ciel, demandaient du secours avec des gémissements et des soupirs; d'autres, les mains liées derrière le dos, et le visage penché vers la terre, criaient qu'ils n'étaient pas dignes de regarder le ciel et n'osaient parler à Dieu dans leurs prières, tant ils sentaient leur conscience troublée. Quelques-uns, assis à terre sur un cilice et de la cendre, cachaient leur visage entre leurs genoux et frappaient la terre de leur front ou se battaient la poitrine avec des soupirs qui semblaient leur arracher l'âme.

« Les uns trempaient le pavé de leurs larmes; les autres se reprochaient de n'en répandre pas assez. Les uns criaient comme on fait à la mort des personnes chères; les autres retenaient au dedans leurs gémissements. J'en vis qui paraissaient hors d'eux-mêmes, endurcis par la douleur et comme insensibles. D'autres, assis tristement, les regards arrêtés à terre, branlaient continuellement la tête et poussaient du fond du cœur des rugissements de lion.

« Les uns, pleins d'espérance, demandaient ardemment la rémission de leurs péchés; les autres, par excès d'humilité, s'en croyaient indignes; d'au-

tres demandaient d'être tourmentés en cette vie, pour obtenir miséricorde en l'autre. La plupart, accablés de remords, disaient qu'ils seraient contents d'être privés du royaume céleste, pourvu qu'ils fussent exempts des peines éternelles.

« Je leur ai ouï tenir des discours capables d'exciter à componction les pierres mêmes. Nous savons, disaient-ils, qu'il n'y a point de supplice dont nous ne soyons très-dignes, et que nous ne pouvons satisfaire à la multitude de nos dettes, quand nous assemblerions toute la terre pour pleurer avec nous....

« Là, on voyait accompli au pied de la lettre ce que dit David : des hommes courbés et abattus de tristesse, dont les corps étaient pleins de corruption, et qui, n'en prenant plus aucun soin, oubliaient la nourriture, mêlaient de leurs larmes l'eau qu'ils buvaient, et mangeaient la cendre avec leur pain. Leur peau était attachée aux os et séchée comme l'herbe....

« Vous en auriez vu la langue brûlante hors de la bouche; après avoir goûté un peu d'eau pour ne pas périr de soif, ils s'arrêtaient. Après avoir pris un peu de pain, ils jetaient bien loin le reste, se jugeant indignes de la nourriture des hommes, puisqu'ils avaient agi contre la raison....

« Ils avaient les genoux endurcis, les yeux creux, les joues enflammées de leurs larmes, et, toutefois, le visage pâle, la poitrine meurtrie de coups, et quelquefois ils en crachaient le sang. Ils ne connaissaient ni l'usage des lits, ni la propreté de leurs ha-

bits. Ils ne portaient que des haillons déchirés, sales, pleins de vermine. Ils ressemblaient à des criminels dans des cachots ou à des possédés. Quelquefois ils priaient l'abbé de leur mettre des fers au cou et aux mains, et des entraves aux pieds, et de ne les en tirer qu'à la mort. Quand ils se croyaient prêts de mourir, ils le conjuraient de ne point leur donner de sépulture, mais de les jeter comme des bêtes. Ce qu'il leur accordait quelquefois, les privant même du chant des psaumes et de tout honneur funèbre. »

CHAPITRE II.

Les miracles des empereurs romains. — Relâchement des moines d'Orient. — Les *sarabaïtes* et les *gyrovagues*. — Importunité des moines au quatrième siècle. — Théodose les redoute, Justinien les favorise.—Ils s'enrichissent par les successions, les legs, et les aumônes. — Ils excitent des troubles. — Ils mettent en pièces Hypatia et tuent le gouverneur. — Ils pillent et incendient une église de Valentiniens. — Saint Ambroise et Théodose : *les moines commettent trop de crimes*. — Progrès du christianisme. — Schismes et dérèglement des mœurs. — Transformation de l'Église naissante. — Organisation de la hiérarchie chrétienne. — Les vierges folles. — Le fanatisme. — Saint Athanase introduit le monachisme en Occident. — Premier monastère en France. — Saint Martin, les Poitevins et les Tourangeaux. — Le monachisme en Espagne et en Angleterre. — Son véritable fondateur.

Nous venons de voir à quelles folles exagérations se portèrent les premiers chrétiens, et nous sommes fixés sur la valeur des récits des Pères du désert; nous n'aurons plus à y revenir, pas même pour discuter les miracles absurdes dont sont ornées ces pieuses légendes. Les miracles, on le sait, sont de tous les temps et de toutes les religions. Les prophètes et messies juifs en faisaient, comme les empe-

reurs romains en firent, et, en réalité, on ne sait auxquels décerner la palme.

Nous n'exagérons rien : quelques jours avant les ides de mars, fatales à Jules César, les troupeaux de chevaux qu'il avait consacrés, au passage du Rubicon, cessèrent de prendre leur nourriture, et *on les vit* répandre des larmes abondantes.

Suétone rapporte que l'enfance d'Octave fut entourée de prodiges. Un soir, on le couche dans son berceau ; le lendemain, on le retrouve au sommet d'une tour, la face tournée contre le soleil levant. A peine sait-il parler, des grenouilles l'ennuient dans un jardin ; il leur ordonne de se taire, et elles obéissent. Il dîne sur la route de Campanie, à quelques milles de Rome ; un aigle — proche parent du corbeau de saint Paul — fond sur lui, lui enlève son pain, l'emporte dans les airs et revient ensuite le lui rendre délicatement. A sa mort, un sénateur voit l'image d'Auguste s'élever au-dessus de son bûcher et monter vers le ciel.

Tibère se mêla de prophéties, et annonça à Galba qu'il succéderait à Néron, qui n'était pas encore né. Il fit plusieurs miracles aussi.

Sous Caligula, un miracle eut lieu qui étonna beaucoup le peuple romain et lui annonça la fin de cet empereur, qui choisissait ses consuls dans ses écuries. Le despote avait résolu d'abattre la statue de Jupiter à Olympie, et de la transporter à Rome. Les ouvriers se mirent à l'œuvre et portèrent une main sacrilége sur le père des dieux. Aussitôt la statue se prit à rire d'une manière si formidable que

les échafaudages se renversèrent, et que les ouvriers furent mis en fuite.

Néron avait une statuette qui l'avertissait des complots qui se faisaient contre lui.

Vespasien — suivant l'attestation de Tacite et de Suétone — rendit la vue à un aveugle, et la force et la santé à un paralytique.

Lors du tremblement de terre d'Antioche, un ange vint arracher Trajan à la mort et l'emporta par la fenêtre à travers les ruines de la ville.

Adrien guérit plusieurs aveugles, et Marc-Aurèle, mieux avisé que Josué, fit tomber la foudre sur les machines de guerre de ses ennemis.

Cette abondance de miracles, au sein même du paganisme, nous explique la profusion avec laquelle les premiers chrétiens en accomplirent. La raison et la science ont depuis fait justice de ces merveilles : il était opportun de constater néanmoins que le christianisme n'en eut ni le monopole, ni même le mérite de l'invention. Et malgré les prodiges accomplis par les apôtres et les Pères du désert, les persécutions n'ont pas cessé que déjà l'on signale le relâchement des moines d'Orient.

L'isolement et les macérations avaient dérangé leur esprit ; l'obéissance passive en avait fait des instruments entre les mains de supérieurs qui ne surent résister à la tentation d'en abuser, et bientôt l'indissolubilité de leurs vœux, que leur avait imposée saint Basile, leur donna l'envie de les rompre. Ils s'irritèrent contre leurs chaînes et parvinrent à les briser sous différents prétextes. « Le plus souvent

employé était celui de prêcher la religion, de réchauffer, par des exemples de ferveur, le zèle des séculiers, trop prompts à se refroidir. Au moyen de ce voile favorable, les moines franchirent leur clôture et se répandirent dans toute l'Asie, à la recherche de ce monde qu'ils avaient juré de haïr. »

Saint Jérôme les appellera des *Sarabaïtes*, « des « hommes affectés et vicieux qui ont de grandes « manches, des pantalons larges et bâillants, des « habits sales. Ils visitent les vierges et médisent des « clercs. Quand viennent les fêtes, ils se gorgent « jusqu'à vomir. »

Saint Benoît, en Occident, dira d'eux : « Ce sont « des *Gyrovagues*, courant les provinces et allant « successivement habiter tous les trois ou quatre « jours les cellules de leurs frères; hommes incon- « stants et vagabonds, ne cherchant que leurs vo- « luptés et la satisfaction de leur gourmandise et de « leur penchant à la débauche. »

Revenons en Orient : une fois en liberté, les moines se mirent à solliciter des legs et des testaments. Ils attachèrent de la gloire sur la terre et des récompenses dans le ciel aux titres de *fondateurs*, de *bienfaiteurs*. Ils introduisirent ce système singulier qui fit des particuliers pauvres et des maisons riches[1]. Chacun d'eux, à part, crut être en droit de s'enorgueillir d'une indigence que les trésors communs rendaient supportable. Devenus, par la libéralité des fidèles, possesseurs des plus beaux biens, ils perdi-

1. *Histoire impartiale des jésuites.*

rent de vue la pauvreté, la simplicité réelle de leurs instituts.

Dès le quatrième siècle, leur importunité était telle que l'on fut obligé de faire des lois pour leur enjoindre de garder leurs serments et les repousser dans ces asiles où ils s'ennuyaient de n'avoir que Dieu pour témoin de leur vertu. Mais ces lois, mal exécutées, oubliées, ou même révoquées par leurs auteurs et contredites depuis par d'autres souverains aussi faibles et moins éclairés, n'apportèrent aucun obstacle à la multiplication des maisons religieuses.

« Théodose les avait redoutées, Justinien les favorisa de tout son pouvoir. Il existe encore des lois authentiques émanées de lui, qui permettent à un couvent de s'approprier tout le bien d'un moine qui s'y consacre. Si le repentir prend ensuite au malheureux et qu'il tâche de recouvrer sa liberté, le législateur veut que le bien reste au monastère, et que le déserteur soit puni comme un esclave fugitif.

« Si l'on joint à ces biens apportés par les moines qui quittaient le monde, les successions, les legs de toute espèce que les maisons étaient habiles à recevoir, les aumônes abondantes, les libéralités des âmes pieuses qui prennent sur elles le soin de justifier la providence en faveur de ceux qui s'y abandonnent sans réserve, on ne sera pas étonné de trouver, dès les premiers siècles, une opulence prodigieuse concentrée dans les cloîtres.

« De plus, l'extérieur négligé de leurs habitants, la réputation de l'austérité des fondateurs donnant plus de poids à leurs paroles, ils surpassèrent bien-

tôt en crédit, comme en richesses, le clergé séculier qui les avait favorisés et soutenus. En peu de temps celui-ci trouva des rivaux puissants dans les successeurs de ces hommes qui avaient fui au fond des déserts pour éviter l'orgueil, qui ne s'étaient réservé qu'une hache pour abattre des arbres, un hoyau pour défricher la terre et une discipline pour dompter la révolte des sens. »

Avec la richesse et la puissance, l'orgueil et l'audace leur vinrent. Ils se firent admettre dans les conciles et y excitèrent des troubles permanents. Ils dominèrent dans plusieurs villes et figurèrent à la tête de toutes les émeutes, sonnant la charge et se distinguant par des fureurs criantes et d'atroces barbaries. « Ils étaient déjà, dit un auteur, à la solde « du fanatisme et marquaient presque chaque année « par des assassinats ou des incendies. »

A Alexandrie, ils mettent en pièces, de leurs propres mains, Hypatia, femme respectable par ses talents, uniquement parce qu'elle était amie du gouverneur qui ne l'était pas de l'évêque Cyrille. Puis un d'entre eux casse la tête d'un coup de pierre au malheureux gouverneur. Le moine assassin ayant été pris, condamné et exécuté, l'évêque le fit enlever du gibet et lui décerna les honneurs que l'on rendait à la mémoire des martyrs.

Peu de temps auparavant, dans une ville de l'Osrohène, les moines pillèrent une église de Valentiniens et ensuite ils y mirent le feu, parce que quelques-uns de ces derniers ne s'étaient pas arrêtés devant une de leurs processions. L'évêque fut condamné à re-

bâtir l'église, et les moines à payer les dommages qu'ils avaient causés. Mais saint Ambroise les défendit vigoureusement; il s'adressa à Théodose, alors empereur, et lui enjoignit de casser la sentence sous peine d'être exclu de l'Église. Le pauvre empereur, tout en s'écriant: *Les moines commettent trop de crimes*, se soumit néanmoins. Le christianisme était victorieux; il dominait et se préparait à devenir persécuteur à son tour.

Les persécutions qu'il subit, très-intermittentes du reste, n'ont guère duré plus d'un siècle, et la conversion de Constantin (an 319) a donné la paix et le pouvoir à la foi nouvelle. Arrêtons-nous ici un instant pour examiner ses progrès et rendre compte de son influence. Dès les premiers temps, le christianisme a trouvé dans son sein des ennemis plus dangereux que les Césars de Rome. Le socialisme chrétien n'a duré qu'un instant pour faire place ensuite à la hiérarchie religieuse et à la dissolution des mœurs. Pierre, Paul et Jacques, frère du Christ, ne sont pas absolument d'accord: la question du prépuce les divise, trouble les consciences et soulève une sédition dans l'église d'Antioche. Paul, instruit autant qu'ardent, l'emporte; les nouveaux frères ne seront pas circoncis. Mais, dès le principe[1], le communisme a tourné à la débauche.

« Les agapes des fraternités et les rapprochements de la vie commune sont de puissantes excitations à la luxure. A Corinthe, la ville des arts et des cour-

1. *L'Église et l'Esclavage*, par A. Rivière. Paris, 1864.

tisanes, Paul apprend que règne la fornication parmi les frères, et une fornication telle qu'elle n'existe pas parmi les gentils, car l'un deux a un commerce criminel avec la femme de son père, sans que pour cela on l'ait chassé de l'Église. Du haut de son rocher de Pathmos, Jean fulmine des anathèmes contre les fornications des Églises de Pergame et de Thyatire :

« Écris à l'ange de l'Église de Pergame : Voici ce « que dit celui qui a le glaive aigu à deux tranchants. « Je sais où tu habites, où est le trône de Satan.

« Tu gardes mon nom et tu n'as point renié ma « foi, même au jour où Antipas, mon fidèle martyr, « fut tué au milieu de vous, où habite Satan.

« Mais j'ai contre toi un petit grief : c'est que tu as « dans ton sein des gens qui suivent la doctrine de « Balaam, lequel enseigna à Balak à jeter le scan- « dale parmi les enfants d'Israël, en leur faisant « manger des viandes offertes aux idoles, et en les « engageant à se livrer à la prostitution.

« Ainsi, tu as aussi, toi, des gens qui suivent la « doctrine des Nicolaïtes....

« Écris à l'ange de l'Église de Thyatire : Je con- « nais tes œuvres, ta charité, ta foi, ton zèle pour le « ministère, ta patience et tes dernières œuvres plus « grandes que les premières.

« Mais j'ai contre toi un petit grief, c'est que tu « souffres que cette femme, cette Jézabel, qui se dit « prophétesse, apprenne à mes esclaves à suivre « l'erreur, à manger des viandes consacrées aux « idoles et à se livrer à la prostitution.

« Et je lui ai donné du temps pour qu'elle chan-
« geât de sentiments, et elle ne veut pas cesser sa
« prostitution.

« Voici donc que je vais la jeter sur le lit, et mettre
« dans une grande affliction ceux qui commettent
« l'adultère avec elle, s'ils ne cessent pas de se
« livrer avec elle à ses œuvres.

« Et je ferai mourir ses enfants, afin que toutes
« les Églises sachent que je suis celui qui sonde les
« cœurs et les reins.... »

Voici donc les divisions, les schismes et le dérèglement des mœurs qui commencent. Vient ensuite la fondation de l'épiscopat à l'imitation de la hiérarchie sociale et la transformation de l'Église naissante.

Au second siècle, l'épiscopat et le sacerdoce prennent en main l'autorité spirituelle et temporelle. « Au commencement du second siècle, dit M. Rivière, l'épiscope chrétien, d'abord intendant et inspecteur des victuailles, chargé d'acheter et distribuer le pain et les vivres que les diacres servaient aux agapes, l'épiscope qui, à l'instar de l'épiscope municipal, inspecteur de la boulangerie et des denrées alimentaires, et distributeur de l'annone, n'avait comme lui dans la cité qu'un rang subalterne dans la fraternité chrétienne, est monté au premier rang et est devenu la tête de l'Église. » Ignace, dit Théophore, enseigne que les fidèles doivent être soumis à leur épiscope et le regarder comme le Seigneur lui-même.

« Tous, dit-il aux Tralliens, doivent respecter les

« diacres comme établis par l'ordre de Jésus-Christ; « l'évêque comme l'image du Père, les prêtres comme « le sénat de Dieu, comme la compagnie des apô- « tres. »

Le baptême, les agapes, le mariage tombent entre les mains des évêques; ils gouvernent la communauté jusqu'à la mort : le communisme chrétien a cédé la place — non sans résistance — au despotisme épiscopal. Les princes des prêtres sont institués, et à leur tour ils auront à lutter plus tard contre l'évêque de Rome, qui deviendra leur maître et leur chef.

Cela établi, le christianisme ne tarde pas à faire des avances à la société romaine. Assuré de la domination des esprits il va marcher rapidement à la domination temporelle. Il a des partisans partout, et la persécution de Septime-Sévère, qui ouvre le troisième siècle, ne l'effraye plus. « Les chrétiens ne sont que d'hier, dit Tertullien, et ils remplissent déjà les villes, les îles, les châteaux, les bourgades, les camps, les tribus, les palais, le Forum et le Sénat. » Il s'organise comme les sociétés permises par la loi romaine; il emprunte au paganisme ses processions, son luxe et ses pratiques. L'eau bénite succède à l'eau lustrale; les païens brûlaient des cierges devant les statues des empereurs, on en brûla devant les tombeaux des martyrs. Il était d'usage à Rome de placer dans les carrefours les statues des empereurs, de leur offrir de l'encens et d'y porter des cierges : on plaça des croix le long des chemins, au coin des rues, et les évêques se firent encenser.

La hiérarchie chrétienne fut établie sur le modèle de la hiérarchie païenne et l'accord ne tardera pas à être fait. Le rapprochement sera complet avec Constantin qui comprendra quel auxiliaire il peut trouver dans le christianisme pour régner sur le monde.

Mais plus les chefs de la foi nouvelle se rapprocheront de la société romaine, plus la doctrine du Christ et des premiers apôtres deviendra méconnaissable. Nous ne sommes qu'au troisième siècle et saint Cyprien, évêque de Carthage, nous apprend que le luxe, la coquetterie, les mœurs dissolues, les crimes même ont pénétré dans la fraternité africaine. Le célibat avait été, dès l'origine, présenté comme une vertu agréable à Dieu; on le gardait encore ostensiblement, mais les vierges chrétiennes en semblent fatiguées. Elles s'adonnent au luxe, à la coquetterie et portent des toilettes éclatantes. Elles se teignent les joues, les sourcils, les cheveux, et se couvrent de bijoux. N'est-ce pas assez? Elles fréquentent encore les bains publics, où tous, hommes et femmes, sont nus.

« Celles qui vont dans les bains, dit-il, où les deux sexes vont se baigner, qui livrent à l'impure curiosité du regard un corps consacré à la pudeur et à la chasteté, qui ne rougissent pas de voir et de se montrer sans voile! N'est-ce pas là offrir une amorce aux passions impures et solliciter le désir à l'impudeur et à l'outrage ?

« Chacun verra, dis-tu, dans quelle intention il sera venu; moi je ne veux que laver ma petite per-

sonne. Ta réponse ne te justifie pas; elle ne saurait excuser ton effronterie lubrique. Un tel bain ne te lave pas, il te salit; loin de te purifier, il te souille. »

Et l'évêque continue sur ce ton; il reproche à ces vierges folles de ne pas apporter davantage de modestie et de retenue dans leur langage. Elles se montrent dans les promenades, dans tous les lieux publics; elles fréquentent le monde et dans les festins de noces elles se livrent à une grande liberté de paroles, ne rougissant pas d'exciter la mariée à ne point se montrer rebelle aux désirs du marié et celui-ci à faire preuve d'ardeur et d'audace.

Cyprien redoute de voir tomber ces vierges fragiles, et il n'a pas tort, dit encore M. Rivière, car à Dyonisiane des vierges qui avaient fait vœu de chasteté avaient été surprises dormant avec des hommes dont un était diacre. Il est vrai que, tout en avouant le fait, elles affirmaient que leur virginité était restée intacte et n'avait point souffert de cette communauté de lit. « Mais quoi ! s'écriait l'évêque, la présence dans une même couche, l'embrassement, l'entretien, les baisers, le sommeil à côté l'un de l'autre, quelle honte, quelle impureté, quel crime ! »

Et pendant ce temps les schismes éclatent, les Églises sont soulevées les unes contre les autres et le fanatisme fait de nombreuses victimes. Il en fera beaucoup, et à la fin de cette histoire c'est par millions que nous les compterons. Nous verrons les évêques de Rome tendre à la suprématie, et se livrer à toutes sortes d'intrigues pour arriver à centraliser dans leurs mains la puissance spirituelle. Lorsqu'ils

l'auront conquise, au prix d'une séparation qui dure encore, nous les verrons travailler, avec l'aide des corporations religieuses qui vont se multiplier en Occident, à établir ce pouvoir temporel si funeste à l'Église et à la civilisation, qui fera répandre des torrents de larmes et des ruisseaux de sang.

Nous avons montré la foi nouvelle, de communiste devenue théocratique, aux prises avec les scissions et le déréglement des mœurs. Faut-il laisser dans l'ombre le fanatisme qu'elle inspira? Non, car plus tard nous aurons les croisades, l'inquisition et les guerres de religion. Voici donc une page admirable sur les excès des premiers jours :

« .... Mais quel dut être l'étonnement des païens, quand ils virent les chrétiens, devenus plus nombreux par la persécution, se déclarer une guerre plus implacable que celle des Néron et des Domitien, et continuer entre eux les hostilités de ces monstres? Au défaut d'autres armes, ils s'attaquent d'abord par la calomnie, sans songer qu'on ne se fait point des amis de tous ceux qu'on suscite contre ses ennemis. On accuse les uns d'adorer Caïn et Judas, pour s'encourager à la méchanceté; les autres de pétrir les azymes avec le sang des enfants immolés : on reproche à ceux-là des impudicités infâmes, à ceux-ci des commerces diaboliques. Nicolaïtes, carpocratiens, montanistes, adamistes, donatistes, ariens, tout cela confondu sous le nom de *chrétiens* donne aux idolâtres la plus mauvaise idée de la religion des saints. Ceux-ci, coupables à force de piété, renversent un temple de la Fortune, et les

païens, aussi fanatiques pour leurs dieux que quelques-uns de leurs ennemis contre les idoles, commettent des atrocités inouïes, jusqu'à ouvrir le ventre à des vierges chrétiennes, pour faire manger du blé, parmi leurs entrailles, à des pourceaux. Jérusalem, cette boucherie des Juifs, devient aussi celle des chrétiens, qui y sont vendus par milliers à leurs frères de l'ancien testament. Ceux-ci ont la cruauté de les acheter pour en faire mourir de sang-froid quatre-vingt-dix mille : et comme si les chrétiens avaient été la cause du massacre de onze cent mille âmes qui périrent pour l'accomplissement des prédictions, au lieu d'attribuer ces châtiments, avec Josèphe leur historien, à l'impiété des zélés qui avaient répandu le sang des ennemis dans le temple, ils rejettent sur le christianisme toute la haine dont l'univers les accable ; et, ce que le *fanatisme* a pu seul inspirer, ils scient les prisonniers, mangent leur chair, s'habillent de leur peau, et se font des ceintures de leurs entrailles. Cet excès de vengeance cause des représailles qui font consumer dix-huit cent mille âmes par le fer et par le feu [1]. »

Jusque-là le monachisme est resté en Orient, livré aux disputes scolastiques, armant les citoyens les uns contre les autres pour les sujets les plus frivoles, quelquefois les plus ridicules, et soulevant des factions violentes dans l'Etat. Le voilà qui va pénétrer en Occident. Les martyrologes et les actes des saints font bien mention de quelques moines et

1. *Dictionnaire des sciences*, tome VI, page 395.

de quelques religieux qui auraient vécu en Europe avant la conversion de Constantin, mais le fait est plus que douteux. Presque tous les auteurs soucieux de la vérité en font remonter l'introduction à saint Athanase seulement. Cet évêque d'Alexandrie, fatigué des troubles excités dans son Église par les ariens et ne pouvant lutter contre eux, prit le parti de se retirer à Rome, en 339, avec plusieurs prêtres et moines d'Égypte. Là il écrivit la vie de saint Antoine, alors dans son désert de la Basse Thébaïde, et raconta des choses si miraculeuses que son récit — comme toutes les fables — eut une vogue extraordinaire. C'est dans ce livre que saint Jérôme, qui travailla ensuite sur le même sujet, trouva l'histoire de saint Paul, le premier ermite, le voyage de saint Antoine dans les déserts pour voir ce héros du silence et de la retraite, sa lutte avec les démons, le corbeau qui apportait tous les jours à dîner, et enfin les deux lions qui vinrent l'ensevelir.

Pierre, successeur d'Athanase au siége épiscopal d'Alexandrie, siége agité s'il en fut, se trouva à son tour forcé de se réfugier à Rome en 375, et là il renchérit encore sur les merveilles racontées par son prédécesseur. Il parla de saint Pacôme, des anachorètes, des cénobites, des vierges chrétiennes et excita la plus vive admiration. La cour de Rome comprit de suite de quelle utilité pouvait être, pour la réalisation de ses projets, l'établissement de pareils monastères en Occident, et elle poussa les fidèles dans cette voie. Les femmes furent tout d'abord émerveillées, et une dame de haute condi-

tion, nommée Marcelle, fut la première prosélyte que fit la vie de saint Antoine. Elle se dévoua à la vie solitaire, autant qu'il était possible, sans sortir de sa maison, et sans se renfermer sous des grilles. Sa retraite en amena d'autres. Plusieurs femmes, touchées comme elle, se mirent sous la direction de saint Jérôme, qui avait refait, corrigé et amplifié la vie du solitaire qu'elles se proposaient pour modèle. Ce dernier eut ensuite des imitateurs qui se chargeaient volontiers de guider dans le chemin du salut les veuves opulentes, dont les richesses pouvaient s'égarer, et d'arracher à la perversité du monde les jeunes personnes intéressantes par leur jeunesse, leur fortune et leur beauté.

« Cependant, dit Hélyot, saint Martin qui s'estoit retiré dans la petite isle Gallinaire, à la coste de Ligurie, près d'Albengue, aïant appris le retour de saint Hilaire, évesque de Poitiers dans sa ville episcopale, après son exil, le vint trouver et bastit auprès de cette ville le monastère de Ligugé. Ce saint aïant esté élevé dans la suite sur le siége épiscopal de Tours, bastit un autre monastère à une lieue de cette ville, qui, après sa mort, fut appelé Marmoutier, en latin *Majus monasterium*, à cause qu'il estoit plus grand et plus spacieux que celui qui fut construit dans la même ville, sur le tombeau de ce saint, et que tous les autres qu'il avoit aussi fondés dans la province. »

C'est, en effet, à l'an 360 que l'on fait généralement remonter la fondation de Ligugé (*Locogiacum*), le premier monastère en France.

Une digression pour raconter, d'après Grégoire de Tours, les événements qui se passèrent à la mort de saint Martin. Comme il avait une réputation de sainteté d'autant plus grande que le peuple était plus ignorant, les Poitevins et les Tourangeaux se disputaient son corps, les premiers au nom de Ligugé, les seconds au nom de Marmoutier où Martin avait rendu le dernier soupir. Donc les Poitevins arrivèrent, disposés à conquérir le cadavre par tous les moyens possibles, et une longue discussion s'engagea :

« Pendant cette contestation, le soleil s'étant couché, il se fit nuit. Le corps fut placé en séquestre, on ferma les portes à clef, et les deux peuples veillèrent à la garde. Le lendemain, il devait être enlevé de force par les Poitevins, mais Dieu tout-puissant ne voulut pas que la ville de Tours fût dépouillée de son patron. Au milieu de la nuit, toute la troupe des Poitevins fut accablée par le sommeil sans qu'un seul de toute cette multitude restât éveillé. Dès que ceux de Tours les voient endormis, ils prennent le corps du saint, le descendent par la fenêtre; les autres le reçoivent en dehors; ils le placent ensuite dans un bateau et descendent tous avec lui le cours de la Vienne. Lorsqu'ils furent entrés dans le lit de la Loire, ils se dirigèrent vers la ville de Tours, en chantant à pleine voix des hymnes et des psaumes. Les Poitevins, réveillés par ces chants et n'ayant plus rien du trésor qu'ils cherchaient, s'en retournèrent chez eux *dans une grande confusion!* »

Il paraît que, dans ce temps-là déjà, on se subti-

lisait les reliques. En 865, les Normands détruisirent Ligugé et saccagèrent Marmoutier. Bien plus tard, les protestants anéantirent les reliques de l'Anjou et de la Touraine. Tout cela n'empêche pas Tours, Poitiers et Nantes d'exposer à la vénération des croyants les restes *authentiques* de saint Martin. Si nous ne nous trompons, par un miracle plus grand que celui du sommeil des Poitevins, sa tête est à la fois à Nantes et à Tours !

Après Ligugé et Marmoutier, viennent en ordre chronologique les monastères de Rome et de Trèves, celui de Verceil, bâti par saint Eusèbe, ceux de l'île Barbe et d'Ainay, à Lyon, ensuite ceux de Marseille et de Lérins.

Les premiers grands monastères de femmes en France viennent après : celui d'Arles, fondé au commencement du sixième siècle par saint Césaire; celui de Poitiers par la reine Radegonde, ceux de Corbie et de Chelles fondés au septième siècle par sainte Bathilde.

On ne sait comment la profession religieuse s'établit en Espagne; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle date de la fin du quatrième siècle, avant le pontificat du pape Damase. La preuve en est dans le concile de Saragosse tenu en 380. Il a été dit que saint Eusèbe de Crémone, disciple de saint Jérôme, avait établi en Espagne l'ordre de ce fameux docteur et fondé le monastère de la Guadeloupe. Mais beaucoup d'historiens, soucieux de la vérité, contredisent ce fait, se fondant sur ce qu'il n'est pas établi que saint Eusèbe ait passé en Espagne. Au surplus,

saint Jérôme n'a institué aucun ordre, les religieux qui ont porté son nom ont paru, en Italie et en Espagne, seulement dans le quinzième siècle. Ils suivirent d'abord la règle de saint Augustin, mais le P. d'Omédo, leur général, dressa une règle qui est tirée des divers ouvrages de saint Jérôme et qui fut approuvée par le pape Martin V, qui dispensa les Jéronymites de garder celle de saint Augustin.

En Angleterre, le monachisme ne pénétra qu'avec saint Augustin, prieur du monastère de Saint-André, à Rome, qui y fut envoyé en mission par le pape saint Grégoire.

Quant au véritable fondateur de la vie monastique en Occident, son nom est connu de tous; c'est saint Benoît, dont nous allons étudier la vie et les œuvres.

CHAPITRE III.

Saint Benoît. — Sa jeunesse. — Ses premiers compagnons veulent l'empoisonner. — Il les abandonne. — Il construit douze monastères dont il se réserve la direction. — Sa règle. — L'obéissance passive. — La propriété collective. — Le travail des mains. — Ses miracles, ses prophéties et ses reliques. — Relâchement des moines d'Occident. — Vala, abbé de Corbie, et Ebbon, archevêque de Reims. — Les moines se font soudards. — Trafic des abbayes.

Il y avait près de deux siècles que la vie monastique était introduite en Europe : quelques monastères etaient éparpillés en France et en Italie lorsque parut saint Benoît. Il était né vers l'an 480, aux environs de Narni, petite ville du duché de Spolette. De sa jeunesse l'on ne sait rien. Les auteurs ecclésiastiques disent que « Dieu, qui le destinait pour être le précurseur et le père d'un grand nombre de saints, le conduisit de bonne heure dans la solitude, où Benoît demeura trois ans, inconnu à tous les hommes, excepté à un saint moine nommé Romain, qui portait du pain au jeune solitaire, d'une partie de sa portion. »

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il réunit plusieurs solitaires dont il se constitua le chef, sous le titre d'abbé. Sa domination était tellement dure qu'un jour ils résolurent de l'empoisonner. « Ils mêlèrent donc du poison dans du vin, et le saint abbé étant à table ils lui présentèrent le verre à bénir, suivant l'usage du monastère; mais aussitôt que Benoît eut fait le signe de la Croix, le verre se cassa. L'homme de Dieu comprit ce que c'était, et se levant aussitôt, il appela les moines et leur dit d'un visage tranquille: « Dieu vous pardonne, mes frères; pourquoi m'avez-vous voulu traiter ainsi? Ne vous avais-je pas dit que nous ne pourrions vivre ensemble; allez, cherchez un supérieur qui vous convienne. » Alors il les quitta et retourna dans sa chère solitude, dans le dessein d'y demeurer seul en la présence de Dieu[1] »

Mais il ne persévéra pas longtemps dans sa résolution. Bientôt la foule fut attirée vers sa solitude, par ses vertus et « ses miracles. » Il faut croire qu'il fit beaucoup de choses extraordinaires, car il ramassa bientôt des sommes énormes, avec lesquelles il bâtit douze monastères, en chacun desquels il mit douze moines sous un supérieur et en retint d'autres auprès de lui. Naturellement il garda le pouvoir suprême et devint ainsi un des personnages les plus importants de l'Eglise.

C'est alors qu'il écrivit sa règle. Dans le préambule il dit qu'alors (529) il existait en Occident qua-

1. *Vies des Saints*, A. Pigoreau, 1847, page 107.

tre sortes de moines, importés d'Orient : les cénobites, les anachorètes, les *sarabaïtes* et les *gyrovagues* ou vagabonds, dont nous avons déjà parlé. Sur le compte de ces derniers, il s'exprime avec une grande indignation, les appelant *des hommes inconstants et vagabonds, ne cherchant que leurs voluptés et la satisfaction de leur gourmandise et de leur penchant à la débauche.*

Pénétré de l'utilité qu'il y avait à réunir tous ces moines sous une seule obédience, et des avantages qui en résulteraient pour leur chef, il se mit à travailler activement dans ce but. Sa règle reposait sur trois principes :

L'obéissance passive, absolue ;

L'abolition de la propriété individuelle en faveur de la propriété collective;

Enfin le travail des mains, travail assidu dont la rémunération devait entièrement appartenir à la communauté.

Saint Benoît est généralement considéré comme un grand législateur spirituel. Il faut cependant reconnaître que rien n'est plus contraire à la dignité de l'homme que l'obéissance passive à la volonté d'un seul. C'est ainsi que se détruisent les plus nobles facultés et que le despotisme s'établit au préjudice de l'égalité et des droits de tous. En faisant des cadavres, la hiérarchie cléricale a fait des esclaves dévoués à la réaction de toutes les époques, disposés, comme l'histoire nous en fournit trop d'exemples, à commettre tous les crimes.

L'abolition de la propriété individuelle a nécessairement conduit à la richesse des couvents et à l'immobilisation de la fortune publique. M. Guizot, plein d'admiration pour le monachisme, s'est écrié : « Les moines bénédictins ont été les défricheurs de l'Europe ; ils l'ont défrichée en grand, en associant l'agriculture à la prédication. » Cela est vrai ; mais ce zèle fit à la fois la tranquillité des premiers moines et la fortune de leurs successeurs. A l'apparition des bénédictins l'Europe était d'un bout à l'autre couverte de forêts incultes, inutiles à leurs propriétaires. On établissait volontiers ces fervents reclus au milieu des bois. On leur livrait du terrain à discrétion, et même en le leur abandonnant, un des principaux embarras du donateur était de savoir comment ils pourraient s'y loger.

« Mais quand, par obéissance pour leur règle, ces moines laborieux eurent abattu les arbres et défriché des espaces immenses, on fut étonné d'y trouver une source inépuisable de richesses, qu'on ne se serait jamais avisé d'y soupçonner. Les abbayes se gardèrent bien d'en tarir le cours ; elles ne songèrent au contraire qu'à le faciliter par de nouveaux défrichements ; mais cette opulence si légitime ne tarda pas à y introduire, comme ailleurs, la corruption[1]. »

C'est ainsi que les bénédictins devinrent propriétaires et propriétaires d'esclaves ou serfs, qu'ils arrivèrent à posséder 37 000 abbayes, 14 000 prieurés

1. *Histoire impartiale des jésuites*, tome I, page 92.

et un plus grand nombre de maisons détachées. Nous ne voyons pas ce que la civilisation y a gagné; sans doute ils ont préservé les lettres et les sciences au milieu de l'invasion de la barbarie, mais ils gardèrent longtemps pour eux cette science; ils en firent un monopole, et, en résumé, ils en tirèrent d'immenses bénéfices.

Le seul mérite de la règle de saint Benoît a été, en imposant le travail comme devoir religieux, de mettre un terme aux hallucinations de la vie contemplative qui avait produit tant de mal dans les monastères de l'Asie.

Revenons à saint Benoît et à quelques-uns de ses miracles prétendus. Un jour, dit la Vie populaire des Saints, le jeune Placide étant allé puiser de l'eau dans un lac, tomba dedans. Saint Benoît, qui était dans le monastère, connut ce qui venait d'arriver et dit à Maur : « Mon frère, courez vite, le jeune Placide est tombé dans l'eau. » Maur lui ayant demandé sa bénédiction, courut jusqu'à l'endroit où l'eau emportait Placide, et, l'ayant pris par les cheveux, il revint avec la même diligence. Sitôt qu'il fut à terre, il regarda derrière lui, et voyant qu'il avait marché sur l'eau, il en fut épouvanté.

Chaque monastère a eu ainsi ses miracles accomplis dans l'intérieur du couvent. On les a racontés, certifiés, et aujourd'hui encore il y a un grand nombre de crédules qui ont la naïveté d'y ajouter foi.

Non-seulement Benoît accomplissait des prodiges comme celui que nous venons de raconter, mais il

avait en outre le don de prophétie. Il annonça la ruine de son monastère du Mont-Cassin par les Lombards, qui eut lieu quarante ans après sa mort. Il prédit aussi sa mort qui arriva — toujours d'après les relations cléricales — au jour et à l'heure qu'il avait fixés.

Comme presque tous les fondateurs d'ordre religieux, Benoît a été fait saint. La béatification et la canonisation d'un des leurs était, pour les couvents et est encore aujourd'hui, une source abondante de bénéfices. Quant aux papes, ils usaient de ce pouvoir de béatifier et de canoniser pour s'assurer la soumission et les contributions des couvents. C'est ainsi que déjà tout s'enchaînait.

En 580, dit Collin de Plancy, les Lombards brûlèrent le monastère du Mont-Cassin où se trouvait le corps de saint Benoît. Mais saint Ayon, accompagné de quelques Manceaux, retrouva le saint corps sous les ruines et le transporta en France vers l'an 660. Ce corps de saint Benoît était encore au dernier siècle dans la riche et célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

Mais comme ce saint corps était très-productif, les moines du Mont-Cassin en eurent bientôt un second, qu'ils prétendaient être le véritable. On montrait à Saint-Denis la tête et le bras du même saint ; quelques ossements à la Trappe, et diverses pièces en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France et en Italie.

La règle de saint Benoît fut volontairement embrassée par la plupart des moines d'Occident, et elle

fut bientôt apportée en France. Le moine saint Augustin l'introduisit en Angleterre. Chez nous elle produisit rapidement les effets auxquels on devait s'attendre. Les bénédictins se multiplièrent à l'infini, devinrent immensément riches, et la France entière leur eût bientôt appartenu, sans les incursions des Normands, des Sarrasins, et les guerres civiles qui signalèrent la fin de la première race. Il s'ensuivit un grand relâchement. Les monastères accaparaient tout.

Dans le huitième siècle, ils défrichent et font commerce de tout ce qui leur tombe sous la main; les moines parcourent les campagnes, quêtant chez les seigneurs et chez les serfs, allant même jusqu'à donner, en place publique, des représentations dramatiques, préludes de ces comédies, de ces mystères, qu'au dixième siècle on vit se répandre partout.

Puis les couvents, de maisons de pénitence devenus maisons de plaisance, se transforment en citadelles, en châteaux forts. On commence à les piller parce qu'ils sont devenus trop riches, plus encore par les donations qu'ils savaient s'attirer que par leur travail et leurs nombreuses industries. Ils se défendent, s'arment, équipent des gens d'armes, et pendant longtemps ne se soucient que de défendre leur temporel.

Charlemagne rétablit l'ordre et, sous sa protection, la discipline monastique se rétablit aussi, en partie, par les soins de saint Benoît d'Aniane à qui Louis le Débonnaire donna ensuite autorité sur tous

les monastères. Cet abbé donna toutes les instructions sur lesquelles fut dressé, en 817, le grand règlement d'Aix-la-Chapelle, mais il resta beaucoup de relâchement; les supérieurs ou abbés étaient devenus de grands personnages politiques, de grands propriétaires de terres et d'esclaves, et on les vit bientôt à la tête de toutes les factions. Ce fut un abbé, Vala, abbé de Corbie, qui excita les fils de Louis le Débonnaire contre lui, et cependant ce faible monarque avait doté richement le clergé et les moines.

Cet ambitieux, secondé par Ebbon, un moine ingrat qui, ayant été serf était ensuite devenu archevêque de Reims, par la faveur du faible Louis, ne se servit de ses bienfaits que pour perdre le bienfaiteur, et ne rougit pas de prononcer lui-même publiquement la sentence qui le déposait.

« C'était un étrange contraste dans les usages de ces temps-là, qui ne contenaient pas moins de contradictions et d'inconséquences que ceux du nôtre. On renfermait alors dans les cloîtres les princes que l'on voulait rendre incapables de représenter dans le monde; et ceux qui s'y étaient renfermés d'eux-mêmes en sortaient pour aller jouer sur ce grand théâtre un rôle aussi indécent pour eux que dangereux pour les spectateurs.

« Ils devenaient alors les acteurs les plus importants dans toutes les scènes sanglantes que l'ambition faisait jouer du Tibre jusqu'à l'Ems et du golfe Adriatique à la mer de Norvége. Ils fomentaient tous les troubles; on les retrouvait dans toutes les révol-

tes. Ils armaient leurs vassaux et les envoyaient à la guerre, sous l'ordre d'un *avoué*, contre les communes voisines, contre les évêques, contre les princes. »

« Enfin quand le délire de la féodalité eut renversé toutes les idées du gouvernement, quand il eut substitué la démence à la raison, et à la justice je ne sais quel fantôme de générosité aussi folle que dangereuse; quand cette échelle pyramidale de souverains, tous dépendant les uns des autres, tous armés, tous rendant à leurs supérieurs les coups qu'ils recevaient d'en bas, se fut bien affermie en Europe, on vit des abbés conduire en personne leurs soldats dans les batailles, et couvrir le paisible capuchon d'un casque guerrier[1]. »

D'ailleurs il y avait des seigneurs laïcs qui, sous prétexte de protection, se mettaient en possession des abbayes, ou par concession des rois ou de leur propre autorité. On en trafiquait publiquement, quelques-unes mêmes tombèrent aux mains des femmes et furent données en dot, ainsi que le rapporte Hélyot:

« L'abbaïe d'Agaune, qui avoit d'abord une règle particulière, et non pas la règle de Sainte-Basile, comme quelques-uns prétendent, embrassa dans la suite celle de Saint-Benoist. Mais les bénédictins en aïant esté chassés par l'empereur Louis le Débonnaire, l'an 824 on substitua à leur place des chanoines séculiers. Trente ans après ou environ, cette ab-

1. *Histoire impartiale des jésuites*, tome I, pages 94 et 95.

baïe aïant esté donnée à Hubert, frère de Thietberge femme de Lothaire roi de Lorraine, ses biens et ses revenus furent dissipés par la mauvaise vie de cet abbé, l'office divin fut interrompu; ce qu'on avoit accoustumé de donner au ministre des autels estoit distribué à des courtisanes, à des scelerats, et emploïé pour la nourriture d'un grand nombre de chiens; il épousa même une femme déjà mariée, qui estant séparée de son mari, estoit entrée dans un monastère d'où il l'enleva. Charles le Chauve, après la mort de sa femme Hermintrude, aïant épousé aussi-tost qu'il en eut reçu la nouvelle, Richilde qu'il entretenoit comme concubine, il donna l'abbaïe de Saint-Maurice au comte Boson, frère de Richilde, lequel se fit couronner quelque temps après roi de Provence ou d'Arles. Mais dans le neuvième et le dixième siècle, on n'estoit pas surpris de voir des abbaïes entre les mains des séculiers et de personnes laïques et mariées, souvent des hommes estoient abbés de monastères de filles, et des filles ou femmes avoient des monastères d'hommes, avec le titre d'Abbés, et mesme on en donnoit pour dot en mariage [1].

Au reste ce point est indiscutable; dès le commencement du neuvième siècle, et suivant la coutume de ce temps-là, les plus grands seigneurs et même des femmes mariées jouissaient des revenus des abbayes comme de leurs patrimoines.

Voilà ce que fut le monachisme en France, de-

1. Hélyot, *Histoire des ordres religieux*, tome I, chap. XII.

puis saint Benoît, le fondateur, et malgré la réforme de saint Benoît d'Aniane, jusqu'au moment où saint Odon (dixième siècle) commença à relever la discipline monastique dans la maison de Cluny; mais sa réforme ne changea rien à l'avidité des couvents et à la situation de ceux qui en dépendaient.

CHAPITRE IV.

L'Église et l'esclavage. — L'Évangile se tait sur l'impôt et sur l'esclavage. — Saint Paul démontre que l'esclavage a été institué par Dieu. — Saint Pierre suit la même voie. — Les canons apostoliques. — Les premiers chrétiens possesseurs d'esclaves. — Ils les envoient apostasier à leur place. — Comment ils les traitaient. — Salvien et la situation des esclaves. — Le péché cause de l'esclavage. — Le christianisme met le bon ordre dans les maisons des riches. — A combien saint Augustin estime un esclave. — Les esclaves de l'Église. — Premières dotations des églises de Paris. — Les églises et couvents ont droit de vie et de mort. — Lettres patentes de Philippe Auguste (1222), de Philippe III (1272), de Charles VI (1390), de Louis XI (1465), confirmant aux églises et couvents les droits de haute et basse justice.

Nous sommes arrivés au dixième siècle, au milieu du moyen âge; nous avons assisté à la fondation du monachisme en Orient et à ses désordres; nous l'avons vu s'introduire en Occident et y prendre d'immenses proportions. Les disciples du Nazaréen sont constitués en hiérarchie puissante; les évêques sont seigneurs, possesseurs de fiefs immenses; les abbayes occupent une grande partie du territoire et le dominent; arrêtons-nous un instant pour exa-

miner ce que ces institutions diverses ont donné aux peuples.

A l'origine le christianisme s'est annoncé comme une grande réforme sociale. Nous a-t-il apporté l'égalité et la liberté ? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Dans un ouvrage excessivement remarquable, par sa profondeur, son érudition et son esprit[1], M. Armand Rivière, de Tours, a longuement étudié cette question. Nous allons lui emprunter une partie de ses patientes recherches, y joindre les nôtres et voir si nous devons nous ranger à son avis, accepter sa conclusion ainsi formulée:

« Nous avons parcouru dix siècles (du premier au onzième); nous avons suivi l'Église pas à pas dans ses rapports avec les classes asservies, avec nos pères, à nous hommes du peuple, et nous avons acquis la conviction que c'est à leur initiative, à leurs efforts souvent malheureux, mais constants et sans cesse répétés, que nous devons les progrès moraux, intellectuels et sociaux dont nous jouissons aujourd'hui. C'est à eux, non à l'Église conservatrice et immuable, que nous devons la fin de l'esclavage et les premières ébauches de la liberté communale. L'Église a dévié de la voie évangélique du jour où elle s'est modelée sur la hiérarchie de l'empire romain; puis elle a oublié et méconnu son origine du jour où elle est entrée triomphante dans la société

1. Armand Rivière, *L'Église et l'esclavage*, Paris, 1864.
2. *Ibid.*, pages 533 et 534.

romaine. Elle s'est égarée, au point d'adopter et de prêcher le principe de l'esclavage, au point de tomber de chute en chute à la féodalité. La liberté est devenue son ennemie, le triomphe de la liberté la mort de l'influence cléricale. Est-ce que pour cela la morale et la justice éternelle périraient? Non, car leur source intarissable jaillit incessamment plus abondante, plus pure, de la conscience de l'humanité.»

Le Christ, avons nous dit, a résumé dans ses prédications ou dans celles qu'on lui a prêtées les doctrines des diverses philosophies païennes. Il est deux points cependant sur lesquels il a soigneusement évité de se prononcer. Sa théorie de l'impôt s'est réduite à cette phrase sans signification : *Rendez à César ce qui appartient à César*; quant à l'esclavage que tous les philosophes, ses devanciers, attaquaient hardiment, il n'en a pas soufflé mot. Ce silence signifiait-il que l'esclavage était de droit divin? On ne sait, mais il est certain que les évêques devenus riches et puissants en ont tiré cette conséquence, comme nous le verrons plus tard.

Jésus n'ayant pas osé s'en prendre à la grande plaie de l'empire romain, plaie que les philosophes et moralistes païens cherchaient activement à guérir, les évangélistes prudents n'en parlèrent pas. On ne trouve pas un seul mot sur cette grande question, ni dans saint Matthieu, ni dans saint Marc, ni dans saint Luc, ni dans saint Jean.

Saint Paul, qui a fait un corps de la doctrine diffuse des apôtres, est le premier qui ait parlé de l'es-

clavage pour le représenter comme institué par Dieu même :

« Esclaves, obéissez aux maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ; non pour plaire aux hommes et comme des esclaves qui n'obéissent que sous l'œil du maître, mais comme des esclaves du Christ faisant la volonté de Dieu du fond de l'âme, servant avec bon vouloir, comme si vous serviez le Seigneur, non les hommes, sachant que tout ce que chacun aura fait de bien aura auprès du Seigneur sa récompense, que l'on soit esclave ou libre....

« Que les esclaves soient soumis à leurs maîtres, leur complaisant en toutes choses, ne les contredisant point, ne les trompant point, mais faisant preuve de toute bonne fidélité, afin qu'ils ornent en tout la doctrine du Sauveur notre Dieu. »

Saint Pierre suit la même voie :

« Esclaves, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non-seulement aux bons et équitables maîtres, mais aussi à ceux qui sont difficiles et durs. Car c'est une chose agréable à Dieu d'endurer des afflictions et de souffrir injustement en vue de Dieu. »

Ignace, évêque d'Antioche, écrit à Polycarpe, évêque de Smyrne :

« Que les assemblées soient fréquentes. Cherchez-y chacun par son nom. Ne méprisez pas les esclaves; mais aussi qu'ils ne s'enflent pas. Au contraire, qu'ils servent mieux pour la gloire de Dieu, afin d'obtenir de lui une meilleure liberté. Qu'ils ne désirent pas

d'être affranchis par la communauté de l'Église, de peur de devenir esclaves de leurs passions. »

Ainsi c'est bien clair : suivant Paul et Pierre, suivant les premiers évêques, l'esclavage est d'origine divine. La foi nouvelle, plus arriérée que la philosophie, consacre l'institution la plus odieuse, la plus contraire aux principes de l'égalité et de la liberté, et elle la consacre au nom de Dieu !

Viennent les canons apostoliques. A l'article 81 on lit :

« Que pouvons-nous dire des esclaves, sinon que l'esclavage doit se montrer plein de bon vouloir envers le maître, fût-il impie et méchant. »

Ce n'est pas assez d'affirmer que l'esclavage est d'institution divine; M. Rivière nous montre les premiers chrétiens possédant déjà, au second siècle de l'ère chrétienne, des esclaves pour leur propre compte. Les saints, possesseurs d'esclaves et d'esclaves païens, les évêques se faisant servir par des esclaves, voilà une étrange façon de servir Dieu et de gagner le ciel. Bien plus, au quatrième siècle, pour éviter la persécution, il y a des chrétiens qui envoient leurs esclaves participer aux sacrifices païens.

« Au commencement du quatrième siècle, durant la dernière persécution, ordonnée par les empereurs Dioclétien et Maximilien Hercule, la peur des tourments et le désir de ne pas renier la foi produisent un fait singulier dans lequel l'esclavage joue le principal rôle. Pierre, évêque d'Alexandrie, qui eut la tête tranchée par ordre du césar Maximien

Daza, a écrit des canons, ou règles de pénitence, dans lesquels il trace la conduite à suivre dans la persécution et blâme ceux qui se sont mal comportés, indiquant la pénitence à laquelle ils doivent être soumis. Quelques chrétiens avaient feint d'être épileptiques pour ne pas être menés aux temples et contraints de participer aux sacrifices; d'autres avaient envoyé des païens à leur place; enfin on avait eu recours à une foule d'expédients et d'artifices pour éviter à la fois la persécution et l'apostasie.

Pierre, dans ses canons, déclare que ces chrétiens tièdes doivent être soumis à une pénitence de six mois. « Quelques-uns, ajoute-t-il, ont substitué à leur place des esclaves chrétiens. Les esclaves qui étaient sous leur puissance (*sub manu*) et pour ainsi dire prisonniers de leurs maîtres, et qui, effrayés par leurs menaces, ont été poussés par la crainte à renier la foi, feront une année de pénitence pour apprendre désormais, comme esclaves de Christ, à faire la volonté de Christ et à le craindre, sachant que chacun, esclave ou libre, aura du Seigneur sa récompense pour le bien qu'il aura fait.

« Quant aux hommes libres, ils seront éprouvés par trois années de pénitence pour avoir eu recours à cette dissimulation et avoir fait sacrifier leurs esclaves. Qu'ils regardent à ce qu'ils ont fait en excitant à l'idolâtrie vos co-serviteurs (en Christ?). »

Puisque les premiers chrétiens riches et les évêques possédaient des esclaves, les traitaient-ils du moins évangéliquement? Le concile d'Elvire, tenu en 305, et qui prohibe dans son quatre-vingtième ca-

non, de promouvoir à la cléricature même des affranchis, décrète dans son cinquième canon : « Que si une femme dans la fureur de la colère a frappé à coups d'étrivières une de ses esclaves, de manière à ce qu'elle rende l'âme au milieu des souffrances dans les trois jours, comme il y a doute sur la question de savoir si elle l'a tuée volontairement ou par accident; si c'est volontairement, après sept années; si c'est par accident, après cinq années de légitime pénitence, elle sera admise à la communion (des fidèles); si dans le temps fixé pour la pénitence elle se trouve malade, qu'elle reçoive la communion. »

Ainsi pour sept ans de pénitence libre et volontaire, il était permis à une chrétienne capricieuse de faire mourir une pauvre esclave sous les coups. Voilà la justice et la tolérance évangélique au quatrième siècle, alors que l'Église n'était pas encore triomphante. Nous verrons bien d'autres iniquités, lorsque le clergé victorieux, loin d'avoir à craindre les persécutions, deviendra despote et persécuteur à son tour.

Un siècle se passe seulement et voici comment un prêtre, Salvien, dans son livre *De Gubernatione Dei*, décrit la situation des esclaves entre les mains des chrétiens :

« Les maîtres, quand ils tuent leurs esclaves, s'imaginent user de leur droit, et non commettre un crime. Et non-seulement en cela ils abusent de leur pouvoir, mais ils s'attribuent encore le privilége de se vautrer dans la fange de l'impureté. Ils en sont venus à cet excès d'impudence, qu'un grand nombre

considèrent leurs servantes comme leurs épouses. Et plût au ciel que, quand elles sont considérées comme des épouses, le maître n'en eût qu'une seule. Ce qu'il y a de plus odieux et de plus détestable, c'est que quelques-uns ayant contracté des mariages honorables, prennent ensuite des femmes de condition servile, souillant la sainteté d'une union sainte par la bassesse d'une copulation ignoble. . . . .

. . . . . « Semblables à des étalons en liberté, ils hennissent à la vue non pas d'un petit nombre mais de presque toutes leurs jeunes esclaves, comme si c'était un troupeau leur appartenant pour leur plaisir ; et, à la façon de ces animaux qu'on appelle les maris des troupeaux, ils se livrent à l'assouvissement de leurs désirs libidineux, et se ruent sur la première femelle venue vers laquelle les entraîne l'ardente fureur de leur passion impure. Je le demande aux sages, lorsqu'il en est ainsi, quelles doivent être les familles serviles qui ont pour maîtres de tels pères de famille ! Quelle corruption parmi les esclaves, quand la corruption des maîtres est arrivée à ce point !... Ils ne sont pas entraînés par le mauvais exemple seulement, mais encore par la violence et la nécessité. En effet, les esclaves sont contraintes malgré elles d'obéir aux maîtres les plus impudiques, et elles sont nécessairement obligées de céder à leurs passions ; d'où on peut se figurer dans quelles turpitudes et quelle fange sont plongées des femmes appartenant à ces maîtres impurs lorsqu'il ne leur est pas permis de rester chastes quand même elles le voudraient.... Nous sommes impudiques au milieu

des barbares plus chastes que nous. Bien plus les barbares sont blessés de vos impudicités !... »

Tels sont les résultats inévitables — et Salvien ne dit pas tout — de cet esclavage proclamé d'institution divine, protégé et défendu par les premières lumières du christianisme naissant!

Cependant, à mesure que le monde marche et que l'Église triomphe, il faut expliquer cette tolérance, cette affection du christianisme pour l'esclavage. C'est Augustin, évêque d'Hippone, le célèbre docteur, qui s'en chargera. Suivant lui, c'est dans le péché que se trouvent la source et l'origine de l'esclavage, sa raison d'être et sa légitimité. Le droit de guerre, dit-il, *autorisait à tuer les vaincus;* mais conservés par les vainqueurs, ils furent appelés esclaves, ce qui est encore la peine du péché[1]. La fameuse pomme du paradis terrestre, cette fable que l'on retrouve dans plus d'une théogonie antérieure au mosaïsme, voilà la cause assignée à l'esclavage! Voilà l'esclavage légitimé, expliqué et sanctifié. Au fond, ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Église militante, loin d'attaquer cette loi du plus fort, cherche, en la justifiant, à s'attirer les faveurs des puissants, et que, devenue puissante à son tour, elle en use et en abuse, toujours à la plus grande gloire de Dieu.

C'était tellement la pensée dominante des chefs du christianisme que M. Rivière relève avec beaucoup de force cet autre passage de saint Augustin, qu'il appelle une réclame à l'adresse des riches : « Christ

1. *De civitate Dei,* lib. XIX, c. xv.

n'a pas fait des esclaves des hommes libres, mais avec de mauvais esclaves il a fait de bons esclaves. Combien les riches sont-ils redevables à Christ, qui met le bon ordre dans leurs maisons[1] ! »

Voilà le christianisme égalitaire qui s'incline devant la richesse comme il s'est incliné devant la force brutale. Il s'interpose entre l'opulent et le prolétaire ; si ce dernier est soumis, obéissant jusqu'à la mort, c'est à lui qu'on le doit. Comment ne pas triompher, comment ne pas envahir les classes dites supérieures, avec des raisons pareilles ?

Cet illustre Augustin avait du reste une façon tout aristocratique d'envisager l'esclavage, « car il ne faut pas, dit-il, qu'un chrétien possède un esclave au même titre et de la même manière qu'un cheval ou une somme d'argent, *quoiqu'il puisse se faire que le cheval soit d'un plus grand prix que l'esclave et qu'une somme d'or ou d'argent vaille beaucoup plus*[2]. »

Voilà à quoi il estime une créature humaine, composée d'un corps et d'une âme ; un peu moins qu'un cheval ou qu'une certaine somme d'argent ! Et ce grand chrétien figure parmi les rédacteurs et signataires du septième concile de Carthage qui « interdit le droit d'accuser, par conséquent de comparaître comme demandeurs devant le juge ecclésiastique *à tous les esclaves*, *aux affranchis*, aux gens notés d'infamie, aux histrions, juifs, hérétiques et païens[3]. »

Toutefois il convient de remarquer que l'Église, si

1. *Enarratio in psalmum* CXXV.
2. *De sermone Domini in monte, secundum Matth.*
3. *Conciliorum*, tome IV, p. 649.

dure pour l'esclave, ne néglige aucunement d'en acquérir, et, lorsqu'elle en possède, de les défendre contre ses voisins à grands coups d'excommunication :

« Si quelqu'un, disent les Pères du premier concile d'Orange et du deuxième concile d'Arles, osait s'emparer des esclaves des clercs (ecclésiastiques) pour remplacer leurs propres esclaves fugitifs, réfugiés dans l'Église, *qu'il soit frappé dans toutes les églises de la plus rigoureuse damnation!* Toutes les foudres évangéliques contre ceux qui porteront atteinte à la *propriété* de l'Église! Et plus tard nous verrons l'Église justifier par les mêmes raisons ses propres atteintes à la *propriété* d'autrui.

Il faut bien dire aussi que, soumise avec les Romains, elle se fit barbare avec les barbares, auxiliaire de l'invasion, amie et conseillère des envahisseurs « à qui elle traça leur marche politique, dont elle dirigea les conquêtes et favorisa la domination, à l'ombre desquelles elle négocia, administra, gouverna : son histoire devint celle des Franks [1]. » C'est sur la force brutale, sur la force étrangère, hostile au pays, à la liberté, au progrès, que l'Église fonde sa puissance, mais aussi elle la fonde solidement, se faisant donner de vastes domaines peuplés de colons et d'esclaves, s'entourant elle-même de nombreux serviteurs, familiers et esclaves personnels.

C'est pitié de lire les premières pages de cette alliance entre l'Église et la monarchie, entre ceux

1. Th. Lavallée, *Hist. de France*, t. V, p. 95.

qui s'attribuaient le pouvoir spirituel et ceux qui avaient, de force, le pouvoir temporel, alliance qui devait, pendant des siècles, être si funeste au pauvre peuple. Voici ce que nous lisons dans le *Traité de la police* de Delamarre :

« La ville de Paris, renfermée dans ses anciennes bornes, n'eut d'abord, et pendant les cinq premiers siècles de la monarchie, d'autre juge que le magistrat royal, sous le titre de préfet, et ensuite sous celui de comte. Les bois, les prez, les vignes et les autres héritages qui environnoient la ville estoient aussi du domaine de nos roys, et personne ne le partageoit encore avec eux. Aussitost que Clovis eut embrassé la foy, il se servit de ces fonds pour doter des églises et fonder des couvents dans cette capitale. Et cela fut imité par les roys ses successeurs. L'évêché et le chapitre de Paris furent mis en possession d'une partie considérable de ce terroir de la ville du costé du Nord et de l'Occident. Et Clovis, l'an 500, fonda l'église collégiale de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui est aujourd'huy Sainte-Geneviève du Mont, du costé du midy....

« Childebert, fils de Clovis, estant tombé malade au village de Celle en Brie, fut abandonné des médecins. Saint Germain, lors évêque de Paris, qui accompagnoit le roy, pria pour luy, et luy imposant les mains il fut à l'instant guéry. Ce prince, en reconnoissance, donna à l'Église de Paris le village de Celle, que l'on nomme à présent la grande paroisse, et quelques autres biens, par lettres patentes du mois de janvier 531....

« Ces lettres contiennent dans la plus exacte précision le dénombrement de tout ce qui fut alors donné, soit à l'Église de Paris, soit à l'abbaye de Saint-Germain : Terres, Vignes, Prez, Bois, Isles, Moulins, Vannes, Pêches, HABITANS, SERFS ou MORTAILLABLES et tous autres droits dépendant du Domaine.

« Le même Childebert fonda encore à l'occident de la ville, environ dans le même temps, l'église collégiale de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain l'Auxerrois. Dagobert, dans le septième siècle, à la prière de saint Éloy, fonda l'abbaye de Saint-Martial, devant son palais, dans la Cité. Il fonda aussi l'église de Saint-Paul hors des murs, à l'orient de la ville, pour servir de cimetière aux religieuses de ce monastère. Et Rolland, comte de Blaye, neveu de Charlemagne, fonda l'église de Saint-Marcel, dans la campagne à l'orient de Paris, sur la fin du huitième ou neuvième siècle [1]. »

Ces seigneuries ecclésiastiques du territoire de Paris, dans la suite des temps, se multiplièrent encore. Louis VI, dit le Gros, fonda l'abbaye de Saint-Victor, hors des murs et à l'orient de la ville : il la dota des héritages voisins et de plusieurs autres biens en différents lieux du royaume. Ces dotations comprenaient toujours *les habitants, serfs ou mortaillables*, et, par-dessus tout, le droit de *haute et basse justice*, c'est-à-dire le droit de vie et de mort.

S'il n'était pas évangélique d'avoir des esclaves et

1. Delamare, *Traité de la police*, livre I, titre IX.

des serfs, de faire le trafic de chair humaine, d'acheter et de vendre des hommes, des femmes et des enfants, s'il était odieux de voir le clergé protéger, défendre, représenter comme instituée par Dieu, la seule institution qu'il eût dû combattre, que dire du droit de vie et de mort qu'il s'arrogeait et dont il usa si largement? Les ministres d'un Dieu de paix, les successeurs de celui qui, pour ne pas toucher aux questions sociales de l'époque, s'écriait en toute occasion : *mon royaume n'est pas de ce monde*, ces hommes-là ne se contentaient pas d'avoir d'immenses propriétés, des serfs, ou des esclaves, il leur fallait encore leur bourreau, le droit de punir, de torturer et d'exécuter. Il leur fallait partager la justice civile, l'accaparer autant que possible, disputer aux parlements la connaissance de certains crimes plus particuliers aux gens qui les approchaient qu'aux masses. Qui ne sait que les évêques se réservaient le droit de juger ceux qui étaient accusés de sodomie, de viol, d'usure et d'hérésie? Et de ces gens-là on a fait des saints, comme de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui se contentait de suspendre quelque temps de leurs fonctions les prêtres coupables de viol et d'assassinat!

Ce droit de justice haute et basse, le clergé le possédait, le réclamait lorsqu'on le lui disputait et intriguait de toute façon pour l'étendre le plus possible. Donnons en quelques preuves authentiques :

Par lettres patentes, en forme de transaction entre Philippe Auguste, l'évêque et le chapitre de Paris, données à Melun, l'an 1222, « l'évêque aura TOUTE

JUSTICE au bourg ancien de Saint-Germain, en la Culture de l'évêque et au clos Brunel. » Il y est dit que le roi se réserve dans toute la terre de l'évêque la connaissance des crimes de rapt et de meurtre, le droit de chevauchée et de guet pour la sûreté publique, mais « qu'à l'égard de toutes les autres fautes ou crimes qui se commettraient en ces lieux, l'évêque en aurait la connaissance à condition néanmoins que ceux qui seraient condamnés par sa justice à quelque peine corporelle, *ne pourroient estre exécutez* qu'à Saint-Cloud ou ailleurs en sa terre, hors de la banlieue de Paris. »

Par lettres patentes en forme de transaction entre Philippe III et les abbés et religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prez, du mois de février 1272, pour raison des terres de l'abbaye qui avaient été renfermées dans la nouvelle enceinte de Paris sous Philippe Auguste, il est dit « que les abbés et religieux auroient à l'avenir TOUTE JUSTICE HAUTE ET BASSE. »

Par lettres patentes de Charles VI, du mois de juin 1390, le roi, à la prière et recommandation de la reine son épouse, et en faveur de sa première entrée à Paris et en l'église de Notre-Dame, reçoit la très-humble supplication des doyens et chanoines du chapitre de Paris. « Cette remonstrance contient que de temps immémorial ils avoient droit de justice en leurs terres et domaines, sous le ressort immédiat du parlement; qu'il leur estoit néanmoins impossible de justifier par titre la concession de ce privilége, attendu son antiquité; qu'ils n'en avoient

d'autre preuve que l'ancien usage et qu'ils en demandoient la confirmation, tant pour leur ancien domaine que pour les nouvelles terres par eux acquises. Sur quoy le roy, à la très-instante prière de la reine, et par grâce spéciale, *leur accorde le droit de justice*, relevant immédiatement du parlement dans toutes les terres et seigneuries tant de l'ancien domaine que de leurs nouvelles acquisitions. »

Lettres patentes de Louis XI, du mois de septembre 1465, par lesquelles le roi confirme aux doyen et chapitre de l'Église de Paris « et en temps que besoin seroit, leur donne et octroye de nouveau les droits, priviléges, libertez, immunitez, franchises, JUSTICE ET JURIDICTION qu'ils avoient de toute antiquité dans leur église et cloître. »

Voilà donc l'Église solidement et féodalement établie chez nous, maîtresse de grands biens et de la vie d'un grand nombre de citoyens qui s'inclinent silencieusement sous son joug. C'est elle qui maintient et patronne l'esclavage et qui en bénéficie le plus ; c'est elle qui défend l'instruction aux masses, qui étouffe tout ferment d'égalité et de liberté ; voyons maintenant ce qu'ont fait dans ce sens les corporations religieuses et les couvents qui ont été, de tout temps, considérés comme les remparts du christianisme.

CHAPITRE V.

Les couvents et le servage. — Le serf fait partie du fonds. — Ordonnances de saint Louis. — Lettres de sauvegarde de l'abbaye de Saint-Gilles, — de l'abbaye de Fontevrault. — Priviléges de l'abbaye de Saint-Denis. — Les moines peuvent affranchir leurs serfs, mais ils ne le font pas. — Situation des serfs de l'Église. — Le chapitre de Notre-Dame de Paris emprisonne tous les habitants d'un village qui ne lui a pas payé la taille. — L'Église émancipe à prix d'argent — L'Église au dixième siècle : la papauté, le clergé, les couvents. — Les monastères de Marmoutier, de Saint-Mexmin, de la Réole. — Abbon, abbé de Fleury, assassiné par les moines. — Fulrade, abbé de Saint-Waast, entretient un sérail dans son monastère. — Sa fin crapuleuse.

Dès leur fondation les couvents occidentaux, fidèles aux enseignements de Paul, de Pierre et d'Augustin, achètent des propriétés et des esclaves. L'esclavage, par la suite des temps, se modifiant en servage de la glèbe, les couvents possèdent des serfs, et de siècle en siècle, d'année en année on les voit obtenir des souverains des lettres patentes ou de sauvegarde pour légitimer leurs possessions et leur domination sur ce qu'ils appellent « leurs hommes et femmes de corps. » L'Église, barbare avec les bar-

bares, a maintenu jusqu'à la dernière extrémité le principe de l'esclavage. Avec l'établissement de la féodalité elle se fait féodale, et nous la verrons, jusqu'à la fin, maintenir le servage, elle qui eût dû en prêcher l'abolition.

Elle le rendra plus dur encore, plus insupportable au pauvre peuple, que les seigneurs féodaux, et nous n'en donnerons pour preuve que cette ordonnance de Louis IX en 1270, qui dit :

« Qui est né d'un serf et d'une femme franche n'est pas serf, *à moins que le père ne soit serf de l'église de Sainte-Croix ou de celle de Saint-Aignan, d'Orléans.* »

Il en a rendu beaucoup d'ordonnances semblables ce Louis IX dont l'Église a fait un saint, parce qu'il lui a donné beaucoup, aux dépens du peuple. C'est encore ce saint étrange, ce monarque insensé qui, confirmant l'article 145 de la coutume de Vitry, a rendu en 1270 l'édit suivant :

« Tous hommes et femmes de corps sont au bailliage de poursuite en quelque lieu qu'ils aillent demeurer, soit lieu franc ou non, et les peuvent les seigneurs réclamer et faire réclamer si bon leur semble, car tels hommes et femmes de corps sont censez et réputez du pied et partie de la terre et se baillent en avec et dénombrement par les vassaux avec leurs autres terres[1]. »

Voyons maintenant quelques lettres de sauve-

1. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. II, page 283.

garde, obtenues par les couvents, à l'effet de protéger la possession de leurs serfs.

Les priviléges de l'abbé de Saint-Gilles, concédés par Jean I[er] et selon d'autres par Jean II au Louvre, « près de Paris, » en janvier 1358, portent :

« *Nos ergo, prædecessorum nostrorum vestigia imitantes.... etc., quidquid Ecclesie Beati Egidii, ab antecessoribus nostris Regibus Francie collatum est, quidquid etiam presenti die in villa Sancti Egidii et in territorio ejus et in locis circumjacentibus habet, tenet et possidet per clericos, monachos, sive laicos, in terris, pascuis, paludibus, nemoribus, in aquis et piscationibus et piscationum redditibus benigne concessimus; specialiter donantes prædicte Ecclesie juridictionem et districtam et justicias,... sicut præsenti die habet, tenet et possidet, vel in futurum juste et rationabiliter acquirere potuerit*[1]. »

Les lettres de sauvegarde royale données en juin 1365, par Charles V aux religieuses de l'abbaye de Fontevrault sont plus explicites :

« .... *Ipsas religiosas, tam in capite quam in membris, una cum eorum gentibus, familiaribus, singula-*

1. « Nous donc, imitant les exemples de nos prédécesseurs, etc., « concédons tout ce qui a été donné à l'Église du bienheureux « saint Gilles, par nos prédécesseurs, les rois de France, et tout ce « qu'elle possède et tient en ce jour, par ses prêtres, moines ou « laïques, en terres, prairies, marais, bois, eaux, pêches et « droits de pêche, donnant spécialement, à la dite Église, ses « droits de juridiction, district et de justice (haute et basse), « ainsi qu'elle les a aujourd'hui ou qu'elle pourra les acquérir « justement et raisonnablement à l'avenir. » *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, tome IV.

ribusque personis dicti monasterii et membrorum ejusdem, hominibus de corpore et bonis ipsarum, etc.[1]. »

« Hommes de corps et biens de toutes sortes ! » Voilà comment les couvents traitaient nos ancêtres ; ils les mettaient au rang des biens meubles, après leurs domestiques ; quelquefois ils les mentionnaient en dernier. Ainsi la lettre de confirmation des lettres de sauvegarde royale et d'exemption d'impôts octroyées par Philippe VI en 1329 à l'abbaye de Loroux, en Auzou, et confirmées par Jean Ier en 1352 porte : *Omnes res et homines eorum*, toutes leurs choses et leurs hommes de corps ! »

Nous nous bornons à ces citations, affirmant que de tout temps et jusqu'à l'approche de la Révolution, les couvents possédèrent des esclaves d'abord et des serfs ensuite, sur lesquels ils avaient tout pouvoir. Nous affirmons, et nous le prouverons plus loin, que les moines usaient de ce pouvoir avec un despotisme sans égal en ce qui concernait les hommes, et une immoralité repoussante, épouvantable à l'égard des femmes.

On ne nous dira pas qu'ainsi le voulaient les mœurs du temps, que les moines se livrant au défrichement et devenant par la suite propriétaires, étaient obligés d'avoir des serviteurs comme les autres seigneurs suzerains, et qu'ils n'avaient pas le droit d'affranchissement. C'est le contraire qui

1. « .... Prenons sous notre sauvegarde royale les religieuses « elles-mêmes, avec leurs gens familiers et serviteurs du dit mo- « nastère et de ses membres, hommes de corps et biens de toutes « sortes, etc. »

est vrai. Lorsque l'esclavage a disparu, forcément, malgré leurs efforts, ils ont inventé le servage et se sont toujours opposés à toutes les tentatives d'affranchissement, tout en s'en réservant le droit.

Ainsi les priviléges de l'abbaye de Saint-Denis, octroyés par Louis VI, confirmés par Jean Ier, en octobre 1353, portent au paragraphe 1er :

« *Decrevimus etiam et statuimus et Regio edicto præcepimus ut abbas et monachi sancti Dionysii, sociorumque ejus, plenam habeant potestatem de servis et ancillis Ecclesiæ emancipandis et liberos faciendis.* »

« *Nous avons aussi décrété, statué et nous ordonnons par ce Royal édit que l'abbé et les moines de saint Denis et de ses compagnons, aient plein pouvoir d'émanciper et faire libres les serfs et serviteurs de l'Eglise.* »

Donc les moines avaient plein droit d'émancipation ; nous nous sommes livré à de nombreuses recherches pour savoir s'ils en avaient usé quelquefois et nous n'avons rien trouvé, si ce n'est quelques cas isolés, où un de ces saints personnages, poussé plus que de coutume par l'amour charnel, se laissait aller à affranchir une de ses concubines. Si la dépravation était générale dans les couvents, ces sortes de sacrifices se produisaient néanmoins bien rarement.

Sauval, dans son interessant travail sur les antiquités de Paris, s'occupe aussi du servage et des conditions dans lesquelles il s'exerçait jusqu'au jour où il cessa. Voici comment il s'exprime :

« L'évêque de Paris, les chapitres de Notre-Dame et de Saint-Germain de l'Auxerrois, les abbés de

Saint-Denys, de Sainte-Geneviève, de Saint-Ge
main des Prés, de Saint-Maur, de Saint-Magloire
de Saint-Victor, les prieurs de Saint-Éloi, de Sain
Lazare et de Saint-Martin *ont eu durant plusieu
siècles des hommes et des femmes de corps de l'Égli*
comme on parlait en ce temps-là, *et ces gens*
étoient presque leurs serfs et leurs esclaves. De mên
que des esclaves, *ils les échangeoient à leur volon*
les envoyoient à la guerre à leur place et enfin ex
geoient d'eux quantité de services et de corvées, qui t
noient de l'ancien esclavage : il falloit qu'ils leu
payassent la taille; s'ils y manquoient on les me
toit en prison. Ceux d'une Église ne pouvoie
se marier à ceux d'une autre Église sans la pe
mission de leurs seigneurs et ne l'obtenoient qu
la charge que leurs enfants se partageroient ent
les deux Églises, et en seroient hommes de corp
Si un homme libre venoit à épouser quelque fille
corps, comme elle, il devenoit homme de corps
l'Église de sa femme. Lorsqu'il mouroit sans e
fans les maîtres héritoient de leurs biens; qu'i
eussent des enfans ou non. Il ne leur étoit pas pe
mis de tester sans le consentement de leurs se
gneurs et encore à grande peine l'obtenoient-ils.
de se faire clercs.

« En 1108 et 1109, Louis le Gros permit à ceu
de Sainte-Geneviève de porter témoignage en ju
tice. Il accorda encore la même prérogative à ceu
de Notre-Dame, avec celle de se battre en duel
deux choses réservées aux personnes libres. Jama
un seigneur (ecclésiastique) ne donnoit la libert

ni ne faisoit la moindre grâce à ces gens-là, sans la faire bien acheter et rarement y étoient-ils portés par charité et pour l'amour de Dieu.

« S'il est vrai que Charlemagne affranchit tous les hommes de corps et toutes les femmes de corps du royaume, comme Galland l'a prétendu montrer par un passage des Capitulaires qu'il rapporte, et qu'on trouve aussi peu que celui dont j'ai déjà parlé, *il est certain que pas un des ecclésiastiques dont je viens de faire mention, ni les autres, en un mot que personne n'y eut aucun égard.*

« On en eut aussi peu pour l'affranchissement que Blanche de Castille, mère de saint Louis, accorda à toutes les femmes de corps pendant sa régence.

« Si l'on en eut davantage pour celui que Louis Hutin fit enregistrer, en 1315, à la Chambre des Comptes, cela n'est pas venu à ma connoissance. Depuis ce tems-là véritablement il m'a passé par les mains plusieurs manumissions[1]. »

Et après ce préambule d'une naïveté effrayante, Sauval, entrant dans quelques détails, nous apprend :

« Que Blanche de Castille fut obligée de tirer *des prisons du chapitre de Notre-Dame, les habitans de Chatenai, village des environs, que les chanoines y avoient fait mettre*, faute de leur avoir payé la taille;

« Qu'en 1267, Pierre le Roi, homme libre, demeurant à Cueilli, village des environs de Paris, ayant épousé une veuve appelée Gilette, femme de corps de Notre-Dame, « reconnut que, suivant la coutume

1. H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, 1724. Tome II, liv. VIII, p. 453.

du royaume, son mariage l'avoit rendu homme de corps de la même Église et aussitôt jura sur les saints Évangiles de reconnoître pour son seigneur le chapitre de Paris; de plus promit de l'avouer et de le jurer publiquement à la grande messe de Cueilli après que l'évangile seroit dit. »

Comme on le voit, les évangiles et la messe étaient des moyens d'asservissement que le clergé ne rougissait pas d'employer pour assurer et maintenir la possession de ses hommes de corps.

Sauval nous apprend encore que Hugues, abbé de Saint-Germain des Prés, donna la liberté en 1140 à une veuve nommée Lethois, femme de corps de son abbaye et consentit qu'elle épousât Anceau, maire de Saint-Martin de Tours, « *sans rien exiger d'eux sinon que les enfans que la veuve Lethois avoit de son premier mari, seroient hommes de corps de son abbaye.* » En vérité, c'était pour rien.

Les clergés ou couvents faisaient d'ailleurs échange de leurs hommes ou femmes de corps, suivant leurs convenances, poussant leur despotisme jusqu'à marier de force leurs serfs, — histoire de croiser les races et d'avoir de beaux produits. C'est ainsi que les chanoines de Saint-Germain de l'Auxerrois, « de crainte qu'une certaine Geneviève, fille de corps de leur église, dont le père étoit si pauvre qu'il n'avoit pas moyen de la marier, ne se débauchât, » ils la firent passer en la servitude du chapitre de Paris et la marièrent à un homme qui la désirait[1].

1. Sauval, *ibid.*, p. 454.

Cependant, peu à peu, avec du temps et de l'argent — beaucoup d'argent — les serfs parvinrent à s'affranchir et à acheter leur liberté. Sauval, qui ne s'occupe que des habitants des environs de Paris, nous donne encore l'aperçu suivant des prix et conditions qui étaient imposés par le clergé :

« En 1266 et 1268, ceux de Bagneux, de Châtenai et d'Orli, achetèrent leur liberté du chapitre de Notre-Dame; les premiers treize cens francs, les autres quatorze; les autres quatre mille, payables en trois, en quatre et en sept années.... »

« Lorsque l'abbé Hugues affranchit en partie le bourg Saint-Germain qu'on appelle aujourd'hui fauxbourg, ce fut à raison de trois sols parisis de cens par tête : et quand l'abbé Thomas, en 1404, affranchit le reste, ce fut moyennant deux cens livres parisis; et de plus à condition qu'ils viendroient cuire à son four banal, porteroient pressurer leurs raisins à son pressoir; en un mot qu'ils seroient sujets à sa justice, aux ventes, à la taille, aux coutumes et aux autres charges dues au roi et à son Église.... »

Dans le treizième siècle, tous les hommes de corps de Sainte-Geneviève achetèrent leur liberté de l'abbé Thibaut; ceux de Choisi, vingt livres parisis; quarante, ceux d'Épineuil; ceux de Creteil, quatre-vingts.

« Quant aux autres, de ceux de Nanterre et de la montagne Sainte-Geneviève il tira de chacun deux cens livres aussi parisis, des habitants de Rongis

cinq cens, de ceux de Venves six cens livres, et ainsi du reste.

« Outre cela, il voulut que la plupart s'obligeassent de ne jamais sortir de ses terres, d'être toujours sujets de son abbayie, de lui payer à l'ordinaire, les cens et rentes, avec la taille et autres droits.

« Ils s'obligèrent encore de redevenir ses hommes de corps, lorsqu'ils viendroient à se marier à quelque personne de condition servile; et quand il s'agiroit de défendre les droits de son église, ou de tirer raison des injures qu'il auroit reçues, de le servir en personne, le premier jour à leurs dépens, les autres pour six deniers parisis pour chaque journée, en tout temps, à sa volonté et pour ce qui lui plairoit[1]. »

Ces conditions furent à peu de choses près les mêmes partout. Après avoir appauvri le sol et exploité nos pères pendant douze siècles, après les avoir traités comme des esclaves et des bêtes de somme, la société se transformant encore et Jacques Bonhomme comprenant qu'il est l'égal de ses oppresseurs, l'Église consent peu à peu à l'affranchir,.... pour de grosses sommes d'argent. Elle avait tiré parti de tout, établi son pouvoir sur toutes choses. Il lui fallait payer un droit pour l'adultère, un autre pour la première nuit des noces; elle respectait si peu la pudeur, pour ses membres, et chez les autres, que les évêques d'A-

1. Sauval, *ibid.*, page 454.

miens et les chanoines de Lyon conservèrent jusqu'au dix-septième siècle le droit, les uns « de mettre une cuisse nue dans le lit des nouvelles mariées la première nuit de leurs noces, les autres de passer la nuit avec elles[1]. »

Voilà ce que l'Église a fait pour l'humanité et la civilisation ; elle a maintenu à son profit l'esclavage corporel, la servitude dégradante aussi longtemps qu'elle l'a pu, pour se rejeter ensuite sur l'esclavage des consciences.

Voyons, maintenant, quelle fut la moralité des couvents au dixième siècle, et ne nous étonnons de rien, parce que la prostitution siége et trône au Vatican.

« De quoi pourrait-on s'étonner dans un siècle où la prostitution faisait et défaisait les papes? En vérité, je ne vois pas bien quel gros intérêt on peut avoir à nier ou à affirmer l'existence et l'accouchement de la papesse Jeanne, à expliquer ou à embrouiller cette énigme indéchiffrable, quand il est bien certain, bien avéré que la tiare, la crosse et l'anneau de Pierre ont roulé dans le lit impur d'une Marozia et d'une Théodora. Ces deux papesses-là et bien d'autres choses encore, ne suffisent-elles pas à la honte de l'histoire de la papauté[2]?

« Dans le synode de Saint-Basle, l'évêque d'Orléans, dans un discours éloquent, que Gerbert nous a con-

1. Sauval, tome II, livre VIII, page 465.
2. A. Rivière, *l'Église et l'esclavage*, page 468.

servé, peignit avec des couleurs très-vives les désordres de la cour de Rome au dixième siècle, les abominations et les vengeances de ces papes à peine parvenus à l'adolescence, qui s'arrachèrent par les armes la tiare les uns aux autres, et qui se condamnèrent réciproquement aux plus atroces supplices; de ce Jean XII qui fit couper le nez, la langue et la main droite au cardinal Jean; de ce Boniface VII, qui fit étrangler Jean XIII en 973 et mourir de faim en 983 Jean XIV, dans un cachot du château Saint-Ange. — « Est-ce, s'écria-t-il, à de tels monstres qui sont remplis de toutes les ignominies humaines, qui sont vides de toutes les sciences divines, que nous soumettrons les prêtres innombrables de Dieu, qui se signalent sur toute la terre par leur science et le mérite de leur vie? J'ose le dire, le pontife romain qui pèche contre son frère et qui, averti à plusieurs reprises, ne veut pas entendre la voix de l'Église, le pontife romain, par le précepte de Dieu lui-même, ne doit être regardé que comme un païen et un publicain[1]. »

Voilà pour le sommet de l'édifice; allons plus loin et consultons un autre auteur, Théophile Lavallée, sur cette époque de notre histoire :

« Plus de constitution générale, plus de conciles, plus d'instruction religieuse, plus d'ascendant sur les esprits, le clergé oublie ce qui avait fait sa force, et ne songe qu'à accroître ses domaines; il ne cherche plus de l'autorité par la foi et les lumières, mais par

1. A. Rivière, p. 485. — Sismondi, tome IV, p. 59.

les armes et les richesses; il devient aristocratique, ne se recrute plus que dans la noblesse, distribue et reçoit des fiefs, et change la France en une théocratie militaire. *Les prêtres ont l'épée à la main ; ils pillent sur les routes, tiennent auberge dans les églises, s'entourent de femmes perdues ;* les cathédrales et les monastères sont fortifiés et soutiennent des siéges ; la force a remplacé partout l'élection ; là où les fidèles et les moines ont conservé quelque ombre de liberté, la corruption achète ouvertement les dignités ; il n'y a plus, à la tête des évêchés et des abbayes, que des barons avides et belliqueux ; plusieurs sont mariés et transmettent leurs dignités et leurs domaines ecclésiastiques à leurs enfants, même en bas âge, ou bien les donnent en dot à leurs filles ou en douaire à leurs femmes ; l'hérédité va s'emparer de la société ecclésiastique comme de la société civile[1]. »

Un autre historien dit encore :

« Ce ne sont pas des autorités suspectes qui ont révélé les scandales de ces temps ; ils ont été signalés par des écrivains très-religieux. L'ignorance était portée au comble chez la plupart des grands dignitaires ecclésiastiques ; plusieurs arrivaient à la vieillesse sans avoir acquis la notion la plus légère des vérités de la foi ; ils ne savaient pas, à la lettre, les paroles du Symbole et de l'Oraison dominicale. Les vices de quelques-uns ne connaissaient plus de frein ; ils s'abandonnaient sans réserve à tous les genres d'écart : même absence de lumières dans les classes inférieu-

1. Théophile Lavallée, *Histoire des Français*, tome I[er], p. 227.

res, il y eut des prêtres qui se marièrent publiquement. Les dignités ecclésiastiques étaient vénales, on les adjugeait à l'enchère. *Rien n'égalait la dépravation des moines d'un grand nombre de couvents*[1]. »

La dépravation infectant le haut clergé, les papes, les cardinaux, les évêques, comment le bas clergé n'en serait-il pas atteint? On dirait que c'est un mot d'ordre : partout les mêmes désordres à signaler. Puisons encore les renseignements suivants dans l'important ouvrage de M. Rivière :

Un synode tenu en 909 près de Soissons (*Concilium Trosleianum*), témoigne de la turpitude des moines et des clercs :

« Que devons-nous dire ou faire, s'écrient les pères de l'Église de France, au sujet, non de l'état, mais de la chute des monastères?.... Ce n'est pas sans rougir de honte, et sans une profonde douleur, que nous avouons que la peste ecclésiastique souille les dignités, au point que les prêtres, qui auraient dû couper chez les autres la gangrène de cette maladie, pourrissent eux-mêmes sur le fumier de la débauche. Le scandale rejaillit sur tout le clergé, en sorte que les séculiers disent : « tels sont les prêtres « de l'Église[2]. »

Vers la même époque, Gaultier, archevêque de Sens, réunit aussi un synode dont les constitutions signalent *les graves scandales causés par les nonnes*, et fulminent des condamnations contre les clercs ribauds.

1. Montfalcon, *Histoire de Lyon*.
2. Concil., t. XXIV, p. 726.

« Durant une grande partie du dixième siècle, *ce siècle de fer*, dit l'abbé Bourassé, le relâchement s'introduit dans le monastère de Cormery. La barbarie menace de tout dissoudre. *L'ignorance est le moindre des vices qui déparent la société religieuse*[1]. »

Le désordre et l'anarchie, dit M. Rivière, règnent au monastère de Marmoutier. En 997, Abbon écrit à Gausbert, abbé de Saint-Julien de Tours, au sujet de ces dissensions monacales : « Sous une peau de brebis, les loups se réfugient dans l'asile de ce monastère ; ils se cachent sous ses bancs comme sous des tanières.... *Ils y commettent des crimes qui font horreur à entendre*.... Dans le couvent de Saint-Martin de Marmoutier, la renommée fait connaître qu'il se commet de tels crimes.... »

Au couvent de Micy ou de Saint-Mexmin, près d'Orléans, les moines étaient également en révolte contre Robert, leur abbé. Abbon leur écrit pour les rappeler à l'ordre et à la discipline. Deux fois il quitte son couvent de Fleury pour se rendre en Vasconie, à l'effet de rétablir la paix dans le monastère de la Réole, qui était sous la dépendance du sien. Dans son second voyage, il s'arrête au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, soumis à l'abbaye de Cluny. Il y trouve les moines indisciplinés en lutte contre Gislebert, leur abbé, et écrit à Odilon, abbé de Cluny « Que ceux qui s'appellent moines sont devenus satiriques, accusateurs et dénonciateurs de leurs frères, instigateurs de vices, rongeant avec

1. Cartulaire de Cormery, *Hist. de l'Abbaye*, p. 47-48.

des dents de vipères les entrailles de l'Église leur mère. »

Arrivé à la Réole, Abbon de Fleury fait de vains efforts pour apaiser la sédition des moines. Il tombe au milieu d'une véritable émeute, à laquelle prend part le populaire. Il est frappé d'un coup de lance qui lui traverse les côtes, et meurt le jour même (13 novembre 1004), victime et martyr de l'insubordination de la gent monacale.

Vers la fin du dixième siècle, Fulrade, abbé de Saint-Waast, menait dans cette abbaye la vie la plus irrégulière *et y entretenait un sérail de concubines avec lesquelles il dissipait en débauches les biens du monastère.* L'évêque de Cambrai, Rothard, le reprend et le censure publiquement, et, voyant qu'il n'en continue pas moins ses désordres, le frappe de la verge pastorale. Fulrade excommunié simule le repentir, demande l'absolution et l'obtient; mais il retombe dans ses péchés et refuse d'obéir à l'évêque de Cambrai, qui le contraint à s'humilier une seconde fois. Après la mort de Rothard, arrivée vers l'an 995, l'abbé Fulrade se replonge dans sa vie crapuleuse. L'évêque Erluin le reprend à son tour, puis l'excommunie. Mais l'abbé gagne à sa cause le comte de Flandres, et, à la tête d'une bande armée, pille et brûle, en Artois, les propriétés de l'évêque de Cambrai. Enfin le comte retire sa protection à Fulrade et prend le parti de l'évêque, et tous deux s'unissent pour lui enlever son abbaye. L'abbé se réfugie à Reims, après avoir volé l'argent de son couvent. Le siége archiépiscopal de Reims était occupé par

cet Arnoul ou Arnolphe, compétiteur de Gerbert, que celui-ci avait fait déposer au concile de Saint-Basle. « C'était un prélat à l'âme basse..., avide de dons, qui accepta les présents de Fulrade, sans examiner sa cause, et uniquement pour satisfaire son avarice. » L'archevêque et ses ministres se laissèrent donc facilement corrompre pour accorder leur protection à l'ex-abbé de Saint-Waast. « Cependant celui-ci ne cessait de mener à Reims une vie infâme; avec l'argent du trésor de son couvent, il faisait du négoce avec les juifs. Ce misérable, prévenu par la mort, et frappé de la vengeance divine, mourut dans l'impénitence et sans confession[1]. »

Voilà ce qu'étaient, du haut en bas de l'échelle, l'Eglise, la papauté, l'épiscopat et les couvents au dixième siècle. Corruption, despotisme, ignorance et démoralisation. L'œuvre des corporations religieuses, jusqu'à ce jour, a été de laisser substituer le servage à l'esclavage, et d'asseoir leur puissance sur l'ignorance et le servilisme des masses. Nous allons les voir, maintenant, travailler dans un autre ordre d'idées, à l'établissement du pouvoir temporel des papes, et à la domination spirituelle, au service de laquelle elles mettront bientôt les supplices et les tortures de la très-sainte inquisition.

1. Rivière, p. 478-479. — *Chronic. Cameracense et Atrebacense a Balderico.*

CHAPITRE VI.

Onzième siècle, preuves que le pouvoir temporel des papes n'existait pas encore. — Charles-Martel, Pépin, Charlemagne. — Leurs prétendues donations n'ont jamais existé. — Louis le Débonnaire, souverain de Rome. — Louis II, en qualité de souverain, châtie le pape et les Romains. — Luttes des Romains contre les papes. — Les croisades : leur origine et leur cause; elles servent l'intérêt des papes et l'avidité des moines. — Pierre-l'Ermite et la première croisade. — Seconde croisade : saint Bernard, sa naissance et sa vie. — Abailard : il pose les bases de l'esprit d'examen et de la foi dans la raison humaine. — Malheurs de la seconde croisade. — Mort de saint Bernard, ses abbayes, ses titres et ses reliques. — L'ordre de Prémontré et saint Norbert. — L'ordre des Cîteaux et saint Robert. — Les Chartreux et saint Bruno.

Nous entrons maintenant dans le onzième siècle. Le pouvoir temporel des Papes, quoi qu'en puissent dire tous les écrivains ecclésiastiques, n'était pas encore assis à cette époque;. on peut même dire qu'il n'était pas fondé. Retournons en arrière et examinons comment, à l'aide des corporations religieuses, des crimes et des intrigues de toutes sortes, il parvint à s'établir, avec la prétention de remonter jus-

qu'à saint Pierre, qui ne mit jamais les pieds à Rome, et, par conséquent, ne put y être crucifié la tête en bas, ainsi que l'on se plaît à le dire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, les Papes ne furent que les évêques de Rome. « Des empereurs, qui l'exercèrent en personne jusqu'au départ de Constantin pour Byzance, en 326, l'autorité passa aux préfets; arrachée violemment des mains de ceux-ci, quatre-vingts ans plus tard, par les Barbares, elle échut, en 537, aux Césars byzantins, que représentèrent, jusqu'en 741, dans le vieux palais impérial, les ducs ou cartulaires, lieutenants des exarques [1]. »

A cette époque, la scission se fit définitivement entre Rome et Constantinople, et elle se fit par la faute du cléricalisme. Léon, empereur du Bosphore, jugeant avec raison que les images des saints tendaient à remplacer les divinités inférieures (*Dii minores*) du paganisme, en proscrivit sévèrement le culte. Grégoire II, alors Pape, ne l'entendait point ainsi. Déjà Rome vivait du culte des saints et des contributions apportées par les pèlerins qui, de toutes parts, venaient s'agenouiller sur les tombeaux apocryphes des apôtres et des martyrs. Il se hâta donc de convoquer un concile auquel assistèrent quatre-vingt-treize évêques, qui se prononcèrent pour le culte des images. La papauté se voyant me-

1. *Mille ans de guerre entre Rome et les papes,* par Mary Lafon Paris, 1860, p. 9.

nacée par cette décision, qui la brouillait avec l'empereur, Grégoire III eut recours à l'intervention étrangère et envoya deux ambassadeurs à Charles-Martel, lui offrant la souveraineté de Rome[1]. Mais celui-ci, peu soucieux de se créer des difficultés au-dessus de ses forces, n'accepta point ces offres.

Plus tard, Etienne II et Pépin s'entendirent beaucoup mieux. Le Pape, après avoir ordonné de tondre Childéric, vint sacrer Pépin, en 754, dans la basilique de Saint-Denis, et excommunia à tout jamais le peuple frank, si jamais il prenait un roi dans une autre famille. Déjà, à cette époque, l'excommunication n'était plus qu'un levier au service des ambitions cléricales. Pépin, reconnaissant, se hâta de traverser les Alpes, de battre Aïstolf, roi des Lombards, et de lui faire restituer Ravenne et toutes les autres places du duché de Rome conquises sur les Byzantins.

Pépin revint après cela en France ; aussitôt Aïstolf se mit à ravager de nouveau la campagne romaine. Alors le pape Étienne, à bout de ressources, imagine une lettre que saint Pierre lui avait envoyée du paradis et la fait transmettre à Pépin. Celui-ci y crut ou n'y crut pas, on ne sait, car il est peu supposable qu'il fût borné à ce point; quoi qu'il en soit, il passa de nouveau les Alpes, enferma Aïstolf dans

1. « Le dimande del papa erano che Carlo Martello volesse imprendere la difesa contra de Longobardi, poi che in recompensa esto papa co' i Romani gli offrivano *la signoria Roma* col titolo di *console* o di Patrizio. » (Muratori, *Ann. d'Italia*, t. IV.)

Pavie et le força à renoncer à Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône.

« Lorsque Fulrad, abbé de Saint-Denis, remit au vainqueur la clef de toutes ces villes, à qui Pépin les donna-t-il? A ceux qui pouvaient seuls les recevoir, aux Romains. Nos historiens les plus véridiques et les contemporains, l'auteur de la chronique de Moissac, Éginhard, le moine de Fulde, Sigebert, le moine de Gembloux, l'affirment de la manière la plus positive; leur témoignage n'est contredit que par le bibliothécaire des papes, Anastase, né cent trente ans plus tard, et par un commencement d'inscription conservé à Ravenne, écrit sur la pierre, on ne sait par qui, ni à quelle époque, et complaisamment achevé de nos jours de la main du Père Lecointe, lequel, aussi libéral qu'ingénieux, donne dans cette restitution toutes les conquêtes de Pépin à saint Pierre et à ses successeurs [1]. »

Dans tous les cas le titre de cette concession, comme celui de la donation de Constantin, est absent. Ils n'ont jamais existé ni l'un ni l'autre.

La république oligarchique se rétablit à Rome avec ce but : *Forcer le successeur des Apôtres à se renfermer dans les limites de son pouvoir spirituel et à laisser le gouvernement civil aux laïques.* A partir de ce moment, dit encore l'auteur de *Mille ans de guerre entre Rome et les papes*, il y aura toujours guerre entre le Vatican et le Capitole, pour savoir qui doit gou-

1. Mary Lafon, *ibid.*

verner du sénat ou du pontife, et si en face de la statue de la Religion, dressée à Saint-Pierre, on ne peut pas relever, sur les roches capitolines, la statue de la Liberté.

Hélas! non, cela ne se pourra pas, mais pendant ce long duel entre l'indépendance d'un peuple et l'avidité despotique des papes, l'histoire enregistrera, de la part de ces derniers, une longue et effroyable série de crimes monstrueux.

L'on s'est plu à attribuer à Charlemagne et à Pépin, la donation du patrimoine de saint Pierre. C'est une erreur bien volontaire. Charlemagne ne donna rien et ne confirma en aucune façon les prétendues libéralités de Pépin. La preuve en est que du jour de son couronnement à Rome (774) et pendant vingt-quatre ans la souveraineté fut exercée à Rome et dans les duchés par Charlemagne seul, en qualité de souverain légitime, et qu'il en percevait seul les impôts.

En 811, Charlemagne, à son lit de mort, dicta son testament à Éginhard et ne manqua pas de comprendre Ravenne et Rome dans les vingt et une métropoles que renfermait son empire. Plus tard, Étienne IV fit prêter au peuple romain le serment de fidélité à Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, et celui-ci était tellement le souverain qu'en 824 il cassa tous les juges de Rome qu'il remplaça par des magistrats franks. De cette année jusqu'en 829 aucun des trois papes qui se succédèrent ne fut consacré sans que son élection n'eût été approuvée par l'empereur. Plus tard Louis II, fils de Lothaire, châ-

tiait sévèrement le pape et le clergé romain qui avaient osé consacrer le successeur de Grégoire IV avant d'en avoir reçu la permission de France. En 855, une conspiration s'ourdit contre sa domination; il courut à Rome et y rétablit pleinement son autorité. Louis meurt à Brescia, le 31 août 875, et Charles vient ceindre à Saint-Pierre la couronne augustale.

« En 880, elle ceint enfin le front du dernier descendant de Charlemagne et tombe de chute en chute, mais toujours au dessus du Saint-Siége, au duc de Spolète, à Lambert, son fils, au roi de Bavière et à l'héritier de Bozon. Dans son dévouement insoucieux et banal, Rome trouve des acclamations pour tous ces maîtres; les papes, de leur côté, consacrent sans hésiter toutes ces ambitions. La domination franke finit ensuite avec cet exécrable siècle, pendant que Bérenger crevait les yeux à l'empereur Louis III et que le pape Étienne VI arrachait à la tombe le cadavre du pape Formose pour lui faire couper la tête et les trois doigts avec lesquels il avait béni, et précipiter ces débris humains dans le Tibre[1]. »

Ce n'est donc point là que nous trouvons l'origine de la puissance temporelle des papes; elle ne remonte ni à Pépin, ni à Charlemagne, ni à ses successeurs; elle n'a aucune origine légale; elle ne s'est établie que par l'impuissance des Romains à lutter contre les intrigues cléricales et l'ambition traditionnelle des prétendus successeurs de saint Pierre.

Nous avons vu plus haut ce qu'était la papauté,

1. Mary Lafon, *ibid.*

ce qu'était l'Église au dixième siècle : vanité, corruption, ignorance et immoralité de part et d'autre. Entrons dans le onzième siècle : nous ne trouverons aucune part le principat des papes ; les pontifes, dominés tour à tour par les empereurs et les nobles, n'ont même pas l'indépendance spirituelle. Une seule fois l'idée du pouvoir temporel apparaît avec Grégoire VII, mais elle s'enfuit épouvantée devant la bannière de l'empire. Ce siècle ne serait d'aucun intérêt pour nous si nous n'avions à enregistrer les fondations de l'ordre de Prémontré, par saint Norbert, de Cîteaux, par saint Robert, des Chartreux, par saint Bruno, et surtout le commencement des croisades, en 1095.

Passons aux croisades tout d'abord, à cause du mouvement qu'elles excitèrent et des désillusions qu'elles devaient nécessairement créer. Ce fut le beau temps du fanatisme religieux et la pierre d'assise du pouvoir temporel. Plus de huit cent mille individus furent entraînés en Orient et bien peu en revinrent, mais le despotisme clérical y gagna énormément. Cependant, il est juste de dire qu'elles eurent, à un tout autre point de vue, des résultats heureux.

Le docteur Guépin, de Nantes, une des grandes lumières de la démocratie, dans son beau livre intitulé : « *Philosophie du dix-neuvième siècle*, » apprécie ainsi le mouvement dont nous parlons :

« Les croisades ont été la grande Californie du moyen âge; elles ont conduit providentiellement à un résultat bien différent de celui qu'elles paraissaient avoir pour but de réaliser. Moines, abbés,

simples prêtres ne jugeaient l'Asie ce qu'elle était : ils la tenaient pour une source de richesses, d'évêchés, de bénéfices religieux; Rome croyait à la possibilité de se créer, par les croisades, des armées, à l'époque où l'Occident se remplissait de pèlerins mécontents qui n'avaient vu l'Asie qu'en rêve. Sous le règne pontifical d'Urbain, les esprits étaient déjà très-préparés lorsque coucou piètre, habituellement Pierre l'Ermite, gentilhomme picard peu avenant en son aspect, mais de grande éloquence vis-à-vis du peuple, prêcha la première croisade dans les églises, les castels, les lieux publics. *Il proposait avec grand succès la croisade sainte à des hommes soudards de nature, qui n'auraient pas reculé devant un sacrilége.*

« C'est un poëme à écrire que le récit des croisades, dont l'effet fut si puissant pendant un siècle et demi. Il y eut surtout, lors de la première, au sein des basses classes qui calculent si peu, une vraie communion de toutes les âmes chrétiennes. Les plus pieuses et meilleures dames de la noblesse, et, à leur suite, beaucoup de chevaliers s'y associèrent; mais que de motifs purement mondains se déguisèrent sous le masque purement religieux! Des gens sans aveu, des bandits issus de race noble ou conquérante, des propriétaires ruinés se croisèrent en grand nombre; d'autres, plus sages que leurs amis, se laissèrent cependant entraîner à les suivre par leurs sentiments d'affection. Les femmes elles-mêmes se distinguèrent par leur aventureuse ardeur : il y en eut qui s'habillèrent en homme pour suivre leurs amis ou leurs amants. Il arriva dans cette affaire

comme dans bien d'autres : le premier mouvement avait dit oui, la réflexion eût dit non, surtout après les trois premières croisades; mais le point d'honneur retint beaucoup d'hommes. Les premiers qui partirent furent des ouvriers, des serfs, des manants, des gens *de petite sorte* que le service des armes pour la cause de Dieu affranchissait de droit. Les nobles vinrent ensuite : ils vendirent à vil prix terres et châteaux, *et les églises qui avaient beaucoup d'argent comptant réalisèrent d'immenses bénéfices*.

« Les capitaux n'étaient pas abondants à cette époque : de petites sommes représentaient de grandes terres, et cependant les croisés de la troisième armée durent réaliser en une année plus de deux cents millions, valeur actuelle. Que de changements par suite de ce seul fait! que de facilités pour l'affranchissement des bourgeois et des communes!

« Les nobles rapportèrent d'Orient de nouveaux goûts, des habitudes, ou tout au moins des désirs de luxe et de confortable. L'Italie, la Grèce, les instruisirent singulièrement : la marine méditerranéenne s'améliora, la science des constructions navales réclama des progrès dans la géométrie pratique; les commerçants, les hôteliers, les ouvriers d'état, les armateurs surtout, firent d'excellentes affaires.

« Les gens du peuple revinrent avec la connaissance des abus qui s'étaient greffés sur la religion du Christ pour lequel ils avaient tant d'amour, et le doute naquit dans leur âme : ils ne cessèrent

pas de croire en lui, mais ils avaient appris à douter de Rome et du clergé[1]. »

Cette appréciation philosophique, prise de très-haut, n'envisage que le bien qui résulta pour l'humanité de cette étrange excitation du fanatisme religieux. Nous sommes obligés d'y voir autre chose : les croisades furent suscitées par un pape qui avait un compétiteur siégeant à Rome; cette idée, que l'on serait tenté de croire aussi grande et aussi généreuse que folle, ne fut qu'un simple calcul d'ambition. Deux hommes se disputaient la tiare : également ambitieux, également peu soucieux des intérêts du christianisme, ils ne songeaient qu'à la puissance qu'ils convoitaient. L'un, Clément III, était à Rome, et il avait été placé sur le trône pontifical par l'empereur d'Allemagne, Henri, qui le protégeait; l'autre avait pour lui les Guelphes et une partie des évêques de la chretienté, mais il était hors de Rome et ne savait comment y rentrer. Le moyen que lui suggéra Pierre l'Ermite était des meilleurs; il l'accueillit avec empressement, et aussitôt il eut pour lui tout d'abord cette tourbe de moines cloîtrés ou vagabonds qui remplissait l'Europe, puis la noblesse oisive et batailleuse qui n'avait aucune occasion de s'exercer, et tous ensemble, comme le dit si bien le docteur Guépin, s'acheminèrent vers l'Asie, qu'ils ne connaissaient pas et où les uns rêvaient des bénéfices et des abbayes à foison, et les autres une multitude de trônes à conquérir.

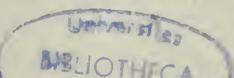
1. Guépin, *Philosophie du dix-neuvième siècle*. Paris, 1854, pages 722-723.

Voici, du reste, comment ce grand mouvement se produisit :

Malgré la réforme de saint Benoît d'Aniane, il y avait sur la fin du dixième siècle et il y eut longtemps encore des moines vagabonds, des *Girovagues*, allant de ville en ville, de village en village, exploitant partout la crédulité, la bonne foi des masses ignorantes; mais lorsque l'Europe fut remplie de ces mendiants, quelques-uns, plus habiles, cherchèrent un autre genre d'exploitation. Le premier pèlerin qui revint de terre sainte eut une vogue immense, et nul ne sait combien il débita de chapelets, de croix, de médailles, de cailloux, de morceaux de bois ayant touché le tombeau du Sauveur.

La voie ouverte, une infinité de moines s'y précipita; les pèlerinages se firent en grand, et les récits les plus extraordinaires qui furent faits excitèrent un véritable enthousiasme, ce qui, du reste, s'explique par la crédulité et l'ignorance des peuples à cette époque. Ce fut alors, en 1093, que parut Pierre l'Ermite. De son vrai nom il s'appelait François, d'Amiens, en Picardie; de profession, il était solitaire, comme il y en avait beaucoup à cette époque, — et il en vivait fort bien.

Donc, en 1093, ce moine, dont on n'a pas osé faire un saint, voulut, comme les autres, faire son pèlerinage de terre sainte. Une fois là, il se mit en rapport avec le patriarche Siméon, s'offrant de porter des lettres au pape et à tous les princes chrétiens d'Occident, pour les exciter à chasser les infidèles de la terre sainte. Le patriarche n'y vit aucune diffi-



culté; il écrivit tout ce que voulut le moine intrigant, après quoi ce dernier se hâta de revenir en Europe et de se présenter au pape Urbain II, muni de ce levier d'une force immense qui allait soulever et ruiner la chrétienté, et qui, par cela même, contribuerait, sans s'en douter, à l'émancipation des serfs. Urbain II était précisément en situation d'accepter avec ardeur et enthousiasme le nouveau moyen d'intrigues que le moine venait mettre à sa disposition. Comme nous l'avons dit, il ne pouvait conquérir par la force le trône pontifical sur lequel Clément III s'était assis, fort de la protection de l'empereur d'Allemagne; il ne pouvait entraîner non plus le roi de France à une nouvelle guerre, et cependant il voulait triompher. La venue de Pierre l'Ermite était pour lui la seule chance de succès possible; son plan était le gage d'un triomphe certain; on peut donc juger s'il l'accueillit avec empressement, et si les papes, ses successeurs, jusqu'au quatorzième siècle, se servirent ou essayèrent de se servir de ce moyen puissant sur la crédulité des masses, l'avidité des nobles et des moines.

Urbain se hâta d'envoyer Pierre l'Ermite dans toutes les provinces en deçà et au delà des Alpes, pour traiter en particulier avec les princes et pour prêcher la croisade.

Un premier concile fut convoqué à Plaisance, en mars 1095, et il y vint de toutes les provinces d'Italie, de France et d'Allemagne, près de quatre mille prêtres et moines et de trente mille laïcs. Au mois de novembre de la même année, Urbain convoqua

un second concile à Clermont, en Auvergne, qu'il présida lui-même, comme il avait fait pour le précédent; il prêcha sur la place publique et prononça ce fameux: *Dieu le veut!* avec lequel tant d'existences furent sacrifiées à une idée qui n'eût été qu'insensée, si elle n'avait dû tant profiter au pouvoir temporel des papes, en général, et aux intérêts d'Urbain en particulier. A nos yeux ce fut un crime.

Le rendez-vous général fut à Constantinople; toute la noblesse française leva des troupes, arma ses serfs et les entraîna en Orient; Godefroi de Bouillon se mit en marche le 15 août 1096, avec soixante-dix mille hommes et dix mille chevaux. Hugues le Grand, frère du roi, partit au mois de septembre; Boëmond, prince de Tarente, se joignit à lui, avec dix mille hommes et autant de chevaux. Enfin, dans le courant de mai toute l'armée chrétienne se trouva à Constantinople. On prit Nicée; on prit Antioche qui fut donnée à Boëmond et Édesse que l'on donna à Baudouin l'an 1099. Quant à Godefroi de Bouillon, il fut fait roi de Jérusalem. Enfin après la bataille d'Ascalon, gagnée par les croisés, tous les seigneurs revinrent en Europe, croyant leur tâche terminée et leur vœu accompli.

Cette première croisade fut heureuse — au point de vue militaire — pour tout le monde, excepté toutefois pour Pierre l'Ermite. Ce moine brouillon et orgueilleux, tout glorieux du succès qu'il avait eu dans ses prédications, voulut se transformer en homme de guerre. Son ignorance lui permettait de ne douter de rien Mais il eut beau monter à cheval

et crier : *Dieu le veut! Dieu le veut!* il fut battu par le soudan de Nicée, et ceux qui avaient eu l'imprudence de le suivre furent impitoyablement taillés en pièces.

Une remarque curieuse à faire, c'est que de toutes les nations catholiques, l'Espagne fut la seule qui ne prit aucune part à ces guerres lointaines pour la délivrance du tombeau du Christ. Il est juste de dire qu'elle racheta cette erreur en faisant périr, peu après, plus de cinq cent mille Maures et hérétiques dans les tortures de l'inquisition.

La seconde croisade se fit en 1144. La première avait été prêchée par un moine ignorant; la seconde le fut par un moine de talent qui joignait à l'audace, l'esprit de l'intrigue, développé à un point extraordinaire, — par Bernard, abbé de Clairvaux, dont on a fait un saint. Comme il fut fondateur d'ordre, qu'il parsema l'Europe de couvents, et qu'il joua un très-grand rôle dans le mouvement des esprits, étudions rapidement sa vie et ses actes.

Bernard, premier abbé de Clairvaux, « illustre par la sainteté de sa vie, par sa doctrine et *par ses miracles* et l'un des plus grands ornements de l'Eglise de France [1], » naquit en Bourgogne au château de Fontaines, dont son père était seigneur. Il n'avait guère que quatorze ans quand il perdit sa mère. Bernard commença dès lors à être maître de sa conduite ; et comme il avait toutes les grâces extérieures du corps, qu'il était intelligent, spirituel, et que

1. *Vie des Saints, pour tous les jours de l'année.*

son père était un riche seigneur, il devint bientôt une petite merveille, un véritable enfant-prodige, — du moins au dire de ses dévots panégyristes. Tout lui souriait donc à son entrée dans le monde ; il commença même par mener une vie très-dissipée, « mais *l'Esprit saint le couvrait de l'ombre de ses ailes* et le défendait de l'air empoisonné qu'on voulait lui faire respirer [1]. »

A cette époque, la carrière cléricale ou monacale était la plus avantageuse à parcourir. Elle donnait puissance, honneurs et bien-être; elle menait aux riches abbayes, aux évêchés, et, avec un peu d'intrigues, au trône pontifical. Ce fut donc elle que choisit le jeune et beau Bernard; il est vraisemblable que les ailes de l'esprit saint jouèrent un rôle absolument passif dans cette détermination.

La nouvelle réforme de Cîteaux lui parut très-propre à ses desseins, et il résolut de l'embrasser ; ses frères avaient déjà formé, eux aussi, cette résolution, ce qui prouve que l'esprit monastique, avec tous les biens qu'il comporte, s'était emparé de cette famille. Néanmoins, la vie des saints que l'on propose à l'admiration des fidèles assure que ses amis et ses frères firent tout leur possible pour le rattacher au monde. Vains efforts ; Bernard ne voulut rien entendre et prit le froc.

Il fit bien, si bien qu'à l'âge de vingt-quatre ans et n'ayant encore qu'un an de profession, il fut nommé abbé, c'est-à-dire supérieur, de Clairvaux.

1. *Ibid.*

Aussi son père se hâta-t-il de se faire moine à son tour et de rejoindre son fils, tandis que sa sœur Humbeline se renfermait au monastère de Julli où elle vécut fort heureuse et fort honorée.

Quatre abbayes, filles de Cîteaux, furent fondées en ce temps-là; La Ferté en 1113, Pontigny en 1114, Morimond et Clairvaux en 1115.

Une fois abbé, Bernard se fit, sous prétexte de santé, exempter des austérités de son ordre; il devint homme du monde, prédicateur à la mode, et surtout homme d'affaires de la papauté. En cette dernière qualité il lutta même hardiment contre Louis le Gros alors roi de France.

Tandis que les pontifes romains combattaient les droits du peuple pour asseoir leur domination temporelle, les prélats, les abbés, les moines et moinillons luttaient en France pour substituer leur autorité à celle du souverain, ou, tout au moins, pour s'en affranchir complétement. L'archevêque de Sens, suivant cette voie, avait de grands démêlés avec Louis le Gros. Bernard, en sa qualité de moine remuant et intrigant, intervint, naturellement en faveur de l'archevêque, traitant le roi d'impie, de persécuteur, de nouvel Hérode le menaçant des foudres pontificales. Le cléricalisme qui tenait tout le peuple dans ses mains faisait forcément la loi, et le roi fut obligé de céder. Le crédit de Bernard s'en augmenta d'autant.

Nous le retrouvons en 1128 au concile de Troyes, et en 1129 au concile de Châlons, partout prêchant, discutant et dominant. On lui offrit plusieurs évê-

chés, mais il les refusa tous préférant sa position indépendante à des dignités qui restaient toujours à sa portée. En 1130 il fut choisi pour arbitre entre Innocent II et Anaclet, qui se disputaient la tiare, et trancha le différend en faveur du premier. Il fut encore choisi pour arbitre entre Innocent II et Lothaire et fit à ce sujet un voyage en Italie. Pour prix de ses négociations on lui offrit l'archevêché de Milan, mais il refusa, suivant son système, se contentant de fonder, en passant, le monastère de Cherval. Dès cette époque on lui prêta le projet de s'asseoir un jour sur le trône de saint Pierre, projet que fit échouer la misérable déroute de la croisade qu'il prêcha, à laquelle il avait, au nom du Ciel, garanti le succès.

A son retour en France, il trouva le clergé tout ému des disputes théologiques suscitées entre plusieurs évêques et abbés d'une part, et le célèbre chanoine Abailard de l'autre. Disons quelques mots de cette remarquable et légendaire personnalité du douzième siècle.

Pierre Abailard, né à Palais, près de Nantes, en 1079, mort au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, le 21 avril 1142, fut, de l'avis même de Moreri, l'un des plus délicats et des plus subtils esprits du douzième siècle. Dialecticien habile, allant disputer partout où il rencontrait quelque école, il devait nécessairement se faire beaucoup d'ennemis parmi la gent cléricale. Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, puis évêque de Châlons, vaincu par lui dans une dispute célèbre, fut son premier

ennemi. Fulbert, chanoine de Paris, oncle d'Héloïse, fut le second et le plus terrible. Sa vengeance criminelle est restée légendaire. Après cette odieuse mutilation, Abailard s'était retiré au monastère de Saint-Ayoul de Provins dont le prieur était son ami particulier. Transplanté dans cette solitude vers 1120 il y ouvrit une école et y enseigna de nouveau la dialectique et la théologie. Les étudiants qui connaissaient sa grande renommée, accoururent en foule; on en compta jusqu'à trois mille. Mais ce succès devait naturellement réveiller la jalousie des autres maîtres et particulièrement celle de Lothulphe et d'Albéric, ses anciens rivaux, qui enseignaient à Reims, et s'étaient autrefois montrés ses ennemis à Laon. Ils prétendirent que le livre d'Abailard sur la Trinité contenait des erreurs voisines de l'hérésie, et dans un concile réuni à ce propos ils le firent condamner à brûler lui-même son ouvrage et à être pour toujours renfermé dans le monastère de Saint-Médard. Néanmoins il obtint bientôt de Suger, abbé de Saint-Denis, la permission de vivre monastiquement partout où il le voudrait, et il en profita pour bâtir, près de Nogent-sur-Seine, son fameux oratoire du Paraclet. Ses disciples vinrent l'y rejoindre, et les attaques de ses ennemis recommencèrent. Alors Suger, persuadé que les religieuses d'Argenteuil ne vivaient pas avec toute la régularité convenable à leur état, les établit au Paraclet du consentement d'Abailard qui était bien aise d'offrir une retraite à Héloïse, alors prieure des dites religieuses. Mais ses ennemis tirèrent encore de méchantes con-

séquences de ce rapprochement, et c'est alors qu'ils excitèrent saint Bernard contre lui.

Bernard était un homme sec, dur, orgueilleux, n'admettant pas de réputation au-dessus de la sienne. Jaloux du talent, de la science et de l'éloquence d'Abailard, il saisit cette occasion avec enthousiasme. Tout d'abord il essaya d'obtenir de lui une rétractation ; n'y ayant pas réussi, Abailard voulant s'expliquer dans une assemblée publique, il convoqua les prélats de France à Sens en 1140, et tel était le renom des deux adversaires qui allaient entrer en lutte que le roi Louis VII ne dédaigna pas d'y venir, avec une grande partie de la noblesse.

Bernard débuta avec une animation extraordinaire; Abailard, persuadé qu'il serait vaincu dans ce duel et que sa perte était conjurée, refusa de discuter et en appela au jugement du pape. Il n'en fut pas moins condamné par le concile, mais Bernard ne put obtenir aucune violence contre la personne de son adversaire.

Innocent II confirma la sentence du concile, ordonnant que les livres d'Abailard fussent brûlés et qu'on l'enfermât dans un monastère avec défense d'enseigner. Abailard se retira au monastère de Cluny d'où il ne sortit plus que pour aller mourir, abreuvé d'amertume et exténué, au prieuré de Saint-Marcel, sur les bords riants de la Saône. Héloïse obtint la permission de lui donner la sépulture au Paraclet où elle ramena ses cendres.

Nous ne croyons pas qu'Abailard eut une doctrine parfaitement nette, un système hautement avoué;

cependant le docteur Guépin[1] assure qu'il ne niait pas le dogme de la Trinité, mais l'expliquait rationnellement; il s'attachait à faire comprendre la divinité de la mission du Christ, laissant de côté la divinité de la personne; c'était le considérer comme un prophète, comme un sage. La grâce, le péché originel, la rédemption et tous les autres sujets que le catholicisme comporte en ses enseignements l'occupèrent plus tard, mais il ne put réussir à sortir des voies logiques de la philosophie. Ses interprétations commencèrent à ébranler l'édifice de l'Église; aussi saint Bernard qualifia-t-il ses doctrines en trois mots : sur la Trinité, dit-il, c'est Arius; sur la grâce, Pelasge, sur la personne du Christ, Nestorius. Ce n'était pas absolument la vérité; Abailard eut trop d'ennemis personnels, il côtoyait de trop près le bûcher pour oser attaquer de front le clergé tout-puissant dans ses dogmes les plus chers. Toutefois il posa les bases de l'esprit d'examen et de la foi dans la raison individuelle. A ce seul titre ce fut déjà un bienfaiteur de l'humanité. Ses disciples osèrent aller plus loin, aussi verrons-nous bientôt Arnaud de Brescia s'élever contre la corruption du clergé, prêcher la réforme en France, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, réorganiser la république romaine, en haine du pouvoir temporel, et finir par être crucifié, puis brûlé, par le pontife Adrien IV, successeur de saint Pierre, représentant de la divinité sur la terre. C'est ainsi que, de tout temps,

1. *Philosophie du dix-neuvième siècle*, page 724.

l'Église forcément intolérante de sa nature a accueilli les idées de réforme contraires à ses propres intérêts.

Revenons à saint Bernard; sa renommée et son pouvoir allaient toujours grandissant. Innocent III mort en 1143, Célestin II en 1144, Lucius II en 1145, il fit élire pape un moine qui s'appelait aussi Bernard, qui avait été son subordonné et qui, après avoir habité Clairvaux, était devenu abbé de Saint-Anastase à Rome. Le nouveau pape prit le nom d'Eugène III et accorda une si grande confiance à son ancien supérieur que celui-ci pouvait orgueilleusement lui écrire, et lui écrivait en effet : « On dit que je suis plus pape que vous. »

Son insatiable vanité était amplement satisfaite; ce fut alors que, pour accroître la puissance morale de son ancien élève, il s'imagina de prêcher la seconde croisade. Le prétexte en fut que la ville d'Édesse avait été reprise aux chrétiens par l'Atabeck-Zenghi qui menaçait en même temps la ville d'Antioche. Bernard persuada à Louis VII d'aller secourir les chrétiens et de prendre la croix. Celui-ci, qui ne demandait pas mieux que d'acquérir quelque gloire et de courir les aventures aux frais de son peuple, y consentit avec empressement. Il convoqua donc à Bourges, pour les fêtes de Noël, tous les princes, seigneurs et prélats de son royaume. Bernard n'eut garde d'y manquer. Par principe et parce qu'il mettait le pouvoir des papes bien au-dessus de la puissance royale, il déclara que l'on devait préalablement prendre l'avis du pontife. Eugène III non-seu-

lement y adhéra de suite, mais encore il expédia un bref apostolique à Bernard, lui ordonnant de prêcher la croisade en France et en Allemagne et d'exhorter les peuples et les princes à prendre la croix. Louis convoqua une nouvelle assemblée générale à Vézelai, en Bourgogne, pour les fêtes de Pâques de 1146. Il y prit la croix. Enfin à une troisième assemblée où se trouvaient le roi, les nobles et presque ous les archevêques, évêques, abbés et moines de France, l'enthousiasme causé par les prédications de Bernard fut si grand que, sans se souvenir des malheurs mérités de Pierre l'Ermite, l'assemblée décida qu'il aurait le commandement général de l'armée.

Bernard n'en désirait pas tant; il ne tenait aucunement à monter à cheval, à quitter la France e l'Europe pour l'Orient. Peut-être n'avait-il pas un confiance bien solide dans les promesses qu'il avai faites comme inspiré du Seigneur. Il s'excusa, suivant son habitude, sur sa santé, et prédit de nouveau au nom du Ciel, toutes sortes de succès à la saint expédition. On sait de quels immenses revers elle fu couronnée. Il en résulta une grande misère, une déception profonde et une irritation générale contr le faux prophète, qui fut même très-violemment attaqué. Il s'en tira par un exemple pris dans' a Bible alléguant que Dieu n'avait pas permis e triomph de la chrétienté à cause des crimes et des grand désordres de la plupart des croisés.

Cet échec, qui nuit beaucoup à sa réputation, attrista profondément le futur saint qui renonça désormais à prophétiser et à confectionner des mi

racles. Il se retira à Clairvaux, se reposant de ses travaux au sein de la plus grande opulence, jouissant encore d'une influence qui suffisait à contenter son immense orgueil. Il y mourut le 20 août 1153, entouré d'honneurs, pleuré surtout des femmes, à l'âge de soixante-trois ans. Il était moine depuis quarante ans et abbé depuis trente-huit ans. Il avait du reste admirablement rempli sa carrière cléricale, ayant fondé ou agrégé soixante-douze monastères, dont trente-sept en France, onze en Espagne, dix en Angleterre, six en Flandre, quatre en Italie, deux en Allemagne, un en Hongrie et un en Danemark. La paisible solitude de Clairvaux était devenue, grâce à lui, une véritable ville ; à sa mort il n'y laissa pas moins de sept cents religieux, tant le séjour en était agréable, par suite des donations nombreuses que Bernard avait eu le soin d'accaparer.

Chacun sait que Bernard était seigneur de Portugal et qu'en 1142 Alphonse Ier, roi de Portugal, rendit son royaume feudataire de l'abbaye de Clairvaux en s'engageant pour lui et pour ses successeurs à jamais, de payer tous les ans à saint Bernard et après lui à ses moines, cinquante maravedis *d'or pur et bon.* Cet acte royal était encore à Clairvaux en 1789.

Collin de Plancy raconte qu'effectivement saint Bernard était un très-grand et très-puissant seigneur. Il fonda très-richement la superbe abbaye de Signy près Mézières, et voulant l'enrichir encore il laissa aux moines de Signy une charte formelle, où il promettait sur parchemin aux chrétiens pieux autant d'arpents de terre dans le ciel qu'ils en au-

raient donné ici-bas à la susdite abbaye. Et les chrétiens désireux d'être propriétaires dans l'autre monde donnèrent tant et tant d'arpents qu'au siècle dernier l'abbé de Signy avait vingt-cinq mille livres de rentes sur cette terre de misère, et les moines de huit à dix mille.

Les reliques de ce saint sont assez nombreuses; il y en a à l'église Saint-Victor à Paris, dans l'abbaye de Cambron près de Mons, à Sédain, à Dijon, à Avignon, à Soissons et dans une multitude d'églises et de couvents.

Revenons, maintenant, sur nos pas, pour nous liquider avec le onzième siècle. Durant cette période de cent années, trois corporations religieuses importantes virent le jour : l'ordre de Prémontré, l'ordre de Cîteaux et l'ordre des Chartreux, fondés par trois saints — tous les fondateurs ont été placés dans le ciel — saint Norbert, saint Robert et saint Bruno. Ces trois personnages appartenaient à de grandes et riches familles; aussi firent-ils rapidement leur chemin dans la carrière monacale.

Le premier, Norbert, naquit à Santen, dans le pays de Clèves, l'an 1085. Parent de l'empereur Henri, il fut reçu de bonne heure à la cour, et, dès sa plus tendre jeunesse, il y eut des succès tout mondains. S'en dégoûta-t-il? Y eut-il dans son existence quelque déboire, quelque douleur secrète qui lui fit prendre la société en horreur? Nous ne savons, et ses historiographes se sont bien gardés de le dire, à une époque où pareille révélation aurait pu les conduire au bûcher. Au contraire, on fit intervenir la

Providence, et c'est à un miracle que l'on attribue sa conversion.

Un jour qu'il passait dans une agréable prairie, bien monté, vêtu de soie, suivi d'un valet, il survint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroyables. Son valet lui cria de retourner sur ses pas, et aussitôt un coup de foudre tombant aux pieds de son cheval, ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, et une odeur insupportable se fit sentir. Norbert, sans connaissance, demeura étendu d'un côté, son cheval de l'autre, et le valet épouvanté les regardait. Ces trois êtres restèrent pendant une heure en cet état, après quoi Norbert, comprenant bien que le ciel le réclamait, s'écria : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » Et le Seigneur lui répondit : « Quitte le mal et fais le bien; cherche la paix et la poursuis jusqu'à ce que tu l'aies. » Et voilà comment il se convertit, n'en laissant rien paraître d'abord, mais cachant un cilice sous ses vêtements.

Quelque temps après, ayant appris que le pape Calixte tenait un concile à Reims, il y vint, nu-pieds, dit la légende, et pria le pontife de lui donner une mission. Calixte l'envoya à l'évêque de Laon, et celui-ci indiqua au nouveau converti le site de Prémontré. Norbert s'y établit aussitôt, prêcha, eut des disciples, et en peu de temps son abbaye comptait quarante moines, sans parler des laïcs, non plus que des serfs, hommes et femmes de corps. Ce nombre augmenta de jour en jour, et de nombreux monastères du même ordre furent créés en divers lieux.

En 1126, les députés du clergé et du peuple de Magdebourg étant assemblés à Spire pour y élire un archevêque, Norbert s'y rendit *par hasard*, et il fut élu, bien malgré lui. Il se laissa faire cette douce violence et abandonna la France, en se réservant toutefois la direction et les revenus de ses abbayes.

Il n'avait pas le caractère facile, mais au contraire dur et hautain; aussi plusieurs membres de son clergé attentèrent-ils à sa vie. On dit qu'il leur pardonna; c'est au moins invraisemblable. L'ordre de Prémontré acquit d'immenses richesses en Europe, c'est tout ce que l'on peut dire en sa faveur. Norbert mourut en 1134, à l'âge de cinquante-trois ans, et fut bientôt canonisé.

Le fondateur de Cîteaux, Robert, né en Champagne en 1018, mort à Molesme, le 21 mars 1110, se sentit de meilleure heure la vocation pour l'état monacal. Il se fit ou on le fit religieux à l'âge de quinze ans, dans le monastère de Moutier-la-Celle, près de Troyes, où quelques années après il fut élu prieur. Comme on le voit, et nous ne saurions trop le répéter, la carrière religieuse s'ouvrait largement aux fils de bonnes maisons. Devenu plus tard abbé de Saint-Michel de Tonnerre, il eut de nombreuses difficultés avec ses moines et se retira à Saint-Ayoul de Provins, toujours en qualité de prieur. De là, le pape Alexandre II lui ordonna d'aller gouverner les ermites de Colan, entre Tonnerre et Chablis. Robert, trouvant cette solitude malsaine et ennuyeuse, emmena ses nouveaux moines dans le désert de Molesme, au diocèse de Langres, où il jeta en 1075 les

fondements d'un monastère en honneur de la Vierge. Mais là il se déplut encore; l'abondance tuait l'esprit de subordination ; il quitta donc Molesme avec vingt de ses religieux les plus soumis, et alla s'établir dans un lieu appelé Cîteaux, près de Dijon. Renaud, vicomte de Beaune, s'empressa de mettre à sa disposition tout le terrain désirable; le monastère s'éleva rapidement, fut érigé en abbaye le 21 mars 1098 et marcha de ce jour à ses grandes destinées. Odon, duc de Bourgogne, le dota richement; il obtint de nombreux priviléges et devint un des plus opulents séjours. Ses serfs et ses vassaux étaient innombrables; à lui seul et pendant longtemps il consomma largement les fruits du pénible labeur des pauvres Bourguignons.

Robert, dont la vie ne fut, du reste, rien moins qu'exemplaire, a été, comme ses devanciers, béatifié et canonisé.

Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, naquit à Cologne vers l'an 1060. Il appartenait à une famille opulente : aussi, tout jeune encore, l'archevêque le prit sous sa protection et le pourvut d'un canonicat dans l'église de Saint-Cunibert et l'éleva aux premiers ordres sacrés. Ensuite, il devint chanoine et chancelier de l'église de Reims. Là il prit la résolution de fonder un ordre religieux, c'est-à-dire d'avoir, lui aussi, sa petite principauté indépendante et bien rentée. Pour ce faire, il s'adressa à Hugues, évêque de Grenoble, qui le conduisit lui-même, avec plusieurs de ses amis, dans le désert de Chartreuse, l'an 1080.

Le paysage était splendide, imposant; les forêts qui l'entourent ne demandaient qu'à être exploitées; Bruno ne manquait pas d'argent; tout alla donc pour le mieux, et bientôt des hommes de la plus haute noblesse vinrent se joindre aux nouveaux ermites.

En 1089, Bruno fut appelé à Rome par le pape Urbain II et ne voulut plus quitter l'Italie. Ses compagnons restèrent à la Chartreuse; quant à lui, il se retira dans la Calabre où il fonda le monastère de la Torre. Il y mourut le 6 octobre 1101. L'on n'a jamais pu savoir pourquoi il fut canonisé.

Les Chartreux possédèrent d'immenses richesses, des forêts sans fin, des mines, des prairies, toutes choses que la Révolution a un peu rognées. Aujourd'hui ce sont les premiers liquoristes de l'Europe; ils débitent des quantités innombrables de chartreuse blanche, de chartreuse jaune, de chartreuse verte et d'élixir végétal. Ils envoient chaque année un million au denier de saint Pierre.

Si l'on réunissait les parties du corps et de la tête de saint Bruno qui sont dispersés dans plus de quatre cents églises, on en ferait aisément douze corps bien complets, sans compter les membres dépareillés. Il ne paraît pas toutefois que ses reliques aient une vertu particulière, si ce n'est celle de produire de l'argent.

CHAPITRE VII.

Continuation de la lutte entre Rome et les papes. — Arnold de Brescia, disciple d'Abailard. — Il proclame la république romaine. — Il est crucifié et brûlé vif par le pape. — Troisième croisade et ses malheurs. — Dominique, dit de Guzman, fonde l'inquisition et l'ordre des Dominicains. — Les Albigeois et les Vaudois. — Leur doctrine. — Croisades contre les Albigeois; massacres épouvantables présidés par le clergé et les moines. — Mort de Dominique; ses miracles et ses reliques. — Tableau chronologique des crimes de l'inquisition en France. — L'inquisition en Espagne, en Portugal et dans les Pays-Bas.

La seconde croisade et saint Bernard nous ont déjà montré le douzième siècle aux prises, comme ses devanciers, avec les intrigues des moines, dont le pouvoir allait toujours grandissant, dont la fortune augmentait sans cesse, dont les propriétés territoriales occupaient un bon tiers des États catholiques. La papauté n'était pas plus solide, au point de vue temporel, que durant le siècle précédent ; la lutte continuait entre les pontifes et les Romains, revendiquant sans cesse leur indépendance. Au point de vue spirituel, l'esprit d'examen commençait à faire

de grands progrès et à préparer l'immense scission qui survint depuis et détacha des millions de fidèles du siége apostolique, mais qui coûta tant de sang à l'humanité.

Abailard, ainsi que nous l'avons vu, avait commencé timidement à secouer le joug; son disciple Arnold de Brescia devait aller plus loin. En 1140, il se rendit à Rome et prêcha la liberté en ces termes :

« Vos pères étaient libres et vous êtes esclaves ; ils avaient triomphé de l'univers, et vous ne pouvez soumettre Tivoli et Viterbe. Retournez-vous, pour imiter leurs exemples, vers les statues des morts : retrempez dans la liberté vos âmes toujours fortes ; relevez le Capitole et rétablissez la république des consuls avec le sénat, qui en était la tête, le peuple qui en était le cœur et le bras, et l'ordre équestre qui en était l'épée[1]. »

Ainsi parlait-il au peuple ; aux nobles il disait aussi :

« La lèpre de la corruption dévore l'Église. Si le clergé ne perd pas ses richesses, elles le perdront. Il est contre l'Évangile, il est contre les canons anciens, les vieilles lois apostoliques et les décrets des conciles, *qu'un ecclésiastique possède de l'or et des États. Aux prêtres le domaine spirituel, le domaine temporel aux laïques.* Tous les biens du clergé doivent revenir au prince, au peuple et aux pauvres[2]. »

Ce langage énergique et salutaire devait porter

1. Muratori, *Annale d'Italia*, t. VI. — Mary Lafon, *Mille ans de guerre entre Rome et les papes*, page 54.

2. *Ibid.*

ses fruits. En 1142, le peuple romain, les nobles à la tête, abolit la dignité préfectorale et proclama la république. Innocent II mourut en maudissant l'ordre nouveau, Lucius, en le combattant. Pendant quinze ans le peuple romain fut libre et heureux ; mais le pontife veillait; il appela à son secours Frédéric Barberousse, qui voulait la couronne impériale, et, en échange, livra Arnold. Le doux représentant du Christ sur la terre se hâta de prendre cet apôtre de la liberté romaine, de le crucifier et de le brûler vif[1].

Les cendres d'Arnold furent jetées dans le Tibre, non ses idées, car la démocratie romaine, même en abandonnant son libérateur, resta fidèle à ses idées, en offrant à Barberousse d'accepter la souveraineté sous trois conditions :

1° Qu'il confirmerait les priviléges de la ville;

2° Qu'il donnerait mille livres d'argent au peuple ;

3° Et qu'avant toute chose, il jurerait de maintenir le gouvernement temporel de Rome sur les bases anciennes, à l'exclusion absolue des papes[2].

Comme on le voit, ce pouvoir temporel que l'on se plaît à faire remonter à saint Pierre, ou, à son défaut, à Charlemagne, n'existait pas encore à cette époque; les ambitions papales n'étaient pas encore assouvies et le peuple défendait vigoureusement son indépendance et sa liberté.

Cette situation nous donne l'explication des intri-

1. F. Hurter, *Histoire d'Innocent III*, t. I, page 283.
2. Muratori, *ibid.*

gues pontificales, des croisades entreprises pour développer les superstitions et consolider la puissance spirituelle des papes, et surtout de cette multiplication des ordres religieux qui devenaient autant de corps d'armée au service des pontifes.

· De 1181 à 1187, trois papes furent élus et ne séjournèrent même pas à Rome. Le quatrième, Célestin III, poursuivant toujours l'œuvre ténébreuse de ses devanciers, fit prêcher la troisième croisade. Elle eut lieu en 1188, après la prise de Jérusalem, par le fameux Saladin. Elle eut pour instigateur Guillaume, archevêque de Tyr, en Syrie, et le cardinal Albano, légat du pape. Moins heureuse encore que la précédente, elle n'aboutit qu'à faire des milliers et des milliers de victimes. Au surplus, la désunion s'était mise parmi les chefs : les rivalités entre Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, d'une part, entre Guy de Lusignan et Conrad de Monferrat, d'autre part, devaient nécessairement faire échouer tous les efforts. Mais le pontife s'y prit à plusieurs fois, ne regardant aucunement au sang qui était versé avec tant de folie pour augmenter son influence. Si aux sept croisades, ou plutôt aux cadavres qu'elles parsemèrent sur leur route, on ajoute les victimes de la peste qu'elles introduisirent en Occident, on sera effrayé, saisi d'épouvante, en songeant à ce que la papauté coûta à nos pères pendant ces siècles de malheur. Et ce n'était pas tout encore, car le douzième siècle devait donner naissance à un autre fléau de l'humanité, à un monstre de férocité qui devait inventer la très-sainte inquisition, et que,

pour ce beau service, sans doute, l'Église plaça au nombre de ses saints.

Nous avons nommé Dominique dit de Guzman, bien qu'il ne soit pas du tout prouvé que ce titre lui ait jamais appartenu.

Dominique naquit à Calaruega, bourg du diocèse d'Osma dans la vieille Castille, l'an 1170. Il était fils de Félix, dit de Guzman, et de Jeanne d'Aça. Dès qu'il eut terminé ses études, l'évêque d'Osma lui donna d'abord un canonicat et ensuite un archidiaconat de sa cathédrale. Quelques années plus tard, il accompagna l'évêque d'Osma qui se rendait en France négocier le mariage du fils d'Alphonse IX, roi de Castille, avec la fille du comte de la Marche. Cette jeune fille étant morte subitement, ils conçurent le dessein d'aller à Rome et d'engager le pape Innocent III à leur permettre d'aller annoncer la foi aux infidèles du Nord ou de combattre les Albigeois. Le pape les détermina à prendre ce dernier parti.

Sous le nom d'Albigeois, on comprenait tous ceux qui étaient pénétrés de la nécessité d'une réforme religieuse; ceux qui refusaient de reconnaître l'autorité des papes en matière de foi ; ceux qui, comme Pierre de Bruys et Henri de Lausanne, s'élevaient contre le baptême des enfants, le sacrifice de la messe, l'adoration de la croix, le culte des reliques et des images. C'était plus particulièrement dans le midi de la France que les nouveaux réformateurs semblaient s'être donné rendez-vous ; le comté d'Albi était leur siége principal : d'où vient le nom d'Albi-

geois, mot qui servait à désigner non pas les membres d'une secte particulière, mais tous ceux qui luttaient contre l'autorité ecclésiastique, soit sur un point, soit sur un autre. Il semble cependant que, divisés sur certaines questions, ils se soient néanmoins tous trouvés d'accord dans le désir d'une réformation de l'Église, de l'épuration des mœurs, et dans la ferme conviction que la parole divine écrite peut seule faire autorité en matière de foi.

Vers l'an 1170, à l'époque même où naissait Dominique, Pierre Valdo, négociant de Lyon, homme instruit, intègre et énergique, prêchait, de son côté, une réforme reposant sur ces points principaux: « Les décisions de l'Église en matière de foi sont de nulle autorité; la Bible seule peut décider. Le sacrifice de la messe; l'adoration des saints, le trafic des indulgences doivent disparaître aussi bien que toutes les cérémonies; les prêtres ne peuvent avoir le privilége d'administrer les sacrements. »

Le savant Guépin, dont nous avons déjà invoqué l'autorité, assure que la doctrine des Albigeois n'était autre que celle des Manichéens ou disciples de Manès, qui avait mélangé les croyances de Pythagore et des mages au christianisme. Il la résume dans quelques points qu'il importe de connaître si l'on veut se rendre compte des premiers essais de réforme qui furent tentés et contre lesquels l'Église inventa des supplices horribles, inconnus de l'antiquité et de la barbarie.

Dieu, disaient-ils, est infini en bonté, en sagesse, en miséricorde; il n'est point le créateur du mal, il

est un pur esprit. Il y a donc un second principe qui est matériel et coéternel à Dieu.

Laissons au peuple la foi aveugle; les sages doivent se réserver la science et l'usage de leur raison.

La morale de l'Évangile est admirable, et c'est la seule base sur laquelle on puisse organiser des sociétés légitimes et durables.

Accepter volontairement la pauvreté et renoncer de soi-même aux jouissances mondaines, voilà la véritable voie du salut.

L'union avec Dieu est le but suprême de l'existence. La continence absolue et l'abstinence des viandes sont obligatoires pour quiconque veut être, dès cette terre, au nombre des élus.

Mais il ne convient de demander à la masse des hommes que de croire, sans exiger d'eux les vertus difficiles des élus. (On les a appelés aussi les bons hommes et les parfaits.)

A quoi bon le baptême, où est son efficacité?

Quel homme sensé pourrait voir autre chose, dans l'incarnation et la passion du Christ, que des enseignements symboliques?

Comment les paroles d'un prêtre pourraient-elles opérer la transmutation du pain et du vin eucharistique en Jésus-Christ lui-même, Verbe de Dieu et pur esprit?

Qui pourrait croire qu'un Dieu, infiniment miséricordieux, ait eu des pensées de colère et ait commis des actes humains de vengeance?

L'esprit et la matière sont coéternels.

Le culte des images et des reliques est une idolâtrie.

Il n'y a point de degré dans les fautes : la fornication est aussi coupable que l'adultère.

Comme on le voit, il y avait dans cette doctrine des puérilités, des erreurs graves même, à côté de vérités incontestables. Cette condamnation du peuple à la foi aveugle est aussi injuste qu'il est insensé de vouloir organiser exclusivement des sociétés légitimes et durables sur la morale de l'Évangile. Mais à côté de cela il y avait révolte ouverte, révolte de la raison contre la foi aveugle et la superstition à propos du baptême, de l'incarnation, de la transsubstantiation; et par-dessus tout, il y avait un mépris profond du clergé, mépris fondé sur le culte idolâtre des images, sur le commerce révoltant des indulgences, sur la fabrication et le profit des reliques, sur toutes les causes enfin qui allaient amener la réforme, dont les Vaudois et Albigeois furent les précurseurs. Cette fois le danger était grand, sérieux, imminent; il fallait un homme comme Dominique pour essayer de le conjurer et de noyer ce mouvement progressif dans des torrents de sang.

C'était bien l'homme. Dur, hautain, cruel, impitoyable, dévoré d'orgueil et d'ambition, il pouvait mieux que tout autre et en surmontant tous les obstacles, servir les desseins de la papauté. Il se flattait, du reste, d'un fait étrange, qu'ensuite ses historiens ont arrangé à son avantage. Il prétendait qu'étant enceinte de lui, sa mère rêva qu'elle accouchait d'un chien, tenant dans sa gueule un flambeau

allumé. On a voulu dire plus tard de ce songe ridicule, qu'il annonçait la lumière, que cet enfant devait un jour répandre dans le monde ; mais lui prétendait, qu'au contraire, cela signifiait qu'il allumerait les bûchers des hérétiques et de tous les ennemis de sainte religion. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette dernière interprétation fut malheureusement la plus véritable.

La doctrine des Vaudois et des Albigeois avait produit une grande irritation au sein du clergé, au sein surtout de ces moines qui faisaient sur une grande échelle le commerce des indulgences et des reliques, exploitant la crédulité et l'ignorance des fidèles. Ces réformateurs furent condamnés comme hérétiques, persécutés sur tous les points du pays, et les rois de France et d'Angleterre étaient même disposés à les exterminer par le fer et par le feu, quand on jugea préférable de créer cette horrible inquisition, dont le coup d'essai fut le massacre de ces malheureux. Les hérétiques se dispersèrent et s'en furent prêcher leur réforme sur tous les points de la France, mais persécutés partout, chassés successivement de tous les endroits qu'ils abordaient, ils se réfugièrent enfin dans le Languedoc, où ils espéraient trouver un peu plus de liberté.

Roger, comte d'Albi, et Raymond VI, comte de Toulouse, les accueillirent favorablement. Ils savaient que les Albigeois avaient fait de nombreux adeptes en Bulgarie, en Illyrie, en Dalmatie, en Allemagne et en Italie, et que partout, malgré les persécutions, leurs vertus leur faisaient des prosélytes. Après les

avoir vus de près, Roger et Raymond les jugèrent agriculteurs habiles, industriels, laborieux et intelligents, et ils s'y attachèrent. Cet esprit de tolérance leur coûta cher. La chrétienté, excitée par le pape Innocent III, bouleversée par les moines, leur déclara une guerre fratricide. On prêcha une croisade, comme s'il se fût agi des Sarrasins; on cria sus aux Albigeois; Simon de Montfort, les légats, Arnaud, religieux de Cîteaux, Milon et une tourbe de moines se mirent à la tête, le crucifix d'une main, le poignard de l'autre, et, en 1209, une véritable armée se rua sur le Languedoc. La résistance fut vive, acharnée, mais Béziers succomba bientôt, et alors commença le plus horrible massacre dont l'histoire ait gardé le souvenir. Soixante mille de ses habitants, hommes, femmes, enfants, furent égorgés; dans l'église, sept mille personnes furent tuées de sang-froid. « Allez, allez, disaient les légats du pape aux bourreaux, tuez tout.... Dieu saura bien reconnaître les siens. »

Les plus belles contrées furent horriblement ravagées; les malheureux comtes furent dépouillés, et, à la voix du clergé, sous la conduite des moines, tout ce qu'il y avait de bandits et d'aventuriers en France inonda pendant vingt ans ces malheureuses provinces, pillant, volant, tuant, incendiant partout où ils passaient. Pendant vingt ans le pontife romain combla d'indulgences ceux qui allaient assassiner ces malheureux hérétiques, après quoi vint l'inquisition qui se chargea de ceux que le fer, le feu et la férocité des croisés avaient épargnés.

C'est sur ce terrain que Dominique déploya tous

ses talents, sans négliger ses intérêts. Il voulut, lui aussi, être fondateur d'un ordre religieux qui porterait son nom. Il trouva facilement des disciples[1] parmi les égorgeurs des Albigeois, et le pape n'eut garde de lui refuser cette satisfaction. Dominique s'en fut à Rome en 1215, s'entendre avec Innocent III, exposer ses projets à l'endroit de la conversion des hérétiques, et en 1216, Honorius, successeur d'Innocent, approuva solennellement le nouvel ordre et la règle que son fondateur lui avait donnée.

Le Languedoc était un champ trop restreint pour l'ambition et le fanatisme de Dominique. Une fois en possession des bulles pontificales, il se hâta d'envoyer sept de ses subordonnés à Paris où, en une année, ils trouvèrent le moyen de se faire donner, par le docteur Jean, doyen de Saint-Quentin, et l'université de Paris, la maison de Saint-Jacques. De là leur est venu le nom qu'ils illustrèrent, à leur façon, de *Jacobins*.

Le nouvel ordre n'eut pas de peine à s'introduire en Espagne et en Italie; partout il fut maître de l'inquisition; partout il fit répandre les larmes et le sang, partout il fit des victimes par milliers. A mesure que nous avancerons dans l'histoire, nous trouverons en tout lieu des traces monstrueuses de la férocité des fils de Dominique.

1. Dès l'origine de sa prédication par les supplices, Dominique s'était adjoint, du reste, douze abbés de l'ordre de Cîteaux, qui le secondèrent activement. L'invention criminelle de l'inquisition appartient bien à Dominique, mais il est juste de dire que tous les moines furent ses complices et le jalousèrent à ce sujet.

Le sombre moine ne jouit pas longtemps de ses succès. Il ne put assister au développement et aux succès de son ordre ; une maladie cruelle le rongeait, et le 6 août 1221, il « rendit son âme à Dieu » à l'âge de cinquante et un ans.

L'Église en a fait un saint ! Elle l'a placé dans le ciel, et elle s'en repent si peu qu'elle vient de béatifier le féroce Pierre d'Arbues, cet autre inquisiteur d'Espagne qui, à lui seul, fit périr dans des supplices affreux plus de douze mille Maures. En vérité, ne semble-t-il pas nécessaire, pour gagner le paradis, d'être un ennemi de la civilisation et de l'humanité ?

Saint Dominique[1] fit plus de miracles que Jésus-Christ lui-même. Après avoir fait massacrer de son vivant plus de cent mille hérétiques, il paraît qu'il ressuscita plusieurs morts, des noyés, des gens écrasés, et foule d'autres personnes qui étaient parties pour l'autre monde, sans avoir pris le temps de recevoir les sacrements. On avait qu'à l'aller prier humblement pour retrouver sa jambe lorsqu'on était boiteux, son œil lorsqu'on était borgne, son bras lorsqu'on était manchot. Il était suivi constamment par une foule enthousiaste qui cherchait à le toucher du bout des doigts, à obtenir un morceau de ses vêtements. Et il coupait tant de pièces de sa robe et de son capuchon, ce grand saint, qu'il en avait les jambes découvertes, et que plusieurs fois il montra des nudités devant lesquelles la multitude s'inclinait avec respect et admiration.

1. Collin de Plancy, *Dictionnaire des reliques*, t. I.

Une fois mort, comme il devait être un saint de bon rapport, la contrefaçon cléricale se mit aussitôt à l'œuvre. Sa première tête est à Bologne dans un reliquaire magnifique; son corps complet est au grand couvent de Bologne, et son autre corps complet se tient debout à Assise, comme s'il était encore vivant. En outre il a quantité de bras et de jambes en Espagne, en Italie, en Sicile et en France. On en pourrait composer au moins une dizaine de corps.

Voyons rapidement, maintenant, ce que l'inquisition a coûté à la France. M. de Lamothe-Langon[1], dans son remarquable ouvrage, nous fournit les éléments de cette épouvantable chronologie.

1181. Le cardinal d'Albano, ancien abbé de Cîteaux, à la tête d'une armée fanatique commet d'horribles ravages dans le Midi. Il parcourt avec un cortége de meurtriers et d'incendiaires tout le haut Languedoc jusqu'aux frontières d'Espagne.

1198. Les inquisiteurs, frères Guy et Raynier, allument de nombreux bûchers.

1203. Dominique vient en France ; il prêche : « Point de grâce pour les relaps; on peut les réconcilier, *mais il faut qu'ils meurent.* »

1209. Les croisés contre les Albigeois, organisés en armée, à laquelle se joignent de nombreux évêques et moines, sous les ordres d'Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, se mettent en route. Ils prennent Puy-la-Roque, et détruisent cette ville sans y laisser un habitant.

1. Lamothe-Langon, *Histoire de l'inquisition en France*, t. III, pages 577 et suivantes.

Casseneuil se rend ; l'inquisiteur, légat du pape, promet la vie à tout le monde et fait brûler une multitude d'hérétiques des deux sexes et de tout âge.

1209. Massacre de Béziers : quarante mille personnes, hommes, femmes, enfants, y perdent la vie ; les prêtres catholiques, revêtus de leurs habits sacerdotaux, ne sont pas même épargnés. Viol, pillage, incendie.

Prise de Carcassonne. Les habitants sont dépouillés de tous leurs habits et condamnés, hommes, femmes et enfants, à défiler absolument nus, devant les croisés, les moines et les évêques. Quatre cents Albigeois sont brûlés, cinquante sont pendus par ordre de l'inquisition.

A Castres, immense bûcher sur lequel on jette les Albigeois.

La ville de Limoux est rasée dans ses fondements.

1210. Les habitants du château de Montlaur, près La Grasse, sont pendus par les croisés.

Par ordre des inquisiteurs, tous ceux d'Aleyrac — hommes, femmes et enfants — sont massacrés. Cent habitants de Bram ont les yeux crevés et les mains coupées.

Cent quatre-vingts Albigeois brûlés à Minerve. Le reste des habitants, de tout sexe et de tout âge, est massacré, hors trois femmes, en présence du clergé croisé et des légats du pape.

La population de Termes est passée au fil de l'épée.

1211. La confrérie *blanche*, établie à Toulouse par l'évêque Foulques, met la ville à feu et à sang.

Les habitants de Lavaur sont massacrés par les croisés, à l'exception des femmes nobles et de leurs enfants ; mais, dit joyeusement le moine de Vaulsernais, *la population bourgeoise et vilaine périt toute entière, sans qu'il en restât un seul en vie pour échantillon.* Pendant ce massacre, le clergé chante le *Te Deum*.

Quatre-vingts chevaliers albigeois sont pendus ou massacrés. Quatre cents Albigeois *mis à part* sont brûlés.

Destruction du château de Montjoire et *massacre des habitants;* soixante Albigeois brûlés au château des Casses.

Les croisés ayant le clergé en tête ravagent la campagne de Toulouse, arrachent les arbres, les vignes, démolissent ou brûlent les maisons, détruisent les blés en herbe, etc. Ils brûlent le château de Caylus.

1211. Quatre-vingts hérétiques brûlés au château des Casses, par le légat du pape, grand inquisiteur. Le château est démoli.

Ravage général du comté de Foix ; villes brûlées, femmes violées, habitants et garnisons massacrés, arbres arrachés, etc.

Massacre universel des habitants du château de La Grave.

1212. Prise, pillage, incendie de Saint-Antonin ; massacre d'une partie de sa garnison ; trente de ses principaux citoyens sont brûlés.

Trois cents hommes égorgés à Moissac.

1213. Le clergé et les moines du Languedoc demandent au pape la destruction de la ville de Toulouse et que la charrue soit passée sur ses fondations. Le pape y consent volontiers. *Vingt mille Toulousains* sont égorgés ou noyés par les croisés. Le roi d'Aragon est tué par les croisés excités par saint Dominique.

Deuxième incendie et ravage du comté de Foix. *Saint Dominique célèbre la messe au centre de quatre bûchers sur lesquels on brûle des Albigeois.*

1214. Démolition du château de Mauriac ; sept hérétiques y sont brûlés.

Démolition de Montpezat. Casseneuil est brûlée et tous ses habitants sont égorgés. *Dieu soit béni en tout, qui nous livra ces méchants, bien qu'ils n'y fussent pas tous restés et que nous eussions la douleur de voir que nous ne pouvions les exterminer entièrement.* (Le moine de Vaulsernais.)

Hérétiques brûlés en Périgord. Destruction de Dome et de Cassenac.

Les inquisiteurs établissent des congrégations de dénonciateurs secrets.

Vingt-sept hommes et onze femmes solennellement brûlés par le clergé à Carcassonne.

1216. En sept actes de foi, quatre-vingts hérétiques de tout sexe brûlés à Carcassonne.

Pour la seconde fois l'évêque de cette cité, Foulques, supplie les croisés de renverser cette ville de fond en comble. Nouveaux et épouvantables massacres qui réjouissent le cœur de ce monstrueux prélat.

1217. Les croisés mettent le feu à Montauban et égorgent la population.

Le pape Honorius III commande aux croisés le massacre des Toulousains, des Avignonnais, des comtes Raymond VI et Raymond *le Jeune*, des comtes de Foix, de Comminges, de leurs enfants, parents et amis.

1219. L'évêque de Saintes demande instamment au prince Louis de faire pendre et brûler la population de Marmande.

Les habitants de Marmande, hommes, femmes, enfants, sont égorgés, au nombre de *cinq mille*, d'après l'avis du clergé.

Les légats, les évêques et les croisés font le serment de mettre à mort, dans Toulouse, les vieillards, les hommes faits, les jeunes garçons, les enfants, les femmes, les vierges, les jeunes filles, et de raser la ville au niveau de la campagne.

1222. L'inquisition condamne au feu une multitude immense d'Albigeois.

1226. Concile de Narbonne, décrétant que : chaque évêque instituera dans son diocèse des témoins synodaux ou inquisiteurs de l'hérésie, qui soient inconnus aux fidèles, afin de pouvoir mieux, et sans crainte, dénoncer tous les crimes.

1228. Le clergé amène processionnellement les croisés à la ruine de la campagne de Toulouse ; arbres, vignes, récoltes arrachées, maisons détruites ou brûlées, femmes et filles violées, paysans égorgés, etc.

1229. L'inquisition déclare que tous ceux qui ne

communieront point trois fois par an seront déclarés hérétiques.

Grand nombre d'hérétiques brûlés.

1231. Dix-neuf paysans de la Montagne-Noire sont brûlés.

1233. L'inquisition déclare que les maisons où un hérétique aura été arrêté seront démolies.

1234. Les hérétiques français poussés à bout passent en Aragon et en Catalogne: on les massacre jusqu'au dernier.

Vigouroux de Boccaria et dix-neuf Toulousains sont brûlés.

Le 2 mai, toujours à Toulouse, six adolescents, vingt-deux hommes et onze femmes sont brûlés.

1234. Plusieurs hérétiques de Lavaur sont brûlés.

A Moissac, sur une population de huit mille âmes, deux cents habitants de tout sexe sont condamnés aux flammes.

Une famille entière, l'aïeul, l'aïeule, le père, la mère et quatre enfants périssent dans le feu.

1237. Quatre cents hérétiques et vingt-sept cadavres brûlés à Toulouse.

Toulouse, Moissac, Cahors, Albi et plusieurs autres villes éprouvent la rage des inquisiteurs.

Quinze hérétiques du comté de Foix sont brûlés à Toulouse. Le peuple épouvanté de ces fureurs du clergé abandonne le Toulousain.

Montpellier est ravagé par les inquisiteurs.

Encore dans le comté de Foix, on brûle quarante-cinq hérétiques et on exhume dix-huit cadavres que l'on jette au feu.

1242. Jean de Saint-Pierre, inquisiteur, condamne à mort un grand nombre d'hérétiques.

Hérétiques brûlés et cadavres exhumés.

1244. Les inquisiteurs désolent le Languedoc; ils font emprisonner, torturer, brûler un nombre considérable d'hérétiques et déterrer non moins de cadavres.

Acte de foi célébré à Toulouse. Plusieurs hérétiques y sont brûlés.

On les brûle aussi à Carcassonne.

Deux cents hérétiques, hommes et femmes, brûlés à Monségur.

1245. Acte de foi à Toulouse, le 15 avril; autre le 8 mai suivant : trente-six hérétiques y sont jugés.

Cent quatre-vingt-seize hérétiques condamnés.

1246. Actes de foi à Toulouse le 16 juin, le 18 juillet, le 17 août: deux cent cinquante-trois hérétiques condamnés.

Actes de foi, à Carcassonne. Onze cents hérétiques condamnés; trois cent cinq périssent immédiatement dans les flammes.

Autre acte de foi, dans la même ville; quatre hérétiques et cinq femmes, dont deux jeunes filles, y sont brûlés. Trente-deux autres condamnés.

1247. Les condamnations continuent à Toulouse.

1248. Même ville ; le 12 mars, cinquante et un hérétiques brûlés.

A Carcassonne, cent cinq hérétiques condamnés.

1252. Réginald de Carnot, inquisiteur à Toulouse, condamne au bûcher quatre-vingt-quatre hérétiques.

A Carcassonne et en quatre ans, on célébra quarante-deux actes de foi; plus de six cents individus condamnés; quatre-vingt-dix-sept personnes brûlées, dont vingt-deux femmes et cinq jeunes filles.

1256. Les inquisiteurs de Toulouse se transportent dans le haut Languedoc; ils font brûler une multitude de sectaires, et dans le nombre, quatre à Lautrec, onze à Moissac, huit à Montauban, cinq à Caussade.

1258. Ordonnance de Louis IX, dit saint Louis, en faveur de l'inquisition.

Les prisonniers de l'inquisition sont obligés de se nourrir à leurs frais.

1272. Cent trente hérétiques condamnés à Toulouse.

1274. Nombreux hérétiques condamnés à Carcassonne.

1291. Les inquisiteurs extorquent, par des supplices inouïs, des aveux mensongers sur des personnes décédées ou vivantes encore.

1294. Les inquisiteurs sont enfin hautement accusés — ainsi que les Dominicains — de vol, d'impudicité, de viol, de tentatives de toute nature sur les jeunes filles.

1304. Cent quatorze Vaudois brûlés à Paris.

1305. Onze personnes brûlées à Carcassonne; vingt et une autres condamnées.

1307. Acte de foi à Toulouse le 4 mars. Trois hérétiques, deux cadavres et cinq maisons livrés aux flammes.

1309. Acte de foi à Toulouse le 24 mai. Quatre-

vingt-treize hérétiques condamnés ; deux sont brûlés avec les ossements de quatre femmes.

1310. Acte de foi à Toulouse le 7 avril. Cent huit hérétiques sont jugés ; dix-huit brûlés, avec six cadavres et quatre maisons.

1312. Le parlement de Paris déclare l'inquisition cour royale.

Acte de foi à Toulouse le 22 avril. Deux cent sept individus jugés. Les ossements de quinze hommes et de vingt et une femmes brûlés ; seize maisons démolies ; sept hommes et quatre femmes brûlés vifs.

1318. Carcassonne, le 12 septembre. Cent vingt-sept hérétiques brûlés ; dix hommes, neuf femmes et douze cadavres brûlés, onze maisons démolies.

1319. *Idem* à Toulouse, le 30 septembre. Cent soixante prévenus; vingt et un condamnés au feu, et neuf morts *dont les biens sont confisqués.*

1321. Acte de foi à Carcassonne le 2 juillet. Quarante-sept hérétiques jugés : sept à être brûlés avec quatre cadavres et deux maisons.

1322. Acte de foi à Toulouse. Cent quarante-deux accusés : treize à la prison perpétuelle, cinq à être brûlés avec six cadavres.

1323. *Idem* à Pamiers. Vingt-deux condamnés.

1324. *Idem* à Carcassonne. Plusieurs brûlés.

1328. *Idem* à Narbonne, le 8 décembre. Un prisonnier est muré à perpétuité. Cinquante-sept hérétiques condamnés : quatorze à la prison perpétuelle; sept hommes, quatre femmes, six cadavres et quatre maisons brûlés.

Idem à Carcassonne, le 10 septembre. Vingt-six accusés, six brûlés.

1329. *Idem*, le 19 mai. Vingt-six accusés, six brûlés.

1331. Acte de foi à Albi le 24 juin. Cent quarante-trois accusés ; six cadavres et onze hérétiques brûlés.

1352. Quarante-huit jugements rendus à Carcassonne : huit personnes brûlées.

1353. Soixante-huit jugements rendus à Toulouse : sept hommes, quatre femmes et huit cadavres brûlés.

1357. Trente et un hérétiques brûlés à Carcassonne le 7 mai.

1380. Cent cinquante Vaudois et un grand nombre de femmes, de filles et d'enfants sont brûlés à Grenoble.

Quatre-vingts Vaudois des vaux de l'Argentière et de Fraissinières périssent dans le feu.

1334. Grand nombre de Vaudois brûlés en Dauphiné.

De 1387 à 1400, soixante-sept brûlés à Carcassonne.

1401. L'inquisiteur du Dauphiné, François Borille, fait la chasse aux Vaudois sur les rochers glacés des Alpes. On tue tous ceux que l'on peut atteindre; quatre-vingts petits enfants et presque toutes leurs mères expirent de froid dans la nuit. Le pape, le pape lui-même est obligé de modérer la fureur de ce monstre.

1412. Plusieurs brûlés à Carcassonne ; en 1423,

grand nombre de condamnations au feu dans cette ville.

1430. Jeanne d'Arc est jugée et condamnée au feu par le clergé et l'inquisition.

1488. Albert de Capitanéis, inquisiteur, et Hugues de Lappalu, lieutenant du roi dans le Dauphiné, poursuivent les Vaudois dans les Alpes et les font massacrer au nombre de plus de trois mille, non compris quatre cents enfants au berceau, morts étouffés par la fumée et dans les bras de leurs mères expirées. La vallée de Loyse est entièrement dépeuplée après cette chrétienne expédition.

1512. L'inquisiteur de Carcassonne décide que l'on arrachera la langue des hérétiques avant de les brûler vifs.

1535. Acte de foi à Paris, où l'on brûle plusieurs hérétiques en présence de François I[er] et de ses maîtresses.

1540. Nouvelles persécutions contre les Vaudois de Dauphiné et de Provence ; plusieurs sont brûlés.

Un arrêt du parlement d'Aix condamne au feu seize des principaux habitants de Mériadol, hommes et femmes. Leurs parents devaient être bannis, leurs biens confisqués, tout le bourg démoli, le lieu rendu inhabitable, les arbres coupés à deux cents pas autour, etc., *et cela sans avoir entendu les accusés.*

1545. Le président d'Oppède dirige le massacre des Vaudois en province. Près de cinq mille personnes de tout sexe, de tout âge, brûlées, égorgées, taillées en morceaux ; vingt-deux villages démolis ou incendiés, etc., etc.

1546. Quatorze protestants brûlés à Meaux. Étienne Dolet, libraire, brûlé à Paris.

1552. Plusieurs hérétiques brûlés à Toulouse. L'année suivante à Lyon, et en 1554 encore à Toulouse, ces horreurs se renouvellent.

1555. Remi Ambrois, inquisiteur civil, désole l'Anjou, le Maine et la Touraine, jugeant sur le rapport de faux témoins, et faisant brûler les calvinistes.

En 1557, on brûle des calvinistes.

1559. Supplice d'Anne Dubourg. La même année l'inquisition vérifie la virginité des jeunes filles.

1560. Calvinistes écartelés ou brûlés vifs à Carcassonne.

1562. On égorge les huguenots.

1572. Journées de la Saint-Barthélemi ; cent mille Français égorgés.

1611. Un enfant de neuf ans est brûlé vif par l'inquisiteur de Toulouse.

Dans cette longue et épouvantable énumération, nous n'avons parlé que des faits saillants, laissant dans l'ombre quantité d'autres crimes non moins monstrueux, ne parlant pas des malheureux brûlés isolément, de ceux qui ont péri dans les tortures, dans les prisons, de ceux qui ont été murés à perpétuité, des femmes violées par les saints inquisiteurs, des fortunes volées, et de tous les autres méfaits dont fourmille leur sanglante histoire. Cette liste suffit à l'édification du lecteur ; l'Église après s'être faite riche, opulente, toute-puissante, martyrise ceux qui ne pensent pas comme elle.

Elle parle des persécutions qu'elle a subies et elle a tué plus de prétendus hérétiques que les césars romains n'ont fait périr de chrétiens. Et c'est elle qui, dans l'éducation qu'elle impose à nos enfants, parle des horreurs de la tourmente révolutionnaire! Si, longtemps opprimés par le clergé, la monarchie et la noblesse, nos pères, en recouvrant la liberté, se sont laissés aller à quelques excès, ils sont pour le moins bien excusables. Mais quelle excuse pourrait donner le clergé, de l'inquisition et du million de cadavres qu'elle a coûté à l'Europe ? Nous n'en savons aucune assurément.

Il y a cependant une consolation à toutes ces horreurs que nous venons d'énumérer rapidement : en montrant l'Église telle qu'elle était, avide, barbare, sanguinaire, elles ont encouragé les dissidents à la résistance, et c'est grâce à ces crimes nombreux que le protestantisme, qui est déjà un progrès sur le christianisme, est parvenu à se fonder au milieu des torrents de sang qui lui ont servi de baptême.

L'inquisition passa en Espagne en 1248. A cette époque le pape Innocent IV ordonna aux inquisiteurs du Languedoc d'envoyer au provincial des Dominicains d'Espagne, et à Raymond de Penafort en particulier, moine du même ordre et lui-même inquisiteur, la formule suivant laquelle le pape Grégoire IX leur avait prescrit de procéder contre les hérétiques, afin qu'on pût poursuivre avec fruit ceux-ci dans le royaume du roi d'Aragon.

Une fois implantée en Espagne, l'inquisition, trouvant moins de résistance, y fit aussitôt un grand

nombre de victimes. Le dominicain Torquemada, cardinal et grand inquisiteur, suivant l'exemple de saint Dominique, se montra d'une cruauté et d'une barbarie inexprimables. Jamais le monde n'avait vu une férocité aussi grande. Ce prince de l'Église, ce moine, ce cardinal, cet homme tout consacré au service de Dieu, envoya à la mort, à une mort affreuse, épouvantable, précédée de tortures inouïes, plus de CENT QUATORZE MILLE PERSONNES.

Un autre dominicain, Pierre d'Arbues, inquisiteur lui aussi, commit tant d'excès que les Espagnols finirent par l'assassiner. A lui seul il avait bien fait périr plus de quinze mille personnes. L'Église a récemment tiré ce nom de l'oubli, du mépris et de l'indignation, pour en faire un saint. Saint Pierre d'Arbues, bourreau de quinze mille Maures d'Espagne! Assurément ce saint-là manquait au calendrier.

En Portugal l'inquisition pénétra vers 1543; elle y fut tout aussi cruelle qu'en France et qu'en Espagne.

Charles-Quint l'introduisit en Flandre et dans les Pays-Bas; elle y domina avec une telle fureur qu'elle devint insupportable à la Hollande. Ce fut la cause du soulèvement contre Philippe II.

En Angleterre l'inquisition essaya de s'établir, après la mort de Henri VIII, sous le règne de Marie la Sanglante. Mais ce tribunal infâme souleva les populations. Cette tentative malheureuse assura à la Grande-Bretagne l'établissement définitif du protestantisme et de la liberté de conscience.

Nous verrons plus loin François Xavier, jésuite,—

un autre saint ! — introduire l'inquisition aux Indes, et grâce à ce moyen, faire périr en peu de temps plus de cent mille infidèles. C'est ainsi que l'Église pratiquait les maximes évangéliques.

CHAPITRE VIII.

François d'Assise, fondateur des frères mineurs ou cordeliers. — Utilité pour les papes d'avoir à leur service une milice de moines disciplinés. — Organisation de cette milice. — Vie de François d'Assise. — Le pouvoir pontifical prend les mendiants sous sa protection.—Ruses des mendiants pour se faire accepter. — Le commerce des reliques. — Les processions. — Scandaleuses processions de femmes nues.— Processions grotesques des capucins.—Plaintes et jalousies du clergé contre les mendiants. — Usage que faisaient les mendiants de la confession et de la prédication. — Les guerres de religion datent de la fondation des ordres mendiants. — Les *stigmates* de François d'Assise. — Sa mort, ses miracles et ses reliques. — Rivalités des cordeliers et des jacobins. — Fondation de l'ordre des capucins.

A côté de saint Dominique, l'inventeur de l'inquisition, le douzième siècle devait produire un homme non moins utile à la papauté, non moins funeste à l'émancipation de l'esprit humain : cet homme fut François d'Assise, fondateur des mendiants, dont nous allons aussi étudier la vie et les œuvres.

Revenons, auparavant, sur une observation que nous avons déjà faite et qui exige des développements. Nous avons dit que les papes sentirent de

bonne heure combien les instituts monastiques pouvaient leur être utiles et précieux, et quel profit ils auraient à organiser dans chaque pays de ces milices dévouées, placées au-dessus des lois, tenant les populations sous leur joug, et n'obéissant qu'aux mots d'ordre qui partiraient du Vatican. Au douzième siècle, comme nous l'avons déjà établi, le pouvoir temporel n'existait ni en fait ni en droit ; mais il était en projet, et les papes se léguaient comme une tradition le devoir d'y travailler constamment, sans relâche. Ce n'était pas seulement, du reste, à la possession de Rome que visaient les modestes successeurs de saint Pierre ; ils n'aspiraient à rien moins qu'à la monarchie universelle, tout au moins, et à défaut de mieux, à une suprématie incontestée sur tous les trônes de la terre. Aussi eurent-ils grand soin de mettre leur politique à l'abri du dogme, afin de pouvoir travailler plus sûrement à la réalisation de leurs rêves insensés.

Ne pouvant avoir une armée suffisante pour poursuivre leur but par la conquête, ils furent bien obligés d'avoir recours aux intrigues. Dans cet ordre d'idées le premier point était d'organiser dans tous les royaumes un parti affidé, assez puissant pour y causer des agitations au besoin, assez déguisé pour ne pas exciter les alarmes. Les moines, plus encore que le clergé, répondaient admirablement à cette nécessité. En effet, ils continuaient à vivre au milieu de leur patrie ; ils en conservaient la langue et les mœurs ; ils y paraissaient toujours attachés par les liens de la nature et par ceux de l'amitié.

On ne prenait pas garde à la transformation qui s'était opérée en eux ; on ne songeait pas qu'en prenant l'habit ils avaient passé sous une domination étrangère, qu'ils avaient répudié toutes les lois de la famille, qu'ils avaient renoncé à tous leurs droits et à tous leurs devoirs de citoyens, pour obéir, de la façon la plus absolue, à un maître qui commandait du haut du Vatican. Plus habiles à tromper et à déguiser leurs actes et leurs tendances, ils n'en étaient que plus utiles à Rome, que plus dangereux pour la société. Voilà pourquoi les papes accordaient si libéralement des bulles aux ordres qui se fondaient, — d'autant plus qu'ils prélevaient toujours un impôt assez lourd sur les bénéfices produits par l'ignorance et la superstition.

S'ils l'avaient pu, les papes en auraient rempli le monde, mais les premiers venus avaient accaparé les maisons et les terres ; tous les fils de famille s'étaient précipités dans les abbayes pour y faire leur chemin, et l'opulence des bénédictins, des religieux de Cluny, de Cîteaux, de Clairvaux faisait croire, avec raison, qu'il était de l'essence d'un moine d'être riche. Or les indulgences, les reliques, et tous les trésors spirituels suffisaient à peine à payer leurs intrigues ou leurs débordements, leur luxe ou leurs folies. Les pontifes ne pouvaient donc entretenir une milice aussi nombreuse qu'ils l'auraient voulue. Et déjà dans les ordres existants il y avait un esprit d'insubordination produit précisément par les richesses et l'influence des établissements qui avaient prospéré. Saint Bernard, on l'a vu,

se flattait d'être plus pape que le pape. Ces abbés qui siégeaient dans les parlements, qui avaient des propriétés immenses, des serfs, des maîtresses, qui pénétraient partout, ne courbaient pas volontiers la tête devant les caprices de la cour romaine. Il fallait prendre avec eux des ménagements, et cette situation retardait nécessairement les projets traditionnels de la cour de Rome.

Ce qui manquait aux pontifes c'était une milice gratuite, se recrutant d'elle-même, vivant sur les pays où elle s'établissait, envoyant ses économies à Rome, ne s'occupant pas de sa prospérité personnelle, se condamnant à une pauvreté vraie, à une soumission absolue, à un dévouement sans bornes. C'était l'impossible, et cependant il se présenta un jour un homme qui conçut un plan aussi vaste, et qui s'en fut l'exposer au pontife. Si la règle qu'il avait établie eût été suivie avec soin, si la corruption, la vanité et la cupidité n'avaient infesté son ordre presque dès sa naissance, qui sait si le rêve des pontifes romains ne se fût pas accompli ! Mais, il y a des lois progressives de l'activité humaine auxquelles il faut obéir et qui ne pouvaient permettre une semblable confiscation de l'humanité au bénéfice d'une caste religieuse quelconque. La souveraineté universelle, qu'elle soit tentée par la force brutale, par la conquête, ou par la contrainte morale, est plus qu'une absurdité, ce serait un crime, si on pouvait l'établir pour une heure seulement. N'est-ce pas un miracle déjà, qu'après tant de forfaits, et tant de sang versé, les papes aient pu conquérir ce pauvre

domaine temporel dont ils ont chassé la morale, la prospérité et la liberté, domaine se rétrécissant de jour en jour, jusqu'à ce qu'enfin il disparaisse à tout jamais, avec la barbarie, l'esclavage, la féodalité et tous les vieux abus d'une époque qui ne saurait revenir ?

Mais à l'instant où nous en sommes arrivés de cette histoire, on ne raisonnait point ainsi. « La papauté était victorieuse, dit Guépin ; elle avait fait peser l'inquisition sur le midi de la France, et des milices nouvelles s'ajoutaient chaque jour à ses anciens ordres religieux : c'étaient des jacobins, des augustins, des bernardins, des cordeliers, des blancs-manteaux, des célestins. La prison de l'esprit humain était bien grillée et ses gardiens étaient nombreux : comment parvint-il à en sortir[1]. »

Comment il en sortit? Nous allons bientôt le voir, car nous touchons au siècle de Luther et de Calvin, précurseurs de la philosophie qui elle-même prépara notre grande et immortelle Révolution. Certes le travail est lent, mais il se fait, et d'heure en heure un esprit attentif pourrait en suivre les progrès.

Revenons à François d'Assise, organisateur des moines mendiants. Il naquit à Assise, en Ombrie, l'an 1182. Son père nommé Pierre Bernardon était marchand, honnête homme « selon le monde, » mais plus occupé de son trafic que de l'éducation de ses enfants. François eut donc une éducation primaire fort incomplète et de bonne heure il embrassa la

1. *Philosophie du dix-neuvième siècle*, p. 727.

carrière de son père et y amassa une petite fortune. Survint une grave maladie pendant laquelle il faillit mourir; son cerveau fut-il attaqué? Eut-il des visions, des extases? C'est ce que l'on ne sait pas précisément. Toutefois il est certain qu'aussitôt rétabli, il se mit à courir les chemins dans une toilette plus que délabrée, chantant les louanges du Seigneur. On rit de lui d'abord; puis des ignorants, gagnés par la contagion, se mirent à le suivre, et, disent ses biographes, il fit des conversions éclatantes. Alors il fut pris de la fièvre qui dévorait tant de moines, il voulut être, comme les autres, chef d'un ordre nouveau, reposant sur des bases toutes nouvelles.

Ce qui prouve qu'il ne manquait pas d'intelligence et qu'il connaissait bien son époque, c'est qu'il ne courut point tout d'abord les dotations et les héritages et qu'il ne marcha pas dans les routes fleuries tracées par ses devanciers. Il trouva — et ce fut bien plus fort — la prospérité et la gloire au fond d'une besace; en un mot, il inventa le moyen de donner à ses disciples une subsistance abondante, sans possessions et sans travail. Il réalisa ce que l'imagination orientale a feint d'un manteau magique, qui suffisait à tous les besoins de celui qui le portait.

Cela était d'autant plus adroit que les populations étaient généralement scandalisées des désordres qu'elles avaient sous les yeux, de l'avarice du clergé, de son luxe, de sa vie molle et voluptueuse qui avait gagné les monastères rentés. On ne pouvait croire à la création d'un ordre qui renonçait à la possession

des biens temporels en particulier et en commun, dont la vie matérielle allait être un problème, d'un ordre enfin qui portait en tête de ses statuts :

« Les frères à qui Dieu en a donné le talent travailleront fidèlement, en sorte qu'ils évitent l'oisiveté sans éteindre l'esprit d'oraison ; et pour récompense de leur travail, ils recevront leurs besoins corporels pour eux et pour leurs frères, suivant l'humilité et la pauvreté ; mais ils ne recevront point d'argent. Les frères n'auront rien en propre, ni maison, ni lieu, ni autre chose ; mais se regardant comme étrangers en ce monde, ils iront avec confiance demander l'aumône. »

Ce fut là le succès. On ne voulait plus de nouveaux moines ; le monde chrétien lui-même, nous le répétons, était rebuté du nombre, de l'inutilité et des scandales des anciens ordres, et dans le moment même où François créait sa corporation, le concile de Latran proscrivait impitoyablement ces sortes de familles adoptives.

Mais cela ne pouvait point arrêter un homme de sa trempe ; il comptait sur l'ambition traditionnelle des papes, sur les services qu'il pourrait rendre, sur la nécessité qu'il y avait de renforcer et de régénérer la milice cléricale — et il avait trois fois raison. L'approbation du nouvel ordre ne souffrit aucune difficulté. Malgré les défenses du concile de Latran, malgré les canons de celui de Lyon qui les réitérait, l'établissement des frères mineurs fut solennellement ratifié. Peu d'années après, celui des frères prêcheurs ne fut pas moins bien accueilli.

Bientôt la chancellerie pontificale n'eut point d'occupation plus pressante que d'expédier de toutes parts des patentes pour la confirmation des franciscains, des dominicains, pour l'interprétation de leurs règles, pour l'augmentation de leurs priviléges. Et tel était l'aveuglement des gouvernements européens qu'ils accueillaient avec le plus grand empressement ces catégories de moines noirs, bruns, blancs, de toutes couleurs, qui dévoraient leurs peuples. C'est qu'au fond ils craignaient Rome et n'osaient lui opposer la liberté, car les rois et la liberté sont généralement incompatibles, et cependant ce n'était qu'elle qui pouvait amener l'affranchissement depuis si longtemps désiré.

La cour romaine sut promptement tirer parti des milices nouvelles levées en son nom; n'ayant aucune dépense à faire pour entretenir cette armée étrange, elle la dispersa dans l'Europe entière, munie de bulles, habillée de différente façon, suivant les fondateurs, mais obéissant à peu près aux mêmes règles, animée surtout d'un même esprit. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que les papes ne firent pas, des supérieurs nouveaux, des abbés modelés sur l'ancien régime. Les bénédictins de toutes les congrégations, les bernardins, les clunistes, les prémontrés, tous ces moines de la vieille roche se tenaient fort indépendants et à distance de Rome. Leurs abbés n'y venaient que suivant leur fantaisie ou leurs besoins.

Pour les mendiants on adopta un autre système; l'abbé ou supérieur prit le nom de *général* pour té-

moigner qu'il devait commander à des milices guerrières ; il dut rester à Rome, pour être à la fois, entre les mains du pape, un gage et un instrument. Quant aux soldats, ils furent organisés par compagnies ; dans chaque royaume il y eut des provinces et des capitaines sous le nom de pères provinciaux, qui commandaient à une ou plusieurs compagnies ; en un mot ce fut une organisation régulière, immense, bien entendue, — celle qu'adoptèrent plus tard, en la perfectionnant, les compagnons d'Ignace de Loyola — qui eût pu arriver à une puissance incomparable, et qui fit le plus grand mal à la société.

Heureusement, les mendiants étaient alors ce qu'ils sont généralement aujourd'hui, grossiers, ignorants, peu susceptibles de comprendre la force qu'ils avaient entre les mains Aussi les vit-on, dès le commencement, employer les ruses naïves pour se faire accepter. Ils ne se ruinèrent jamais en frais d'invention, et ils n'en avaient pas besoin du reste, pour le public auquel ils s'adressaient. Chacun connaît les fameux *stigmates* de François d'Assise. Dieu lui avait accordé la faveur d'être marqué aux pieds, aux mains, et sur le côté, comme la tradition erronée veut que le Christ ait été marqué par les clous et la lance de la Passion, et les franciscains de prêcher cela dans toutes les églises, et d'écrire un gros volume sur les *Conformités de saint François avec Jésus-Christ.*

Des miracles, des Christs saignant au côté, des vierges pleurant de vraies larmes sur les péchés des hommes, des apparitions, des châtiments subits,

des saints, des saintes, des chariots de reliques, tel fut l'arsenal dans lequel puisèrent les moines mendiants pour exploiter les villes, les bourgs et les bourgades.

Ce commerce des reliques, qui va nous mener bientôt à la Réforme, était effrayant; on ne peut que gémir sur notre faiblesse et notre ignorance lorsque l'on voit tant d'audace et d'impudence d'une part, tant de sottise et de crédulité de l'autre. Les mendiants firent argent de tout.

Avant eux déjà les reliques avaient été exploitées mais non avec autant d'effronterie. Grégoire de Tours rapporte que Ragnemodus, évêque de Paris, fit mettre en prison le moine Didier, qui portait dans les villages et faisait baiser au peuple des dents de taupes, des os de souris, des griffes et de la graisse d'ours, qu'il faisait passer pour les reliques de saint Vincent et de saint Félix. Saint Martin fit jeter à la voirie des reliques que son peuple adorait et qui étaient les restes d'un infâme voleur dont on avait fabriqué un saint martyr. Il y avait eu des cheveux de la Vierge, blancs, bruns, noirs, blonds, suivant les lieux où on les exposait; on montrait sa chemise, son soulier, ses ustensiles de cuisine; on montrait une goutte de son lait, et le prépuce du Christ; on avait débité du bois de la vraie croix de quoi construire cent vaisseaux de premier rang. Tout cela était odieux, repoussant, mais ce n'était rien encore, à côté de l'exploitation des mendiants. C'est à eux que reviennent les seize corps de saint Pierre, les dix-sept bras de saint André, les dix-neuf mâchoires

et les soixante-trois doigts de saint Jean-Baptiste. A eux ce Priape effronté dont ils firent saint Guignolé; à eux l'invention de sainte Anne d'Auray, pour extorquer de l'argent à Anne d'Autriche; à eux toutes les supercheries, toutes les fraudes, tous les mensonges, toutes les impostures auxquelles la Révolution mit fin. Que l'on lise l'admirable *Traité des reliques* de Calvin, et l'on rougira de honte en songeant que beaucoup des fourberies qu'il signale sont encore très en honneur aujourd'hui et que l'on bat toujours monnaie avec notre ignorance et notre crédulité. Que l'on ouvre le *Dictionnaire des reliques* de Collin de Plancy, que nous avons déjà cité plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage, et l'on se fera une idée des sommes incalculables prélevées par les moines et mendiants de toutes sortes et de toutes robes, sur la bêtise humaine. Encore si leur œuvre avait dû se borner à cette épouvantable exploitation ! Mais l'inquisition, la Saint-Barthélemy, les dragonnades, sont là pour marquer en lettres de sang leur passage parmi nous.

A ces artifices les franciscains, les dominicains et plus tard les jésuites et autres moines joignirent la ressource des processions. D'origine païenne, les processions ont été conservées par le culte catholique, comme étant très-propres à frapper l'imagination des masses. Il était réservé aux mendiants de leur donner une grande extension et un cachet tout particulier. Il fallait bien montrer au peuple les images et les restes prétendus des saints avec lesquels on battait monnaie.

A Billom, en Auvergne, on promenait le 3 mai de chaque année un flacon du sang de Jésus-Christ. La marche était ouverte par quelques jeunes garçons vêtus en anges et portant les insignes de la Passion. Venaient ensuite douze hommes représentant les douze apôtres, avec les instruments de leur martyre ; après cela les capucins, les pèlerins et différents ordres de femmes qui marchaient pieds nus et *en chemise*, la chandelle à la main. C'était alors une dévotion que d'aller en chemise à une procession remarquable. De pieuses femmes s'y présentaient même *tout à fait nues.*

En 1224, la reine Blanche et la reine Marguerite de Provence firent à Paris une procession où plusieurs personnes marchaient en chemise et *quelques-unes sans chemise.*

Lorsque Sixte V eut excommunié le roi Henri III, on fit à Paris et dans les provinces des processions pour rendre plus célèbre l'excommunication. « Quoiqu'il fît très-froid, dit un auteur cependant favorable aux moines, les femmes, les filles, les enfants y allaient nu-pieds, tenant des cierges allumés, qu'ils éteignaient avec de certaines cérémonies. *Les plus jolies filles y paraissaient en chemise*, donnant le bras à des jeunes gens dont cet ajustement rendait la dévotion plus fervente. La croix marchait à la tête et les curés venaient à la fin, ravis de reconnaître dans ces pieux transports le triomphe de la religion. »

En 1589, l'année même où Henri III fut assassiné par le moine Jacques Clément, il se fit dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs une belle proces-

sion où marchaient plus de mille personnes, tant hommes que femmes et filles, *tous absolument nus*[1].

Les capucins avaient du reste imaginé pour ce souverain à mignons, pour ce roi dépravé, corrompu et corrupteur, une comédie bien sotte, bien ridicule, et par conséquent bien digne de lui. C'est Linguet, un auteur peu suspect de partialité, qui nous en fournit les détails.

On sait, dit-il[2], le goût puéril qu'avait le roi pour les processions, pour les confréries de pénitents. Il en avait institué plusieurs en France : il les révérait, il chérissait les moines qui s'y prêtaient avec une complaisance intéressée; c'est par là qu'on résolut de le prendre. Il s'agissait de le ramener à Paris.

En ce temps-là il y avait au couvent des capucins un religieux singulier. C'était un parent du célèbre favori, de cet Anne de Joyeuse tué à Coutras. Celui-là, après quelques mécomptes dans l'existence, s'était fait moine comme tant d'autres, et vivait dans la retraite depuis cinq ans, sous le nom de frère Ange.

On le tira de son couvent; on lui proposa de conduire à Chartres une procession qu'on avait dessein d'y envoyer. Il y consentit, et pour y mettre quelque chose du sien, il concerta avec dix autres capucins la ridicule comédie qu'ils devaient jouer.

A la tête de la procession marchait un homme

1. Colin de Plancy, *Dictionnaire des reliques*, t. III.

2. Linguet. *Histoire impartiale des Jésuites*, tome II, page 277-278.

avec une longue barbe, « apparemment un capucin, » sale et crasseux de la tête aux pieds ; il était couvert d'un cilice avec un large baudrier, d'où pendait un sabre recourbé ; il tenait une vieille trompette rouillée dont il tirait de temps en temps des sons aigres et perçants.

Après lui venaient trois autres hommes avec un air farouche, qui, au lieu de casque, portaient sur la tête chacun une marmite. Ils avaient une cotte de maille sur leur cilice et tenaient des hallebardes toutes rouillées, afin que la malpropreté de leurs armes répondît à celle de leurs habits.

Ils se donnaient beaucoup de peine pour écarter la foule et traînaient après eux ledit frère Ange lié et garrotté. Celui-ci était couvert d'une robe blanche. Il avait une longue perruque, et, par-dessus, une couronne d'épines toute sanglante.

On avait été jusqu'à lui peindre sur le visage, avec du vermillon, des gouttes de sang, du plus beau rouge, pour exprimer le sang que les épines étaient supposées lui tirer de la tête. Il traînait une longue croix de carton dont il paraissait écrasé. De temps en temps, comme s'il n'eût pu se soutenir, il se laissait tomber, en poussant des gémissements douloureux. C'était le drame de la passion — si ce fut un drame — rabaissé à l'état de comédie vulgaire et de farce grossière.

A ses côtés marchaient deux jeunes capucins, aussi vêtus de blanc, et sous la forme, assez difficile cependant à imiter, de deux jeunes vierges. Ils avaient la prétention de représenter la vierge Marie

et la Madeleine. Pour que l'illusion fût complète, ces braves et vertueux capucins tenaient les bras modestement et chastement croisés sur la poitrine. Ils levaient les yeux au ciel, pleuraient amèrement et se prosternaient en cadence chaque fois que le bon frère Ange se laissait tomber.

Pour le faire relever, on avait placé derrière lui quatre hommes qui faisaient semblant de lui donner de grands coups de fouet. D'habitude, pour représenter le Christ dans ces étranges parades, on prenait un simple manant que l'on payait et que l'on frappait sérieusement. Mais quand un capucin daignait descendre à ce rôle, les coups de fouet n'avaient garde de le toucher. La marche de ce cortége était fermée par une longue suite de pénitents et de pénitentes, — ces dernières en déshabillé coquet, souvent en chemise, — parfois toutes nues, — ce qui n'offusquait en rien la pudeur des bons moines et attirait naturellement bon nombre de curieux sur leur passage.

Cette farce, admirablement agencée et machinée, toucha le cœur du monarque, et c'est ainsi qu'il se laissa ramener à Paris, où un autre moine, l'illustre Jacques Clément, devait bientôt lui plonger un couteau dans la poitrine.

C'est ainsi que les mendiants, qui avaient derrière eux — il ne faut pas l'oublier — le tribunal secret de la très-sainte inquisition, s'imposèrent aux peuples, aux souverains et parfois même aux pontifes. Destinés à une guerre perpétuelle contre le progrès et la civilisation, à une guerre contre l'humanité et

toute au profit du pouvoir temporel, ils furent armés de priviléges, d'immunités, d'exemptions de tout genre. Ils étaient indépendants du clergé séculier et n'avaient à rendre raison de leurs actes qu'au juge qui encourageait leurs intrigues. On en fit partout des détachements avancés, des corps d'expéditions, des armées d'autant plus dangereuses qu'elles semblaient plus respectables, dans le but d'asservir ceux sur qui Rome avait jeté sa convoitise. Chaque cloître de mendiants devint ainsi une forteresse redoutable d'où le Saint-Siége, dit encore Linguet, pouvait braver à son aise et sans danger les puissances ecclésiastiques et civiles.

L'indépendance du clergé séculier aidait admirablement au pouvoir et au développement de ces institutions. Les mendiants se répandirent dans le monde, imbus des principes qu'on leur avait inculés à Rome, et, nous le répétons, ils eussent réussi dans leur œuvre antisociale et immorale, s'ils avaient observé les lois de la discipline et la moindre honnêteté. Jouissant du droit de la parole que personne n'osait leur contester, libres de tous leurs actes, remplissant partout et de droit les fonctions de prêtres, présidant aux mystères de la religion, il ne leur fut pas difficile de s'emparer de la confiance publique. Ils venaient, du reste, à une époque où le clergé séculier était tombé si bas qu'ils n'eurent pas de mal à se placer au-dessus de lui. « Les pasteurs, dit encore Linguet, il faut l'avouer, avaient oublié toutes les règles de leur ét t; ils languissaient dans la dissolution et la barbarie la plus révoltante. Loin

de pouvoir enseigner à leurs peuples les dogmes de la religion, la plupart les ignoraient eux-mêmes; l'exactitude avec laquelle ils recueillaient leurs dîmes et les autres revenus ecclésiastiques était presque la seule marque à laquelle on pût les reconnaître pour des ministres de l'Église. Ce fut dans ce moment que des nuées de jacobins, franciscains, cordeliers, mineurs, etc., firent irruption sur les villes et les campagnes[1]. »

La prédication et la confession étaient leurs armes ordinaires. A une époque où personne, si ce n'est les membres du clergé, ne pouvait parler en public, la liberté, nous devrions dire la licence de la parole, les servait d'autant plus qu'ils ne cherchaient pas à être des orateurs, mais au contraire à employer un langage commun, vulgaire, trivial, capable d'être compris du peuple ignorant et d'exciter toutes ses passions. Leurs discours — comme leurs processions — étaient remplis d'indécence, de familiarités révoltantes, d'odieuses obscénités. C'est ainsi qu'ils allaient droit au but, faisant rire et faisant pleurer, parlant le langage des sens, remuant tous les appétits sensuels, réveillant toutes les convoitises et autorisant les actions les plus infâmes, au nom de la religion. Sans instruction eux-mêmes, n'ayant que le talent de parler aux masses leur langage, s'inquiétant peu de la théologie et de la morale, ne se perdant jamais dans des discussions philosophiques auxquelles ni les uns ni les autres n'eussent rien

1. Linguet, *Histoire impartiale des Jésuites*, tome I, p. 132.

compris, ils s'emparèrent du peuple et le poussèrent à tous les excès.

Maîtres par la parole, ils descendaient de la chaire comme d'un trône et allaient ténèbreusement achever leur œuvre dans les tribunaux secrets de la pénitence. Les mendiants avaient reçu de Rome l'ordre de travailler les peuples par tous les moyens, et nul n'était plus efficace que celui-là. Leur hostilité pour les gouvernements s'y manifestait aussi vivement que leur antipathie pour le progrès et la civilisation. La doctrine de Rome, celle que l'on s'efforçait par tous les moyens de faire prévaloir, était que le trône pontifical était au-dessus de tous les trônes; qu'un souverain, excommunié par le pape, n'était plus un souverain; qu'un chrétien devait lui refuser la soumission, l'obéissance; qu'au besoin il devait le combattre et même — nous le verrons plus loin — l'assassiner. Ces enseignements, partis du confessionnal, présentés avec l'appareil mystérieux, imposant que l'on connaît, devaient nécessairement porter leurs fruits. C'est à eux que l'on a dû tous les désordres, toutes les luttes de la Ligue et cette fureur abominable qui présida à la Saint-Barthélemy.

Le peuple, pas plus que le gouvernement, ne pouvait opposer une digue à ce torrent qui traversait l'Italie pour se précipiter principalement sur la France. Heureusement que le clergé séculier fit une rude opposition aux moines, ce qui nuisit un peu à leur pernicieuse influence et les empêcha d'aller jusqu'au bout. Moins de trente ans après leur institu-

tion, les abus commis par eux étaient tels que le clergé parlait d'eux, en corps, dès l'année 1243, dans les termes suivants :

« Depuis leur commencement, la haine qu'ils ont conçue contre nous les a portés à décrier notre vie et notre conduite dans leurs sermons ; et ils ont tellement diminué nos droits, que nous sommes réduits à rien. Au lieu qu'autrefois, par l'autorité de nos charges, nous *commandions* aux princes, et nous nous faisions *craindre* des peuples, maintenant nous en sommes l'opprobre et la risée. Les frères, mettant la main dans la moisson d'autrui, nous ont peu à peu dépouillés de tous nos *avantages*, s'attribuant le baptême, les pénitences, l'onction des malades et les cimetières. Et maintenant, pour diminuer d'autant plus *nos droits* et détourner de nous la dévotion des fidèles, ils ont institué deux nouvelles confréries, où ils reçoivent si généralement les hommes et les femmes, — qu'à peine s'en trouve-t-il quelqu'un qui ne soit inscrit dans l'une ou dans l'autre.

« En sorte que les confrères s'assemblant dans leurs églises, nous ne pouvons avoir nos paroissiens dans les nôtres principalement les jours solennels ; et ce qui est de pire ils croient mal faire s'ils entendent la parole de Dieu d'autres que de ces frères. D'où il arrive *qu'étant frustrés des dîmes et des oblations*, nous ne pouvons vivre si nous ne nous appliquons à quelque travail, à quelque art mécanique *ou à quelque gain illicite.*

« Nous ne différons plus désormais des laïques, et notre condition est pire en ce que nous ne pouvons

être ni laïques en conscience, ni clercs avec honneur. Que reste-t-il donc sinon d'abattre de fond en comble nos églises, *où il ne reste plus qu'une cloche et quelque vieille image enfumée?* Hélas! plusieurs lieux, autrefois célèbres par quantité de miracles suivant la dévotion des fidèles, sont remplis de meubles des particuliers; les autels autrefois si bien ornés, sont à peine couverts d'une simple nappe trouée ; le pavé qu'on lavait soigneusement et qu'on jonchait de fines-herbes et de fleurs, est sale et poudreux. Cependant les prêcheurs et les mineurs, devenus nos maîtres, *qui ont commencé par des cabanes et des taudis*, ont élevé des palais soutenus sur de hautes colonnes, et distribués en divers appartements, *dont la dépense devait être employée au besoin des pauvres;* et ces frères, qui dans la naissance de leur religion semblaient fouler aux pieds la gloire du monde, reprennent le faste qu'ils ont méprisé; *n'ayant rien ils possèdent tout et sont plus riches que les riches mêmes;* et nous qui passons pour avoir quelque chose sommes réduits à mendier; c'est pourquoi nous nous jetons aux pieds de Votre Majesté, pour la supplier d'apporter un prompt remède à ce mal; de peur que la haine croissant entre nous et ces frères, la foi ne soit mise en péril par cela même que l'on croit devoir l'augmenter. »

Nous avons souligné à dessein quelques passages de ce curieux document, qui nous a été conservé par Mathieu Paris, non point qu'il nous vienne à l'idée de prendre la défense du clergé séculier contre les moines, mais, au contraire, parce qu'il est salutaire

de montrer sur quels points portait sa jalousie. On l'a déjà remarqué ; ici il ne s'agit plus de foi ni de dogme, mais de bénéfices ; le clergé régulier en avait beaucoup et il se plaignait de se les voir enlever par une institution plus habile, plus en rapport avec la grossièreté de l'époque. Au fond, le plus à plaindre c'était certainement le peuple, parce que, soit qu'il payât aux curés, soit qu'il payât aux moines, en résumé il payait toujours.

Trois ans après, Mathieu Paris trace cet autre tableau de la conduite des mendiants qui ne leur est pas plus favorable :

« Les religieux mendiants se rendaient odieux aux anciens moines et aux prêtres séculiers, en faisant trop valoir les priviléges des papes, qui ordonnaient aux évêques de les admettre à la prédication et à l'administration de la pénitence. Ils exigeaient qu'on fît lire publiquement ces priviléges dans les églises, et demandaient à ceux qu'ils rencontraient, même à des religieux :

« Vous êtes-vous confessés ?

— Oui, répondait le particulier.

— A qui ?

— A mon curé.

— C'est un ignorant qui n'a jamais étudié en théologie ni en décret. Venez à nous qui savons distinguer la lèpre de la lèpre, et qui avons reçu les grands pouvoirs que vous voyez.

» Ainsi plusieurs laïques, principalement les nobles et leurs fermiers, méprisant leurs curés et leurs prélats, se confessaient aux frères prêcheurs ;

et ce mépris était fort sensible aux supérieurs ordinaires. *Les paroissiens péchaient plus hardiment, n'étant plus retenus par la crainte d'en rendre compte à leurs curés*, et se disaient l'un à l'autre : « Prenons librement nos plaisirs; nous nous confesserons sans peine à quelqu'un de ces frères prêcheurs ou mineurs qui passeront chez nous, que nous n'avons jamais vus et que nous ne reverrons jamais.

« Quelques frères prêcheurs vinrent à l'église de Saint-Albin, où l'archidiacre tenait son synode selon la coutume : et l'un d'eux demanda impérieusement que l'on fît silence pour entendre sa prédication; mais l'archidiacre l'arrêta, traitant leur conduite de nouveauté, et disant qu'il se voulait tenir à l'ancien usage, suivant lequel chacun se doit confesser à son propre prêtre; et pour le prouver il rapporta le canon du concile de Latran, tenu sous Innocent III, en 1215. »

Ce n'était pas là un grand argument puisque les papes avaient passé outre en créant ces milices qui devaient fomenter tant de troubles en Occident.

En effet, jusqu'à la fondation des ordres mendiants il n'y avait pas eu de guerres de religion dans le christianisme. Sans doute les papes s'étaient livrés à des excès sans nombre, déposant la croix afin de prendre l'épée, dans le but de conquérir un royaume temporel : les moines et les séculiers avaient bien eu des querelles terribles, mais elles s'étaient généralement réduites à des disputes théologiques et à quel-

ques individus brûlés ou renfermés à perpétuité dans des réduits où personne ne se souciait de les aller chercher. Les dominicains amenèrent la croisade épouvantable contre les Albigeois et l'inquisition ; les franciscains, et après eux les jésuites amenèrent la ligue, la Saint-Barthélemy et les guerres contre les protestants.

Il était réservé aux mendiants de tout ordre et de tout costume, de prêcher l'Évangile avec le glaive, d'entourer l'Église de bûchers ardents, pour retenir ou du moins pour consumer ceux qui seraient tentés de s'en éloigner. Ils devaient inventer le fameux *compelle intrare*, avec tous les moyens de s'en servir, et nous ne croyons pas qu'il y ait dans toute l'histoire ancienne quelque chose de plus monstrueux que Dominique se faisant dresser un autel sur une vaste esplanade, flanquée de quatre bûchers, et disant la messe, appelant les faveurs d'un Dieu miséricordieux et souverainement bon, au milieu des cris d'angoisses des malheureuses victimes qu'il avait lui-même condamnées à une mort épouvantable. Nous ne connaissons rien dans l'antiquité de pareil, en fait de cruauté et de sauvagerie, à la conduite de ce misérable Foulques, évêque de Toulouse, appelant continuellement les bandits qui portaient le titre de croisés, à venir renverser, piller, brûler, effacer de la terre cette malheureuse ville dont il avait la souveraineté temporelle et spirituelle.

Voilà l'œuvre de François d'Assise : nous demanderons-nous, comme nous l'avons déjà fait pour les autres fondateurs d'ordres religieux, pourquoi l'É-

glise en a fait un saint? Nous pensons que c'est inutile.

Nous avons parlé des fameux stigmates de François d'Assise. Collin de Plancy[1] nous raconte comment s'opéra ce miracle. Le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, comme François était en prières, le cœur embrasé de l'amour divin, il vit descendre du ciel un séraphin brillant de lumière et voltigeant très-légèrement avec ses six ailes. Entre ses ailes apparut Jésus crucifié, qui imprima aux mains, aux pieds, et au côté du père séraphique les cinq plaies de la Passion. Il resta dans les trous des mains et des pieds des clous de chair dure, dont les têtes étaient rondes et noires. On les voyait dans les paumes de ses mains et sur le haut du pied. Les pointes étaient longues et recourbées, comme si on les eût rivées avec un marteau. La plaie du côté était une cicatrice, dont il sortait tant de sang que les habits du saint en étaient trempés. Tous les religieux virent ces sacrés stigmates ; sainte Claire et ses religieuses les baisèrent avec une ardente dévotion ; on fit des volumes pour établir et faire croire aux fidèles que cette miraculeuse conformité avec le Christ n'était pas feinte, et qu'elle avait des vertus bien réelles.

Ce personnage mourut à l'âge de quarante-cinq ans, le 4 octobre 1226. La nuit qui suivit sa mort, on montra au peuple les stigmates en question, mais on ne permit naturellement à personne de

1. Collin de Plancy, *Dictionnaire des reliques*, tome 1, page 329.

mettre son doigt dans les plaies. François fut enterré à Assise, dans l'église Saint-Georges, où son corps est toujours dans un caveau derrière le grand autel.

A cinq lieues d'Assise, l'église de Sainte-Marie de la Portioncule possède un autre corps de saint François, mais qui fait moins de miracles que le premier.

On honore à Padoue et dans beaucoup d'autres villes des fioles pleines du sang qui sortit des plaies de saint François, après la stigmatisation.

Son unique capuchon est à la fois dans vingt villes d'Italie et d'Espagne. Son froc était à Assise où il rendit la vue à trois aveugles. Ses culottes engrossaient les femmes stériles. On lui prête au moins un millier de résurrections, et Barthélemi de Pise assure, au livre des *Conformités*, que François était même plus fort que le Christ, en fait de miracles, à preuve qu'il avait un jour tué le fils d'un médecin, uniquement pour le plaisir de le ressusciter ensuite.

Pour faire de l'argent, les cordeliers prêchaient audacieusement que François descendait tous les ans au purgatoire et qu'il en délivrait tous les amis de son ordre. Ceux-ci n'avaient qu'à s'accrocher à son cordon pour monter avec lui dans le ciel. Cette idée eut tant de succès que tout le monde courait offrir de l'argent et des donations de toutes sortes aux bons religieux de saint François, qui acceptaient sans se faire prier.

Les dominicains, autrement dits jacobins, que l'on appelait aussi les frères de la Vierge-Marie, jaloux de ce succès, se mirent à prêcher à leur tour que la sainte Vierge ayant plus de charité et plus de pouvoir que saint François, ne laissait pas ses dévots toute une année en purgatoire, comme ce saint; mais que ceux qui faisaient du bien à ses frères les jacobins n'y restaient jamais plus de sept jours, la sainte Vierge descendant chaque samedi en purgatoire en tirer les âmes qui lui étaient recommandées par les jacobins. Le crédit de saint François fut grandement ébranlé par cette prédication et de là vinrent la haine et toutes les rivalités de ces deux ordres fameux : c'était une question de concurrence!

Pour en terminer avec les mendiants, mentionnons une de leurs subdivisions, celle des capucins, les plus turbulents, les plus ignorants, les plus avides de ces moines, vivant aux dépens de la crédulité.

En 1525, un frère mineur observantin du duché d'Urbin, nommé Mathieu de Baschi, alors religieux du couvent de Monte-Falco, dévoré, lui aussi, du zèle de réformer et de fonder quelque chose, assura que Dieu lui était apparu et l'avait averti d'exercer une plus étroite pauvreté. Il s'en fut trouver le pape Clément VII qui ne trouvait pas encore le nombre des corporations mendiantes suffisant et lui permit de se retirer dans la solitude. Quelques amis l'y suivirent et tous y furent persécutés jusqu'au moment où le Pontife leur permit de se mettre sous l'obéis-

sance des conventuels, et de s'appeler : *frères hermites mineurs*. Il leur donna en outre le droit de recevoir en leur compagnie tous ceux qui se présentaient pour prendre leur habit et de demeurer en quelque lieu que ce fût.

On juge si, avec cette latitude, les nouveaux mendiants à qui Paul III donna plus tard le nom de capucins se multiplièrent rapidement. En 1530, ils avaient déjà quatre couvents, « et depuis, dit Moreri, il ne se passa point d'année sans qu'ils en acquissent plusieurs. »

En 1573, sous Charles IX, ils s'introduisirent en France, et toujours mendiants, y bâtirent grand nombre de couvents.

En 1606, ils pénétrèrent en Espagne, avec la permission de Paul Ier qui érigea la congrégation en ordre et leur accorda une parfaite indépendance des conventuels. Depuis cette époque ils se répandirent sur toute la surface du globe, toujours prêchant et mendiant, toujours à la tête des factions, plus audacieux encore que les autres dans la confection de leurs miracles et dans leur haine pour le libre examen. Ils ne méritent pas une histoire plus longue, bien que la liste de leurs faits d'armes soit très-étendue. Ce qu'ils ont réussi de mieux, c'est le supplice d'Urbain Grandier, et l'invention de sainte Anne, mère de la Vierge, à laquelle, grâce à des supercheries des plus grossières, ils ont élevé un sanctuaire à Auray des plus productifs. La statue qu'on y vénère et devant laquelle les marins bretons vont régulièrement s'agenouiller, n'a été d'a-

bord qu'un bloc de bois informe, taillé, retaillé, et peinturluré, ainsi que nous l'avons prouvé dans un autre ouvrage, sans rencontrer de contradicteurs[1].

1. *Anne d'Auray, invention des capucins*, Nantes, 1867, 3e édition.

CHAPITRE IX.

Coup d'œil général sur la situation de l'Église. — Elle n'ira pas plus haut, mais ne fera que décroître. — Les monastères sont corrompus; leur prospérité s'arrête. — Les couvents en Italie, du douzième au quinzième siècle. — L'*Hodœporicon* ou voyage du moine camaldule Ambroise Traversarius, dans plusieurs monastères d'hommes et de femmes. — Les infamies qu'il découvre. — Dépravation de ces monastères. — La papauté au quinzième siècle. — Paul II résume en lui toutes les lois et toute la justice. — Sixte IV dépouille le clergé pour enrichir les deux fils qu'il a eus d'un commerce incestueux avec sa sœur. — Il confisque, pour la même cause, les fonds de la banque de Florence déposés à Rome. — Innocent VIII : son règne est celui des assassins et des voleurs. — Scandales des cardinaux et du Sacré-Collége. — Alexandre VI; ses débauches monstrueuses et celles de sa famille. — Situation du peuple romain sous les Borgia. — Cinquante courtisanes nues célèbrent chez le pape la fête de tous les Saints. — Guicciardini : pourquoi le respect du saint-siége fut perdu. — Les couvents de femmes.

Revenons encore une fois en arrière pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'espace déjà parcouru et sur celui qui nous reste à parcourir. Nous avons assisté à la naissance du christianisme, et de siècle en siècle nous l'avons vu s'altérer pour perdre complétement son caractère primitif. Association communiste au

début, repoussant à tort les doctrines sociales qui auraient pu donner une immense impulsion au progrès, il devient hiérarchique à mesure qu'il grandit et que les persécutions cessent. Il pactise avec l'esclavage, en profite et lorsque le monde romain croule, c'est la cause des envahisseurs et non celle des peuples qu'il embrasse. A cette concession si contraire à ses principes, il gagne la fortune et le pouvoir. Les évêques sont de grands seigneurs, de grands propriétaires; les fondateurs de couvents acquièrent d'immenses possessions et des troupeaux de serfs. L'Église est partout maîtresse; elle domine la société, elle peut la conduire rapidement, si elle le veut, à la prospérité, au progrès. Mais elle ne le veut pas. La civilisation et le progrès conduiraient nécessairement à son amoindrissement, tant elle a abusé de l'ignorance et de la crédulité, mères du fanatisme et de la superstition. Elle ne le peut pas, parce qu'au sommet de l'échelle cléricale les pontifes et les prélats donnent les plus déplorables exemples. L'orgueil, l'avidité, une soif inextinguible de domination et de richesse les dévore. Ce ne sont plus les premiers apôtres, mais des maîtres, des potentats, qui veulent asservir le monde et le gouverner. La démoralisation s'est glissée au sein de l'Église avec l'opulence, et lorsque les peuples fatigués, épuisés, songent à la délivrance, elle invente les croisades, cette immense folie qui devait coûter la vie à un million d'hommes et ne profiter qu'aux papes et aux moines. En même temps elle devient persécutrice; la raison humaine veut se faire jour,

elle la proscrit. Elle suscite des armées de moines-bourreaux qu'elle lance sur la France et l'Espagne, elle allume des bûchers, elle crée la torture et un autre million d'hommes périt dans les supplices les plus affreux. Elle est alors à l'apogée de sa puissance; elle n'ira pas plus haut Ses persécutions ont semé plus que la haine; elles ont confirmé les doutes, justifié l'incrédulité. Elle a donné tout ce qu'elle a pu; elle va décroître rapidement; une partie de l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norwége, le Danemark, l'Angleterre vont se séparer d'elle, et affirmer les droits de l'esprit humain.

C'est en vain qu'elle a voulu démontrer sa puissance et son autorité divine par la force brutale. C'est en vain qu'elle a fait couler des torrents de sang, dévasté d'immenses contrées, autorisé toutes les atrocités contre ceux qui n'étaient pas avec elle ; c'est en vain qu'elle a torturé et brûlé les Albigeois et les Vaudois, le protestantisme se lève, et ramenant une partie de la société à la doctrine pure de l'Évangile, il consacrera la raison humaine, la liberté de la conscience, presque l'indépendance de la morale.

Devant ces nouveaux dangers l'Église aura encore recours aux intrigues et aux persécutions; elle poursuivra les protestants, elle les fera massacrer; elle allumera les torches, elle aiguisera les poignards de la Saint-Barthélemy; mais elle ne recouvrera pas son autocratie. Une fois affirmée, la liberté de conscience fera de rapides progrès, suscitera des réformateurs et des philosophes, créera la science sociale, éman-

cipera les masses et conduira l'Europe à cette grande révolution qui partie du cœur de la France exercera une influence salutaire sur tous les peuples. Alors disparaîtra cette opulence honteuse des corporations religieuses; alors disparaîtront ces légions de moines et de nonnes qui vivaient aux dépens de la société sans rien produire pour elle, travaillant au contraire avec acharnement à nous ramener à l'ancien asservissement.

Après l'orage, le clergé et les moines reviendront, dans des conditions nouvelles, ayant perdu les grands biens qu'ils avaient injustement accaparés; l'un sera salarié par l'État, les autres seront soumis à des lois qui restreindront de beaucoup leur rapacité.

Ensuite viendra un jour où la séparation radicale de l'Église et de l'État amènera une ère nouvelle, ère de progrès pour les masses, de liberté et de prospérité. Telle est la conséquence logique, fatale des événements que nous avons racontés, de ceux qui nous restent encore à étudier.

Reprenons maintenant les événements où nous les avons laissés, au seuil du quatorzième et du quinzième siècle, c'est-à-dire à l'époque où les esprits éclairés pouvaient déjà prévoir le commencement de la décadence du monachisme.

Voyons ce que furent les couvents en Italie, du douzième au quinzième siècle. Dans un ouvrage qui traite du même sujet que celui que nous avons abordé [1], mais à un autre point de vue, nous trou-

1. E. Dutilleul, *Histoire des Corporations religieuses en France*, 1 vol. in-8.

vons des renseignements précieux, extraits de *l'Hodœporicon* du moine camaldule Ambroise Traversarius, de Ravenne. Le pape Eugène IV, l'ayant nommé en 1431 général des camaldules, il entreprit de visiter les couvents de son ordre, et c'est le récit de ces visites qui nous a été conservé ; nous empruntons à la traduction de M. Dutilleul les détails qui vont suivre.

Arrivé le 14 novembre à Buldone, Ambroise fut convaincu, par les aveux mêmes de l'abbesse, que les débauches dont on accusait son prédécesseur étaient réelles. Dans un autre couvent il vit ou apprit des actions si infâmes qu'il voulut fermer le monastère :

« Toutefois, dit-il, je finis par me radoucir et par promettre que si l'on se corrigeait je rouvrirais le noviciat ; mais peu de temps après je fus informé par la secrète déposition d'un religieux gagné moitié par la menace, moitié par la douceur, *que ce monastère était un repaire de prostituées*.... Je voulus entrer en explications avec elles ; mais avec un front d'airain et une *impudence de courtisanes* elles s'obstinèrent à nier la vérité ; alors je les congédiai toutes, ne retenant que la plus jeune, et comme ni menaces, ni promesses de pardon ne purent tirer d'elle aucun aveu, je fis revenir l'abbesse seule, et d'un ton plus ferme et plus positif je lui reprochai son effronterie. Pensant que la jeune religieuse m'avait tout dit, elle se crut forcée de m'avouer la honte de sa maison, d'une partie du moins, car elle-même se déclara irréprochable, ainsi que toutes les autres

mères anciennes. En ce moment je fis rentrer la plus jeune religieuse, les mis en apparition l'une avec l'autre, et convaincues de mensonge toutes les deux, je les accablai longtemps de justes et sévères reproches qu'elles méritaient.... Cela fait je rassemble de nouveau toute la communauté; je dévoile à nu leur turpitude, et leur *défends de recevoir aucun homme*, aucun moine, religieux ou laïque; je leur déclare que si le bruit de quelques nouvelles infamies arrive jusqu'à mes oreilles, je fais raser et brûler leur couvent.... Pendant plusieurs jours que j'y passai, je fis boucher toute issue de la communauté et j'appris des infamies de notre ordre.... »

L'année suivante Ambroise alla à Rome; chemin faisant il rencontre un de ses moines, au château de Saint-Jean, vivant avec une femme et déjà père de deux enfants. Il ne put l'arracher. Cependant à Rome il rencontra plusieurs de ses moines vagabonds qu'il contraignit de retourner à leur résidence. Un d'entre eux, couvert de crimes, fut chargé de fers par ses ordres. A Florence il avait traité de même un autre religieux dont les infamies étaient le scandale de toute la ville.

Ambroise voulait que, conformément aux anciens usages, le pape lui permît de réprimander et, même au besoin, de punir ses moines, même revêtus de la dignité de prélat. Naturellement le pape lui refusa cette permission; en la donnant il se fût fait des ennemis de tous les grands dignitaires du clergé. Ambroise rentra donc à son abbaye principale de Bonne-Fontaine. Là il apprit que plusieurs de ses moines

se tenaient armés à la manière des gens de guerre, et que quelques-uns étaient accusés de trahison envers l'État. Au monastère de Vertpré, ermitage de femmes, deux sœurs converses venaient de s'enfuir clandestinement, et on accusait le directeur d'avoir favorisé leur fuite, aux causes de laquelle il n'était pas étranger.

Au couvent de Saint-Jean, c'était autre chose. La maison était obérée de dettes et les moines attiraient du dehors et faisaient coucher dans leurs cellules des laïques et des clercs.

Au monastère de Saint-Salvius, Ambroise chassa l'abbé, ne lui permettant de rentrer que lorsqu'il eut promis solennellement de congédier son Antinoüs. « Une scène comique, dit-il, avait eu lieu quelques jours auparavant. Éveillé au milieu de la nuit, j'apprends que l'abbé est couché avec une femme ; je me lève, cours à sa cellule dont je fais garder les issues; puis je frappe à la porte. L'abbé se présente à moitié endormi, et demande en tremblant ce que nous cherchons. Je lui dis en deux mots l'objet de ma visite et fais des perquisitions dans tous les coins, mais inutilement. Ce qui avait donné lieu à cette alerte, c'est que pendant la nuit plusieurs personnes de ma suite et moi-même avions aperçu des femmes s'introduire dans le monastère. »

Un prieur de Bologne entretenait un Ganimède; on les voyait ensemble fréquenter pendant le jour les lieux publics, et la nuit se retirer dans des maisons particulières. Un autre prieur fut convaincu de faire venir nuitamment un petit moine dans sa cellule

et de le garder au lit pendant des heures entières.

Au couvent de Sainte-Christine Ambroise n'avait d'abord trouvé que des sujets d'édification et de louanges. Tout était pour le mieux; l'office divin s'y célébrait avec un zèle et un recueillement admirables; la ferveur y était des plus grandes et Ambroise se retirait le cœur inondé de joie lorsqu'un de ses amis vint l'avertir que les religieuses si dévotes étaient presques toutes des prostituées. Il ne put néanmoins les prendre en faute, malgré toutes ses observations et ses ruses.

Mais à un second voyage il apprit la vérité; l'abbesse avoua qu'elle-même avait fait un enfant. La maison contiguë au couvent était occupée par des militaires, louée tout exprès pour l'agrément et la commodité du voisinage. Il ne partit pas sans les avoir fait déguerpir. Ici les moines se battaient; là ils volaient sur les grands chemins, et Ambroise ne pouvait que constater le mal et le cacher autant que possible; l'Église était corrompue du haut en bas.

Nous avons cité à dessein les faits qui précèdent parce qu'ils émanent d'une autorité incontestable. Et ce n'est pas là tout le mal; Ambroise en a caché une grande partie; il ne peut, lui, général d'un ordre religieux, en dévoiler toutes les turpitudes, mais sa conscience parle plus haut que son intérêt, et par ses révélations il nous laisse à juger quelle était la profondeur du mal. Ce qui se passait en Italie se passait partout, dans tous les couvents de la chrétienté;

c'était une démoralisation générale, sans remède, et comment en eût-il été autrement, lorsque les pontifes et la cour romaine donnaient l'exemple de tous les scandales, de toutes les impuretés, de tous les crimes, suivant cette parole de Paul II qui disait en mourant à Platina, historien du Saint-Siége : *Tu me parais ignorer que toute la justice et toutes les lois étant déposées dans mon sein, je puis, en qualité de pape, tout faire et tout défaire, selon mon bon plaisir.*

C'est au quinzième siècle surtout qu'il faut étudier la papauté pour comprendre le mouvement irrésistible qui se fit contre elle, contre ses abus, son commerce des choses sacrées, sa corruption et ses crimes. Ce Paul II que nous venons de nommer avait inauguré des excès de jour de nuit, des scandales si éclatants que toutes les âmes honnêtes en frémissaient de honte et d'indignation. Et cependant ce n'était rien encore. Son successeur devait bien aller plus loin.

Sixte IV lui succéda en 1471 ; il avait acheté les voix et, contrairement à ses prédécesseurs, au lieu de se débarrasser par le meurtre de ses créanciers, il les paya loyalement. « Le népotisme le plus effréné, dit Mary Lafon [1], signala son règne ; de Piétro et et de Géronimo Riario, les plus favorisés de ceux qui passaient pour ses neveux, le dernier reçut dans la suite, du pape, avec le titre de comte d'Imola, payé 40000 ducats, par le saint-siége, la ville de Forli, dont Sixte dépouilla Antonio Ordelaffi.

1. *Mille ans de guerre entre Rome et les papes,* p. 67 et suiv.

« Le pontife destina Piétro aux honneurs de l'Église. Nommé cardinal de Saint-Sixte, le jeune Riario, fruit de l'amour incestueux du pape et de sa sœur, sur lequel l'amour paternel versait à pleines mains honneurs et richesses, rendit plus révoltant le scandale que le souverain pontife donnait au monde par sa propre conduite. Le cardinal jouissait à la fois de plusieurs évêchés, outre le pontificat dont on pouvait le dire le maître réel. Patriarche de Constantinople, archevêque de Florence et dispensateur d'immenses trésors, il poussa le luxe, le faste et la profusion à un point inouï jusqu'alors. Un seul fait en donnera l'idée. Tiresia, sa maîtresse en titre, ne foulait les tapis d'Orient, qu'avec des souliers couvert de diamants et de pierres précieuses. Les repas de Riario lui coûtaient 2000 ducats d'or, et quand il mourut, rongé jusqu'aux yeux, avant la trentaine, par la lèpre des maladies honteuses, il avait dépensé, dans les deux années de son cardinalat, 200 000 écus d'or, et laissait 300 livres d'argent dans son épargne, et 60 000 écus de dettes. »

Sixte mourut subitement, après avoir confisqué les fonds de la banque de Florence déposés à Rome, pour combler la brèche faite par ses fils aux finances de l'Église. Innocent VIII lui succéda; son pontificat fut celui des assassins et des voleurs. Ce n'étaient, tous les jours, que meurtres, sacriléges, viols et assassinats. On enfonçait de nuit, dit l'annaliste du Sénat, les portes des églises et des sacristies pour y voler les vases sacrés. Toute la ville était pleine de bandits, auxquels chaque palais de cardinal servait

d'asile. Les plus criminels obtenaient sans peine, à titre de sauvegarde, une bulle du pape, qui aurait arrêté le bras de la justice, si la justice eût existé. Mais il n'y avait au Capitole ni tribunal ni juges.

On trouvait bien, de temps en temps, le matin, quelques hommes pendus à la tour de la Nonne, devant la maison du Vice-Camerlingue, mais personne ne savait pourquoi. Une seule chose était certaine, c'est que les morts n'avaient pu racheter leurs crimes, car le bourreau ne touchait pas ceux qui donnaient deux cents ducats par homicide. Voilà sous quel régime on vivait à Rome, en 1489 [1]

En 1452, les chanoines de Saint-Jean de Latran se battent à coups de poing avec les sénateurs et les conservateurs du Capitole. En 1486, le Sacré-Collége renouvela cette scène abominable. Roderigo Borgia traite d'ivrogne le cardinal de la Balue; celui-ci riposte en l'appelant fils de Juif, coureur de filles de joie, et les deux grands dignitaires de l'Église se prennent au collet, s'égratignant et se mordant.

Innocent tombe malade; pendant sa maladie, deux cent vingt assassinats se commettent à Rome et préludent dignement au pontificat de l'infâme Borgia. Il y arrive, et, dès l'abord, ce monstre avare et rapace, pour nourrir ses vices, le luxe de Lucrèce sa fille, à la fois et au grand jour, sa maîtresse, et celle de ses frères, Alexandre VI cherche tous les moyens possibles de battre monnaie. Il prétexte

1. *Manuscrit du Vatican*, p. 6823.

une croisade nouvelle à faire contre les Turcs, et aussitôt il taxe les juifs, le clergé et les cardinaux. Cet argent sert à payer les débauches de la famille.

« A cette ressource extraordinaire, dit Mary Lafon, il joignit le produit des testaments, les héritages des prélats emprisonnés par ses ordres, le trafic des bénéfices, le pillage des monastères. De cette tour des Borgia, souillée par des orgies sans nom et au pied de laquelle il faut s'arrêter, par respect pour la mémoire de saint Pierre, qui dut frémir d'horreur dans son tombeau, il ne sortit jamais qu'arrêts de sang, jugements iniques ou scandales. Comme ces reptiles qui épouvantent de leurs jeux monstrueux, quand ils roulent entrelacés sur le limon du Nil, les Borgia font peur à l'histoire. L'histoire se tait, comme se taisait Rome en 1502, mais non par les mêmes motifs. Quant à l'honnête homme qui ne pouvait cacher son indignation, voici le sort qui l'attendait :

« Un masque, profitant de la liberté du carnaval, laissa échapper un mot de vérité sur César Borgia ; on lui coupe la main droite et la langue, qui est attachée au petit doigt de cette main. Un Vénitien traduit du grec une épigramme contre le pape et son fils ; il est étranglé. Tous ceux qu'on accuse du même crime sont jetés au Tibre, une pierre au cou. Les cachots regorgeaient de prisonniers, et les galères de forçats saisis, mis à la torture et condamnés pour les causes les plus futiles[1]. »

Si l'on veut un tableau complet, et cependant

1. Burkhardt, *Corpus historicum Eccardi Medii ævi*, p. 2135.

encore bien au-dessous de la vérité, du pontificat d'Alexandre VI, il faut lire la lettre suivante écrite de Rome à Silvius Savelli :

« Tout est vénal à la cour du pape, les dignités, les honneurs, les dispenses du mariage, les séparations, les divorces et les répudiations légitimes. Vouloir rapporter les meurtres qu'il fait commettre, ses rapines, ses viols, ses incestes, serait un travail presque impossible. Le très-noble jeune baron Alphonse d'Aragon (troisième mari de Lucrèce), couvert de blessures, assassiné deux fois et achevé aux pieds du pape même, a souillé de son sang les murs si respectés jadis du Vatican.

« Il serait trop long de nommer tous ceux qui ont été tués ou blessés, ou jetés, la nuit, dans les flots, ou qui sont morts du poison. Qui ne rougirait de parler des monstruosités abominables, qui se commettent chez le pape ? *Cinquante courtisanes nues ont célébré, dans une orgie, au palais même de saint Pierre, la fête de tous les saints.*

« Il n'y a pas de moyen dont Alexandre ne se soit avidement servi pour extorquer ce qu'il restait d'or chez les peuples chrétiens, et pour nourrir, avec cet or, le libertinage de ses enfants. On a proposé de prêcher une croisade contre les Turcs, et, sous ce prétexte, des indulgences se sont vendues dans toutes les villes. Le produit immense de cette quête a payé le trousseau de la fille du pape qui vient d'être livrée à son quatrième mari, chargée d'or et de pierreries, et traînant après elle, avec un faste révoltant, les tributs de l'Église.

« Pendant ce temps, tout s'incline et tout tremble devant Alexandre et son fils, devant ce Borgia, le fratricide devenu assassin, de cardinal qu'il était d'abord. C'est par la volonté ou le caprice de celui-ci que toutes les choses sont conduites. Tandis qu'à la mode des Turcs, il se fait garder par des janissaires, et cache sa vie infâme au milieu d'un troupeau de courtisanes, on frappe, on tue, on noie, on empoisonne par son ordre, et cela jour et nuit [1]. »

Tous les auteurs, tous les historiens sont d'accord sur les monstruosités de cette époque, tous conviennent qu'ils ont déguisé une partie de la vérité sur les turpitudes d'Alexandre VI et de sa famille, parce qu'il leur répugnait trop de l'écrire. En réalité, il se passait chez ce pape des infamies si révoltantes que l'on ne saurait les écrire en aucune langue. Écoutons encore Guicciardini, le Tacite moderne de l'Italie, sur la façon dont les papes perdirent le respect et la confiance des fidèles.

Dès que les papes, dit-il, eurent conquis par ruse et purent maintenir par les armes la domination temporelle, ils oublièrent peu à peu la pierre de salut des âmes, les préceptes divins et le soin de paître les brebis du Christ, ils tournèrent toutes leurs idées vers les grandeurs mondaines et ne se soucièrent plus de l'autorité spirituelle que comme d'un instrument pour accroître leur pouvoir et leurs richesses. En un mot, du rang de pontifes uniques et universels, qui les élevait si haut, ils descendirent

1. Burkhardt, *Diarium romanum,* t. I, p. 2144.

au point de n'être pas plus que le commun des princes.

Leur plus ardent désir, dès lors, leur plus grand intérêt, ne furent plus la satisfaction de la vie, le triomphe de la religion, le zèle et la charité envers leurs semblables, mais les intrigues de la politique et la guerre contre les chrétiens, mais la recherche et l'accumulation de l'or, mais de nouveaux devoirs à créer, des fraudes pieuses à ourdir pour attirer, de toutes parts, l'or et l'argent dans le trésor papal.

Aveuglés par cette passion, ils ne rougirent plus d'employer au mal les armes religieuses, de trafiquer, au grand sôleil, des choses sacrées et profanes. Les richesses immenses qu'ils acquirent ainsi et répandirent autour d'eux, firent vite naître en leur cour le luxe, les mauvaises mœurs, la mauvaise vie et les scandales. Occupés uniquement d'eux-mêmes, ils perdirent, dans leur étroit égoïsme, le respect de leurs successeurs, et jusqu'à l'idée de ce qu'ils devaient eux-mêmes à la majesté du pontificat.

Les sentiments apostoliques furent remplacés par l'ambition tout individuelle de porter au pouvoir et aux grandeurs leurs fils, leurs neveux, leurs parents, en leur remplissant les mains des biens et de l'or de l'Église. Ils ne donnèrent plus, dès ce moment, les récompenses et les honneurs au mérite et à la vertu, mais ils les vendirent au plus offrant, ou les jetèrent à pleines mains aux courtisans et aux ministres de leurs passions ou de leurs vices.

Voilà pourquoi les hommes perdirent le respect du Saint-Siége.

Borgia mort, « gonflé du venin de tous les vices, dit très-bien Mary Lafon, comme un serpent qui s'est piqué lui-même, Jules II, qui a soixante ans et l'horreur des orgies d'Alexandre, ne se livre pas aux débauches et aux scandales, mais il prend le casque, tire l'épée et se lance dans toutes les aventures sanglantes des condottieri. »

Telle est la papauté, pendant ce quinzième siècle : avide, débauchée, crapuleuse, livrée à tous les vices. Comment le clergé ne suivrait-il pas son exemple? La contagion passa rapidement des papes aux cardinaux et aux évêques, de ceux-ci aux abbés, supérieurs d'abbayes et de couvents, d'autant plus libres qu'ils avaient plus de richesses et d'indépendance.

Et ce n'étaient pas seulement les couvents d'hommes qui se livraient à la débauche et à la corruption, mais encore et surtout les communautés de femmes. Le voyage d'Ambroise Traversarius, dont nous avons cité quelques passages, dans ce chapitre, nous a déjà mis sur la voie, et son témoignage ne saurait être récusé. Mais, ainsi que nous l'avons fait observer, ce moine ne peut révéler toute la vérité. Il se borne à la laisser deviner. D'autres écrivains, moins intéressés que lui, nous ont rapporté la dépravation qui, du douzième au quinzième siècle, régnait dans les monastères de femmes. Ceux-là sont-ils allés trop loin, nous ne le croyons pas, bien que nous nous abstenions de les reproduire.

Ce qu'il y a de certain, et le fait a déjà été constaté pour les monastères d'Orient, partout où s'élevait un monastère d'hommes, on voyait aussitôt une com-

munauté de femmes s'établir, et de saints rapports commencer entre ces reclus de l'un et de l'autre sexe. L'opulence et l'oisiveté devaient nécessairement les conduire à la dépravation, d'autant plus qu'ils n'avaient ni contrôle ni surveillance à redouter. Ce qui se passa dans ces cloîtres où tant de filles furent enfermées contre leur gré, les tourments, les supplices, les *in pace*, les morts violentes, les orgies et surtout les infanticides, qui pourrait le dire? La certitude morale, évidente, indiscutable est là, mais les preuves matérielles font défaut. Des indices, c'est tout ce que nous avons, grâce à la faiblesse des gouvernements qui, aujourd'hui encore, tolèrent ces établissements en dehors du contrôle de la société et de la loi. Et cependant, c'est à la société que les communautés de femmes faisaient principalement tort. Les hommes pouvaient avoir des prétextes à faire valoir : les bénédictins de tous les ordres défrichaient les campagnes, travaillaient à la culture ou se livraient à des travaux intellectuels dont, en résumé, il nous est resté quelque chose. Les mendiants prêchaient, disaient la messe, confessaient et convertissaient, à force de supercheries, d'inventions de miracles, ou bien en persuadant les infidèles par les arguments pleins d'autorité de la très-sainte inquisition. Mais les monastères de femmes, à quoi ont-ils jamais servi? La vie contemplative qu'ont menée et que mènent encore tant de filles qui eussent fait peut-être de bonnes mères de famille, a-t-elle jamais rendu service à la civilisation, à la grande association des êtres

existants ? Assurément non ; elles ont détourné leurs fortunes, pour les mettre entre les mains du clergé, et elles ont outragé les devoirs que leur imposent la société et la nature. Faut-il après cela s'étonner des folies, des accès d'hystérie, des crimes mêmes de ces malheureuses recluses ? Faut-il s'étonner de la façon dont elles se recrutent, dont elles sont arrachées à leurs familles, par ces pieuses fraudes, par ces saints enlèvements, dont les tribunaux, malgré tout, entendent quelquefois parler ?

Hélas ! cela ne servirait à rien et nous indiquerons plus loin le remède radical à cette lèpre que la Révolution croyait avoir fait disparaître, mais qui est revenue avec les réactions successives qui se sont continuées jusqu'à nos jours. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'institution des monastères de femmes, barbare et antisociale en elle-même, devait infailliblement amener de grands désordres, comme ceux qui furent signalés à l'époque dont nous parlons, comme ceux que l'on pourrait signaler encore aujourd'hui si la liberté d'investigation et la liberté de divulgation ne nous faisaient défaut.

Ce que sont aujourd'hui les communautés de femmes nous ne pouvons suffisamment le dire, mais on sait ce qu'elles furent à l'époque dont nous parlons. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer, comme d'autres l'ont fait, qu'elles étaient toutes des harems, destinés aux plaisirs des abbés et des moines, mais il est indubitable que, dans beaucoup de villes, moines et nonnes vivaient dans une promiscuité épouvantable. Il est certain que dans beaucoup des

monastères détruits on a trouvé des squelettes de malheureuses, attachées et murées, peut-être condamnées à mourir de faim, par la jalousie d'une abbesse ou la colère d'un moine repoussé. Ce qu'il y a d'indubitable aussi, c'est que dans beaucoup on a retrouvé en grand nombre des squelettes de nouveau-nés, ce qui prouve qu'elles ne craignaient point alors de joindre le crime au dévergondage des passions.

Et si les mêmes choses se passaient aujourd'hui dans certains cloîtres interdits à tous profanes, si ce n'est aux directeurs spirituels, aux évêques et aux moines, où sont les moyens d'investigation? où est la protection que la société et la justice doivent à chacun de ses membres ?

CHAPITRE X.

La réforme du clergé. — Wicleff et la question des *universaux*. — Jean Hus. — Sa doctrine; sa condamnation par le concile de Constance; son supplice. — Jérôme de Prague; sa captivité et son supplice. — Événements qui préparent l'émancipation religieuse. —Invention de l'imprimerie; son rapide développement. — Le clergé la persécute. — Édit de Louis XII. — La Sorbonne propose à François Ier d'abolir pour toujours en France l'art de multiplier les livres. — Défense d'imprimer sous peine de mort. — L'imprimeur Robert Étienne est persécuté. — L'imprimeur Étienne Dolet est brûlé vif. — Le libraire Martin Lhomme est pendu. — L'empire grec est abattu par Mahomet II. — La civilisation européenne en résulte. — François de Paule, fondateur des Minimes.

Les Vaudois et les Albigeois avaient commencé la révolte; le mouvement ne devait plus s'arrêter, malgré les flots de sang dans lesquels l'Église avait espéré le noyer. Les bûchers n'y pouvaient plus rien faire, l'humanité était en marche. Vers la fin du treizième siècle, Wicleff reprenait en Angleterre la grande question de la réforme du clergé. Lors du mariage d'Anne d'Allemagne, sœur du roi de Bohême, avec le roi d'Angleterre, les Slaves ou Tchèques de ce

pays s'y instruisirent de ses doctrines et remportèrent ses livres. Déjà la Bohême était travaillée par des Vaudois réfugiés et des Manichéens; ils furent l'étincelle qui mit le feu aux poudres. La question des Universaux[1] divisait le clergé de Bohême : les uns soutenaient que les idées générales appelées *Universaux*, telles que les idées de grandeur, de vertu, de générosité, de liberté, étaient individuelles; quelques-uns en faisaient même des caprices personnels, ce qui conduisait à superposer l'infaillibilité du pape aux efforts de la raison. Les autres, au contraire, admettaient généralement, avec Platon, des types éternels de perfection que l'âme doit avoir en vue pour diriger ses actes.

Jean Hus, qui soutenait cette doctrine, prêcha aussi contre la dîme et le haut clergé, attaquant tous les abus dont la Bohême voulait la réforme. L'archevêque répondit en faisant brûler deux cents volumes de Wicleff, magnifiquement reliés. A cette époque où les manuscrits étaient si chers, ce fut un vrai crève-cœur pour leurs propriétaires. Les étudiants se vengèrent à leur façon; ils étaient partisans de Wicleff et brûlèrent à leur tour, en public, les billets d'absolution que le pape faisait vendre en Bohême, pour se procurer de l'argent. Une véritable mascarade eut lieu à cette occasion : le sénat la poursuivit et fit punir de mort plusieurs de ceux qui en avaient fait partie, mais le peuple recueillit leurs cadavres et les enterra comme des saints.

1 Guépin, *Philosophie du dix-neuvième siècle*, liv. VI, p. 728.

Le concile de Constance s'était assemblé dans le but de terminer cette guerre des papes appelée le schisme d'Occident. Jean Hus y fut déféré ; il s'y défendit avec calme et dignité, n'opposant aux apostrophes de quelques-uns de ses juges, à celles de Pierre d'Ailly, par exemple, que le plus imperturbable sang-froid.

Le 1er juillet 1415, il maintenait par écrit tout ce qu'il avait avancé. — *O maître vertueux,* lui dit le baron de Cloume que l'on avait envoyé pour l'engager à se rétracter, *vous allez être immolé, mais la vérité éternelle vaut mieux que la vie terrestre.* Effectivement le concile effrayé ne trouva rien de mieux que de condamner son puissant adversaire au bûcher. La persécution, la torture, le bûcher et la mort, tels étaient les arguments dont l'Église savait se servir, et ce furent ces violences qui assurèrent le succès de ses ennemis.

Le crime, car ce fut un crime, eut lieu le 6 juillet 1415. Vêtu d'une robe blanche de toile cirée, d'un bonnet de papier de hauteur ridicule et peint d'images infernales, Jean Hus monta sur le bûcher, d'un pas ferme, chantant un cantique qu'il avait fait lui-même. Il mourut héroïquement, en martyr, dans les plus cruels tourments, au milieu d'une masse enthousiaste qui l'applaudissait avec frénésie, et l'admirait en répétant ses louanges.

Cette mort, qui ressemblait plutôt à un triomphe, aurait dû servir de leçon au despotisme clérical, mais tous les despotes sont aveuglés par la fureur : Rome ne comprit pas dans quelle voie elle s'enga-

geait; elle ne sut point prévoir l'avenir, et le 30 mai 1416, Jérome de Prague, ami et disciple de Jean Hus, condamné par le même concile de Constance, montait à son tour sur le bûcher. Il avait subi trois cent quarante jours de torture dans les prisons, aussi se plaignit-il justement de ce que ses juges, après avoir écouté ses accusateurs pendant cette longue période, lui avaient refusé une seule heure pour expliquer sa doctrine. Néanmoins, il put rendre témoignage à son maître et ami.

Jean Hus, dit-il[1], n'a jamais rien enseigné contre l'Église de Dieu ; il n'a fait que s'élever, comme il le devait, contre les vices du clergé, l'orgueil, le faste et la pompe des prélats, qui dépensent en courtisanes, en bonne chère, en chevaux, en chiens et en vains ornements, ce qu'ils doivent aux malheureux, aux hospices, aux églises. Il prononça ces paroles avec calme, sans manifester aucune crainte.

« Oh ! homme digne d'un meilleur sort, s'écrie le docteur Guépin, d'une meilleure justice ! Il marcha au supplice avec cette quiétude de Socrate, avalant la ciguë ; il fut grand aux yeux de ses ennemis. Ses cendres furent jetées au vent, mais elles devinrent une semence féconde. »

De ce jour commencèrent les guerres religieuses de Bohême, si fatales à l'autorité morale de la papauté en Allemagne.

Presque en même temps, deux autres événements en apparence insignifiants dans la question qui nous

1. Guépin, *Ibid.*

occupe, vinrent hâter l'émancipation religieuse; ce furent l'invention de l'imprimerie en 1440 et la chute de l'empire d'Orient en 1453, après que Mahomet II se fut emparé de Constantinople, le 29 mai. Examinons rapidement de quelle importance furent pour le progrès et la liberté, et aussi pour le despotisme clérical, mais à un autre point de vue, ces deux faits qui vinrent éclairer la sombre nuit du quinzième siècle.

Jusqu'à ce jour, le monopole religieux était resté entre les mains du clergé; presque tous les manuscrits étaient en sa possession, ils coûtaient fort cher, et les peuples, eussent-ils eu la liberté d'examen, n'en auraient pas eu les moyens. L'imprimerie changea cette situation qui avait jusque-là sauvegardé l'infaillibilité des papes et des évêques; elle permit d'y voir clair dans les Écritures qui furent bientôt vulgarisées, et chacun put entrevoir que l'usurpation et l'adresse seules avaient donné à la puissance du Saint-Siége ce poids dont elle s'était si longtemps prévalue, et sous lequel le monde chrétien était depuis si longtemps courbé.

Ce fut une faute que d'imprimer tout d'abord et en grande quantité des livres religieux, d'autant plus qu'ils fourmillaient d'erreurs, de contradictions, de mensonges, et qu'ils devaient nécessairement amener des scissions, ou, pour parler le langage clérical, des hérésies. Ce fut une grande faute dont Rome s'aperçut trop tard. Les papes tout entiers à leurs débauches, à leurs intrigues et à leur orgueil, n'avaient pas le temps de s'occuper de cet immense

progrès de l'humanité, et lorsqu'ils y songèrent, lorsqu'ils voulurent arrêter le mouvement, il était trop tard. De 1465 à 1471, quatre jeunes Allemands, Udaric, Hau, Schweinhein et Arnold Pannard, avaient imprimé, rien qu'à Rome, douze mille quatre cent soixante-quinze volumes. Partout l'imprimerie se répandait rapidement ; elle pénétrait en Angleterre, en France et en Allemagne. Lorsque les persécutions et les précautions inquisitoriales arrivèrent, nous le répétons, il était déjà trop tard.

Elles firent du mal et des victimes, cependant. Dès 1486, l'archevêque de Mayence défendait d'imprimer sans son autorisation et créait une censure menaçant d'excommunication, de confiscation et d'une amende de cent florins d'or, quiconque contreviendrait à son mandement. Le pape Léon X, en 1515, entra dans cette même voie et préposa les évêques de chaque diocèse à la surveillance des imprimeries. Mais le mouvement était irrésistible ; nobles et roturiers s'éprenaient d'une admirable ardeur pour cette sublime invention. Philippe de Lignamine, gentilhomme messinois, se fit imprimeur ; l'évêque de Téramo, le savant Campanus, se dévoua lui-même à l'art typographique ; le négociant Chighi lui consacra son palais de Rome, et vers 1490, le chef de la famille des Alde, *Aldus pius Romanus*, fondait à Venise, cette immense imprimerie dont les œuvres sont, à juste titre, restées si célèbres.

En Espagne même, sur l'ordre du cardinal Ximenès, l'on s'occupa au couvent de Complute, de la première Bible polyglotte (6 volumes in-folio), qui

fut imprimée par Armand Guillaume de Brocar. Commencée en 1502, elle fut terminée en 1517, mais Rome commençait à être inquiète et à soupçonner les conséquences de tant de publications, et elle mit cinq années à se décider à laisser paraître cet ouvrage.

En France, l'Université, d'accord avec l'Église, avait tout d'abord soumis la vente des manuscrits à mille règlements policiers. La profession de libraire n'était pas libre, — l'est-elle complétement aujourd'hui? — Il fallait, pour l'exercer, suivant un décret de Charles VII, une autorisation de l'Université. Aidée de quatre grands libraires, c'était elle qui fixait le prix des livres ; ceux qu'elle ne taxait pas, devaient lui être soumis, puis vendus ensuite à prix fixe. Elle possédait le privilége d'un impôt sur le parchemin, et jouissait, de plus, de droits considérables établis sur les libraires, relieurs, enlumineurs et autres. Ces droits furent encore augmentés dans une proportion très-notable par une ordonnance de Louis XI, de 1467 ; mais le papier était exempt de toute charge, lorsque l'imprimerie fut introduite enfin à Paris.

Dès 1502, Henry Étienne voulant relever, par la noblesse du travail et du savoir, sa noblesse d'aïeux, se faisait imprimeur. La publication des ouvrages de science et de philosophie le préoccupa. Avec lui commencèrent naturellement les persécutions de l'intolérance. Les moines de l'abbaye de Saint-Germain lui avaient donné le *Quintuplex psalterium*, contenant cinq versions latines des psaumes. Étienne

eut l'audace de numéroter les versets du texte sacré en chiffres *arabes*, et pour ce fait son ouvrage fut mis à l'index.

Par son édit de 1513, Louis XII exempta d'impôts l'imprimerie de Paris, et supprima tous les droits sur les livres. Les premiers actes de François Ier ne furent pas moins favorables aux imprimeurs et aux trente libraires, relieurs et enlumineurs de l'Université ; mais dès 1521 la faculté de théologie s'arrogeait le droit de censure. La même année le roi confirmait cet acte. L'année suivante, la Sorbonne attaquait la publication in-16 du Nouveau Testament de Robert Étienne, uniquement parce qu'il lui déplaisait de voir populariser les saintes écritures. En 1532, elle attaqua la Bible d'Étienne, malgré le *visa* du roi, malgré la participation à cet ouvrage de quelques-uns des plus savants docteurs en théologie. Étienne, dans sa réponse à la Sorbonne, la traita vigoureusement, mettant en grande évidence sa mauvaise foi et son peu de savoir.

« Ce sera, dit-il, chose quasi-prodigieuse, et pourtant il n'y a rien de plus vrai, qu'il n'y a pas longtemps qu'un de leur collègue disait journellement : « Je suis ébahi de ce que les jeunes gens nous allèguent le Nouveau Testament. *Per diem*, j'avais plus de cinquante ans que je ne savais pas ce que c'était du Nouveau Testament! »

Le 7 juin[1] 1533, la Sorbonne, effrayée de la propagation des écrits de Luther et de sa doctrine, pro-

1. Guépin, *ibid.*

posa au roi d'abolir pour toujours en France l'art si dangereux de multiplier les livres. L'évêque du Bellay et Guillaume Budé s'y opposèrent ; mais la Sorbonne faillit réussir. Toutefois en 1532, François Ier, prenant en émoi les plaintes contre les imprimeurs, leur défendit d'exercer leur art. Son édit, nous avons quelque honte à le raconter, portait contre eux la peine de la hart. Le parlement épouvanté de tant de rigueurs ne l'enregistra point, et fit au roi force remontrances : mais le prince n'en voulut entièrement démordre ; aussi réduisit-il à douze le nombre des imprimeurs auxquels il défendit d'éditer aucun livre nouveau. Telle était cependant, dès cette époque, l'influence de l'opinion, qu'en 1538, par lettres patentes adressées à la *République des Lettres*, François Ier nommait Conrard Néobar son imprimeur royal pour le grec, avec des considérants fort honorables pour celui qui les avait rédigés, et pour le roi lui-même, les eût-il signés sans les lire.

En 1540, Robert Étienne publia une nouvelle Bible in-folio, beaucoup plus parfaite que les précédentes ; les théologiens n'y pouvant rien reprendre, accusèrent les sommaires des chapitres de sentir l'hérésie. En 1545 il en publia une nouvelle, traduite en latin, d'après le texte hébreu ; elle est beaucoup plus fidèle, assure-t-on, que celle de saint Jérôme. Cette édition déplut tellement à la Sorbonne, que Robert Étienne dut chercher un refuge auprès du roi dont il était l'imprimeur pour les langues orientales. A la mort de François Ier, son fils Henri, en 1547, voulut que Robert Étienne fût entendu con-

tradictoirement vis-à-vis des théologiens ; ce qui eut lieu à leur grande déconvenue. Ne pouvant le convaincre d'impiété, la Sorbonne s'adressa au confesseur du roi, dans son indignation que le collége des théologiens eût été vaincu par un homme *mécanique*, ainsi qu'elle appelait cet illustre érudit Elle voulait même le faire brûler vif comme hérétique : elle ne réussit point, mais Étienne fut obligé de se sauver à Lyon, et il en résulta de grands dommages pour ses intérêts.

Le 3 août 1546, l'imprimeur Étienne Dolet fut brûlé vif, sur la place Maubert, à l'âge de trente-sept ans, après dix-huit mois de prison.

Le prétexte de sa condamnation fut la traduction d'un paragraphe de Platon. Nous empruntons à la *Philosophie du dix-neuvième siècle* la pièce de conviction.

Socrate : « Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants, et quant aux défunts ils ne sont plus : doncques la mort les attouche encore moins ; — pourquoy elle ne peut rien sur toy, car tu n'es pas encore ci prest à décéder ; et quand tu seras décédé elle n'y pourra rien aussi. »

Jusque-là cette traduction était exacte. Dolet voulant la rendre plus expressive, y avait ajouté ces quelques mots : *attendu que tu ne seras plus rien du tout*. La faculté de théologie, assemblée tout exprès, jugea que ces quelques mots constituaient une hérésie conforme à celle des saducéens et des épicuriens. Sur cette décision, Dolet, convaincu d'être athée, fut condamné à mort, puis exécuté.

Pendant ce temps Robert Étienne, que nous avons vu se réfugier d'abord à Lyon, fut obligé de s'enfuir à Genève, pour ne point partager le sort de son ami Dolet. Son nouveau crime était d'avoir imprimé une Bible et un Nouveau Testament.

Le 15 juillet 1560 le libraire *Martin Lhomme* fut condamné à être pendu, pour s'être fait l'éditeur d'un pamphlet contre les Guise. Il se passa, raconte Guépin, lors de l'exécution de ce malheureux, un fait caractéristique des mœurs cruelles du temps. Un marchand de Rouen, nommé Robert Dehors, voyant le peuple très-animé, se permit de dire ces simples paroles : « Eh quoi ! mes amis, ne suffit-il pas qu'il meure ? laissez le bourreau faire le reste. Le voulez-vous tourmenter davantage que la sentence ne porte? » Arrêté sur l'heure il fut étranglé, place Maubert. Les considérants du jugement firent intervenir Dieu et la Vierge Marie dans le prononcé de l'arrêt.

Voilà ce que fut l'imprimerie chez nous, à sa naissance; persécutée avec fureur par les théologiens et les moines. Si le clergé eût pu étouffer l'invention et noyer les imprimeurs dans le sang, il n'eût pas manqué de le faire, mais, nous le répétons, lorsqu'il s'en avisa il n'était déjà plus temps. Grâce à la démoralisation qui régnait à la cour romaine et de là descendait jusqu'au bas clergé, on laissa imprimer d'abord, sans penser que l'on allumait un flambeau inextinguible qui allait enfin éclairer les masses et leur montrer la vérité. Persécutée en France, l'imprimerie fut bien accueillie en Allemagne, en Angle-

terre et dans tout le Nord ; il fallut bien s'y résigner. Les Évangiles connus et comparés, les hérésies commencèrent et les fureurs des moines et de l'Église ne parvinrent pas à les arrêter; comme nous l'avons dit, l'édifice si défiguré du Christ devait être ébranlé jusque dans ses bases.

La liberté de la presse, à cette époque, eût évité à l'Europe bien des convulsions et eût peut-être ramené l'Église à des mœurs plus évangéliques, mais le despotisme ne peut la supporter; aussi, jusqu'à la Révolution de 1789, l'imprimerie, c'est-à-dire, le droit de communiquer sa pensée, fut-elle sinon persécutée, du moins fortement enchaînée. Libre pendant quelques années, elle fut bientôt soumise aux réglementations de Bonaparte, qui, comme le cléricalisme, ne tenait pas à ce que le peuple fût instruit de ses véritables intérêts et des manœuvres de ses ennemis. Depuis cette époque elle a presque toujours été l'objet des défiances et des mesures oppressives des gouvernements. Mais un jour on saura reconquérir son indépendance, et lorsqu'elle sera libre elle sauvera le pays.

L'autre événement qui contribua à amener la révolte des esprits contre le joug clérical, fut, nous l'avons dit, la ruine de Constantinople. L'empire grec abattu par Mahomet II, tout ce qu'il y restait encore d'intelligent se hâta de fuir et de venir en Europe chercher un abri contre la barbarie. C'est en Italie surtout que se rendirent ces exilés, apportant leurs lumières et leur savoir. Florence devint leur principal refuge. Ils y transportèrent les con-

naissances et les lumières qui s'étaient toujours conservées en Orient, tandis que l'Occident restait courbé par l'ignorance, sous le joug du monachisme et de la féodalité. Les arts fleurirent bientôt en Europe, et la religion elle-même fut éclairée d'un jour nouveau. Les ouvrages des anciens Pères de l'Asie furent traduits et commentés. Ces commentaires donnèrent lieu à des disputes, à des controverses et nécessairement à des luttes sanglantes, — la force étant à cette époque le suprême argument de l'Église. Qu'importe! en lisant ces livres dont l'authenticité était incontestable, en les imprimant par milliers, on démontra forcément que le christianisme de l'époque différait complétement de celui des premiers chrétiens. La comparaison n'était pas à l'avantage de ce clergé dont nous avons signalé la vénalité et la corruption; il se fit un travail dans les esprits, travail rapide, comparativement, car l'urgence des réformes était depuis longtemps admise de tous, et de plusieurs points à la fois se leva la bannière de l'insurrection qui, après bien des épreuves et des luttes sans nombre, devait réussir à faire affirmer l'indépendance de la conscience humaine.

Mentionnons encore un autre ordre de mendiants, une branche se disant réformée de l'ordre des cordeliers établis par François d'Assise. Elle eut pour fondateur un moine intrigant et ambitieux du nom de François de Paule; son ordre prit d'abord la dénomination d'*ermites de saint François*. Sixte IV approuva cette institution en 1473 et permit à François de Paule d'établir plusieurs monastères, le

nommant supérieur général de cette congrégation. Elle se répandit bientôt dans la Calabre et dans le royaume de Naples. Louis XI étant dangereusement malade au château du Plessis-les-Tours, fit venir François de Paule, espérant être guéri par son intercession. Ce prince lui avait donné un appartement au Plessis-les-Tours, où il s'établit avec ses religieux. Après la mort de Louis XI, que François ne guérit pas, Charles VIII lui fit bâtir un couvent dans le parc de ce château et un autre à Amboise. Cet ordre s'établit peu de temps après en Espagne. François dressa lui-même une règle qu'il présenta au pape Alexandre VI. Ce pape la confirma, en changeant le nom d'ermites de saint François en celui de minimes. Cette règle fut encore retouchée et confirmée par le pape Jules en 1516.

François de Paule mourut au couvent du Plessis-les-Tours, où l'on conserva son corps jusqu'en 1562. A cette époque les Huguenots le tirèrent de son tombeau et le brûlèrent avec le bois du grand crucifix du couvent. Malgré cela on a des corps de François de Paule au couvent du Plessis-du-Parc; à Tours dans l'Église de Notre-Dame la Riche; aux couvents de Chaillot et de la place Royale à Paris; à Aix en Provence; à Paule, en Calabre; à Naples; à Gênes, à Bologne; à Madrid; à Malaga; à Barcelone; à Rome et dans beaucoup d'autres lieux.

Les minimes ajoutent qu'au Plessis-les-Tours, le tombeau du saint opère de grands miracles. A coup sûr il produit de l'argent.

CHAPITRE XI.

Coup d'œil sur le seizième siècle. — Martin Luther, ses prédications et sa vie. — La réforme des paysans ; Baldringer ; la charte des paysans. — Zwingle, Carlostad, Œcolampade. — Jean Calvin. — Henri VIII et le protestantisme en Angleterre. — La Société de Jésus. — Ignace, dit de Loyola. — Il est blessé au siége de Pampelune et devient fou. — Ses visions et sa conversation avec un mahométan. — Il essaye de la vie cénobitique. — Il va à Jérusalem. — Ses difficultés avec l'inquisition. — Il se rend à Paris et à Rome. — Fondation de la Société de Jésus. — Rapides succès des jésuites. — François Xavier, *apôtre des Indes*. — Les jésuites en France. — Décret de la Sorbonne à leur égard. — Requête au Parlement d'Eustache du Bellay, évêque de Paris, contre l'admission des jésuites. — Mort d'Ignace de Loyola.

Enfin nous voici au seizième siècle : l'humanité va faire des progrès immenses. L'immoralité des pontifes de Rome, les intrigues et la dépravation du haut clergé, l'avidité et l'ignorance des moines, la barbarie des inquisiteurs, le despotisme clérical qui depuis si longtemps pèse sur les masses, les événements que nous avons signalés, tout a préparé l'émancipation des esprits. Enfin on va oser examiner, discuter et combattre par la presse, par les li-

vres, par la discussion, la prédication et les armes mêmes, le culte qui n'a pas reculé devant l'emploi de la force brutale pour s'imposer et se maintenir. Le colosse dont la tête est à Rome, dont la main est partout, va être frappé sans ménagement, en Allemagne, en Suède, en Danemark et en Angleterre; il sera fortement ébranlé en France, et la conscience, depuis si longtemps emprisonnée, pourra entrevoir le jour prochain de la délivrance.

C'est le grand siècle; le siècle de deux despotes célèbres: Henri VIII et Charles-Quint; le siècle de la renaissance injustement attribuée à Léon X et à François Ier; le siècle de Michel-Ange et de Raphaël, du Tasse et de l'Arioste, de Bayard, d'Érasme, de Copernic, de Galilée et de Montaigne; c'est surtout le siècle de Luther et de Calvin, ces deux grands réformateurs qui vont porter de si rudes coups à l'édifice de l'infaillibilité papale et de la théocratie cléricale.

Comme repoussoir, c'est aussi le siècle qui verra naître les jésuites et assistera aux épouvantables massacres de la Saint-Barthélemy; mais qu'importe, puisque malgré ces derniers efforts d'une puissance au déclin, c'est la civilisation qui sortira radieuse de cette lutte qui précédera et annoncera la grande Révolution politique et sociale!

Martin Luther, né à Islèbe, petite ville de Saxe, en 1483, fut le premier qui s'éleva contre l'autorité du pape, dans des thèses publiées en 1516. Ses premières prédications attaquèrent les moines; il voulait que la communion fût donnée sous les deux espèces

et qu'on ne vendît ni indulgences ni bénéfices, ni dispenses ni messes. Ardent, enthousiaste, il ne pouvait voir sans indignation le mercantilisme, l'esprit superstitieux et l'ignorance du clergé. Disciple de Jean Hus, édifié sur les miracles et les indulgences avec lesquels on soutirait l'argent des peuples; il saisit avec empressement l'occasion qui se présenta en 1517 de soutenir ses idées comme orateur des augustins, contre les dominicains, patrons de la très-sainte inquisition, et défenseurs intéressés du commerce des indulgences.

Le magnifique Léon X ne s'occupa pas d'abord de ces bagatelles; ce pape qui avait été tonsuré et nommé abbé de Font-Douce à l'âge de sept ans, qui à treize ans était cardinal, et pontife souverain à trente-six ans, était bien trop accaparé par les plaisirs, les festins, les spectacles et les intrigues. Il laissa les dominicains brûler les livres des augustins et ceux-ci répondre en livrant aux flammes les publications des enfants de Dominique : il laissa les théologiens disputer et les moines des différents ordres prendre parti pour ou contre, se souciant peu de ce tapage dont il était loin de soupçonner l'importance et la gravité. Mais l'empereur Maximilien comptait sur les profits du commerce des indulgences pour subvenir aux frais de la guerre qu'il allait entreprendre contre les Turcs, et, épouvanté du discrédit dans lequel allaient sans doute tomber ces marchandises spirituelles, il excita le pape à sévir contre Luther. Mais celui-ci n'était pas d'un caractère facile à intimider.

Tout d'abord, lorsque le cardinal Cajetan lui laissa entrevoir qu'il était chargé de l'arrêter, il commença par se mettre en sûreté, ne se souciant aucunement de subir le sort de ses prédécesseurs Jean Hus et Jérôme de Prague. Ensuite il brûla publiquement, à Wittemberg, puis à Leipsick la bulle du pape qui condamnait ses doctrines. Cet acte de courage et d'audace eut un succès prodigieux ; lorsque l'on vit qu'aucun cataclysme, aucun feu du ciel n'avait puni ce sacrilége et que Luther ne se portait pas plus mal avant qu'après, la frayeur qu'inspiraient les décrets du souverain pontife et la confiance dans les indulgences tombèrent d'elles-mêmes et la foule se rangea sous la bannière de la Réforme.

Ce fut en vain qu'en 1521 le pape publia une seconde bulle; qu'au concile de Worms, Charles-Quint voulut obliger le réformateur à se rétracter dans les vingt-et-un jours et le mit au ban de l'empire; ces tentatives infructueuses ne firent qu'accroître sa popularité et l'autoriser à rompre ouvertement tous les liens qui le rattachaient encore à l'Eglise romaine.

Du reste il l'attaquait depuis longtemps et ouvertement, appelant la cour pontificale *la grande prostituée*, les prélats des *loups dévorants*, les moines des *pharisiens* et des *sépulcres blanchis*. Il allait prêchant, réclamant l'abolition du célibat ecclésiastique, des vœux monastiques, des jeûnes, de l'invocation des saints, de la hiérarchie sacrée, de la confession, des dogmes sur le purgatoire, le libre arbitre, commu-

niquant partout son enthousiasme et son ardeur nés des premières aspirations vers la liberté.

Aussi pouvait-il bientôt écrire, avec un légitime orgueil : « Je n'ai pas encore mis la main à la moindre pierre pour l'arracher ; je n'ai fait mettre le feu à aucun monastère, et presque tous les monastères sont ravagés par ma plume et par ma bouche; et l'on publie que, sans violence, j'ai moi seul fait plus de mal au pape que n'en aurait pu faire aucun roi avec toutes les forces de son royaume. » Mais après ses holocaustes des bulles pontificales et sa fière attitude devant le concile de Worms, qui, sentant sa faiblesse, ne voulut pas lui permettre de défendre ses idées, ce fut bien autre chose. Parmi ses prosélytes il compta un électeur, quelques princes, plusieurs députés des villes impériales, nombre de magistrats et la majorité des gens du peuple en Allemagne et dans le nord de la France.

En 1523 il quitta le froc pour la robe de docteur, ne voulant plus avoir aucun rapport avec ces sacramentaires « *endiablés*, *perdiablés*, *transdiablés*, et en 1525 il épousa Catherine Bora, jeune religieuse cloîtrée malgré elle et qui s'était, deux ans auparavant, convertie avec huit de ses compagnes à la doctrine luthérienne ; dès lors il s'occupa à réunir en un tout compacte et harmonique l'ensemble de ses réformes. La diète de Spire, en votant la liberté de conscience, semblait avoir voulu préparer un rapprochement entre les divers partis, mais celle de 1529, en restreignant cette liberté, amena une scission plus profonde que jamais et engagea les réfor-

més à faire acte de vie dans cette protestation collective qui leur valut le nom de protestants. La lutte continua donc, plus vive, plus violente que jamais, et Luther donnait l'exemple à ses disciples, travaillant et discutant sans relâche. Il s'efforçait de soulever les princes protestants contre le concile réuni à Trente lorsqu'il mourut d'apoplexie le 18 février 1546.

Ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir Luther dut surtout ses succès à la prédisposition des esprits. On ne peut refuser la persistance, la droiture et la volonté à cet homme qui disait résolûment à Charles-Quint à la diète de Worms : « Prince, je ne puis rien révoquer ; ainsi donc encore une fois et une dernière fois pour toutes, me voilà ; je ne saurais dire ni faire autre chose. Que Dieu me soit en aide. Amen. » Et alors il risquait d'être décapité par ce despote. Ferme et convaincu, Luther manqua cependant de grandeur, d'élévation dans les idées. Peut-être ne comprit-il pas l'étendue de sa puissance et la sublimité de son rôle ; peut-être en fut-il effrayé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il pouvait être à la fois un réformateur politique et religieux et qu'il préféra s'en tenir au côté spirituel plus conforme à sa nature rêveuse.

Et cependant quelle influence il pouvait avoir dans le domaine des idées politiques et sociales! Alors qu'il luttait contre le despotisme papal, les paysans de l'empire de l'Allemagne prêchaient, eux aussi, leur réforme religieuse et sociale. En 1525 ils étaient dix-huit mille sous les ordres de Baldringer,

défendant une charte en douze articles dont voici la teneur :

1. Les paysans de l'empire d'Allemagne choisiront eux-mêmes leurs prédicateurs qui prêcheront la parole de Dieu pure et évangélique ;

2. Les paysans ne payeront que la dîme ordonnée par Dieu, pour subvenir au soutien de leurs prédicateurs, de leurs pauvres et de la localité municipale ;

3. La servitude, contraire à la volonté de Dieu, n'existera plus ;

4. Liberté de la pêche et de la chasse ;

5. Liberté du bois ;

6. Diminution des services forcés et des prestations en nature ;

7. Les paysans tiendront aux seigneurs par un traité libre et légalisé ;

8. Diminution de l'impôt seigneurial, afin que les paysans n'aient plus besoin de verser tout le revenu de leur travail dans la caisse des seigneurs ;

9. Rédaction d'un code simple et intelligible ;

10. Quiconque se sera injustement approprié des biens communaux les rendra à la commune villageoise ;

11. La *taxe de la mort*, c'est-à-dire l'argent payé aux curés en cas de décès, cessera afin que les veuves et les orphelins ne restent plus à découvert ;

12. Ces douze articles ne seront retirés que quand les adversaires en auront démontré la fausseté selon la Bible.

Il y avait là toute une révolution sociale, un immense progrès dont Luther pouvait être l'apôtre, le chef et le modérateur. Il ne l'a pas voulu; toutes ses facultés étaient absorbées par la haine du papisme et l'espoir de sa destruction. C'était bien, mais ce n'était pas assez; au surplus il avait peur lui-même des paysans, c'est-à-dire d'un mouvement socialiste qui eût changé la face du monde, mais avec des commotions inévitables. Ce qui le prouve, c'est que ses prédications contribuèrent pour beaucoup à ralentir l'ardeur politique des réformés, à décourager les paysans, et à faire triompher le parti de la noblesse qui eut pour expression la déclaration d'Augsbourg.

En même temps que Luther, Zwingle, curé de Glaris, prêchait contre les indulgences que le cordelier Samson vendait dans les montagnes de la Suisse. Et ne se contentant pas de la prédication, il combattait hardiment les catholiques, les armes à la main et mourut d'une façon exemplaire. Plus logique que Luther, il attaquait presque tous les dogmes de la religion romaine et supprimait les cérémonies. Il n'admettait pas la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie et, sous ce rapport, il fut le précurseur des calvinistes.

L'élan était donné; une foule de sectes divisées entre elles sur des questions de détails, surgissaient réunies par un mobile commun, la haine et le mépris de la tyrannie de Rome. Carlostad, d'abord disciple et ami de Luther, donna naissance aux anabaptistes, et supprimait dans le culte le reste des

cérémonies conservées par Luther. Œcolampade proposait aussi un nouveau système de religion, en dehors de l'autocratie romaine.

Enfin vint un homme d'un caractère résolu et sans ménagements, inflexible dans ses sentiments, d'un courage inébranlable, invariable dans ses résolutions, animé par le fanatisme religieux et par l'amour de la gloire, théologien habile, logicien clair, écrivain excellent; ce fut Calvin. Il adopta l'axiome reçu par toutes les religions ou communions protestantes, que l'écriture sainte est la seule règle de foi et que chacun est juge du sens qu'il faut donner aux passages difficiles de la Bible. Sur ce principe il forma un corps de doctrine dans lequel tous les dogmes adoptés par les protestants semblent découler des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament comme les conséquences de leurs principes. Son institution renferme un système complet de religion dans lequel on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou l'ordre et l'arrangement des parties, ou l'art de saisir, avec l'adresse du génie, les côtés les plus favorables d'un système pour le présenter avec avantage, ou la dialectique profonde et sublime qui entraîne, ou enfin le charme séducteur de l'éloquence. La préface de ce livre est un chef-d'œuvre digne des plus beaux jours de la république romaine et l'ouvrage entier peut-être considéré comme un des meilleurs écrits de la littérature latine, depuis le siècle d'Auguste. Son *traité des reliques* est une merveille, écrit avec mesure, précision et sûreté; on ne peut le lire sans être débarrassé instantané-

ment des superstitions que l'on a mis dix-huit siècles à répandre et à implanter. Calvin avait l'âme et le tempérament d'un républicain austère et convaincu; il commit une grande faute, celle d'être intolérant à sa manière[1], mais il avait, plus que Luther, le sentiment de son œuvre; il la voulait solide et durable, ne reculant devant aucun obstacle pour faire triompher ce qui, dans sa conscience, était le bien et le vrai. De fait ces deux hommes furent les plus grands artisans du progrès au XVIe siècle.

Pendant que le calvinisme est adopté par les protestants de Suisse, de Genève, de France et des Pays-Bas; pendant que le luthéranisme s'étend en Allemagne, en Suède, en Danemark et dans le nord de l'Europe, une révolution religieuse s'opère en Angleterre. Ses mobiles en furent moins purs, à coup sûr, mais l'esprit autoritaire de la cour de Rome et sa fureur de se mêler des affaires politiques et temporelles y contribuèrent tout autant que l'amour. Henri VIII, qui ne mérite aucune sympathie — au contraire — s'éprend avec fureur d'une fille d'honneur de Catherine d'Aragon, sa femme, tante de Charles-Quint. Il veut l'épouser et s'adresse à la cour de Rome pour faire prononcer la dissolude son mariage. Celle-ci, qui avait bien consacré d'autres illégalités, et même des crimes, n'ose, de crainte de Charles-Quint qui dominait alors l'Europe, casser une union qui, en droit, lui paraissait

1. Michel Servet fut brûlé à Genève en 1553, comme hérétique, à la poursuite de Calvin.

légitime. En cela elle avait raison, mais elle eut tort d'ourdir des intrigues contre le roi d'Angleterre; celui-ci s'en fâcha, chassa sa femme, épousa sa maîtresse à laquelle il devait bientôt faire trancher la tête, et, finalement, abjura le catholicisme. Il se composa un système religieux, dont il était le chef suprême, tenant à la fois du calvinisme et du luthéranisme ; c'est encore la religion actuellement établie en Angleterre.

Édouard, fils et successeur d'Henri VIII, ne fit que passer et sa sœur *Marie la Sanglante* lui succéda. La cour de Rome recommença aussitôt ses intrigues auprès d'elle, et cette malheureuse reine, aigrie par les malheurs de son enfance, et par les souffrances de sa mère, animée par un fanatisme étroit et cruel, essaya de rétablir le catholicisme. Elle ne réussit qu'à le rendre odieux ; elle appela à son aide les jésuites et les dominicains ; elle eût voulu implanter l'inquisition ; en un mot elle prit des bourreaux pour apôtres et la persécution pour moyen de persuasion. Cette tentative ne pouvait longtemps durer. A sa mort Élisabeth monta sur le trône, rétablit le protestantisme, fit exécuter quelques jésuites dont les conspirations étaient notoires et coûtèrent la vie à l'infâme Marie Stuart, dont, nous ne savons pourquoi, on a fait une héroïne et une martyre; enfin elle chassa les corporations religieuses qui s'étaient introduites dans le royaume, et de son règne date la véritable gloire et la prospérité de l'Angleterre.

Arrivons maintenant aux jésuites, à la plus fu-

neste et à la plus immorale de toutes les corporations religieuses, à celle qui a causé les plus grands troubles et qui a ramassé le plus d'argent. Cette société de Jésus que nous allons étudier dans son fondateur, dans ses actes et ses préceptes, a pratiqué et enseigné l'assassinat politique ; elle a prêché le meurtre et la prostitution, le parjure et le vol, elle a exercé sur les générations qui se sont succédé jusqu'à nos jours, par un enseignement sans contrôle, l'influence la plus déplorable et la plus pernicieuse.

Cent fois expulsée successivement de tous les États, cent fois par ses intrigues elle a regagné le terrain perdu, s'étendant partout à la fois, se glissant auprès des souverains et les guidant par ses conseils perfides, se déployant aux Indes, où elle établit l'inquisition et fait plus de deux cent mille cadavres, s'introduisant dans les solitudes du Paraguay et y formant un État dont elle est la maîtresse absolue et dont elle ferme prudemment l'accès aux autres nations de l'Europe.

Chose étrange, qui semble faite pour donner un démenti au progrès et à la civilisation, jamais cette société n'a été plus orgueilleuse, plus riche, plus puissante, plus étendue, plus audacieuse qu'à l'heure où nous écrivons. En elle se résume la force et le symbole de la réaction européenne ; où la liberté et la justice se lèvent elle s'enfuit honteusement ; lorsque les peuples vaincus se courbent sous le joug, elle revient insolente, intolérante, dominatrice, les mains pleines de troubles et de malheurs.

Elle a pris le pouvoir temporel sous sa protection ; elle s'est incarnée dans ce principe funeste à la civilisation et à la liberté ; pour le soutenir elle a eu toutes les audaces, toutes les prodigalités, elle a usé de toutes les ressources, de toutes les intrigues, — disons le mot — de tous les crimes, et elle semble avoir pour mission providentielle de le conduire au tombeau, dans un avenir que nous espérons prochain, — après quoi elle descendra elle-même dans l'abîme. Voilà ce qu'est la société de Jésus, et nous le prouverons ; voyons d'abord ce que fut son fondateur.

Ignace, ou Inigo — au dire du révérend père Bouhours qui a écrit sa vie — était un petit gentilhomme de Biscaye. Le point est contesté, mais la chose importe peu ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était ruiné par ses folies de jeunesse, pauvre, obscur, dévoré d'ambition et qu'il prit du service. A cette époque, en Espagne comme ailleurs, les nobles dépourvus de fortune et d'instruction n'avaient que deux refuges suprêmes, deux carrières où ils pouvaient vivre et quelquefois arriver aux honneurs et à l'opulence : le cloître et l'armée. Ignace n'avait point de fortune; il avait encore moins d'éducation, ne sachant que lire et écrire vulgairement, parlant même très-incorrectement sa langue; le cloître lui semblait par cela même interdit, du reste il ne se sentait aucune vocation ; faute de mieux, il choisit donc l'armée.

C'est à son ignorance qu'il dut son élévation sur cette terre et plus tard son introduction dans le ciel,

ce qui semblerait justifier jusqu'à un certain poin
la fameuse béatitude : « *Beati pauperes spiritu, qui
regnum cœli possidebunt :* Bienheureux les pauvre
d'esprit, parce qu'ils posséderont le royaume de
cieux ! »

Blessé au siége de Pampelune en 1521, un éclat d
pierre lui brisa la jambe. Si cette jambe avait p
être remise sans laisser subsister de difformité
Ignace fût resté soldat et n'eût vraisemblablemen
jamais été mis au rang des saints. Mais il était d
qu'il en serait autrement ; le chirurgien entre le
mains duquel tomba notre héros ne put ou ne su
rétablir convenablement le membre malade et le fu
tur saint se fit héroïquement casser de nouveau l
jambe dans l'espoir que le second traitement répa
rerait les défectuosités du premier. La claudicatio
ruinait sa carrière de soldat et de débauché ; or Ignac
ne voulait pas boiter, et tenait à faire sa positio
dans les armes.

Donc on lui brisa une seconde fois la jambe ; o
lui scia un os au-dessus du genou, après quoi, na
turellement, le membre si tourmenté se trouva d
beaucoup plus court que l'autre. Le saint en éprouv
un désespoir immense et recourut à tous les empi
riques, mais sans succès. Il se faisait chaque mati
tirer violemment le membre récalcitrant, assujett
entre des éclisses de fer ; tout cela vainement et i
fallut bien se résigner à chercher autre part qu
dans la carrière militaire un théâtre à ses futurs ex
ploits.

Pendant qu'il cherchait, triste et languissant su

son lit de douleur, il éprouva le besoin de lire, demanda des livres, et, entre autres ouvrages à sa portée, on lui remit la vie des Pères du désert. Nous en savons déjà assez de son caractère extravagant pour comprendre que ce dernier ouvrage le remplit d'un enthousiasme qui touchait à la folie. « Le régime et la douleur, dit le père Bouhours, lui avaient affaibli la tête ; son imagination s'échauffa par ces peintures de pénitences extraordinaires, » et il ne rêva plus que de la vie cénobitique et de ses hallucinations. Parmi tous ces héros fantaisistes à l'existence au moins très-problématique, il ne choisit pour patron ni Siméon le Stylite, ni Paul, le moine au corbeau bienfaisant, mais saint Antoine, le moine au porc, celui contre lequel Satan avait employé vainement toute son adresse et toutes ses séductions.

Et comme son nouveau patron il se mit à avoir des visions. Satan, en personne, ne dédaigna pas de le venir tourmenter; mais le nouveau converti le mit en fuite, à grand renfort de signes de croix, après quoi la Vierge vint le visiter et — toujours suivant le père Bouhours — le combla de grâces et de bénédictions. Après un pareil prodige, Ignace qui a encore beaucoup d'idées mondaines dans la tête ne peut faire moins que de prendre la Vierge Marie pour sa dame et de se rendre au couvent de Monferrat, en Catalogne, pour y passer la veille des armes et consacrer à la reine des cieux son épée et sa vie.

Chemin faisant, il eut une aventure bien propre à

témoigner de l'état de son esprit. Il rencontra un Maure, musulman, avec lequel il s'empressa de lier conversation, lui racontant où il allait et dans quel but. Le Maure avait besoin d'être convaincu et Loyola voulait le convaincre. Donc ils parlèrent de la naissance de Jésus-Christ et de la virginité de sa mère. Ici nous citons:

« L'Espagnol voulut faire de longs raisonnements sur ces mystères impénétrables au raisonnement où la foi peut seule servir de guide. Le musulman qui n'avait point de foi raisonnait aussi. « L'enfantement disait-il, est la destruction de la virginité comme la mort est celle de la vie. Si donc votre Vierge a enfanté il faut qu'elle ait cessé d'être vierge. »

« Ignace était indigné, mais n'étant pas théologien, ne connaissant aucune des preuves qui appuient dans l'Église cet article de la foi, et son chemin donnant d'un autre côté il quitta ce dangereux raisonneur [1]. »

Mais il se ravisa bientôt, se disant qu'il avait mal défendu la belle cause qui lui était confiée; il tira donc son épée et se mit à la poursuite de l'infidèle dans le but de le convaincre. Le musulman ayant pris une autre route, Loyola ne le trouva point et s'en fut à pied faire sa veille des armes et consacrer son épée et sa dague à la Vierge, sa nouvelle dame.

De ce jour Ignace renonça à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ; il dépouilla le vieil homme et l'on put voir l'homme nouveau, couvert de haillons et

1. *Histoire impartiale des Jésuites.*

d'ordures[1], errant comme un fou, excitant encore plus la terreur que la pitié.

Poursuivant toujours l'idée fixe qui s'était emparée de son cerveau malade à la lecture des exploits des Pères du désert, notre insensé découvrit une caverne profonde et s'y retira, déclarant qu'il y resterait sept jours et sept nuits sans boire ni manger. Il comptait sans doute sur le corbeau de saint Paul, et au moins sur une ration de pain céleste par jour. Mais le corbeau nourrisseur ne vint pas, et le chevalier de Marie se résigna à prendre de lui-même quelques aliments. Il en prit assez peu pour avoir des visions extraordinaires, comme en ont seulement ceux qui sont destinés à la sanctification : il vit Dieu et le Diable, le mystère de la Trinité et celui de l'Incarnation : il vit surtout le plan de la société qu'il devait fonder par la suite. Mais de ce dernier point il ne parla que beaucoup plus tard — naturellement.

Il était tard cependant, pour renouveler en Espagne, en plein seizième siècle, les prouesses des moines qui infestèrent l'Orient aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La foule n'accourait pas à la nouvelle Thébaïde ; on n'y venait point en pèlerinage, et Ignace s'y ennuyant fort, il en revint à sa première idée, celle d'aller convertir les musulmans à.... Jérusalem. Il partit et chemin faisant écrivit le seul ouvrage qu'il ait jamais publié, ses fameux *Exercices spirituels* dans lesquels Jésus-Christ d'un

1. Bouhours.

côté et Satan de l'autre montent à cheval, s'envoient des défis et de curieuses provocations, haranguent leurs soldats, les rangent en bataille et se ruent l'un sur l'autre comme de pauvres petits princes chrétiens.

Que fit-il à Jérusalem? on ne sait, mais il revint bientôt et, sans rien savoir, embrassa la profession de prédicateur ambulant, allant de ville en ville, de bourgade en bourgade, parlant de toutes choses qu'il ignorait et de quelques autres encore. Puis il s'avisa enfin d'aller à l'école, ce qu'il eût dû faire tout d'abord, et enfin il recruta quelques vieilles femmes aussi ignorantes que lui, qui le suivaient en guise de disciples.

La très-sainte inquisition ne vit pas d'un bon œil ce nouveau réformateur; elle l'emprisonna plusieurs fois, le relâchant ensuite comme atteint de folie. Fatigué de tant d'insuccès, Ignace résolut enfin d'aller étudier à l'université de Paris. Là, il apprit les éléments du latin, quelques formules de philosophie et de théologie; il trouva quatre Espagnols et un Savoyard qu'il enrôla sous sa bannière, et qu'il conduisit à Rome, au foyer de la réaction et de la superstition. Le succès l'y attendait.

Pierre Caraffa, qui fut depuis pape, sous le nom de Paul IV, alors évêque de Théate, venait de fonder les Théatins; il avait besoin de personnel et reçut les nouveaux venus à bras ouverts. Mais Loyola ne voulait point obéir; il se sentait né pour le commandement et l'intrigue; aussi refusa-t-il d'entrer dans le monastère de Pierre Caraffa, dont il se mé-

nagea toutefois la protection. Il reprit donc sa vie errante, ses prédications, et se fit arrêter à Venise, sous l'inculpation d'hérésie et de sorcellerie. Son protecteur l'arracha aux griffes de l'inquisition.

Pendant ce temps, ses camarades, plus habiles et plus instruits, s'insinuaient adroitement dans la haute société italienne, plaisaient aux femmes et recrutaient des adhérents. C'est ainsi que se fonda le nouvel ordre religieux. Le pape qui avait besoin de serviteurs fanatiques approuva authentiquement la société nouvelle, par une bulle du 27 septembre 1540; il faut dire aussi que Loyola avait eu l'adresse d'inscrire en tête de ses statuts l'obéissance absolue, le dévouement sans bornes aux pontifes romains.

Ignace avait certainement le cerveau dérangé au moins dans les premières années qui suivirent sa conversion. Toutefois il est juste de convenir que le plan de sa société fut très-habilement dressé. Qu'il eût recouvré sa raison ou qu'il agît d'après les conseils de ses premiers compagnons, peu importe. La vérité est là; la fondation de la société de Jésus fut un chef-d'œuvre. Tous les autres ordres avaient eu pour point de départ des faits miraculeux, et le public commençait à être rassasié de prodiges. Ignace évita avec soin cette mise en scène. Le Christ lui apparut bien une dernière fois aux portes de Rome pour lui promettre sa protection, mais il ne divulgua le fait qu'en petit comité, avec une prudence admirable. Les miracles sagement mis de côté, le nouvel ordre évita de donner dans un travers qui nuisait énormément à ses devanciers; on faisait

alors chèrement payer les fonctions religieuses; les jésuites les remplirent pour rien. Il en fut de même de l'instruction ; ils ouvrirent des colléges gratuits, et, la protection papale aidant, malgré toutes les jalousies qu'ils excitèrent, ils eurent bientôt une grande vogue, gage de leurs succès futurs.

Ces succès ne se firent pas attendre; solidement établis à Rome, les jésuites songèrent à étendre leur domination. Ils avisèrent l'Irlande, et le pape y envoya aussitôt deux des leurs avec le titre de nonces apostoliques, inquisiteurs et réformateurs de l'Église irlandaise. Mais ces deux moines, peu accoutumés à l'éclat des grandeurs, commirent tant de fautes et d'exactions, que, malgré leur mission, ils furent rapidement mis en fuite.

Trois autres furent envoyés en Allemagne comme théologiens du pape, à la suite d'un nonce. Plus habiles que leurs frères députés en Irlande, ils réussirent à s'insinuer à la cour de l'empereur. D'autres partirent pour la France et y préparèrent sourdement l'établissement de leur ordre. En Espagne et en Portugal, ils n'eurent qu'à se présenter pour être reçus avec enthousiasme.

En Italie, tout allait pour le mieux; ils fondent d'abord un collége à Padoue et y réunissent un riche prieuré, que leur résigne un ecclésiastique dont ils ont gagné l'esprit. L'héritier légitime leur fait un procès, et ils allaient le perdre; mais déjà ils avaient des intelligences secrètes en plus d'un endroit, et un présent offert à propos à la maîtresse du doge leur donna gain de cause.

Expérimentés en intrigues, ils s'insinuent auprès de François Borgia, fils d'un bâtard de ce cruel, impudique et incestueux Alexandre VI, qui, à lui seul, suffirait pour déshonorer toute la papauté. Ce petit-fils de l'ignoble pontife était duc de Candie, grand d'Espagne et vice-roi de Catalogne. Agé, riche, crédule et vaniteux, il était ardemment convoité par les franciscains et les dominicains. Sa conquête fut un tour de force; les jésuites l'enlevèrent, se firent donner un collége dans sa ville de Candie, et ensuite le firent ériger en université.

Ce fait d'armes revient au jésuite Lefebvre, compagnon d'Ignace, qui ne s'en tint du reste pas là. Il travailla si bien le vieux duc, que celui-ci demanda bientôt à se faire jésuite lui-même. Il quitta ses enfants et ses titres pour se mettre à commencer ses études. Naturellement Ignace, qui avait fait lui-même des études très-sommaires, adoucit tout ce qu'il pouvait y avoir de désagréable dans cette démarche de Borgia. Il le dispensa du noviciat et le laissa quatre ans dans le monde pour lui donner le temps de régler ses affaires et de dépouiller ses enfants au profit de la société de Jésus. Plus tard Borgia fut placé dans le ciel à côté de Loyola. Le corps de ce troisième général de la compagnie de Jésus, mort en 1572, est à Madrid dans l'église de la maison professe des jésuites.... et à Rome dans l'église du Grand-Jésus.

En Portugal, un autre compagnon d'Ignace, Simon Rodrigues[1], était parvenu à se faire nommer insti-

1. Les compagnons d'Ignace, ainsi que nous l'avons dit, étaient

tuteur du jeune prince royal. Il persuada au roi Jean III d'affermir sa puissance dans les Indes en y envoyant des missionnaires. Ce souverain y consentit (1541); François Xavier et un autre furent immédiatement expédiés pour aller commencer aux Indes la fortune de la société. Ils arrivèrent à Goa l'an 1542, après avoir fait plusieurs miracles pour se distraire pendant la traversée. Une fois arrivé, François Xavier, qui ne savait pas se faire comprendre des gens qu'il voulait évangéliser, se persuada bientôt qu'on n'établirait jamais aucun christianisme de durée parmi les païens, à moins que les auditeurs ne fussent à la portée d'un mousquet. Il se hâta donc, en qualité de nonce et de mandataire de la sainte inquisition, de demander au roi de Portugal de soutenir ses prédications par les supplices et de lui donner un ordre pour ôter les biens et la vie à ceux qui, après avoir quitté le culte des idoles, laisseraient voir quelque envie d'y retourner. Le roi y consentit volontiers, et dès lors François-Xavier, transformé en pourvoyeur de gibet et en bourreau, convertit les infidèles par centaines, chaque jour, c'est-à-dire qu'il envoyait au supplice tous ceux qui n'embrassaient pas la croix. Ce féroce convertisseur inonda les Indes de sang. Barthélemy de Las Casas, dans son *Histoire admirable des horribles insolences*,

au nombre de six : cinq Espagnols et un Savoyard. En voici les noms : François-Xavier, dont on a fait également un saint, on verra pourquoi; Jacques Lainès, qui fut le véritable organisateur des jésuites; Alphonse Salmeron; Alphonse Bobadilla; Simon Rodrigues et Pierre Lefebvre.

cruautés et tyrannies exercées par les Espagnols aux Indes occidentales, affirme qu'en quarante ans les deux apôtres du christianisme ne firent pas périr moins de DOUZE MILLIONS de créatures humaines. Arnaud, dans son discours sur les jésuites, va plus loin; il prétend que les jésuites ont fait mourir par le fer et par le feu VINGT MILLIONS d'Indiens.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut François-Xavier qui importa l'inquisition dans toutes les possessions portugaises, et que la responsabilité du sang versé lui appartient tout entière. Est-ce pour cela que l'Église en a fait un saint et l'a surnommé « l'*apôtre des Indes?* »

Après avoir longtemps erré, toujours accompagné de soldats et de bourreaux, après avoir été pris pour un fou au Japon, et n'avoir pu même soutenir une discussion théologique avec les bonzes du pays, ce saint, à l'humeur inquiète et vagabonde, se dirigea vers la Chine. « *Je veux aller*, écrivait-il, *porter la religion à la Chine; je suis choisi du Ciel pour une si haute entreprise, par une grâce spéciale. J'y veux aller, n'importe que tout l'enfer se déchaîne, pourvu que Dieu me favorise.* »

L'enfer ne se déchaîna pas, et une fièvre chaude mit fin à ce zèle sanguinaire. Ce n'est pas ainsi qu'eût dû paisiblement mourir l'homme qui avait tant fait de victimes! En peu d'années les jésuites s'implantèrent au Congo d'où ils se firent chasser, au Japon et au Brésil où ils introduisirent les Portugais et l'inquisition.

Restait la France. Malgré les intrigues de Lainès

et de Salmeron, ils ne pouvaient réussir à s'y faire reconnaître et à s'y implanter. A plusieurs reprises ils obtinrent des lettres patentes du souverain, mais les parlements, les évêques, les universités, les moines étaient ligués contre eux. En 1553, la Sorbonne, consultée à leur sujet, répondait :

« Cette nouvelle société, qui s'attribue le nom extraordinaire et inouï de compagnie de Jésus, *qui reçoit indifféremment et licencieusement dans son sein toutes sortes de personnes quelque méchantes, illégitimes et infâmes qu'elles soient*, qui ne diffère en aucune façon des prêtres séculiers, ni par l'habit, ni par la tonsure, n'ayant ni chœur, ni jeûne, ni silence, ni aucune des observances qui distinguent et maintiennent les autres ordres religieux; cette société à laquelle ont été accordés tant de priviléges touchant l'administration de la pénitence et de l'eucharistie, touchant la prédication, la liberté de donner des leçons et d'enseigner, au préjudice des évêques et de l'ordre hiérarchique, comme au préjudice des autres ordres religieux et même des princes et seigneurs temporels, contre les priviléges des universités, ce qui tend à l'oppression et à la vexation des peuples; cette société, en un mot, nous paraît contraire à l'honneur de la profession monastique, semble énerver l'exercice public honnête et pieux et nécessaire des vertus, des abstinences, des aumônes et des austérités. Elle est très-propre à attirer les religieux des autres ordres; elle soustrait de la juridiction et de la soumission due aux évêques; elle prive injustement les seigneurs, tant ecclésiastiques

que séculiers, de leurs droits; elle ne peut occasionner que des troubles et des discussions dans l'un et dans l'autre de ces deux états et causer des querelles, des plaintes, des disputes, des jalousies et des schismes.

« Toutes ces choses et plusieurs autres encore, mûrement examinées et diligemment considérées, cette société nous paraît extrêmement dangereuse en ce qui concerne la foi, ennemie de la paix de l'Église, funeste à l'état monastique et nous semble plutôt née pour la ruine que pour l'édification des fidèles. »

En même temps que la Sorbonne rendait ce décret, Eustache du Bellay, évêque de Paris, présentait au parlement (1554) la requête suivante, contenant tous les motifs d'exclusion qui étaient allégués alors contre les jésuites. Elle est ausssi curieuse qu'intéressante à lire :

« L'évêque de Paris, auquel, par ordonnance de la cour, ont été communiquées quelques bulles des papes Paul et Jules tiers, ensemble les lettres patentes du roi Henri, à présent régnant, adressante à ladite cour, pour procéder à la vérification, lecture et publication desdites bulles obtenues par les eux disant jésuites ou la société sous le nom de Jésus.

« Après les protestations, en cet endroit pertinentes, de l'obéissance et révérence qu'elle doit et veut porter tant au saint-siége qu'au roi.

« Dit que lesdites bulles contiennent plusieurs choses qui semblent, sous correction, étranges et

aliennées de raison, et qui ne doivent être tolérées ni reçues en la religion chrétienne.

« En premier lieu en ce que lesdits impétrans veulent être appelés la société sous le nom de Jésus, qui est, sous correction, nom arrogant pour eux, voulant attribuer à eux seuls: *quod Ecclesiæ catholicæ et œcumenicæ competit :* et qui est proprement dite la congrégation ou société des fidèles, desquels Jésus-Christ est le chef, et conséquemment sous Jésus-Christ, et semble qu'ils se veulent dire seuls faire et constituer l'Église.

« *Secundo.* Ils promettent et avouent les trois vœux solennellement et mêmement pauvreté: renoncent à avoir aucune chose propre, *etiam in communi :* fors qu'ès villes èsquelles y a Université, ils pourront avoir colléges fondés pour les étudians.

« Mais par les lettres-patentes du roi leur est seulement permis avoir une maison à Paris, et non ailleurs en ce royaume, de l'érection de laquelle maison est à présent question: et néanmoins ne disent, si c'est pour recevoir ladite société ou pour un collége pour les étudians.

« Si pour leur habitation ils n'y peuvent avoir aucune fondation; si pour collége il leur est permis. Mais faut noter que combien qu'ils aient la superintendance dudit collége; toutefois, lesdits écoliers ne sont encore de ladite compagnie, pour n'avoir fait lesdits vœux, lesquels ils ne sont reçus à faire que l'on ne connoisse quel fruit on espère de leur étude.

« Aussi lesdites bulles portent que l'admission et exclusion desdits écoliers lui appartient; et si lesdits

écoliers étoient jà reçus, ayant fait lesdits vœux, il n'y auroit plus d'exclusion.

« *Tertio.* En ce qu'ils entendent bâtir et conduire ladite maison et vivre d'aumônes, considéré la malice du tems, auquel la charité est bien fort refroidie d'autant qu'il y a beaucoup de monastères et maisons jà reçues et approuvées, qui vivent et s'entretiennent desdites aumônes, auxquelles cette nouvelle société ferait grand tort, car ce seroit autant distraire de leurs aumônes : partant, faudroit les ouïr avant ladite publication, comme y ayant intérêt, c'est savoir les quatre Mendiants, les Quinze-Vingts et les Repenties.

« Mêmement seroit faire tort aux hôpitaux et maisons-Dieu et aux pauvres qui sont en iceux nourris d'aumônes: c'est à savoir la communauté du Bureau des Pauvres, les Enfants de la Trinité, les Enfants Rouges, l'hôpital Saint-Germain-des-Prés ; et encore est sans doute que les aumônes de l'Hôtel-Dieu de Paris en seront diminuées.

« *Quarto.* Combien qu'ils aient voué pauvreté, toutefois, ils entendent être pourvus aux dignités ecclésiastiques, et ès plus grandes, comme archevêchés et évêchés et même avoir collation et disposition des bénéfices : et combien qu'ils veulent et accordent ne pouvoir accepter lesdits évêchés sans le consentement, c'est à savoir du général de la société et les frères du général; si est-il par là évident que mettant la main à la charrue, ils ont regardé derrière.

« *Quinto.* En ce qu'ils ne veulent être corrigés que par la société, encore qu'ils fussent entrés au mi-

nistère des évêques, à quoi toutes fois ils ne veulent être contraints, qui est bien à dire que volontairement ils y peuvent entrer. Et si, ainsi *appellés* à un bénéfice de curé, il y avoit faute commise en ce qui concerne l'état de curé; ils doivent pour ce regard être punis par le diocésain, quelque privilége qu'ils puissent avoir.

« *Sexto*. En ce qu'ils entreprennent sur les curés : prêcher, ouïr les confessions et administrer le Saint-Sacrement, indifféremment, sans congés et permission desdits curés, et combien que, par le regard du dit sacrement, ils exceptent la fête de Pâques, toutes fois pour les confessions n'y a aucune exception contre la décrétale, *omnis utriusque sexus*. Il est certain que tels priviléges ont été autrefois donnés et octroyés aux mendiants, mêmement aux frères prêcheurs et cordeliers, dont sont procédées grandes altercations entre lesdits curés et eux, et pour lesquelles a été faite la Clémentine *Dudum de sepulturis*. Lesquelles altercations, pour mêmes causes, certainement adviendront encore.

« *Septimo*. Non-seulement ils entreprennent sur lesdits curés, mais aussi sur les évêques, quand ils veulent avoir pouvoir d'excommunier, dispenser, *cum illegitime natis*, sans exprimer comment, *ut promoveri possint consecrare basilicas sive ecclesias et alia vasa et ornamenta ecclesiastica.*

« En quoi on voit que non-seulement, *quæ sunt jurisdictionis* ils entreprennent: mais *ea quæ sunt ordinis*, car il est certain que *consecrationes nisi ab Episcopis consecratis fieri non possunt.*

« *Octavo.* Non-seulement sur les évêques, mais sur le pape ils entreprennent, en ce qu'ils peuvent dispenser *super irregularitate, quod soli Romano Pontifici competit; maxime, quando in contemptu clavium.*

« *Nono.* Combien que *ipsi Romano Pontifici obedientiam specialiter voveant*, et que leur ordre soit par lui accordé spécialement pour être envoyé aux Turcs, infidèles, hérétiques et schismatiques; toutefois ils veulent qu'il soit permis à leur supérieur pouvoir révoquer ceux ainsi annexés par le pape, qui est directement contre leur vœu.

« *Decimo.* Ils sont seulement tenus au service particulier, sans dire à quel usage, chacun d'eux demeurant en liberté de ce qu'il voudra dire et sans qu'ils soient tenus à dire ou ouïr *haute messe*, matines ou vêpres, et autres heures canoniales, étant par ce moyen exempts de ce à quoi les laïques seront tenus et obligés, à savoir d'aller aux fêtes à la grand'-messe et à vêpres.

« *Undecimo.* En ce qu'il leur est donné licence de commettre partout où voudra leur général aux lectures de la sainte théologie, sans de ce avoir permission, chose très-dangereuse en cette saison, et qui est contre les priviléges des Universités, pour distraire les étudians en ladite Faculté.

« Pour la fin, pèsera la cour que toutes nouveautés sont dangereuses, et que d'icelles proviennent plusieurs inconvéniens non prévus ni prémédités.

« Et par ce que le fait que l'on prétend de l'érection dudit ordre et compagnie, est qu'ils iront prê-

cher les Turcs et infidèles et les amener à la connaissance de Dieu; faudroit, sans correction, établir lesdites maisons et sociétés ès lieux prochains desdits infidèles, ainsi qu'anciennement a été fait des chevaliers de Rhodes qui ont été mis sur les frontières de la chrétienté, non au milieu d'icelle : aussi y auroit-il beaucoup de temps perdu et consommé d'aller de Paris jusqu'à Constantinople et autres lieux de Turquie. »

Ignace ne se consola pas de cette double sentence prononcée contre son ordre; un profond chagrin s'empara de lui, malgré les triomphes que ses compagnons remportaient dans les deux mondes, et il mourut le 31 juillet 1556, à l'âge de soixante-cinq ans. La première partie de son existence s'était passée dans la dissipation et les plaisirs; la seconde dans une espèce de mysticisme touchant à la folie et la troisième dans les tracas et les ennuis qu'il devait à sa vanité et à son insatiable ambition.

L'Église en a fait un saint! Son corps desséché est à Rome, magnifiquement enchâssé dans l'église du Grand-Jésus, où il fait des miracles sans nombre. Il a dans une multitude d'autres églises assez de reliques pour former six corps au moins.

CHAPITRE XII.

Lainès, second général des jésuites. — Sa conduite au colloque de Poissy. — Les jésuites sont reçus en France. — Le concile de Trente. — Lainès y défend l'infaillibilité et la suprématie papale. — Il soutient les abus contre lesquels s'élevaient les protestants et plusieurs prélats. — L'Université intente un procès aux jésuites. — Nouvelle consultation. — Victoire des jésuites. — Abrégé chronologique de l'histoire de l'ordre depuis sa fondation jusqu'à sa seconde expulsion de France. — Doctrine et morale des jésuites. — Ils ont autorisé l'assassinat politique, le meurtre, le faux serment, le vol, l'infanticide, le viol et la prostitution.

Lainès, à la mort d'Ignace, fut nommé général des jésuites. Cela lui était bien dû, car il était le véritable organisateur et créateur de cet ordre. Il ne ressemblait en rien à son prédécesseur; aussi ambitieux que lui, il avait en plus la science, l'intrigue et la fourberie à son service; c'est à lui que devait revenir la gloire d'établir la Société de Jésus en France. Il avait quelques raisons de redouter le ressentiment du pape, qui en voulait toujours aux premiers compagnons d'Ignace de ce qu'ils n'avaient

point voulu entrer chez les Théatins. Ce fut une raison pour Lainès de se montrer soumis, affectueux, dévoué au saint-siége. Précisément Paul IV avait irrité contre lui Charles V et redoutait que cet empereur ne revînt prendre et saccager Rome, comme il l'avait fait peu d'années auparavant, sous Clément VIII. Lainès lui suggéra l'idée de fortifier Rome à nouveau et d'employer les corporations religieuses aux travaux.

Ce fut un curieux spectacle que de voir tous ces oisifs se transformer en manœuvres pour relever les murs de la vieille cité des Césars. Les jésuites montrèrent, en cette occasion, un zèle infatigable. Chaque matin ils se rendaient en procession sur la brèche et le soir ils étaient les derniers à quitter le chantier. Cela n'empêcha pas le pape de leur ordonner de modifier leur constitution en ce qui touchait la suppression des offices publics et la perpétuité du général. C'était réduire la Société de Jésus au rang des ordres religieux vulgaires et la tuer à son origine. Lainès était jeune et patient; il promit tout au pape qui était vieux, et les jésuites se mirent bravement à chanter la messe et les vêpres dans leur église.

Mais Paul IV mourut bientôt après, au milieu du mépris général. Le peuple brisa ses statues et voulut mettre son corps en pièces (1559). « Il avait rajeuni dans l'ardeur de son zèle le vieux pouvoir de l'inquisition, qu'il appelait l'antidote de l'hérésie, et l'avait rendu si violent que lorsque la mort l'emporta, le peuple soulevé brisa les portes des prisons

ou languissaient quatre cents victimes, saccagea le palais des inquisiteurs, brûla leurs informations, et après avoir renversé la statue du pape au Capitole, en traîna la tête dans toutes les rues[1]. »

L'année suivante Lainès recommença ses démarches en France. On vit reparaître à la barre du Parlement les élèves des jésuites, toujours appuyés par les ordres du Roi, et toujours sollicitant, avec soumission, l'agrément des magistrats. Eustache du Bellay, dont nous avons donné la requête énergique, était gagné; il consentait à recevoir les jésuites à la condition qu'ils renonceraient à tous leurs priviléges, et même à leur nom, qu'ils se soumettraient aux statuts des Universités, qu'ils seraient simplement une association de prêtres savants et pieux et non pas un ordre nouveau.

C'était dur, mais Lainès promettait tout. Cependant le Parlement ne cédait pas. Il avait renvoyé les postulants à la Sorbonne et aux évêques; il les renvoya cette fois au colloque de Poissy qui venait de s'assembler.

Ce colloque était une espèce de concile national composé d'évêques et de ministres protestants, assemblés dans le but de mettre fin aux divisions qui désolaient la France. Lainès mit en jeu toutes ses intrigues pour y être envoyé. Il représenta au nouveau pape Pie IV « que la Société de Jésus était le régiment du pape, qu'elle était pleine de braves sol-

1. Mary Lafon, *Mille ans de guerre entre Rome et les papes*, page 91.

dats prêts à voler partout où ses ordres l'appelleraient, » et il eut gain de cause. Il vint donc en France à la suite d'un nonce, et dès l'abord il prit position dans l'assemblée. Sentant bien que les catholiques ne voulaient aucun accord avec les réformés, mais seulement gagner du temps, préparer la nuit affreuse et les massacres horribles de la Saint-Barthélemy, il déploya toute la vigueur de son éloquence contre les enfants de Luther et de Calvin. Il les appela des loups couverts d'une peau de brebis, des renards trompeurs, des singes adroits, et, par ce langage grossier et violent, il rangea les évêques de son côté. Ceux-ci ne crurent pas devoir se passer plus longtemps d'auxiliaires aussi ardents, et le Parlement vaincu enregistra les lettres patentes qui autorisaient les jésuites par un titre légitime. C'était enfin le triomphe.

Lainès ne fut pas ingrat envers le pape Pie IV. Ce pontife ayant fait reprendre le concile de Trente, Lainès y parut, comme général des jésuites, ayant bien soin de se séparer à la fois des évêques et des moines, et il y prit, avec une grande ardeur, la défense des intérêts temporels et spirituels de la papauté.

Une grave question s'agitait. En parlant de la consécration des prêtres, on demanda de qui les évêques tenaient le droit de les consacrer. Si le concile avait décidé qu'ils le tenaient de Jésus-Christ, alors les prélats étaient déclarés indépendants du pape, ils recouvraient leur liberté et secouaient enfin le joug de l'évêque de Rome. Ils en auraient

naturellement conclu que tous ensemble ils lui étaient supérieurs, et c'en était fait de l'infaillibilité papale et même, par la suite, du pouvoir temporel.

Ce fut à Lainès que l'on confia la cause de la papauté, au général d'un ordre qui avait lié son sort à celui des papes. Naturellement il plaida la nécessité d'un seul chef dans l'Église; il démontra que l'évêque de Rome était le successeur de saint Pierre qui seul avait eu le pouvoir de faire des évêques; enfin il établit que le pape était seul monarque de l'Église, que les évêques étaient des magistrats subalternes délégués par lui et qu'en lui seul résidait l'autorité suprême, l'infaillibilité et tous les priviléges que Jésus-Christ a promis au corps des défenseurs de sa religion.

Cette théorie excita de vives réclamations; un évêque vénitien et un archevêque espagnol la réfutèrent avec force; néanmoins elle fut admise, et devint plus tard un article de foi.

Il en fut de même des abus qui avaient amené la réforme de Luther et de Calvin. Quelques prélats voulaient sagement les faire disparaître, surtout les dispenses dont on faisait à Rome un commerce scandaleux, les annates que les papes se faisaient payer bien exactement, avant que de livrer aucune bulle aux prélats élus, les priviléges, les exemptions abusives, le commerce des indulgences et la pluralité des bénéfices. Pie IV était effrayé de l'unanimité avec laquelle on s'accordait pour couper ces canaux qui portaient à Rome l'argent de toute la catholicité.

Lainès se chargea encore de les défendre.

Il démontra que c'était une hérésie d'avancer que les souverains pontifes ne pouvaient accorder toute sorte de priviléges; que c'en était une autre de prétendre qu'un prélat ne pouvait pas posséder les revenus de cinq ou six diocèses; qu'enfin les lois divines et humaines donnaient à l'évêque de Rome le droit de vendre fort cher aux autres évêques les bulles qui confirment leur élection.

Nous nous sommes longuement étendus sur la fondation des jésuites; il était important de révéler toutes les intrigues qui ont présidé à la naissance d'un ordre qui a exercé une si funeste influence sur la civilisation. Ce que nous voulions bien faire connaître surtout, c'est que les jésuites, dont le général est à Rome, ne reconnaissent d'autre autorité, d'autre intérêt, que l'autorité et les intérêts de la papauté.

C'est pour cela qu'ils eurent tant de peine à s'implanter en France, et si le décret de la Sorbonne et la requête de l'évêque de Paris, que nous avons cités, glissent sur ce point important, il est parfaitement spécifié dans la consultation de l'avocat Dumoulin, que nous croyons devoir également mettre sous les yeux des lecteurs, — consultation rendue à propos du procès que l'Université de Paris intenta aux jésuites en 1564 :

« *Doit-on recevoir les jésuites dans le royaume de France et dans l'Université de Paris?*

« Non-seulement il n'est d'aucune utilité, mais il est au contraire très-dangereux pour le royaume de

France et pour l'Université de les recevoir, pour les raisons suivantes :

« *Premièrement.* Parce que l'institut des jésuites est contraire aux anciens canons, qui défendent d'établir aucune nouvelle religion et disent qu'il faut se contenter de celles déjà établies ; autrement on ne finirait point d'ériger tous les jours de nouvelles sectes qui ne servent qu'à surcharger le peuple, et à mettre le trouble et la confusion dans la hiérarchie ecclésiastique, sur les droits de laquelle ces nouveaux instituts cherchent toujours à empiéter.

« *Secondement.* Cet établissement est contraire aux arrêts de la Cour qui ont rejeté les jésuites, *non-seulement comme des gens inconnus, mais comme des étrangers,* incapables d'avoir dans ce royaume aucun titre. Ce qui a fait que notre illustre Parlement a rejeté cette nouvelle secte comme une religion faite à plaisir.

« *Troisièmement.* Parce que cet institut est manifestement contraire au concile tenu à Nice en 1538, composé des plus savants hommes qui fussent alors, parmi lesquels il y avait quatre cardinaux, un très-grand nombre d'archevêques et d'évêques, et de savants abbés que Paul III y avait assemblés pour délibérer sur la manière dont on pourrait remédier aux abus et aux maux de l'Église. Un des principaux, et par lequel on crut devoir commencer, fut l'établissement de nouveaux ordres qu'on jugea devoir défendre ; enjoignant à tous ceux qui étaient entrés dans ces nouveaux instituts, d'en sortir au plus tôt et aux évêques de les en chasser. C'est ce qu'avait pensé

avant eux le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, comme on le voit dans son livre intitulé : *De la réforme de l'Eglise*, qu'il fit imprimer dans le temps qu'il était au concile de Constance. C'était aussi le sentiment de l'archevêque d'Armach, de Guillaume de Saint-Amour, un des plus savants docteurs de l'Université de Paris, à qui Jean Gerson, chancelier de cette même université, a donné si justement de si grands éloges.

« *Quatrièmement.* L'établissement des Jésuites *est pernicieux à tout le royaume de France, lequel, comme on le voit, n'est déjà que trop accablé par la multitude des couvents*. Or si on a accordé une fois un couvent à ces religieux ainsi qu'ils le demandent, ils s'étendront bientôt par tout le royaume, aux dépens non-seulement du peuple, mais au détriment de toutes les églises de France. Nous en avons un exemple tout récent en la personne de François de Paule qui, étant venu sur la fin du règne de Louis XI à Tours, y acheta six arpents de terre. Ses disciples ne se contentant pas de ce petit héritage que leur avait laissé leur fondateur, ont employé toutes sortes de voies pour se procurer dans l'espace de quatre-vingts ans ce grand nombre de maisons qu'ils ont aujourd'hui en France. Ce sera encore pis des jésuites ; car, comme ces religieux se vantent d'avoir une origine bien plus relevée que les autres moines, ils espèrent aussi faire de bien plus grands progrès et en bien moins de temps. C'est à quoi il faut s'opposer de bonne heure.

« *Cinquièmement.* Cet institut n'est pas seulement

contraire au bien public, il l'est encore au bien particulier du royaume qu'il expose à de très-grands périls, *en ce que ces religieux sont autant d'espions qui révéleront aux puissances voisines tout ce qui se passe chez nous, car ces pères attirent chez eux quantité d'Espagnols, d'Italiens, et un grand nombre d'autres étrangers auxquels ils font des pensions, ce qui leur facilite les moyens de savoir toutes les choses qu'ils veulent révéler*. Or comme toutes ces choses sont fort suspectes et très-dangereuses dans un État, les rois les ont crues dignes de leur attention et ont jugé à propos de faire des ordonnances pour les prévenir.

. . . .

. . . .

« *Neuvièmement.* Ces religieux s'ingèrent de prêcher sans la permission de leurs évêques et des curés. *Ils ont même déjà composé, sans la permission des uns et des autres un nouveau catéchisme plein d'erreurs et de superstitions qu'ils débitent et enseignent au petit peuple et aux femmelettes; de sorte qu'on voit déjà qu'ils saisissent toutes les occasions d'enfreindre les édits de pacification:* ce qui est très-pernicieux au royaume et n'y peut produire qu'un mal irréparable.

« Pour toutes ces raisons et plusieurs autres encore qui ne sont pas moins solides, l'Université de Paris est bien fondée à intenter procès aux jésuites et à les contraindre par voie de justice à se désister de toutes ces nouveautés.

« Tel est mon avis. Signé, Charles Dumoulin, ancien avocat du Parlement de Paris et du Conseil du Roi de France et de l'Empereur. »

L'Université perdit son procès. Les jésuites avaient eu l'adresse de se présenter comme des gens destinés surtout à faire la guerre aux protestants : *Odio protestantium quibus debellandis isti homines videbantur*.... Sans leur donner gain de cause entier, on leur permit d'ouvrir un collége; on les autorisa à continuer d'enseigner la jeunesse sans être du corps de l'Université, mais sans en dépendre. De ce jour leur prospérité alla toujours croissant; ils envahirent bientôt toutes les provinces, successivement, et s'ils ne jouèrent pas un rôle important dans les massacres de la Saint-Barthélemy, c'est qu'ils n'avaient pas encore acquis assez d'influence. Mais ils devinrent si fougueux partisans de la Ligue qu'ils prêchèrent ouvertement l'assassinat politique et se firent chasser de France, à la grande satisfaction du pays tout entier.

Énumérons rapidement, maintenant, les hauts faits des jésuites depuis leur fondation (1540) jusqu'en 1762, époque où le Parlement de Paris les chassa de France pour la seconde fois. L'arrêt qui les condamnait ainsi contient un *abrégé chronologique de l'histoire de l'ordre depuis sa fondation* dans lequel nous puisons les principaux faits qui suivent :

En 1547, Alphonse Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, est chassé des États d'Allemagne pour avoir écrit contre l'*intérim* d'Augsbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria est supplicié au Monomotapa, comme espion du Portugal et de sa société.

En 1578, ce qu'il y a de jésuites dans Anvers en est banni, pour s'être refusés à la pacification de Gand.

En 1581, les jésuites Campian, Skerwin et Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre la reine Élisabeth d'Angleterre. Déjà ils avaient été chassés des Iles Britanniques par Henri VIII; mais la reine Marie, justement appelée *Marie la Sanglante*, les avait rappelés. Élisabeth, contre laquelle ils tramèrent cinq conspirations, les expulsa à nouveau.

En 1588, ils animent la ligue formée en France contre Henri III, et ourdissent de nouvelles conspirations en Flandre et en Angleterre.

En 1593, le ligueur Aubri, curé de Saint-André des Arts et le père Varade, recteur des jésuites, envoient le batelier Pierre Barrière à Melun pour assassiner Henri IV.

En 1594, les jésuites sont chassés de France comme complices de Jean Châtel, leur élève, qui avait tenté d'assassiner Henri IV.

En 1595 le père Guignard est pendu pour avoir exhorté par écrit à l'assassinat de Henri IV. On avait trouvé chez lui les écrits les plus injurieux et les plus violents dans lesquels il appelait Henri III *un Sardanapale et un Néron*, Henri IV *un renard de Béarn*, la reine d'Angleterre *une louve*, le roi de Suède *un griffon*, l'électeur de Saxe *un porc*. Il louait l'action de Jacques Clément, et l'approbation qu'y avait donnée le jacobin Bourgoin. Il y disait *que le Béarnais serait trop heureux d'être mis dans un monastère pour faire pénitence; que si l'on pouvait lui faire la*

guerre il fallait la lui faire, que si l'on ne pouvait pas, il fallait l'assassiner. »

En 1598 ils corrompent un scélérat, lui administrent Dieu d'une main, lui présentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle descendant du ciel sur sa tête, l'envoient assassiner Maurice de Nassau et se font chasser des États de Hollande

En 1604, le cardinal Borromée les chasse du collége de Bréda pour des crimes et des impudicités qui auraient dû les conduire au bûcher.

En 1605, Oldercorn et Garnet, auteurs de la conspiration des poudres, sont suppliciés à Londres.

En 1606, ils sont chassés, pour rébellion, de Venise et du territoire de la République.

En 1610, Ravaillac assassine Henri IV. Les jésuites sont accusés d'avoir dirigé sa main.

En 1618, les jésuites sont chassés de Bohême, comme perturbateurs du repos public, gens soulevant les citoyens contre leurs magistrats, infectant les esprits de la doctrine dangereuse de l'infaillibilité et de la puissance universelle du pape, et semant, par toutes sortes de voies, le feu de la discorde contre les membres de l'État.

En 1619, les mêmes motifs les font bannir de Moravie.

En 1631, leurs cabales soulèvent le Japon ; la terre est trempée, dans toute l'étendue de l'empire, du sang idolâtre et chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querelle du jansénisme.

En 1643, leurs dépravations et leur rapacité les fait chasser de Malte.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute qui précipite dans la misère un grand nombre de familles.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus* qui leur a servi de prétexte pour causer tant de maux, au nombre desquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachet décernées contre les plus honnêtes gens de l'État.

La même année, le jésuite Jouvency, dans une *histoire de la Société*, installe Jacques Clément et Ravaillac parmi les saints et martyrs. Cet ouvrage est brûlé publiquement.

En 1723, les jésuites causent des troubles nombreux en Russie et en sont bannis par Pierre le Grand.

En 1731, l'autorité et l'argent dérobent aux flammes le corrupteur et sacrilége Girard.

En 1755, les jésuites, possesseurs du Paraguay, conduisent en bataille rangée les habitants de ce pays les uns contre les autres.

En 1757, les jésuites font attenter à la vie de Louis XV.

En 1758, le roi de Portugal est assassiné à la suite d'un complot formé et conduit par les jésuites Malagrida, Matos et Alexandre.

En 1759, les jésuites sont chassés de Portugal.

En 1761, à la suite de la faillite scandaleuse du père La Valette qui est parvenu à s'emparer du commerce de la Martinique, les jésuites sont, pour la seconde fois, expulsés de France

Tels sont les états de service de l'ordre fondé par Loyola, jusqu'à notre grande Révolution. Nous verrons plus tard ce qu'il a fait depuis. Examinons maintenant sa doctrine et sa morale.

Dans un ouvrage que nous venons de publier[1] nous avons démontré par les citations mêmes des ouvrages des jésuites que cette secte justifiait l'assassinat politique, le meurtre, le faux serment, la prostitution, l'infanticide et le viol. En voici les preuves convaincantes.

Tous les efforts des jésuites ont tendu constamment à asseoir le pouvoir temporel des papes. Ils ont d'abord cherché à établir que le pape avait autorité sur tous les souverains et sur tous les gouvernements.

Le père Salmeron dit :

« Un roi *en recevant le baptême et en renonçant à Satan et à ses pompes*, *se soumet* tacitement à ne jamais abuser de son pouvoir royal contre l'Église : il est réputé *consentir d'être privé de son royaume* s'il en use autrement. En effet, ne vouloir pas employer sa puissance pour l'Église et *contre les hérétiques* n'est-ce pas se rendre indigne du baptême et de l'eucharistie ? »

« Il est *de droit divin* que des chrétiens ne puissent élire *qu'un roi chrétien*. Quoi ! *la puissance spirituelle* sera-t-elle donc moindre dans l'Église qu'au-

1. Saints et sanctuaires de France, *Loyola et les Jésuites*, Paris 1868.

trefois dans la synagogue, en sorte qu'elle ne puisse faire un roi *selon qu'elle le jugera à propos et comme elle le voudra?* » (pages 251, 253.)

Le père Bellarmin :

« Nous soutenons que le pape, par rapport au bien spirituel, a une puissance souveraine *de disposer des biens temporels de tous les chrétiens*.... Le pape peut changer les empires, ôter la couronne à l'un pour la donner à l'autre, comme prince souverain spirituel, s'il juge que cela soit nécessaire pour le salut des âmes. »

Nous ne connaissons pas d'arguments plus convaincants en faveur de la séparation de l'Église et de l'État; malheureusement l'intérêt des souverains, dans les pays qui, nécessairement, ne sont pas libres, est tellement lié à celui des hommes qui tiennent les masses par l'influence des idées religieuses, qu'au lieu de se séparer des églises ils font cause commune. La chute prochaine, inévitable, du pouvoir temporel amènera certainement une excellente réforme dans cet ordre d'idées et de choses.

Après avoir établi la suprématie du pape sur les autres souverains, les jésuites devaient nécessairement en déduire les conséquences, même les plus extrêmes. Écoutons à ce sujet le père Suarez :

« Le pape a un pouvoir coactif et coërcitif sur les rois jusqu'à les dépouiller de leur couronne, s'il y a cause... *Il est permis à un particulier de tuer un tyran à titre de droit de défense.* »

Et le père Mariana :

« Dès qu'un roi a été légitimement déposé, il cesse

d'être roi ou prince légitime...... Or, si après que par jugement, il est dépouillé de son royaume, il ne le peut retenir à juste titre, *il sera donc alors permis de le traiter comme vrai tyran, et conséquemment tout particulier pourra le tuer.*

« *Il* (Jacques Clément) *recevait avec joie des coups et des blessures mortelles, parce que, par son sang, il rendait la liberté à sa patrie et à sa nation. Le meurtre fut expié par le meurtre, et les mânes du duc de Guise, injustement égorgé, furent vengés par l'effusion du sang royal...*

« *Il* (toujours Jacques Clément) *fit une action vraiment noble, admirable, mémorable.... par laquelle il apprit aux princes de la terre que leurs entreprises impies ne demeurent jamais impunies....*

« *Tout particulier a le même pouvoir, s'il a assez de courage* pour entreprendre de secourir la République, en méprisant sa propre vie, et en désespérant même d'éviter le supplice.

« Ce serait un des plus grands avantages pour les hommes *s'il se trouvait beaucoup de gens qui, en méprisant leur propre vie, se portassent pour la liberté de leur patrie à une action courageuse; mais la plupart en sont retenus par un amour déréglé de leur propre conservation, et par là sont incapables des plus grandes entreprises. De là vient que de tant de tyrans qu'on a vus dans des siècles passés, il s'en trouve si peu à qui leurs propres sujets aient fait subir une mort violente....*

« On ne doute point *qu'on ne puisse tuer un tyran* à force ouverte et avec armes, soit en l'attaquant dans son palais, soit en lui livrant bataille, *et même*

en s'y prenant par tromperie et par embûches.... Il est vrai que c'est quelque chose de plus grand et de plus généreux de découvrir sa haine et d'attaquer l'ennemi de la République ouvertement : *mais ce n'est pas une prudence moins louable, de prendre quelque occasion favorable, et d'user de tromperie et d'embuscade, afin de faire la chose avec moins d'émotion et de péril pour le public et pour les particuliers.* »

La théorie de l'insurrection et de l'assassinat politique par les révérends qui ne cessent de gémir sur le jugement régulier, la condamnation légale et l'exécution de Louis XVI, voilà ce qui est au moins curieux. Mais pour le triomphe du pape, du pouvoir temporel et de ce qu'ils appellent la religion, il n'y a que des actions « vraiment nobles, admirables et mémorables. »

Si la passion politique et religieuse peut, jusqu'à un certain point, expliquer ce langage, ainsi que celui qui valut la corde au P. Guignard, dont nous avons parlé plus haut, comment jugera-t-on les citations qui vont suivre? Nous arrivons au meurtre simple; là il n'y a plus les excitations et les haines politiques qui ont fait couler tant de sang; nous sommes en présence de la cupidité, de la férocité, de toutes les plus basses passions. Que dit le P. Hurtado?

« Un bénéficier peut, sans aucun péché mortel, désirer la mort de celui qui a une pension sur son bénéfice, et *un fils la mort de son père* et se *réjouir* quand elle arrive, pourvu que ce ne soit que pour

le bien qui lui en revient et non pas par une haine personnelle. »

Le P. Sanchez, dans sa *Théologie morale*, livre II, chapitre 39, numéro 7, se charge, lui, de justifier, au point de vue chrétien, le duel et l'assassinat :

« Il est bien raisonnable de dire qu'un homme peut se battre en duel pour sauver sa vie, son honneur, ou son bien en une quantité considérable, lorsqu'il est constant qu'on les lui veut ravir injustement par des procès et des chicaneries, et qu'il n'y a que ce seul moyen de les conserver. Et Navarrus dit fort bien qu'en cette occasion il est permis d'accepter et d'offrir le duel. *Et aussi qu'on peut tuer en cachette son ennemi.* Et même en ces rencontres-là on ne doit point user de la voie du duel, si on peut tuer en cachette son homme, et sortir par là d'affaire. »

Escobar n'est pas moins explicite : « Celui, dit-il, qui tue son ennemi avec lequel il s'était réconcilié sous promesse de ne plus attenter à sa vie, n'est pas dit absolument le tuer en trahison, à moins qu'il n'y eût entre eux une amitié bien étroite. »

Reginaldus dit que l'on peut hardiment túer par derrière un faux témoin qui a déposé contre vous. Henriquez et Azor permettent de tuer celui qui vous donne un soufflet; Baldelle permet de tuer pour un démenti; Lessius pour une médisance ou une calomnie; Escobar et Molina pour la valeur d'un écu. Enfin Tannerus, Molina, Reginaldus et Lessius disent qu'il est licite aux ecclésiastiques et aux religieux de tuer soit pour défendre leur vie, soit pour pro-

téger leur bien ou celui de leur communauté. Les PP. Lamy et Caramuel déclarent qu'il est des circonstances où le prêtre *doit* tuer son calomniateur.

Cette doctrine impie, épouvantable, est déjà connue, certainement, de la plupart de nos lecteurs. Pascal, dans ses immortelles *Provinciales*, l'a mise à jour, et, quoi que l'on ait pu dire, ses citations étaient exactes. Nous avons vérifié nous-même toutes celles que nous venons de rapporter et encore les suivantes : « On peut jurer qu'on n'a pas fait une chose quoiqu'on l'ait faite effectivement, en entendant en soi-même qu'on ne l'a pas fait un certain jour, ou avant qu'on fût né, ou en sous-entendant quelque autre circonstance pareille. » (Sanchez, *Op. Mor.*, p. 2, l. 3.)

Le vol a aussi son chapitre. Lessius permet de dérober dans une nécessité extrême ou dans une nécessité grave. Le P. Bauny dit que la soustraction journalière et *continuelle* d'un objet de peu de valeur ne constitue pas un vol; enfin Emmanuel Sa et Gordon disent que l'on peut, en sûreté de conscience, prendre à quelqu'un en cachette, ce que l'on suppose qu'il vous aurait donné, si on le lui avait demandé.

Mais cela n'est rien encore. Il est un point délicat sur lequel les jésuites ont professé la doctrine la plus complaisante — la plus immorale. Taberna a excusé le viol en enseignant que lorsque l'on est porté à la fornication par une violence irrésistible, la fornication ne peut être imputée à crime. Emmanuel Sa établit en principe qu'*une femme et même un*

homme peut louer sa personne. Filiutius prétend que l'adultère doit être payé plus cher que la prostitution ordinaire; enfin le P. Bauny affirme qu'une fille a le droit de disposer de sa virginité comme elle l'entend et sans le consentement de ses parents. Quant au P. J. Marin, il s'est fait le protecteur de l'infanticide en pensant qu'une fille enceinte pourrait, sans crime, se faire avorter, dans le cas où ce serait le seul moyen de cacher sa grossesse et d'éviter l'infamie.

N'avions-nous pas raison de consacrer une grande place à la société de Jésus, et de dire que c'était la plus perverse, la plus immorale, la plus épouvantable de toutes les congrégations religieuses? Mais, aussi, elle est le plus ferme soutien du pouvoir temporel des papes. — Cela donne suffisamment à penser.

CHAPITRE XIII.

Liaison de l'histoire de France à celle des corporations religieuses. — Conspiration d'Amboise; États de Poissy; massacre de Vassi. — La Saint-Barthélemy. — Relation de deux moines bénédictins de Saint-Maur. — Chiffre approximatif des victimes. — Joie indécente de Grégoire XIII, en apprenant ce carnage. — Il fait peindre les principales scènes de cette horrible journée. —La sainte ligue; les chaires et les confessionnaux. — Édit de Nantes; sa révocation; persécution des protestants. — La Révolution. — La nuit du 4 août 1789. — Les représailles; à qui la faute? — Liberté des cultes; récupération des biens *dits* du clergé. — Suppression des corporations religieuses et des confréries.

Nous voici arrivés à une époque où l'histoire des corporations religieuses se lie d'une façon étroite à celle de la France. La Réforme née, les prêtres et les moines, à l'instigation des papes, suscitent contre elle de longues et terribles persécutions qui ensanglantent et déchirent notre malheureux pays, menant le royaume à sa perte. Ceux qui n'avaient pas reculé devant l'inquisition, ceux qui avaient dévasté le midi et massacré tant d'innocents, ceux qui avaient allumé tant de bûchers et qui s'étaient

livrés à des atrocités monstrueuses, pouvaient-ils reculer devant la guerre civile et tous ses malheurs? Non sans doute; ces ministres du Christ, ces moines turbulents, armés de tous les objets que la religion primitive avait consacrés pour le repos et le bonheur des hommes devaient allumer l'incendie, attiser le feu, répandre partout la désolation et la mort. Tout le monde connaît ces pages douloureuses de notre histoire, aussi n'avons-nous plus qu'à indiquer rapidement les faits principaux qui se rattachent au but principal que nous nous sommes proposé.

En 1560, un an après la conspiration d'Amboise, les états généraux dont nous avons déjà parlé plus haut s'assemblèrent le 18 avril 1561, sous Charles IX, au sujet des troubles de religion. Les députés du clergé siégèrent à Poissy et conférèrent avec les protestants. La noblesse tint ses séances à Pontoise, et l'on conclut à une entière tolérance de la religion réformée. Mais ceux qui crurent à ces dispositions pacifiques et équitables de la part du clergé, ne tardèrent pas à être détrompés; les intrigues et les prédications contre les hérétiques recommencèrent, et le 1er mars 1562 eut lieu l'affreux massacre de Vassi, ville de Champagne habitée en partie par des protestants.

Ce n'était qu'un prélude, qu'une préparation aux sanglantes journées qui devaient avoir lieu dix ans plus tard, qui glacèrent l'Europe d'épouvante et d'horreur, journées qui sont connues sous le nom de : Massacres de la Saint-Barthélemy. Les détails de ce carnage épouvantable que des fanatiques seuls

pouvaient préparer avec sang-froid ne sont ignorés de personne; on sait bien que la politique y eut moins de part que les intrigues ourdies à Rome, que le trône n'était aucunement en danger et que l'intérêt clérical fut le seul mobile de cette horrible tragédie que l'histoire n'oubliera jamais. Mais nous ne pouvons résister à l'attrait que nous offre le récit de ces journées, par deux moines bénédictins de Saint-Maur, Felibien et Gui-Lobineau, deux hommes naturellement intéressés à adoucir autant que possible la vérité, à la déguiser même et à masquer la tache sanglante que ce crime inouï fit au front de la papauté. En voici les détails les plus intéressants :

« . . . .
Sur le soir furent posez, par ordre du roy, douze cens arquebusiers sur le bord de la rivière, le long des rües et aux environs du logis de l'admiral Coligni. Comme l'on porta quantité d'armes au Louvre et ailleurs, ces mouvements firent entrer en défiance les amis de l'admiral. Cornaton fut envoyé de sa part, pour en donner avis au roy, qui le rassura, et lui dit de prendre Cosseins, avec cinquante arquebusiers pour la garde de l'admiral. Le roy avertit en mesme temps le roy de Navarre d'appeler au Louvre auprès de lui ses plus fidelles gentilshommes, comme pour les mettre cette nuit-là à couvert de toutes surprises.

« La nuit venüe le duc de Guise ordonna de la part du roy à Jean Charron, président de la cour des aydes, pour lors prevost des marchands, d'avertir les quarteniers et dixeniers de faire armer leurs

gens, et de se rendre eux-mesmes, sur le minuit, à l'hostel de ville pour y recevoir ses ordres. Il fit aussi appeler l'ancien prevost des marchands Claude Marcel, fort accrédité parmi le peuple. Alors il leur révéla tout le secret. Il leur dit que l'heure estoit venüe d'exterminer tous les huguenots; que le roy qui ne vouloit pas manquer une si belle occasion, leur ordonnoit de mettre les bourgeois sous les armes; de leur faire attacher, pour se reconnoistre, un linge blanc au bras gauche et une croix blanche au chapeau; après minuit on allumast partout de flambeaux aux fenestres; que le premier coup de tocsin de l'horloge du palais seroit le signal pour commencer le massacre des huguenots dans tout Paris, et que le roy prendroit soin que dans les provinces du royaume on suivist incontinent l'exemple de la capitale.

« Vers le minuit, la reine-mère apprehendant que le roy à la veüe de tant de sang qui s'alloit repandre ne changeast de résolution, l'alla trouver dans son cabinet. Le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Birague, Tavanne et de Retz l'y suivirent dans le moment, comme elle en estoit convenüe avec eux. Après quelques disputes de part et d'autre, la reine voïant qu'il balançoit sur l'exécution du projet qui avoit esté arresté, le reprit aigrement et lui dit que s'il différoit davantage, il alloit perdre la plus belle occasion que Dieu pust jamais lui offrir de se défaire de ses ennemis. Le roy picqué de ce discours comme d'un reproche de lascheté s'abandonna alors aux conseils cruels et sanguinaires qu'on lui don-

noit, et commanda enfin de faire main basse sur tous les huguenots.

« La reine persuadée que tout le succès dépendoit de la prompte exécution, fit sonner à Saint-Germain-l'Auxerrois, avant le jour du 24 aoust, feste de S. Barthelemi. Le duc de Guise et le chevalier d'Angoulesme, accompagnez d'une nombreuse escorte, allèrent aussi-tost au logis de l'admiral. Dès que Cosseins les apperceut, il frappa à la première porte qui donnoit sur la rüe. La bonne qui en avoit les clefs, entendant qu'on demandoit à parler à l'admiral de la part du roy, ouvrit, et à l'instant fut massacrée à coups de poignard, avec tous ceux du dedans qui se présentèrent. Les arquebusiers de Cosseins, après quelque résistance, forcèrent la porte de la basse-cour, et se firent jour à coups d'espée et de pistolets jusqu'à l'appartement de l'admiral, qui venoit de finir ses prières avec Merlin son ministre, pour se préparer à la mort.

« Le premier qui entra dans la chambre fut le Besne, alleman, domestique du duc de Guise, suivi de Cosseins, d'Achille Petrucci, Sienois, de Sarlabous, et de quelques autres. Le Besne s'adressant à l'admiral, qui estoit debout en robe de chambre: *N'es-tu pas*, dit-il, *l'admiral? C'est moi-mesme*, répondit-il, d'un air intrépide, puis regardant l'espée nuë dont on lui présentoit la pointe: *Jeune homme*, ajouta-t-il *tu devrois respecter davantage mes cheveux blancs. Mais tu ne m'abrégeras la vie que de fort peu.* Le Besne pour toute response lui porta un coup dans la poitrine et d'un second coup sur la teste le renversa

par terre. Les autres lui donnèrent aussi chacun leur coup et l'ayant achevé jettèrent le corps par la fenestre dans la cour. Le duc de Guise, voiant son plus grand ennemi mort à ses pieds ne put se modérer, et comme le sang lui couvroit le visage et empeschoit de le reconnoistre, il l'essuia lui-mesme de son mouchoir et dit: *Je le reconnais, c'est lui-mesme.* Et lui ayant donné un coup de pied il le fit tirer hors de la maison dans la ruë et s'écria:

« *Courage, soldats, nous avons bien commencé; allons aux autres, le roy le commande.*

« Sur ces entrefaites sonna le tocsin du palais. On cria partout: *Aux armes.* La population accourut aussi-tost au logis de l'admiral et vit son corps estendu sur le pavé. Un de la troupe lui coupa la teste, qui fut portée au roy et à la reine, puis embaumée et envoiée à Rome au cardinal de Lorraine. Les autres ayant coupé les mains et les parties honteuses de ce cadavre, le traisnèrent par les ruës pendant trois jours et enfin le pendirent par les pieds au gibet de Montfaucon, où il resta jusqu'à ce que François de Montmorency, son ami et son parent, l'envoia enlever de nuit quelques jours après, et le fit enterrer secrettement dans la chapelle de son chasteau de Chantilly.

« Tous les religionnaires qui se trouvèrent chez l'admiral, ou logez aux environs, gentilshommes et autres furent impitoyablement massacrez. Un pareil carnage s'exerça au Louvre sur une douzaine de gentilshommes de la suite du roy de Navarre et du prince de Condé, qu'on y avoit retirez la veille,

comme dans un lieu de sureté. Nancy, capitaine des gardes du roy, les ayant desarmez eux et leurs domestiques, les fit mener hors la porte du Louvre, où ils furent cruellement tuez par les Suisses, sous les yeux du roy qui crioit d'une fenestre qu'on n'en laissast échapper aucun.... Il n'y eut que Grammont, Gamaches, Duras et quelques autres, que le roy fit espargner, comme estant tout assuré qu'ils changeraient aisément de religion. Ce fut au mesme prix qu'il accorda la vie au roy de Navarre et au prince de Condé, qui ayant rejetté une telle condition fut traité de rebelle, de séditieux, et menacé d'avoir la teste tranchée s'il ne se ravisoit dans trois jours.

« .... Pendant que ceci se passoit au Louvre, le duc de Nevers, Tavanne et Montpensier couroient par les rues à cheval, criant que l'admiral et les Huguenots avoient conspiré contre le roy, la reine sa mère, ses deux frères et mesme contre le roy de Navarre ; que la conspiration avoit heureusement esté descouverte, et que le roy commandoit de faire main-basse sur tous les religionnaires, avec permission de piller et de saccager leurs maisons.

« C'estoit ouvrir la porte à toutes les haines et à toutes les vengeances particulières. Aussi parmi le grand nombre de victimes de tout âge et de tout sexe, immolées par les catholiques pour le fait de religion, il y eut plusieurs catholiques mesme, enveloppez dans le carnage public par leurs ennemis, qui les faisoient passer malgré eux pour hérétiques ou pour fauteurs de l'hérésie. Les bourgeois armez

et les soldats partagez dans tous les quartiers faisoient partout de terribles exécutions. . . . . .

« Le vidame de Chartres, le comte de Montgommery et plusieurs autres gentilshommes de la religion logez, par bonheur pour eux, au faubourg S. Germain, ne furent avertis que sur les cinq heures du matin de ce qui s'estoit passé la nuit dans la ville ; encore ne sachant que croire sur les différents rapports, si l'on en voulait au roy ou à eux, se mirent-ils en devoir de passer la rivière pour s'en éclaircir par eux-mesmes. Mais ayant apperceu le roy qui tirait d'une fenestre du Louvre, avec une longue arquebuse sur ceux qui fuioient, ils rebroussèrent chemin, et abandonnèrent tout pour sauver leur vie. . . . .

« Le duc de Guise se lança à leur poursuite sans les atteindre, puis il rentra en ville. »

Et les narrateurs continuent :

« Après cette course le duc de Guise revint à Paris où il trouva les soldats de la garnison occupés à partager les despouilles des seigneurs dont on leur avoit abandonné les maisons, pendant que les archers et les soldats de la ville pilloient celles de leurs concitoiens avec des cruautés inouïes.

« Tout le dimanche jour de la S. Barthelemi fut employé à tuer et saccager. Sur le soir on publia à son de trompe par tout Paris de la part du roy, ordre à chacun de se retirer, avec deffense à qui que ce fust, sur peine de la vie de sortir de sa maison. Il n'y eut d'exception que pour les gardes du roy et les capitaines de la ville avec leurs archers à che-

val. On croioit que c'estoit pour mettre fin à la boucherie; mais le carnage recommença dès la nuit et continua les deux jours suivants. On planta des corps de garde aux portes de la ville, dont le roy se fit apporter les clefs, afin qu'aucun huguenot n'eschappast par amis ou par argent.

« .... Et comme il arriva qu'un reste de séve fit fleurir en mesme temps une espine blanche au cimetière des Innocents, tout le peuple y courut, cria *miracle*, sonna les cloches et prit encore cet événement, quoique naturel, pour un signe visible que Dieu vouloit faire refleurir la religion catholique par la destruction des huguenots.... Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les catholiques n'en furent que plus alterez du sang des huguenots qu'ils assommoient partout où ils pouvoient, dans les ruës, dans les maisons et jusque dans les prisons publiques.

« .... Biron, qui appréhendoit lès mauvais effets de la vengeance du duc de Guise, se retira à l'Arsenal, où il se mit à couvert de quelques coulevrines qu'il fit pointer contre la troupe de massacreurs, jusqu'à ce qu'ils se fussent retirez, et par là sauva sa vie et celle de quelques-uns de ses amis, tous en fort grand danger. . . . .

« Quelques-uns font monter le nombre de ceux qui furent tuez dans Paris seul et dans les faubourgs, à plus de cinq mille; d'autres à dix mille; sans distinction d'âge, de sexe, et de condition; gentilshommes, magistrats, marchands, escoliers, artisans, femmes, filles et enfans. . . . .

« C'estoit un spectacle affreux de voir les ruës, et devant du Louvre et les places publiques remplies de corps morts, que l'on chargeoit dans des tombereaux pour les jetter dans la rivière. Le sang couloit de toutes parts, et avec tant d'abondance, que la Seine en parut toute teinte.... On compte qu'en toute la France le massacre de S. Barthelemi fit périr environ trente mille personnes [1]. »

Voilà le chiffre reconnu, avoué, par deux moines. Mais le chiffre réel, le total véritable de cette boucherie humaine on ne l'a jamais su, on ne le saura jamais [2]. Les détails même de ce massacre d'hommes, de femmes et d'enfants, la part qu'y prirent activement les moines, tout cela a échappé à la justice de l'histoire, et cependant le peu que l'on sait suffit à faire frémir d'horreur.

En recevant la nouvelle des événements qui avaient désolé la France le pape Grégoire XIII, pontife, successeur de saint Pierre, représentant du Christ sur la terre, se livra à la joie la plus indécente. Il fit allumer des feux de joie sur la place Saint-Pierre, ordonna des réjouissances publiques et envoya toutes ses bénédictions apostoliques à Charles IX et à sa mère Catherine de Médicis. Il fit peindre par Vasari, dans la salle des rois, comme pen-

1. *Histoire de la Ville de Paris*, composée par D. Michel Félibien, revue, augmentée et mise au jour par D. Guy Alexis Lobineau, tous deux prêtres, religieux, bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, tome II, livre XXII, pages 1121 et 1122.

2. Linguet, dans son *Histoire impartiale des Jesuites*, porte ce chiffre à 100 000!

dants aux tableaux où sont représentés l'amende honorable impériale de Canossa et l'humiliation de Frédéric Barberousse, trois fresques destinées à conserver la mémoire des trois scènes capitales de la Saint-Barthélemy, la blessure de l'amiral, le massacre et la déclaration de Charles IX devant le Parlement. Les fresques existent encore, mais on a effacé les légendes latines qui les expliquaient[1]. M. Francesco Cancelliere de Rome possède une copie de la première, ainsi conçue :

Gaspardus Colignius Amiralius
Accepto vulnere domum defertur.

M.D.LXXII[2].

Niera-t-on, en présence de ces témoignages irrécusables la participation de la papauté à ce crime ? Au reste ce fut ce même pape Grégoire XIII, qui, avant de mourir, approuva le plan de la ligue mis sous ses yeux par le jésuite Mathieu. Cette ligue fut signée en 1576, dans la grande salle du château de Blois ; on y décida la guerre contre les huguenots. Ceux-ci, heureusement, n'avaient pas tous été atteints par les assassins et les moines fanatiques. Il en restait assez pour organiser une contre-ligue dont le prince de Condé fut déclaré lieutenant, sous le roi de Navarre. Auparavant ils n'étaient que des hérétiques inoffensifs ; grâce aux manœuvres du clergé ils

1. Mary Lafon.
2. L'amiral Coligny, après avoir été blessé, est jeté hors de sa maison.

devinrent des révoltés furieux, défendant leur vie et leur foi. La France ne fut plus bientôt qu'un vaste champ de bataille.

Quant à la ligue, voici l'opinion de de Thou : « Des libertins ruinés, des citoyens sans nom, mais aveugles et fanatiques, des gentilshommes ambitieux concoururent à former ce qu'on appela la *ligue* ou l'*Union*. Elle devait être signée *au nom de la très-sainte Trinité*, par les princes, seigneurs, barons et bourgeois.

« Chacun s'engageait à y vivre et mourir pour l'honneur et le rétablissement de la religion. On jurait de sacrifier ses biens et sa vie pour faciliter ses progrès, de la venger contre tout agresseur quel qu'il fût et sans égard pour personne *sans exception.* »

Aussitôt les chaires évangéliques furent pleines de prédicateurs séditieux et guerriers. La confession devint un moyen actif de propagande. Tous les moines reçurent de Rome des ordres en conséquence ; la religion servit les projets meurtriers du cléricalisme ; l'absolution et la communion ne furent plus données qu'à ceux qui avaient signé la ligue et lui avaient donné leur argent. Les portes du ciel ne s'ouvraient plus qu'à ce prix. Les jésuites, les dominicains, les franciscains ou cordeliers, et les capucins se montrèrent les plus ardents. Rome recueillait enfin les fruits de cette grande multiplication des ordres mendiants que nous avons déjà signalée et expliquée.

Nous n'avons pas l'intention de suivre les protes-

tants dans leurs longues luttes contre le clergé et la royauté : nous le répétons, cela appartient à l'histoire de France. Qu'il nous suffise d'indiquer encore trois dates importantes : l'édit de Nantes en 1598 ; la guerre de religion en 1621, et la révocation de l'édit d'Henri IV par Louis XIV, par ce monarque à qui l'on a donné le surnom de Grand, peut être parce qu'il ruina la France, parce qu'en 1665 il fut poussé par les jésuites à chasser de la terre natale tout ce qu'elle contenait d'hommes actifs, intelligents, imbus des principes libéraux, et de confisquer leurs biens, sous prétexte qu'ils étaient protestants, — peut-être pas assez religieux pour la Maintenon.

La dernière persécution eut lieu en 1680 ; la conscience humaine fut émancipée enfin, non pas que les corporations religieuses et la papauté fussent satisfaites et rassasiées de carnage, mais parce que l'horizon s'obscurcissait et que l'on entendait déjà les premiers grondements de la tempête qui allait éclater et emporter avec elle les bases de l'édifice construit à l'aide de tant de cadavres.

Lorsqu'elle vint enfin, cette grande Révolution, elle trouva le pouvoir spirituel affaibli, affaissé, discrédité de toutes parts. Le pouvoir temporel beaucoup diminué n'avait plus de ces rêves ambitieux qui avaient coûté tant de sang. Les abbayes sentaient les approches de la famine ; leurs richesses s'amoindrissaient et les moines n'avaient plus d'empire réel que sur les campagnes. C'est que ce n'était pas seulement une révolution religieuse qui se préparait, mais encore et surtout une révolution sociale. Le

peuple allait secouer le joug de la féodalité et celui du droit divin ; il allait proclamer les droits de l'homme, les principes véritables, l'égalité, la liberté, la fraternité, la séparation radicale de l'Église et de l'État. En un mot, le peuple allait conquérir sa liberté, et la royauté corrompue, impuissante, et le cléricalisme débauché, vaincus par la science, par la discussion, par la philosophie, sentaient que malgré leur union ils ne pouvaient résister à la tourmente.

Ce dix-huitième siècle, raisonneur, frondeur, débarrassé des superstitions grossières qui s'en allaient une à une, fut remarquable par la douceur et la mansuétude comparative des corporations religieuses. A peine si l'on allumait par ci par là un bûcher, si l'on rouait quelque sceptique qui ne s'était point découvert devant les processions. On connaissait le côté faible et on l'attaquait sans relâche. On opposait la science à la Genèse, la vérité à l'erreur, et les moines ne prêchaient plus de ligue, ne portaient plus l'épée au côté, et ne confectionnaient presque plus de miracles.

Ils se faisaient doux, humbles, affables, toujours égrillards au besoin, se mêlant au peuple, tâchant de se garantir derrière lui. Ils thésaurisaient, inquiets de l'avenir ; cependant, lors des famines qui désolèrent la France, ils daignèrent distribuer — non pas tous, quelques abbayes seulement — du pain aux plus affamés, rendant ainsi une infinitésimale partie de ce qu'ils avaient pris. Les mendiants eux-mêmes n'osaient plus continuer leur commerce ;

le peuple avait faim, et il regardait avec haine et mépris ces êtres oisifs et nuisibles qui l'avaient affamé.

La grande heure approchait. En une nuit célèbre (4 août 1789) la noblesse et le clergé, courant au devant du juste courroux populaire, avaient arrêté l'abolition de la qualité de serf; la faculté de rembourser les droits seigneuriaux; l'abolition des juridictions seigneuriales; la suppression des droits exclusifs de chasse, de colombier, de garenne, etc.; le rachat de la dîme; l'égalité des impôts, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires; l'abolition de la vénalité des offices; la destruction de tous les priviléges de villes et de provinces; la réformation des jurandes et la suppression des pensions obtenues sans titres.

Le peuple rentrant dans l'exercice de ses droits se livra à quelques actes de violence, et l'on nous parle tous les jours de la terreur, de 92 et de 93. Sans doute ces excès sont regrettables, bien que nous ne soyions nullement disposés à nous attendrir sur le jugement régulier, la condamnation régulière, légale, méritée de Louis XVI et sur son exécution. Nous ne pensons pas, nous sommes certain que nul n'a droit à attenter à la vie de son prochain, que la société elle-même a le devoir et le droit de se protéger, de se défendre, non de détruire et de tuer juridiquement. Mais s'il y a eu des excès, à qui donc la faute?

Ce peuple qui pendant quatorze siècles avait été opprimé, exploité, traité en bête de somme par la

noblesse et le clergé, ce peuple que l'on avait laissé croupir dans l'ignorance, ce peuple que l'on pendait à volonté, dont on prenait en riant l'argent, les sueurs, la femme et les filles, à qui l'on n'avait laissé ni honneur, ni dignité, ni savoir, ni indépendance, était-il donc coupable? Qui lui avait enseigné les moyens violents? Qui donc l'avait massacré en Languedoc? Qui donc l'avait livré aux moines altérés de sang de l'inquisition? Qui l'avait massacré pendant les journées de la Saint-Barthélemy, à Vassy et ailleurs? Il se vengeait; à coup sûr il n'était pas responsable. Que le sang versé retombe sur ses oppresseurs! Et du reste que l'on mette en comparaison les victimes du cléricalisme et celles de la tourmente révolutionnaire, et l'on jugera.

Du 2 au 6 novembre 1789 l'Assemblée nationale proclama la liberté des cultes, et fit d'un seul coup main basse sur les prétendus biens du clergé. Les propriétés ecclésiastiques furent mises à la disposition de la nation. Puis les couvents furent abolis et (18 août 1792) les congrégations religieuses et confréries furent supprimées.

Nous n'avons pas besoin de justifier ces mesures. Nous avons montré comment le clergé avait acquis ses biens et au préjudice de qui; nous avons suivi pas à pas l'œuvre des corporations religieuses, assistant à leur fondation et à leur développement progressif; nous avons vu le mal et les cadavres qu'elles ont fait, la guerre constante qu'elles ont livrée à la société, au progrès, à la civilisation, à la liberté; il ne reste donc qu'à louer l'Assemblée nationale et à

regretter que son œuvre soit, aujourd'hui, aux trois quarts détruite. Mais le grand coup a été porté ; on ne se relève pas de ces ébranlements, surtout quand les peuples marchent.... et ils marchent !

CHAPITRE XIV.

Conclusion.

Il nous faut conclure : depuis la Révolution qui supprima, comme essentiellement nuisibles à l'État et hostiles à la société, toutes les corporations religieuses, quels progrès avons-nous faits? Où en sommes-nous? Le peuple, politiquement émancipé, est-il aussi indépendant du joug clérical? A-t-il beaucoup gagné en instruction? Et les superstitions grossières, et les miracles absurdes avec lesquels on captait autrefois sa crédulité et son argent, sont-ils pour toujours disparus? Les mendiants n'exploitent-ils plus nos campagnes, et les écoles n'appartiennent-elles plus au clergé?

Hélas! il faut bien l'avouer, les congrégations, les confréries sont plus nombreuses aujourd'hui qu'avant 1789; elles ne sont pas moins riches, pas moins indépendantes de l'État, pas moins soumises au Pape, qui, de Rome, gouverne la France spirituelle;

et nos enfants sont entre les mains de ses agents les plus dévoués, les plus hostiles à l'émancipation de l'humanité; et l'on confectionne toujours des miracles; la Vierge apparaît à la Salette et à Lourdes; Germaine Cousin traverse les torrents à pieds secs; Benoît Labre devient le saint patron de la paresse et de la malpropreté; enfin Pie IX, pour ne pas renier la tradition de ses prédécesseurs, pour relier son œuvre à celle de Grégoire XIII, qui illuminait son palais en apprenant les tueries catholiques de la Saint-Barthélemy, vient de placer au ciel, parmi les saints et saintes, ce monstre humain qui, sous le nom de Pierre d'Arbues, fit massacrer plus de douze mille innocents en Espagne.

Où nous en sommes? Lors des décrets de l'Assemblée nationale qui, en 1789-90, supprimèrent les corporations religieuses, on comptait en France *cinquante-deux mille religieux et religieuses*. Aujourd'hui le chiffre en est de *cent huit mille cinq cents*, dont *quatre-vingt-dix mille* femmes! Et deux millions d'enfants, sur quatre, sont élevés dans les écoles congréganistes!

Tous leurs biens avaient été confisqués au profit de la nation qu'ils avaient assez longtemps dépouillée; de 1802 à 1814, leurs acquisitions s'élevèrent à quelques centaines de mille francs. Dans les quinze années suivantes, ces acquisitions vont à cinq millions six cent mille francs; de 1830 à 1845, ce chiffre monte à six millions; enfin, dans les neuf premières années du second empire, la fortune connue, la fortune immobilière des congrégations dépasse vingt-

cinq millions! D'où cela provient-il? Qui a fourni cet argent?

Les communautés rétablies, influentes, augmentant rapidement en nombre; nos enfants élevés par toutes sortes de Frères et de Sœurs aveuglément soumis aux ordres qui leur sont transmis de Rome; une armée d'occupation, protégeant depuis vingt ans le chef du pouvoir spirituel, et le protégeant à nos dépens, on sera peut-être tenté de se demander si nous retournons aux beaux jours des croisades contre les Albigeois, de l'inquisition, du massacre des protestants? A quoi nous a servi de faire une révolution, puisque les choses sont dans un plus déplorable état qu'auparavant? Comment la France peut-elle être maîtresse d'elle-même avec cette armée de religieux et de religieuses, de confesseurs, de prédicateurs, de moines, de mendiants, d'oblats, d'oblates, d'ignorantins et d'ignorantines, sans compter le clergé régulier, dont le véritable et le seul souverain est à Rome?

Sans doute, en jugeant la situation de cette façon superficielle, on pourrait se laisser aller au découragement et à l'effroi. Mais si l'on examine sérieusement l'état des choses, il n'y a pas lieu de s'alarmer, mais seulement de se tenir prudemment sur ses gardes. Toutes les réactions se touchent; tous les despotismes se donnent la main. Le premier consul étouffant la République, qui lui avait permis de sortir de l'obscurité, pour se faire empereur absolu, pour confisquer à son profit nos libertés, avait besoin de complices; il a rappelé les corporations religieuses.

Il ne pouvait pas trouver d'alliés plus empressés. A cet homme qui avait chassé ou emprisonné les légitimes représentants du peuple, les dépositaires de son autorité, il fallait, avec la force matérielle, une congrégation noire disposant de la force spirituelle, agissant sur les âmes comme les baïonnettes agissent sur les corps. Le clergé et les moines étaient là. Il rétablit les couvents et signa le Concordat pour être couronné, comme Charlemagne, par la main d'un Pape! Vanité inutile qui ne devait point l'empêcher d'aller mourir à Sainte-Hélène, après avoir ruiné la France, après y avoir amené à deux reprises les armées étrangères, après avoir fait périr plus de deux millions d'hommes!

Et quand les étrangers nous eurent ramené les représentants du droit divin, les frères de Louis XVI, condamné par la nation, les régiments noirs vinrent en foule derrière eux : jésuites, dominicains, franciscains, capucins; ils revinrent tous, et ils crurent ressaisir la France, renouer la chaîne des événements interrompue par la Révolution, et continuer à exercer leur despotisme comme si rien ne s'était passé. Et depuis cette époque, ils ont vécu de cette illusion, s'organisant, s'enrichissant, s'accrochant à chaque réaction, se croyant certains du triomphe.

Certes, depuis un siècle, ils n'avaient jamais été aussi puissants, aussi riches, aussi répandus qu'au temps où nous vivons. On dirait qu'ils tiennent la France dans leurs mains, qu'ils sont les maîtres absolus, qu'ils enchaîneront les événements à leur gré,

et qu'ils nous feront remonter vers les temps écoulés à tout jamais.

Étrange erreur! le clergé régulier est salarié aujourd'hui; les prêtres sont des fonctionnaires se prêtant à toutes les commotions, plantant des arbres de liberté, chantant des *Te Deum* pour l'empire et pour les étrangers vainqueurs, pour la restauration et la monarchie éphémère de Juillet, pour la seconde République et pour le coup d'État du 2 décembre.

Le 21 janvier 1793, ce n'est pas seulement la tête de Louis XVI qui est tombée, c'est, avec elle, le prétendu droit divin. Louis XVIII, revenant, n'avait pas renoué la tradition; il avait signé la Charte, et Charles X l'avait signée aussi, ce qui n'empêcha pas le peuple mécontent de renverser son trône et de le chasser à tout jamais. L'ancienne monarchie, la monarchie absolue est morte; Louis XVI, Charles X et Louis-Philippe l'ont attesté. En droit le peuple est souverain, et ce droit, il le revendique quand il lui plaît. Voilà une conquête de 1789 qu'il n'est plus donné à aucune force humaine de nous disputer.

La même transformation s'est opérée dans la situation du clergé et des corporations religieuses ; le vieux clergé et les vieux couvents sont morts ; on ne les ressuscitera plus. Le clergé est payé par l'État, et la grande question qui s'agite, dont la solution est prochaine, inévitable, c'est la séparation de l'Église et de l'État. L'Église libre dans l'État libre, voilà l'avenir.

Les corporations religieuses sont tolérées en grande

partie. Elles suivront la destinée du clergé et du pouvoir temporel, or le pouvoir temporel est à l'agonie. En vain a-t-il une armée, des zouaves, des canons, des fusils et des échafauds, il ne peut plus subsister par lui-même ; il lui faut des soldats étrangers pour soutenir cet édifice délabré qui s'en va par morceaux. Que ces soldats soient rappelés, — ils le seront infailliblement dans un temps donné, — et ce pouvoir temporel qui a coûté tant d'hérétiques, tant de larmes et tant de sang, ce pouvoir si en contradiction avec la doctrine du Christ disparaîtra à son tour, laissant la place au progrès et à la liberté.

Chaque Révolution a ses temps d'arrêt, ses petites réactions inévitables, après quoi elles se remettent à l'œuvre, regagnant en un jour le temps perdu pendant des années. Un siècle n'est rien pour l'humanité. Nous sommes à une de ces haltes ; elle a été longue ; la société a repris des forces ; nous n'avons plus rien à craindre du passé et nous pouvons tout attendre de l'avenir.

FIN.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE (MAI 1869)

Volumes in-18 jésus à 3 fr. 50 c.

Les Ruines ou **Méditation sur les Révolutions des empires,** suivies de la **Loi naturelle,** par VOLNEY, précédées d'une Notice sur la vie et les Œuvres de Volney par Jules CLARETIE.

Cet ouvrage, qui devrait être dans toutes les mains, explique les lois amuables qui président à la formation et à la dissolution des empires : montre que le fanatisme religieux est l'obstacle permanent du progrès.

listoire de la Misère ou **le Prolétariat à travers les âges,** par Jules LERMINA.

Les questions sociales, à notre époque, renaissent plus palpitantes que mais : M. Jules Lermina s'est donc attaché à étudier la situation du uvre, du non possesseur, dans tous les temps, afin de pouvoir indiquer remède au mal qui dévore le monde et qu'on appelle la misère.

es Dragonnades sous Louis XIV, Histoire des Camisards, par Eugène BONNEMÈRE.

En France, comme dans toute l'Europe, le protestantisme était l'affirma-n du progrès contre l'obscurantisme des idées religieuses du temps : pisode de la guerre des Camisards, où Louis XIV, le despote par excel-ice, pour écraser la liberté de penser, fit massacrer les populations des vennes, est l'un des plus intéressants de cette époque,

e Confessionnal, par Émile FAURE et Thomas PUECH. 2e édition.

Ce livre est une protestation énergique contre le confessionnal : il dé-ntre que le prêtre le plus honnête peut résister à grand'peine aux con-uences de la confession, et prouve quelle arme terrible peut devenir le ifessionnal aux mains d'un prêtre indigne.

igine des Cultes, par DUPUIS. — Cette édition est en tout conforme celle publiée par l'auteur en 1798.

Cet ouvrage, complément des *Ruines* de Volney, par des études con-encieuses, démontre que la domination a été le seul but de tous les dateurs de religion.

stoire de l'Inquisition, par Arthur ARNOULD.

Tous les ouvrages qui ont été faits sur cette terrible institution ont un actère romanesque qui déplaît aux hommes sérieux. M. Arthur Arnould, uisé ses documents aux sources les plus sûres et les plus authentiques, a fait l'histoire la plus palpitante de ces massacres juridiques ordonnés les prêtres d'une religion d'amour : il montre l'Espagne grande et pros-e descendant au dernier rang des nations, grâce à l'Inquisition.

stoire des Communautés religieuses, par A. de ROLLAND.

es Communautés religieuses sont-elles utiles? Telle est la question que pose l'auteur. Et pour y répondre, il prend faits et chiffres en mains : iontre la dépopulation suivant l'augmentation des couvents ; des capi-x et des propriétés immenses se groupant autour d'une impersonnalité nlevés au torrent de la circulation; sans compter les abus nombreux viennent se révéler chaque jour devant les tribunaux.

s Hommes de 1848, par A. VERMOREL. 3e édition.

Les Hommes de 1851, par A. Vermorel. 2e édition.

Ces deux ouvrages forment l'histoire des événements de 1848 à : présentés surtout au point de vue des hommes qui y ont joué un rôle hommes sont encore vivants pour la plupart, ils occupent la scène tique et il est utile de les juger au point de vue du passé.

Ouvrages de formats et de prix divers :

Le coup d'État du 2 décembre 1851, Historique des événen qui ont précédé le coup d'Etat. — Physionomie de Paris. — Arresta et barricades. — Faits qui ont suivi la chute de la République. — F et documents officiels. — Par les auteurs du *Dictionnaire de la Ré tion française*. 7e édition. 1 vol. in-18 de 224 pages......... 1
Le même in-18 raisin..

Histoire des Conseils de guerre de 1852, ou Précis des év ments survenus dans les départements à la suite du coup d'Etat d cembre 1851. Ouvrage plus complet que tous ceux qui ont paru ju ce jour en France, écrit d'après les documents officiels, les journau l'époque, et classés par ordre alphabétique, par les auteurs du *Dic naire de la Révolution française*, 1 vol. in-18 de 428 pages. 1 fr.
Le même in-18 raisin .... 1 fr.

Trognon de Pomme, Trognon de Chou : l'Opposition du cond Empire, par A. Vermorel, in-f°. de 4 pages............
Pamphlet très-vif et fort curieux.

Volumes grand in-4° à 3 colonnes, format colombier.

Dictionnaire populaire illustré d'Histoire, de Géographie, de graphie, de Technologie, de Mythologie, d'Antiquités, d'Art milit de Droit usuel, des Beaux-Arts, de Littérature, par Décembre-Alon 600 illustrations inédites par Bertall, Castelli, Lix, Thorigny, Phili teaux, Yan-d'Argent, etc., gravées par Trichon. Trois beaux volum 2400 pages à 3 colonnes.............................. 16 fr. 5
Le même, relié en 2 volumes........................... 20

Véritable encyclopédie indispensable à toute personne désireuse de pléter ses connaissances.

Dictionnaire de la Révolution française, par Décembre-A nier : illustrations d'après des dessins originaux et des gravure temps, par Trichon. — Le Dictionnaire de la Révolution française mera 200 livraisons grand in-4°, ornées de magnifiques gravures nos principaux artistes, à 10 centimes. Le fascicule de 5 livraisons chées, 50 centimes. Une livraison le mardi de chaque semaine. 33 f cules sont en vente.

Seule véritable histoire de la Révolution, puisée aux documents aut tiques.

Dictionnaire d'Histoire naturelle, comprenant la Botaniqu Zoologie, la Minéralogie, la Géologie, par Décembre-Alonnier : illu tions de Yan-d'Argent, de Bérard, Alexandre de Bar, Delannoy, La Lehnert, Riou, Maubert. 1 beau volume de 800 pages à 3 colonnes. 1
Avec belle demi-reliure riche.............................. 1

Volumes grand in-4° à 2 colonnes, format pittoresque.

Les Nuits du Palais-Royal, par sir Paul Robert, continuée L. de Vallières. — 100 livraisons magnifiquement illustrées, sur papier, 10 centimes (800 pages de texte).

La série de 5 livraisons brochées, 50 centimes.—Illustrations de Gilbert, gravures de Trichon. -L'ouvrage complet. 10 fr.

es Prussiens en France, Histoire complète de la Monarchie prussienne depuis la fondation; le récit des évènements qui se sont produits en Prusse et dans toute l'Allemagne, pendant la période républicaine et impériale ; histoire des batailles, siéges, combats, etc; traités de paix; histoire de la Campagne de France, terminée par un tableau de la situation actuelle de la Prusse. Ouvrage beaucoup plus étendu que tout ce qui a été publié en ce genre et écrit d'après les journaux et mémoires du temps et documents historiques.

Cet ouvrage est illustré de 106 dessins par Lix, Beyle, Gerlier, Lançon, obb, etc., gravés sur bois par Trichon.

Les Prussiens en France forment 106 livraisons magnifiquement illustrées ır beau papier, au prix de 10 centimes, ou 21 séries à 50 centimes.

L'ouvrage complet.................................... 10 fr. 60

es Mémoires des Sanson, par H. SANSON, ancien exécuteur des hautes-œuvres de la cour de Paris. 100 livraisons magnifiquement illustrées par Mès, gravures de Lesestre père, à 10 centimes. La série de 10 livraisons brochées, 1 franc. L'ouvrage complet.............. 11 fr.

Brochures grand in-4° à 2 colonnes, format pittoresque.

es Bourgeois de Molinchard par CHAMFLEURY ; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 17 dessins par Lix, gravés par Trichon. 1 fr.

es Oies de Noel, par CHAMFLEURY; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 7 dessins par Lix, gravés sur bois par Trichon..... 75 c.

es Victimes de Richelieu ou **les trois filles d'honneur**, par Félix de SERVAN.

Une belle brochure de 204 pages in-4° à 2 colonnes ; illustrée de 26 des-ıs par Gaildrau, gravés par Lesestre père......................... 2 fr. 50

es Intrigues de Marie de Médicis ou **le Château de Pierrefonds**, par Félix de SERVAN.

Une belle brochure de 228 pages in-4° à 2 colonnes, illustrée de 27 des-ıs par Philippoteaux, gravés par Lesestre père............... 2 fr. 60

ouis XI à Amiens, par Félix de SERVAN.

Une belle brochure in-4° à 2 colonnes, illustrée de dessins par H. Rous-au.. 1 fr. 50

ı Maison de Banque Rapinard et Compagnie, par DREIMANNER.

Une brochure de 216 pages grand in-4°, à 2 colonnes ornée de 27 dessins r Lix gravés par Trichon .... 2 fr. 80

e Club des Pourris, par le même.

Une brochure grand in-4° de 176 pages à 2 colonnes, illustrée de 27 ssins par Lix. .... 2 fr. 30

ı Ambitieux.

Une brochure grand in-4° à 2 colonnes, de 140 pages, illustrée de dessins par Beyle. Prix...................................... 2 fr. 60

ne Fille de Théâtre.

Une brochure in-4° à 2 colonnes de 272 pages, ornée de 34 dessins par eyle. Prix... 3 fr. 25

ı Succession Boudard, par Louis de VALLIÈRES.

Une brochure de 96 pages, illustrée de 11 dessins par Beyle.... 1 fr, 25

es Damnés de Paris, par Constant GUÉROULT.

Une brochure de 264 pages, illustrée de 30 dessins par Fischer. 3 fr. 50

LES DRAMES CRIMINELS

COLLECTION DE PROCÈS CÉLÈBRES.

L'Affaire Marcellange, par Constant Guéroult ; une brochure de pages, illustrée de 19 dessins par Beyle, gravés sur bois par Lese père 2

Les Patriotes de 1816. Conspiration de Didier, à Grenoble ; la P terie-Esco'.— Procès du Polonais.—Le Crime de la forêt de Fontai bleau.—Une brochure de 80 pages, illustrée de 12 dessins par Mara et Sadoux, gravés sur bois par Lesestre père.............. 1 fr.

Un Amour Criminel. La Femme sans nom. — Le Drame de l'h Saint-Phar.— Une brochure de 72 pages, illustrée de 9 dessins Maradan, gravés sur bois par Lesestre père.................. 1

Un Assassinat mystérieux. Une belle brochure de 80 pages. Prix. 1 fr

Cette histoire, qui se passa en Allemagne après l'écrasement de l'ins rection allemande, a tout l'attrait du roman le plus mouvementé, tout étant d'une grande vérité historique. Bertall, l'artiste par excellenc dessiné pour cet ouvrage 11 dessins qui en reproduisent les princip scènes. Ces dessins ont été gravés par Lesestre père.

Le Secret de la Chanteuse. Une belle brochure de 122 pages, il trée de 19 dessins par Mès. Prix........................... 1 fr.

Nous avons réuni au *Secret de la Chanteuse*, fait criminel qui s'est pa à la fin du siècle dernier, l'histoire émouvante et dramatique des *D Nurembergeois, le Ministre wurtembergeois Susz*, et *Une Rencontre traordinaire*.

L'Affaire Maubreuil. Complot ayant pour but d'assassiner Napoléon et d'enlever le roi de Rome. Pillage des bagages de la reine de W phalie, suivi du *Procès Schumacher*, tentative d'assassinat d'un f sur sa sœur ; 2e édition.. 75

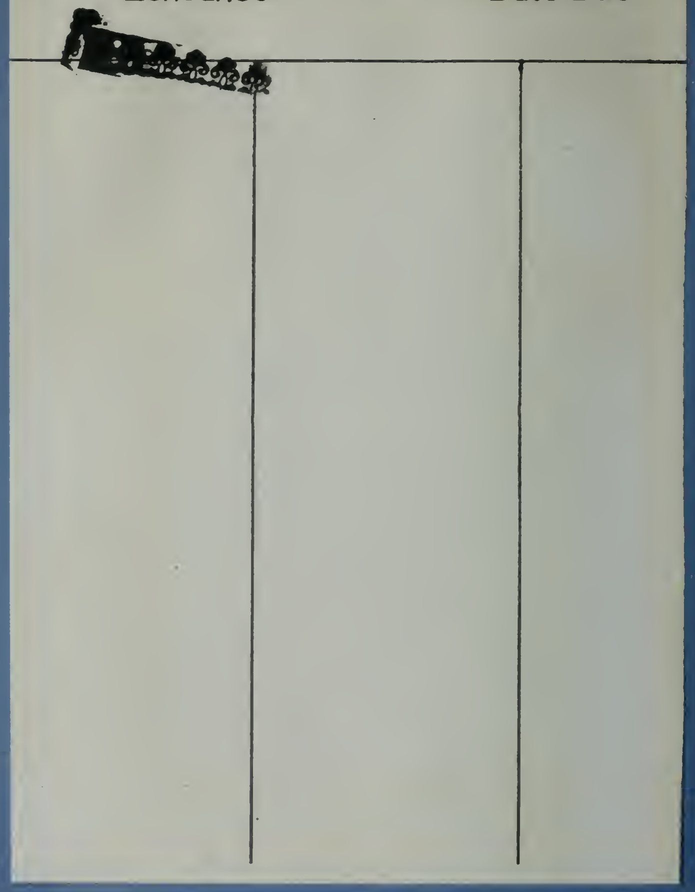
Cette affaire, qui s'est passée au moment de l'entrée des alliés à P (1814), est un point des plus curieux de l'invasion ; jusqu'à ce jour la mière n'avait pu être faite sur cet étrange événement, l'auteur du com ayant le plus grand intérêt à empêcher la vérité de se faire jour. D éditions vendues en quelques jours en disent plus qu'une longue disse tion.

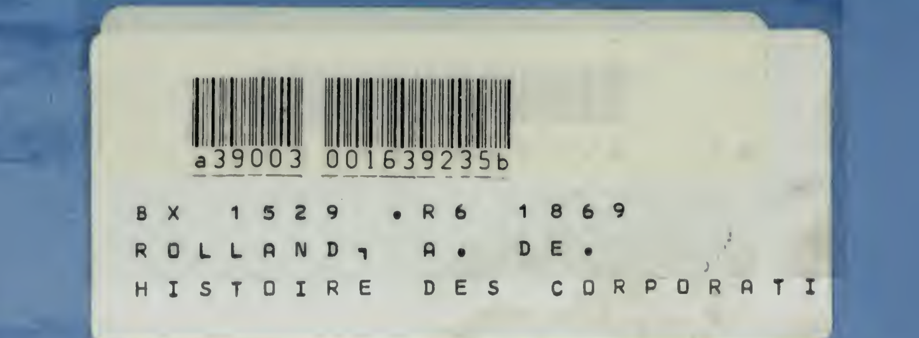
La Vengeance du Mendiant. Une belle brochure de 40 pages, par Paul Robert, illustrée de six dessins par Mès, gravés par Lese père.. 60

Ce sombre drame, auquel se trouve mêlé un des plus grands noms d cour des Bourbons, est écrit avec cette vigueur de style qui n'apparti qu'à l'auteur des *Nuits du Palais-Royal*.

Les Anabaptistes, épisode des guerres religieuses en Allemagne, brochure de 40 pages illustrées de 5 dessins par Maradon........ 50

Clichy. — Impr. M. Loignon, Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.




a39003 001639235b
BX 1529 .R6 1869
ROLLAND, A. DE.
HISTOIRE DES CORPORATI